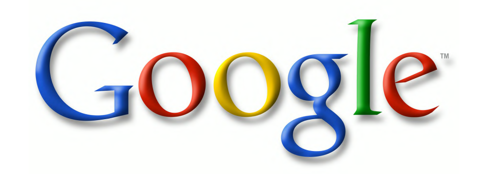
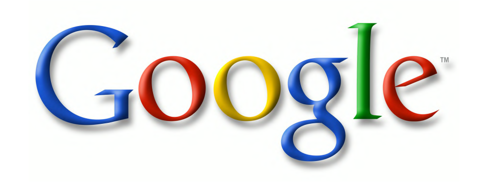
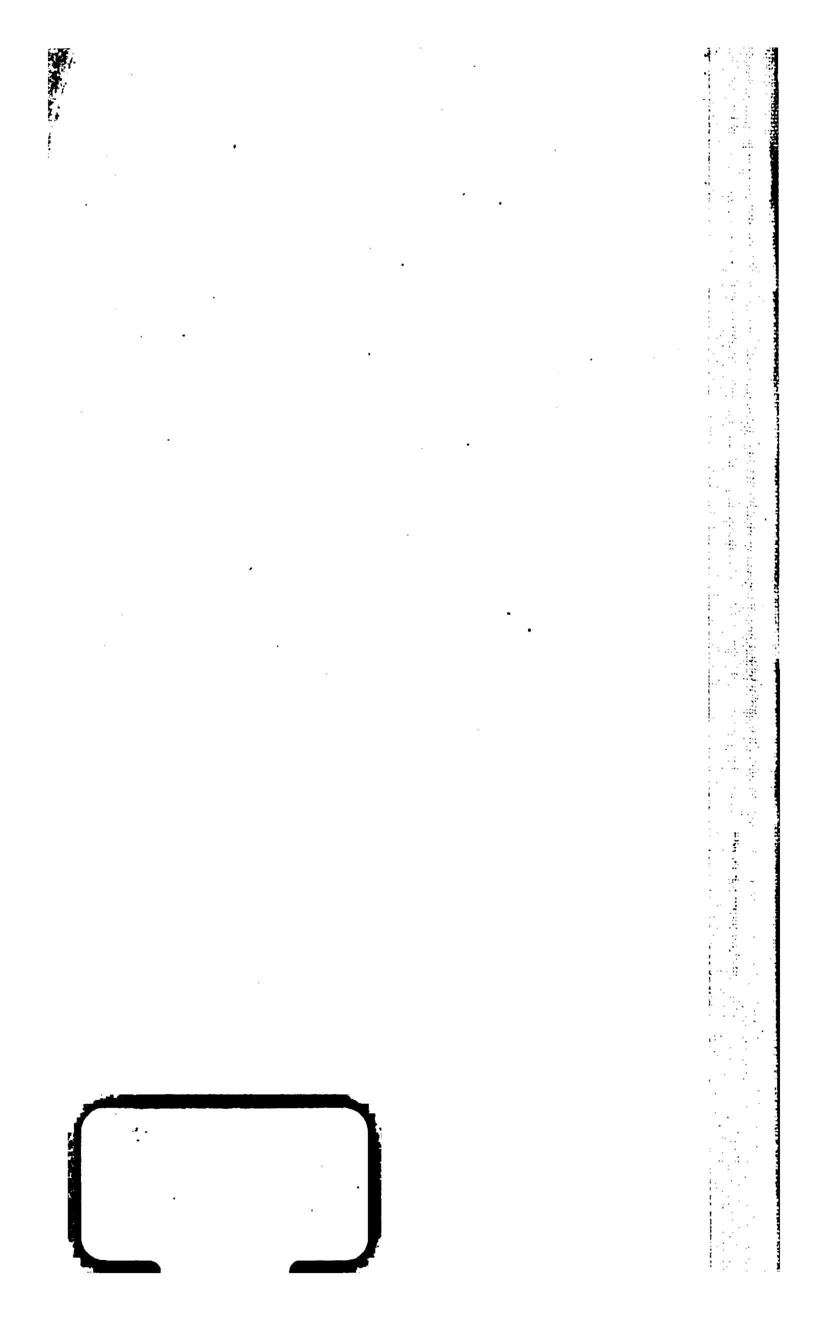






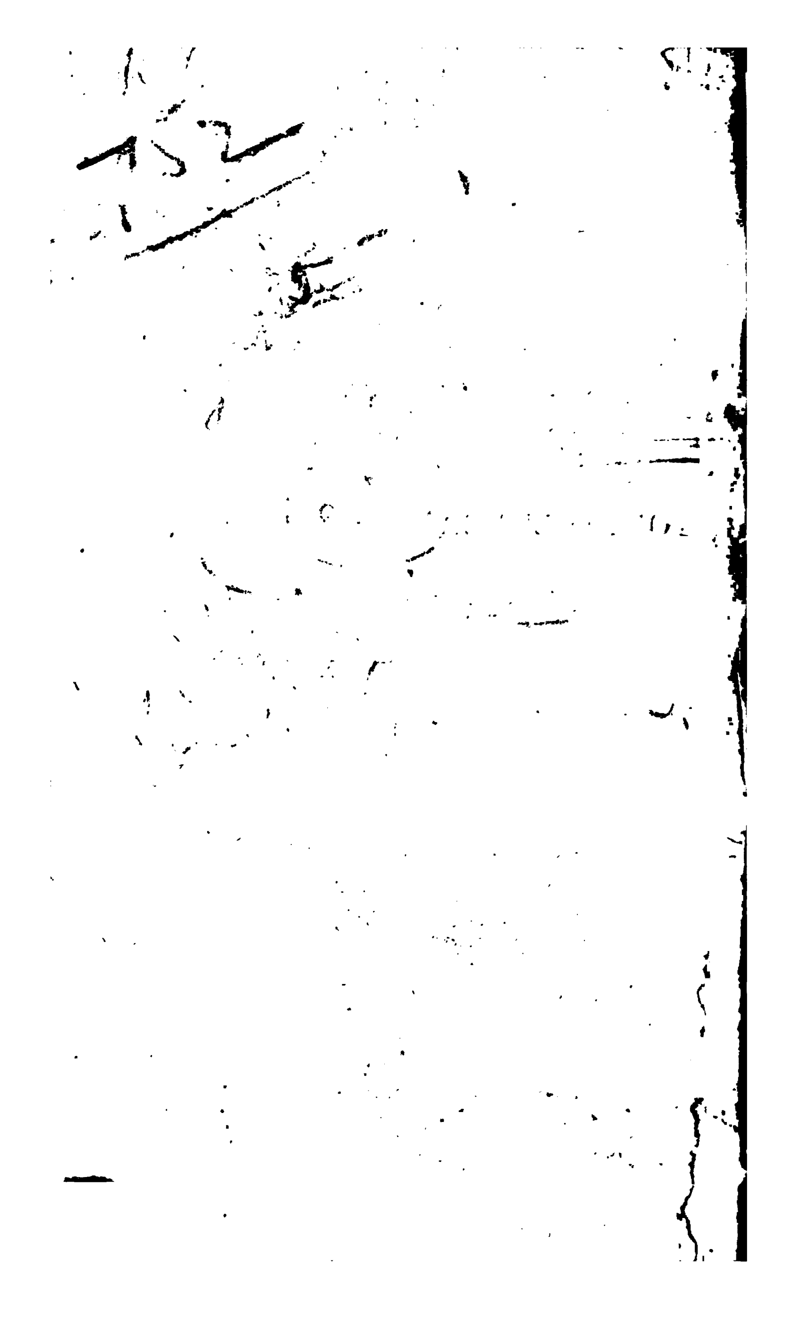

MYM
Theorie

THÉORIE GÉNÉRALE

DE

TOUTES LES CHASSES AU FUSIL,

A COURRE ET A TIR.







LA CHASSE AU LIEVRE.

THÉORIE GÉNÉRALE

DE

TOUTES LES CHASSES AU FUSIL,

A COURRE ET A TIR,

POUR LE GIBIER A POIL ET A PLUME,

ET DES GRANDES CHASSES ROYALES,

CONTENANT,

Un Traité sur les propriétés du fusil de chasse, soit moderne soit à piston; un Vocabulaire des termes de vénerie, de fauconnerie et de chasse; la manière de dresser les chiens et de les guérir de leur maladies; suivie des Ordonnances de police sur le port d'armes de chasse, la louveterie, et des formules des procès-verbaux qui doivent être dressés par les gardes de chasse, forestiers et champêtres.

La chasse est un délassement sans mollesse, c'est le repos des héros; les rois s'honorent de ses nobles fatigues.
MAGNÉ DE MAROLLES.

Par une société de Chasseurs, et corrigée par l'auteur de L'AVICEPTOLOGIE.

Ornée de figures et de 30 fanfares en airs notés.

PARIS,
CORBET AINÉ, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 61.
1823.

CWH

INTRODUCTION.

A ENVISAGER la CHASSE sous le seul point de vue de la gymnastique, il n'est aucun exercice qui soit plus favorable à l'homme ; il est un des plus précieux conservateurs de sa santé, il développe, accroît ses forces, tient sans cesse son industrie et ses plus nobles passions dans une ativité belliqueuse : la ruse, la finesse, le courage, l'adresse, la présence d'esprit, la patience, la science même de la *stratégie*, toutes les qualités, tous les talens enfin dont on peut s'enorgueillir, sont mis en jeu dans les scènes variées de la CHASSE. Certes, un habile capitaine sera rarement un mauvais chasseur ; l'image de la guerre étant fidèlement reproduite sur le théâtre d'une vaste forêt, où un ennemi fugitif, mais plein de stratagèmes, exige un grand appareil de moyens d'attaques, il faut nécessairement que le chasseur y déploye toutes les ressources de son esprit et une sorte de *tactique militaire*,

pour triompher de la proie qu'il poursuit, et qui oppose souvent la férocité, l'audace, un grand nombre de périls, à la mort qu'on multiplie sur le lieu de sa fuite.

Si les blessures reçues dans d'illustres combats, les drapeaux pris dans une sanglante bataille, remplissent d'un juste orgueil le cœur d'un guerrier, les trophées d'un chasseur n'en ont presque pas moins de gloire; ne voit-on pas l'homme, dans l'état sauvage, faire consister tout le blâson dans la glorieuse dépouille des animaux qu'il a conquis et terrassés par ses flèches? ..... La peau d'un tigre tué dans les forêts du royaume du Congo, devient la pourpre impériale pour un roi d'Afrique; l'ours vaincu chez les chasseurs kamtchadales, le lion chez les Hott entots, l'ours chez les Samoïèdes, l'éléphant, au Mogol; ces triomphes, dis-je, deviennent pour le chasseur victorieux des titres de noblesse; et les premières distinctions dont la vanité de l'homme vint pour la première fois à s'enorgueillir, furent indubitablement les trophées, les conquêtes

de la chasse ; plus d'une dynastie même fut fondée sur cet art ; tel ce fameux Nemrod, qui, le premier, obtint le diadême, au seul prix de l'habileté qu'il montra à faire tomber sous ses javelots les animaux les plus terribles.

Mon intention n'est pas de chercher à prouver par de longues dissertations historiques, par des extraits de voyages, ou en remontant au berceau de la civilisation, jusqu'à quel degré la CHASSE peut être considérée comme la première vocation de l'homme, puisque son premier désir étant de pourvoir à sa subsistance, sa première pensée conséquemment fut sans doute d'armer ses mains d'un arc ou d'une javeline; je n'avancerais alors que des assertions irréfragables et à la fois vulgaires ; mais replaçant maintenant l'objet que je traite sous son rapport métaphysique, j'affirmerai que la CHASSE est, à beaucoup d'égards, la sauve-garde de nos vertus ; tous nos ROIS DE FRANCE, source immortelle de vertus, de talens et de lumières, l'ont aimée avec passion, l'ont honorée même, en y rattachant les premières hiérar-

chies de la noblesse : la sauve-garde de nos vertus, ce noble exercice, fait fuir les oisivetés si dangereuses du vice dans tel rang que se trouve placé l'homme ; et le prince qui sait s'arracher à de voluptueuses mollesses pour développer sa mâle et courageuse énergie à la poursuite des hôtes des forêts, loin des boudoirs d'une perfide Laïs, qui, couvert de sueurs et de poussière, met ses plaisirs dans les dangers, et son glorieux repos dans la fatigue, ce prince, dis-je, à l'exemple du GRAND HENRI, certes, saura tenir avec fermeté les rênes de son royaume !... D'un autre côté, combien les pavots du sommeil doivent avoir de douceur pour le monarque qui, pendant tout le jour, aux ardeurs du soleil, aux frimats des hivers, chargé de l'armure superbe du chasseur, a lassé ses muscles dans de laborieuses et nobles tentatives !... Son âme s'y est ouverte, s'y est épanouie toute entière, au lieu que sur le théâtre rétréci et sombre des intrigues de cour, elle s'y comprime péniblement et s'y cache sous les voiles ténébreux de la politique.

La galanterie chevaleresque est encore un des brillans attributs de la chasse ; la beauté, sous le costume et la parure belliqueuse de Diane, acquiert des charmes indicibles ; les prestiges du bal sont peut-être moins séducteurs pour les sens, que l'aspect d'un essaim de charmantes amazones, qui, aguerries aux explosions du salpêtre, affrontent maints périls, en faisant retentir les bois des hennissemens de leurs brillans coursiers. La cour de CATHERINE DE MÉDICIS nous a donné ce courageux exemple, et son cortége, nommé alors *la petite bande des dames*, au milieu d'un rendez-vous de chasse, entouré de tout ce que la cour du galant François I[er]. avait de plus brillant en chasseurs de distinction, animé du bruit du cor, d'une multitude de superbes coursiers, avait, dit l'histoire, quelque chose de fastueux, et même de *féerique* qu'on ne pouvait trouver que dans la pompe et le luxe de cette VÉNERIE toute royale, que de jolies femmes ornaient encore de toutes les recherches de la parure et de la coquetterie.

Où la célèbre Pompadour, marquise d'Etiolles, s'attira-t-elle les regards de Louis XV? A la chasse, dans la forêt de Sennar: là, tantôt vêtue de rose dans un phaëton d'azur, tantôt vêtue d'azur dans un phaëton couleur de rose, elle apparaissait comme une divinité tombée, aux yeux du passionné monarque, et lui faisait bientôt oublier le cerf fugitif, et jusqu'à la comtesse de Châteauroux, sa puissante rivale.

On sait que des têtes couronnées n'ont pas dédaigné d'écrire sur la chasse, telles que Charles IX qui en fit un *Traité*, imprimé sous Louis XIII. On pourrait d'ailleurs former une volumineuse bibliothèque, en rassemblant les ouvrages de tous les personnages qui ont composé des livres, des traités sur cette science inépuisable: de ce nombre seraient le *roi Modus*, *Gaston Phœbus*, qui, tous deux, semblent s'être fait un devoir de se conformer scrupuleusement à la bizarrerie et à l'enflure comique de leurs noms; puis, vient ensuite *Guyes de la Vigne*, chapelain de plusieurs rois; avant lui, *Gratius*, contemporain d'Ovide, qui,

le premier, mit en vers latins, l'*Art de chasser* Ce brillant et fécond sujet, en effet, ne pouvait être que très-favorable aux images de la poésie ; la mythologie venait encore les parer de ses fictions ; *Diane*, *Apollon*, *Alphée*, le *centaure Chiron*, *Castor*, et tant d'autres demi-dieux, ne prenaient-ils pas dans les temples de la Grèce idolâtre, les chasseurs sous leurs auspices?

Ainsi partout l'homme paraît n'avoir eu d'abord qu'un premier besoin, qu'un premier sentiment, celui de la chasse. A fur et à mesure que sa passion augmente, soit qu'il s'y livre avec tous les équipages brillans, avec toutes les pompes de la vénerie, tels que, dans les siècles anciens, Sylla, Pompée, Jules-César et Trajan, soit de nos siècles, tels que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI (de douloureuse mémoire), soit que, chasseur obscur, il ne cherche sa proie que par pure nécessité, il s'investit de moyens auxiliaires, tous les jours plus efficaces: bientôt il dompte le cheval, lui met un frein et vole sur les traces du cerf vaincu et pleurant. Le chien devient aussi son

premier compagnon dans cette guerre souvent périlleuse, et jusqu'aux oiseaux qui, de leurs ailes et de leurs serres sanglantes secondent ses desseins, il leur transmet ses volontés, et a su les dresser à agir dans les airs, comme les chevaux et les chiens dans la plaine.

A cet égard on conçoit que tant que les armes à feu restèrent dans l'enfance de leur invention, la *vénerie* et la *fauconnerie* furent beaucoup plus cultivées : on n'ignore pas que cette dernière science, préférée particulièrement des dames, fut le foyer des premiers apanages de la monarchie ; le *faucon* et d'autres oiseaux de proie, tels que l'*épervier*, le *sabek*, merveilleusement dressés à s'élancer sur l'animal en vue, équivalaient en quelque sorte à la précision et à la justesse d'une balle de calibre: on cite des prodiges de la rapidité du vol d'un faucon qui part sur sa proie : on raconte à ce sujet qu'un faucon, dressé à l'oisellerie royale de Versailles, et transporté à Madrid, étant parvenu à s'échapper, revint à la demeure de son *fauconnier*, dans un espace de temps si court, que

le fait est à peine croyable. A défaut de faucon, Gratius parle longuement de l'art et des moyens les plus sûrs pour faire des rets, des filets, et tendre des piéges d'un effet infaillible. De nos jours, *Delille*, dans les GÉORGIQUES, *Voltaire*, *Desmahis*, ont célébré la chasse; les sons du cor retentissent dans leurs vers harmonieux, et tout en se laissant entraîner par le charme de la poésie, on ne laisse pas de prendre des leçons utiles.

Mais à quoi bon rechercher dans les obscurités de l'antiquité l'origine d'un art qui, loin d'avoir besoin de lui emprunter ses progrès, est parvenu de nos jours à son plus haut point de perfection? Sans doute les écrits de M. le *Verrier de la Couterie*, *la Chasse au fusil* par le *comte Desgraviers*, sont des ouvrages très-bons à consulter, mais leur mérite ne disparaît-il pas entièrement devant l'AVICEPTOLOGIE? (1) Ce recueil considérable, parfaitement traité, ne laisse absolument rien à désirer, quant aux matières qu'il contient. Toutefois il est

(1) Gros vol. in-12 qui se vend chez Corbet, libraire, quai des Augustins, n.° 63.

encore d'autres sujets de chasse dont on peut étendre les développemens, et c'est ce que nous avons particulièrement entrepris ici. Le perfectionnement considérable qu'a acquis le fusil de chasse, tel que le *fusil à piston*, qui s'amorce avec de l'argent fulminant, et du muriate sur-oxigëné de potasse, surtout les innovations de toute nature apportées à l'art de la chasse, exigent de nouvelles instructions pour de nouveaux moyens. Indiquer au chasseur la méthode sûre de se servir de ses armes, sans courir le danger de se blesser, c'est, en outre de l'intérêt de l'art, rendre service à l'humanité. De plus, la plupart des livres qui existent sur la chasse, étant surannés, ou bien les éditions en étant épuisées, il devient avantageux d'offrir aux amateurs des principes nouveaux, appuyés sur les lumières du siècle, d'autant plus que les GRANDES CHASSES ROYALES qui ont eu lieu avec un certain éclat, depuis la restauration, exigent que nous leur consacrions les explications les plus claires, comme les plus détaillées.

Afin d'atteindre le but du plan que

nous nous sommes imposé, et à la fois tracer au lecteur une marche méthodique, nous allons indiquer ici la DIVISION que nous avons cru devoir faire dans cet ouvrage.

Coupé en TROIS PARTIES, la PREMIÈRE contiendra toutes les instructions nécessaires au chasseur pour acquérir une prompte habileté au *tir*, l'indication des saisons les plus favorables à toutes les chasses en général, des notions sur le choix de ses armes, la qualité de la poudre, du plomb; sur la propagation, les ruses et les mœurs des animaux à poil et à plumes; leur HISTOIRE NATURELLE en rapide analyse, ainsi que celle des bêtes fauves ou animaux de proie, etc., etc.

La DEUXIÈME PARTIE indiquera les races de chiens les plus convenables à la chasse à *courre* et à *tir* pour le lièvre, le gibier à plumes ou la grosse bête; la méthode la plus prompte pour les dresser, pour les guérir de leurs maladies; les races de chevaux pour LA GRANDE CHASSE ROYALE, particulièrement celle du CERF, que nous développerons dans

les plus grands détails, en y joignant les FANFARES en *airs notés*, si précieuses pour l'instruction, et même l'agrément des veneurs et des piqueurs, etc., etc.

Et dans la TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE nous présenterons tous les procédés et moyens *de la chasse aux oiseaux;* nous joindrons encore à nos chapitres des anecdotes curieuses quand elles serviront à appuyer des faits; et enfin, nous terminerons par l'exposé des ordonnances et réglemens, et de toute la législation sur la chasse et la vénerie, ainsi que par un VOCABULAIRE EXPLICATIF de tous les termes de chasse, etc. etc., nous plaisant à nous flatter qu'après tant de soins et d'efforts, le public honorera d'un accueil favorable un ouvrage dans lequel nous n'avons rien négligé, pour qu'il y trouve des vues utiles, des principes sûrs, et un accroissement d'instructions vraiment avantageuses sur le sujet soumis à la supériorité de son jugement et de ses lumières.

THÉORIE GÉNÉRALE

DE

TOUTES LES CHASSES AU FUSIL,

A COURRE ET A TIR.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions naturelles que doit avoir un Chasseur.

ARTICLE Ier. SI dans toutes les parties quelconques de la gymnastique, et même dans tous les travaux qui sont du ressort des facultés intellectuelles, l'homme ne se sent nullement doué de ces dispositions préexistantes qui le rendent propre à tel et tel exercice, à tel et tel genre d'études, il ferait de vains efforts pour atteindre un but qui échapperait sans cesse à ses moyens impuissans; son courage, son opiniâtreté,

sa persévérance même finiraient par expirer dans des difficultés insurmontables; il faut donc, et cette vérité est incontestable, avant de se livrer soit à l'escrime, soit à la danse, soit à la passion de la CHASSE, bien consulter ses forces, sa constitution physique, et ne pas penser inconsidérément que des désirs vagabonds, une volonté violente et irréfléchie, peuvent faire, par l'effet d'une seule résolution, un BON CHASSEUR. Que de temps, de patience, de peines, d'expérience et de fatigues, pour parvenir à quelque degré dans cet art! La vie d'un homme suffit à peine pour en embrasser moralement toutes les parties immenses. Il faut être un peu naturaliste, d'abord, pour étudier les mœurs des animaux, les attaquer, les surprendre dans leurs ruses et leurs retraites les plus mystérieuses; ensuite, tant soit peu physicien, pour ne pas se tuer ou se blesser en maniant à chaque instant des élémens meurtriers, tels que le salpêtre, l'argent fulminant, les amorces sur-oxigénées des nouveaux fusils *à piston, sans pierre;* de plus, une certaine teinture d'astronomie, de connaissance des saisons, des époques les plus favorables à la chasse, me paraît

encore indispensable à l'instruction infinie du chasseur. Il faut surtout que la nature l'ait doué d'un assez grand degré de finesse, d'esprit de calcul, d'imagination, et principalement du talent du *stratégiste;* car c'est, en général, à la chasse, dans l'art des marches, des évolutions, des terrains cernés, *traqués*, des circuits, des détours et des reprises, que consiste l'adresse de tourner l'ennemi quadrupède que l'on poursuit. Ce n'est pas tout, il faut être écuyer dans les GRANDES CHASSES ROYALES, et même seulement celle du RENARD, ou autres bêtes fauves, et bon écuyer encore, car le bruit des armes, l'explosion des coups de fusil, les *crochets* qu'il faut suivre à chaque moment, exigent impérieusement du chasseur une sagacité, une présence d'esprit, un aplomb en selle, qui, loin de s'acquérir dans les études de la théorie, ne peuvent vraiment s'obtenir qu'après de longs et violens exercices. Ainsi l'on voit, par cet aperçu rapide, combien de qualités physiques et morales doivent entrer dans les DISPOSITIONS NATURELLES QUE DOIT AVOIR UN CHASSEUR.

La force du corps, une santé robuste, la précision et la justesse dans le coup d'œil,

et l'indifférence pour toutes les injures du temps, pour les frimats les plus rigoureux, sont donc les qualités premières dans l'homme qui veut se livrer aux plaisirs de la chasse. Qu'on ne pense pas d'ailleurs, malgré l'utilité incontestable des TRAITÉS et des THÉORIES, qu'avec des livres seulement on parviendrait à devenir chasseur *dans son cabinet!* Non, sans doute, il faut se lever avec l'aurore, ne pas craindre un jeûne long, de coucher quelquefois sous le chaume, affronter, en été, les ardeurs du soleil; en hiver, le givre, la neige, la glace; en automne, l'humidité des marais; dans l'épaisseur des forêts, la dent meurtrière du sanglier, du loup; et ce tableau prouve assez mes premières assertions, qu'il faut dans maintes circonstances un grand courage physique et moral dans le chasseur. Ne vous abandonnez donc jamais à un exercice qui ne laisse pas d'avoir ses périls, si après un noviciat infructueux, votre santé débile, votre constitution faible, vous prouvaient que vous feriez de vains efforts : toutefois essayez vos progrès; avec le temps on s'aguerrit à tous les climats, à tous les dangers; l'âme, le corps se fortifient insensi-

blement, et tel qui est entré en chasse, pauvre de formes et presque valétudinaire, en sort vigoureux au bout d'une seule campagne. Ce noble et charmant exercice dont on ne saurait trop faire d'éloges, a donc cela d'admirable qu'il éloigne, comme je l'ai déjà dit, la mollesse perfide, l'oisiveté, tombeau de toutes les vertus, mais encore qu'il procure l'énergie, la joie, la santé, l'appétit, et dans de fréquens succès tous les charmes du triomphe.

Costume du Chasseur.

Art. II. La nature de l'exercice auquel on se propose de se livrer, indique de suite quels vêtemens, quelles couleurs on doit choisir de préférence. Pour un chasseur qui, pour ses plus chers intérêts, se rendrait bien souvent *invisible*, s'il en avait le pouvoir magique, afin de surprendre dans les ondes marécageuses le canard sauvage ou la bécasse, on conçoit promptement qu'il faut avoir soin de marier la couleur de l'étoffe de son habillement à celle de la végétation de la saison dans laquelle on est en chasse. Ainsi, au printemps, en été, culotte, guê-

tres, veste et casquette vertes, afin que cette nuance générale se fonde mieux avec les teintes de la verdure, et que votre présence dans une forêt, dans une feuillée, sur l'herbe, ne fasse pas une transition de tons qui révèle brusquement vos intentions hostiles au gibier qui, en général, est très-fin, très-méfiant, et s'ombrage à l'apparition du moindre corps étranger. En automne, au lieu de cet habillement vert, prenez alors l'habit couleur *feuille-morte;* que le lièvre, le lapin, le gibier à plumes vous confondent avec les nouvelles teintes du sol et du feuillage des bois. N'oubliez pas de conformer également la couleur de votre carnassière, de votre poire à poudre, à celle de votre costume. Quelques chasseurs portent des fusils dont la platine et même le canon ne sont pas bronzés, sans s'apercevoir, sans se douter seulement que les rayons du soleil, venant à refléter dans ces miroirs éclatans, effarouchent d'avance le gibier, et le font partir même avant que le chasseur l'ait pu coucher en joue : encore moins de boutons de métal à votre veste, à votre gilet; ces objets reluisans sont aperçus soudain par le gibier qui fuit avec une nouvelle

vîtesse, et cependant vous n'avez pas même soupçonné la cause de sa nouvelle terreur.

Les Russes, les Polonais, les Lapons, les Groënlandais sont très-fins. En hiver, ils ont soin de se revêtir, des pieds à la tête, de drap, d'étoffes toutes blanches, qui, se mariant parfaitement à la blancheur éclatante des neiges presque éternelles qui tapissent la terre dans ces contrées, pendant neuf mois de l'année, empêchent que rien dans leur costume ne puisse les trahir. Quant aux habitans de certaines provinces de la Suède, ils vont jusqu'à se couvrir de peaux d'ours blancs. Ayez donc soin de prendre, en hiver, dans le temps des neiges, un habillement entièrement conforme à la saison.

Il est encore des circonstances en chasse où l'homme le plus aguerri à la rigueur de la température, fera cependant très-bien, pour éviter quelquefois une fluxion de poitrine, une fièvre bilieuse ou bien une pleurésie, de prendre certaines précautions; la santé la plus robuste peut recevoir de mortelles atteintes par trop de bravades. Ainsi, pour se garantir de l'eau et de l'humidité dans certaines poursuites, telles que les chasses de l'outarde, de la poule d'eau, où

il faut piétiner sans cesse dans des herbes marécageuses et fangeuses, vous ferez bien de vous munir d'une paire de bottes molles, bien solides, hermétiquement cousues, et frottées partout, et sur les coutures particulièrement, d'un enduit tel que je vais en donner ici la description. Cet enduit est composé, savoir :

De quatre onces de graisse de porc,
Deux onces de cire jaune nouvelle,
Deux onces d'huile d'olives,
Deux onces de térébenthine et une demi-livre de suif.

Quand le tout, mêlé ensemble, sera bien fondu au feu d'une chaleur progressive, dans un vase quelconque, la veille du jour qu'on se propose d'aller à la chasse, on frottera fortement les bottes qu'on aura fait faire exprès, de manière à ce que, restant toute la nuit, parfaitement imbibées de cette composition, elles soient parvenues le lendemain matin à un certain degré de sécheresse. Au moyen de cette couche graisseuse et de cet enduit de suif, le chasseur pourra se risquer dans les endroits les plus humides, enfoncer même jusqu'aux mollets, à plein marais, séjourner dans l'eau, sans la sentir

en aucune manière, dans la glace même à un froid de dix degrés, n'ayant nulle crainte d'attraper quelque maladie par le passage, si fréquent à la chasse, du chaud au froid.

Des Armes du Chasseur.

Aux habitans de l'air faut-il livrer la guerre?
Le chasseur prend son tube, image du tonnerre;
Il l'élève au niveau de l'œil qui le conduit,
Le coup part, l'éclair brille, et la foudre le suit.

Delille.

La marche que je me suis tracée commence à prouver, je crois, suffisamment, que je veux procéder dans cette Théorie générale de toutes les chasses avec la méthode la plus précise : j'ai consacré deux articles distincts aux dispositions naturelles du chasseur, à son habillement; décrivons toujours avec ordre, et parlons maintenant de ses armes, des moyens qu'il doit employer pour parvenir à faire des progrès rapides dans la chasse à *courre* et à *tir*, des périls qu'il doit éviter dans l'usage des armes d'une invention moderne, et enfin de tout ce qui est accessoire au fusil de chasse.

Instruction particulière *sur l'article du* Fusil, *extraite de l'*Encyclopédie.

Art. III. Le fusil pour la chasse ordinaire doit avoir trente à trente-deux pouces de longueur. La poudre doit être faite en été, et conservée dans des barils de bois.

On doit proportionner la charge au fusil qu'on porte, et se servir du plomb convenable au gibier qu'on veut chasser. On emploie quelquefois des dragées; il y en a de trois sortes : celle qui entre trois à trois de calibre dans un canon de *fusil*; celle qui entre quatre à quatre, et celle qui entre cinq à cinq ; cette dernière est très-menue.

Quand on tire aux oies, on se sert de la première : on emploie la seconde pour les canards, et la troisième pour les sarcelles, les pluviers, les ramiers, les bisets, et tous les oiseaux de moyenne taille.

Il y a une charge particulière pour les grues, les cygnes et les outardes : quand on est à cheval et qu'on peut approcher le gibier, on se sert de la *larme* mêlée.

Quand on tire aux lièvres, aux lapins et aux renards, on se sert de la dragée qui

entre trois à trois ; pour les bêtes fauves, on charge son fusil de deux balles égales, jointes avec un fil d'archal ; c'est ce qu'on appelle *balle ramée* ; (nous en donnerons bientôt une plus ample explication :)

Quand on aperçoit le gibier en monceau, on charge à deux *lits* ; on remarque que quand on prend le gibier en travers, l'abattis est toujours très-médiocre.

La bourre la meilleure, surtout pour mettre sur la poudre, est celle du papier brouillard fin et collé; mais on ne bourre pas toujours le *fusil* à l'ordinaire ; voici la composition qu'on y met, quand on tire aux oies, aux cygnes et aux grues : on fait fondre du suif et de la cire, de façon qu'il y ait trois quarts du premier et un quart de l'autre; trempez ensuite dans ce mélange du vieux drap ; quand il sera roide comme de la toile cirée, vous le couperez par morceaux ; de tels tampons portent infiniment plus loin que les bourres ordinaires.

Quand on tire aux canards et à d'autres oiseaux plus petits, on met dans le *fusil* un poids de poudre égal à celui de quatre dragées, de celles qui entrent trois à trois. On remarque que lorsqu'il ne gèle pas, les

canards se lèvent de beaucoup plus loin que lorsqu'il fait un froid vif; ainsi, pour y mieux atteindre, on met quinze dragées après la poudre, on bourre; on en ajoute deux autres, et on bourre encore; cette précaution est inutile quand la saison est rigoureuse. Si on n'a que des dragées qui entrent quatre à quatre, on en met vingt-quatre au premier lit, et environ vingt sur l'autre. Si on tire aux bisets, on met la même charge de poudre, et on ajoute sur un lit le poids de trois balles de larmes : pour ne point se tromper, on fait faire exprès une mesure de fer blanc qui tient exactement cette charge, et cette mesure sert aussi quand on veut tirer aux sarcelles et aux pluviers.

Pour la grue, l'oie et l'outarde, on met huit dragées qui entrent deux à deux : ce sont deux balles qu'on fait entrer dans le *fusil*, quand on chasse aux grosses bêtes.

On doit remarquer que la poudre est plus sèche, et par conséquent a plus de force en été qu'en hiver ; ainsi, dans cette première saison, on rend la charge un peu moins forte.

Quand on a tiré, il faut avoir soin de recharger aussitôt, afin d'empêcher le canon

du *fusil* de devenir trop humide, et de nuire par ce moyen à l'activité de la poudre.

Un tireur doit toujours gagner le vent, ne point aller en droiture contre son gibier, mais passer à côté, faire semblant d'aller outre, et s'en rapprocher en tournoyant, jusqu'à ce qu'il soit à portée de le tirer à coup sûr.

Il est bon d'avoir un fusil à deux coups, quand on chasse aux mauviettes ou aux vaneaux; car dès qu'on a tué un de ces oiseaux, les autres s'en approchent et viennent voler autour de la tête même du chasseur.

CHAPITRE II.

Conseils et instructions préliminaires sur le fusil de chasse, la manière de le soigner, de le charger, et d'employer la poudre et le plomb, etc., etc.

La grande chasse à *courre* est, en fait de *vénerie*, un objet de luxe, de faste, que la puissance royale, ou celle d'un prince, peut seule se permettre; mais pour le plus modeste particulier, la chasse du fusil, au *tir*, est un de ces délassemens auquel une

très-médiocre fortune peut encore facilement atteindre. En effet, un fusil, de la poudre, du plomb, un chien intelligent, voilà tout l'appareil qui lui est nécessaire, et encore n'est-ce pas toujours l'équipage le plus nombreux, le plus coûteux en étalage, en armes, en chiens, en chevaux, qui fait prendre le plus de gibier; un braconnier, avec un mauvais fusil tout rouillé, en détruit quelquefois plus en une nuit, qu'un grand seigneur, secondé de toute sa suite, en un mois.

Art. Ier. Un point très-important est de ne jamais tirer plus de vingt à vingt-cinq coups sans passer de l'eau dans le canon de son fusil, sans bien le rincer, et le frotter à plusieurs reprises avec un petit goupillon en crins, qui se visse au bout de la baguette du fusil; quand il a été bien lavé, on le frotte encore en dedans, en dehors, avec un morceau de drap ou de laine, jusqu'à ce qu'il ne paraisse pas la moindre humidité sur ce morceau d'étoffe, et que l'intérieur du canon du fusil soit bien sec; c'est principalement de tous ces soins que dépend d'abord a qualité de la poudre, ensuite, trop souvent, la vie même du chasseur; car un fusil peu soigné vient à éclater, quelque-

fois à la culasse, et blesse ou tue même le chasseur. C'est pourquoi il est encore très-essentiel, à chaque coup qu'on a tiré, de bien essuyer avec un morceau de drap ou de serge, la pierre, le chien, le bassinet, et toute la batterie; de bien souffler dans la lumière et dans le canon du fusil, afin d'en chasser les dernières vapeurs gazeuses du salpêtre et du souffre, qui quelquefois séjournent dans l'intérieur, près la *chambre* où est la poudre, en étincelles immobiles, et viendraient à enflammer spontanément la nouvelle charge de poudre que vous viendriez à verser, ce qui, malheureusement, est arrivé à plus d'un chasseur dont la poire à poudre, par ce défaut de précaution, a pris feu, a santé en éclats à son visage, en l'étendant roide mort sur la place. C'est à l'ouvrage même de M. Magné de Marolles, qui nous a laissé un excellent traité sous le titre de la Chasse au Fusil, que nous empruntons le fond de ces instructions préliminaires et indispensables; mais cet ouvrage, qui d'ailleurs est devenu très-rare, n'existerait pas, que le bon sens seul trace toutes ces précautions.

Il faut bien se pénétrer d'une vérité, c'est

que plus un fusil est brillant de propreté, est net dans toutes ses parties, plus la poudre, qui ne perd de sa force que par l'humidité, en acquiert de rapidité dans son explosion : car le grand point pour un chasseur qui a visé une pièce, est que le plomb, messager de sa volonté, arrive aussitôt sur l'animal mis en joue; mais si l'inflammation de l'amorce est lente, si le feu qui communique de la lumière à la charge, ne produit pas une flagration, une détonnation simultanées, la volonté du chasseur n'est plus obéie à la seconde même où il fait partir la détente de son fusil; et quoiqu'ayant bien ajusté, la pièce n'a pas été atteinte, par les causes que je viens d'expliquer. Il faut donc qu'il y ait une harmonie parfaite entre le coup-d'œil, l'intention et l'action du chasseur, et l'explosion de la poudre; autrement, s'il se fait certaines poses, qu'elle parte à petits coups, et que l'amorce et la charge fassent sentir le temps d'arrêt de deux feux presque distincts, il est certain qu'avec une pareille arme aussi mal soignée, vous manquerez la plupart de vos coups.

Art. II. A tout événement, il est prudent, quand on bourre avec la baguette, de s'ef-

facer ; il peut, malgré toutes les précautions prises, arriver une explosion, et cette baguette pourrait vous traverser le sein. Ne tirez jamais non plus avec une amorce de la veille, elle a déjà un peu perdu de sa force et de sa qualité : beaucoup de chasseurs, en chargeant, commencent par l'amorce, d'autres terminent la charge par ce dernier point; je serais de l'avis de ces derniers; en commençant par l'amorce, vous vous mettez à la merci des malheurs qui peuvent arriver par les effets d'une détente capricieuse, ou de toute autre cause qui aurait fait jouer un des ressorts de la batterie; au lieu qu'en terminant la charge par l'amorce, vous vous épargnez encore une foule d'accidens inopinés.

Art. III. Gardez-vous bien de tirer avec un fusil vieux chargé; en outre qu'il repoussera fortement, et que malgré la justesse du coup visé, par cette première cause, il atteindra rarement le but, les vicissitudes du temps ont entièrement changé les effets du salpêtre; le long séjour de la poudre dans un tube de fer, ou même quelquefois dans une barrique de bois bien sec, la rend toute autre. N'entrez, d'ailleurs, jamais en chasse, sans avoir scrupuleusement visité votre arme, surtout si

c'est un fusil à deux ou à quatre coups; interrogez les charges avec votre baguette, visitez bien les amorces. Il arrive tant de malheurs, qu'on ne saurait prendre trop de précautions : il est aussi très-imprudent de laisser des fusils de chasse à la portée des enfans; ils ne manquent pas, dans votre absence, de badiner avec ces armes, de faire l'exercice, ou d'imiter vos manœuvres, et remplissent la Gazette de la nouvelle d'une mort fatale. Entraîné par mes conseils, je consacrerai cet article à recommander expressément au chasseur de ne point badiner avec son fusil, de ne pas ajuster, en plaisantant, dans la funeste conviction qu'il n'est pas chargé, une personne qui rit de ses vaines menaces : plus d'un frère a eu à gémir sur la perte de sa sœur, plus d'un époux sur celle de sa femme, par cette affreuse imprudence; ce n'est pas ici le cas, voulant donner plus de crédit à mes assertions, de citer, à cet égard, maintes anecdotes affligeantes; qu'il suffise de se bien pénétrer de cette vérité, que rien n'est d'abord plus impoli, ensuite plus chanceux. L'emploi du fusil, l'exercice du cheval, sont inséparables de beaucoup de périls; évitons tous ceux que la prudence

humaine peut prévenir. Depuis l'invention des fusils à *piston*, à *détentes insensibles*, ces mêmes périls ont redoublé; il ne faut, pour ainsi dire, qu'un souffle, pour faire partir ces détentes; il importe donc infiniment au chasseur qu'il veille assiduement sur l'arme qu'il porte; que, lorsqu'emporté par sa passion, il franchit les fossés, il pénètre dans les fourrés, les buissons, aveuglé par le désir d'atteindre sa proie, il n'oublie jamais de tenir son arme de manière à ce que si quelques genets, quelques broussailles ou épis, enlacés dans la batterie de son fusil, venaient à le faire partir, il ne reçût pas, du moins, le coup dans la poitrine ou dans la tête; ces funestes hasards ont plongé dans le deuil plus d'une famille.

Art. IV. Lorsque vous venez à décharger un fusil avec le tire-balle, ayez la précaution de placer le canon du fusil obliquement, et de l'éloigner le plus possible de votre corps dans une direction horizontale, de manière à ce que si le tire-balle venait à produire par ses frottemens quelque inflammation, et fît faire explosion à la poudre, comme cela a eu lieu souvent, vous ne soyez nullement atteint dans l'explosion.

Placez donc votre main droite qui fait tourner le tire-balle tout-à-fait en dehors du canon du fusil, ainsi que le font les troupes de ligne, en chargeant leurs armes, et vous ne courrez pas les risques que je viens de vous signaler.

ACTION DE CHARGER UN FUSIL.

(Ce passage est encore extrait de l'ouvrage de M. MAGNÉ DE MAROLLES.)

ART. V. La poudre ne doit être battue que très-légèrement; il suffit d'appuyer deux ou trois fois la baguette sur le tampon, et il ne faut pas, comme font certains chasseurs, la battre à plusieurs reprises, en lâchant la baguette, en la plongeant avec force dans le canon du fusil, et en la faisant rebondir sur la bourre. En comprimant trop la poudre, partie des grains s'écrase, et l'explosion est moins prompte; d'ailleurs la dragée en écarte davantage. Il est utile, en versant la poudre dans le canon, de le tenir le plus qu'on peut dans la ligne perpendiculaire, afin qu'elle tombe plus aisément au fond, et qu'elle n'y forme pas le sifflet. Il est bon même de frapper un peu

la crosse du fusil contre terre, afin de détacher les grains de poudre qui s'attachent en tombant aux parois du canon. On ne doit jamais battre le plomb, qu'après avoir donné un coup de crosse en terre comme pour la poudre, afin qu'il se tasse et s'arrange mieux; on pose seulement dessus le tampon qui doit être moins fort que celui de la poudre. Bourrer trop le plomb fait écarter et repousser le fusil. Lorsqu'on a tiré, on doit recharger aussitôt pendant que le canon est échauffé; pour peu qu'on attende, il s'y forme une certaine huile qui retient une partie de la poudre, et l'empêche de tomber au fond. Quelques chasseurs amorcent avant que de charger; cela peut être bon lorsque la lumière est agrandie, sauf les inconvéniens et les dangers que j'ai déjà indiqués, et que le canon a peu d'épaisseur à la culasse, attendu que si l'on ne commence pas par amorcer, le fusil s'amorce de lui-même, ce qui diminue d'autant la charge; mais lorsque la lumière est telle qu'elle doit être, je conseillerai toujours de n'amorcer qu'après avoir chargé, parce que alors on s'assure par deux ou trois grains de poudre qui pénètrent dans le bassinet, que

de chasse, plutôt comme de *nocturnes assassinats*, que comme les trophées flatteurs de la patience, du calcul et de l'adresse.

DE LA CHARGE DE PLOMB POUR LES BÊTES FAUVES, DES MOYENS D'AMÉLIORER LA POUDRE, ETC.

ART. VII. On n'ignore pas que les loups portent, suivant l'expression vulgaire, un bon coup avant d'être abattus, qu'ils filent ordinairement le long de la ligne des tireurs et dans les endroits les plus fourrés; les balles ou gros plomb, avant d'arriver à eux, doivent rompre par conséquent des branches, et la force en est affaiblie; il faut donc que la poudre soit excellente pour les arrêter. A la force, il est encore nécessaire que cette poudre joigne la subtilité; en tirant au bois, à la clairière, si le coup est lent à partir, et que la bête courre très-vite, le plomb porte infailliblement en arrière, et on a le désagrément de la manquer. Il serait à désirer que la poudre dont on se sert pour le bois ne soit point *lustrée*, car elle en devient moins prompte à faire feu. Un physicien de considération

enseigne depuis peu de temps un moyen sûr et également facile pour augmenter la qualité de la poudre, c'est de tenir le baril qui la renferme dans un lieu bien sec, en évitant toutefois que l'endroit soit trop chaud, et fasse prendre la poudre en petites masses, et d'y mettre de temps en temps des gousses d'ail détachées l'une de l'autre; les effets en sont très-sensibles; la force de l'ail se répand dans la poudre; au bout d'un mois, ces gousses, qui sont d'abord pleines de substance, se trouvent desséchées comme un petit sac de parchemin.

Il est encore essentiel, lors des beaux jours de soleil, sur la fin de mars, qu'un chasseur attentif fasse étendre sa provision de poudre sur une table et sur du papier; s'il est dans un pays où il y ait des cloches de jardin, on s'en sert pour couvrir cette poudre, la chaleur en devient plus forte, et cette méthode empêche à la fois qu'elle ne s'évente. A cette précaution l'on joint celle de la faire passer dans un poêlon de fer un peu chaud, le matin qui précède le départ pour la chasse. Il est essentiel de montrer au domestique, chargé de ce soin, la manière d'éviter les dangers; il se gardera

donc bien de verser imprudemment la poudre dans le poêlon; il faut y en jeter d'abord quelques grains; quand il en sort une fumée considérable, on la laisse refroidir, alors il n'y a plus de danger qu'on se brûle. Il est aisé de se convaincre du bon effet de ces méthodes en tirant sur la neige; la poudre, qui n'est pas préparée de cette manière, y laisse une quantité considérable de grains qui n'ont pas pris feu avec les autres. Au défaut de neige, on peut tirer sur un linge mouillé, à huit ou dix pas de distance; ces mêmes grains s'y attachent en partie, l'essentiel est d'en diminuer la masse, le coup procurera des effets proportionnels.

De ces réflexions sur la poudre, passons, d'après le texte de notre chapitre, à celles dont l'emploi du *plomb* et des *balles* peut être susceptible. Il est essentiel que ce dernier soit *mouliné*, alors il est bien plus lisse, s'arrange bien mieux dans le fusil, et écarte beaucoup moins. Cette précaution n'est pas même à négliger pour les balles; on prend un baril d'environ vingt pintes, traversé d'un cylindre avec une manivelle; on le monte sur une espèce d'échelle : on y supplée encore en approchant les dos de

deux chaises. On met dans ce baril environ quinze livres de plomb moulé et quelques douzaines de balles; on le fait tourner deux à trois heures, et il devient lisse et parfaitement rond.

En général, les *chevrotines* ne valent rien pour tuer la bête fauve, particulièrement les loups, à l'affût ou arrêtés : on prétend d'ailleurs que le coup-d'œil de ces animaux est si perçant, qu'ils aperçoivent le feu, surtout quand on les tire en face; la crainte leur fait, dit-on, crisper la peau, et elle en devient plus dure, du moins quelques chasseurs expérimentés l'assurent; les seules balles réussissent mieux, et abattent du coup la bête. Il y a encore un moyen de les rendre plus meurtrières parmi beaucoup d'autres que j'expliquerai par la suite, c'est de les composer avec un *mélange égal de plomb et d'étain;* il en résulte divers avantages; elles sont moins pesantes, car on en peut mettre quatre dans un fusil ordinaire, et trois dans chaque canon s'il est à deux coups. Ces balles ont cette sorte de supériorité sur les autres qu'elles ne s'aplatissent pas sur les os, comme le plomb; elles les brisent, et n'ayant pas tant de forces puis-

qu'elles sont légères, elles ne percent jamais le loup ou le sanglier; leur possibilité ordinaire, quand on tire à vingt ou vingt-cinq pas, est d'aller s'amortir contre la peau opposée; alors le sang n'ayant pas deux issues, étouffe bien plutôt l'animal; s'il n'est pas tué roide, on le voit tomber, pour l'ordinaire, à une cinquantaine de toises, et souvent même bien plus près.

Des Bourres de Feutres.

Art. VIII. L'usage des *bourres de feutres*, ou vieux chapeaux, est on ne peut plus avantageux; on les fait avec un emporte-pièce proportionné au diamètre du canon du fusil : il faut que ces bourres entrent un peu difficilement, surtout que la baguette qui les chasse au fond du canon du fusil soit très-forte, assez grosse d'un bout, sans quoi le feutre se mettrait de travers, et on aurait de la peine à recharger.

Outre que ces bourres ne sont pas sujettes à mettre le feu au bois, comme certain papier et surtout l'étoupe, elles contiennent beaucoup mieux la poudre, et en augmentent conséquemment la force et l'effet d'ex-

plosion. On choisit les moins épaisses pour bourrer le plomb; quand on joint des chevrotines avec la balle, on met les chevrotines les premières, et on les sépare de cette balle avec une bourre, on l'assure, on l'affermit ensuite avec un tortillon de papier qui renferme une *poste* (petite balle qui n'est que le tiers de celle de calibre). Cette manière de charger est la meilleure pour les fusils simples : on est à même par là d'arrêter la grosse bête; quand, au contraire, on tire avec un fusil double, le canon doit être chargé de trois balles d'étain; l'usage n'en est bon que pour une distance de trente à quarante pas; moins pesantes, comme je l'ai déjà dit, que celles de plomb, elles baissent à une plus longue portée; le second coup étant chargé, comme il a été détaillé plus haut, il sert à tirer les renards comme les loups : il faut toutefois être d'une certaine adresse pour ne jamais manquer les premiers à balle, surtout quand ils ont pris l'effroi, et augmentent de vitesse dans leur fuite, en raison de leur terreur; sans cela rien de plus facile que de les faire arrêter, pourvu surtout que l'on ait un habit d'un gris obscur et couleur d'écorce de chêne. On se

colle alors contre un gros arbre, et on écarte les branches qui pourraient gêner le maniement de son arme. Sitôt qu'on entend la bête couler sur la feuille, on met en joue; outre que ce mouvement est fait d'avance et n'est par conséquent pas remarqué des animaux, il empêche qu'ils aperçoivent le point lumineux des yeux, car la nature leur a donné l'instinct de le connaître, et rien, dit-on, ne les épouvante davantage; lorsqu'ils marchent doucement, on les attend à une clairière, et si l'on n'est pas bien sûr de son coup, on fait un petit bruit avec les lèvres, qui imite celui d'une souris. La bête fauve ne manque jamais de s'arrêter; mais aussi, ayant bientôt fixé ses regards sur le chasseur, elle repart aussitôt, et court encore plus vite qu'avant. Toute l'adresse consiste donc à profiter de cette première station.

AUTRE PROCÉDÉ POUR TIRER A BALLE, ET TRÈS-JUSTE.

Art. IX. Quand on veut tirer à balle *seule*, et très-juste, il y a une façon simple et également bonne; c'est de l'envelopper

dans une peau très-lisse et cousue comme celles des balles de paume; on la frotte avec du suif, on chasse cette balle de force, elle en porte plus loin, et le suif en rend la direction plus certaine.

Une précaution qui y a rapport, facilite encore la destruction des gros oiseaux de proie et des corbeaux en troupe qui, hors des temps de neige, ne se laissent pas facilement approcher : on a un tuyau de fer blanc du calibre d'un fusil; on ferme une extrémité avec un bouchon de liège sur lequel pose le coup du gros plomb mouliné; on verse dessus un mélange composé de deux parties de suif et d'une de cire; quand le tout est réfroidi, on ôte le bouchon, et on fait sortir le coup composé de la sorte avec une baguette de fusil ou autre corps dur : cette charge est une espèce de bout de chandelle meurtrière que l'on met dessus la poudre, et qui doit être bourrée au feutre; rien ne porte plus loin; il est vrai qu'il faut convenir que le fusil, ainsi chargé, ne laisse pas de repousser; mais le chasseur, qui doit s'y attendre, s'y prépare, et *épaule* avec plus de fermeté.

Balles ramées.

Art. X. *Leuttmann*, qui nous a laissé d'excellentes instructions sur la chasse au bois, entr'autres documens, nous enseigne une manière de *ramer* deux balles, qui est encore du plus grand avantage pour la chasse de la grosse bête. La voici : vous vous procurez un fil de laiton assez fort, de la longueur de trois à quatre pouces, et quand vous l'avez bien recuit au feu, vous le tortillez en tire-bourre, de la hauteur de cinq à six lignes, sur un petit cylindre de fer, de la grosseur au moins d'une plume d'oie; vous retirez ensuite le cylindre, vous détachez une extrémité du laiton de la spirale, et vous avez soin de la courber un peu tout au bout; après ces préparatifs, vous introduisez le moule, et l'y soutenez en l'air d'une main; de sorte qu'en coulant la balle, de l'autre, l'extrémité de la spirale se trouve recouverte et enveloppée par le plomb; retirez ensuite le moule et la balle, et retournant votre fil de laiton en spirale, répétez la même opération à l'autre extrémité de la spirale; par ce procédé, vous

aurez deux *balles ramées*, autrement dit, accouplées l'une à l'autre ; sauf les petites modifications qu'il vous faudra faire pour rajuster le tout, de manière à ce que ces deux balles unies entrent bien dans le canon du fusil.

Balle s'ouvrant en quatre, a l'explosion du coup de fusil.

Art. XI. Dans les mémoires de l'Académie des Sciences de Pétersbourg, année 1792, à un passage intitulé : « *Observations curieuses et singulières concernant les Fusils* ; » on remarque ce procédé de couler une sorte de *balle quadruple*, pour tirer sur la grosse bête, et d'un effet terrible : voici l'explication des moyens à employer pour la fabriquer : le moule dans lequel est fondue cette balle, doit être divisé en quatre cavités, ou cases rondes, au moyen de deux petites lames rondes, de tôle ou de cuivre, se croisant à angles droits, et soudées l'une sur l'autre, et s'y adaptant avec une parfaite exactitude. Au point où ces petites lames rondes se joignent par le bas, est encore soudé un petit pied d'environ un pouce de

long, imaginé pour faciliter leur séparation d'avec la balle, lorsqu'elle a été coulée, et qu'elle est retirée du moule par une ouverture qu'on y a ménagée dans cette intention. La *balle quadruple* ayant été fondue et fabriquée dans cet appareil ainsi préparé, on enlève alors cette quadruple cloison mobile, de tôle ou de cuivre, qui la divise en quatre, mais ne laisse pas de la laisser unie par des parties adhérentes : pour enlever cette cloison, on se servira de la pointe de quelqu'instrument en fer, et on procédera de manière à sortir nettes les quatre balles qui présentent deux couples jumelles : le tout, de calibre, doit entrer, mais un peu de force, dans le canon du fusil, et le chasseur a encore soin de placer l'excédant du jet de la fonte des balles en haut. A l'explosion, cette balle, parvenue à une certaine distance, et au moment d'atteindre l'animal, s'ouvre, s'épanouit, et dans ses ravages bien plus meurtriers, fait à la bête une quadruple plaie aussi large que profonde. Certains chasseurs, pour plus de sûreté, ajoutent encore un lingot à cette quadruple balle.

Mais, pour revenir sur la chevrotine, qui

est un diminutif de la balle, de la grosseur d'un pois moyen, dont on met sur la poudre quinze ou dix-huit tout au plus, beaucoup de chasseurs ont acquis la certitude, par plusieurs épreuves réitérées, que quinze chevrotines, à l'éloignement de trente-cinq à quarante pas, couvraient un espace de plus de sept à huit pieds en carré : quand, à cette distance, le loup ou le renard est atteint d'une ou deux chevrotines, c'est tout ce qu'un chasseur peut espérer des effets de cette charge; l'animal s'échappe donc, quoique blessé, mais légèrement, à moins toutefois qu'une chevrotine ne l'ait percé dans la tête, le cœur ou les intestins.

Ces diverses explications prouvent combien la chevrotine est chanceuse, est douteuse dans ses effets, et combien encore on doit peu se reposer sur le genre de charge; elle n'est d'un effet assuré que quand on tire à vingt ou vingt-cinq pas; mais, dans ce cas, autant valait prendre du plomb à lièvre.

Ce ne sont pas les seuls inconvéniens de la charge à chevrotines; d'abord elles font terriblement repousser le fusil; il faut donc avoir soin d'épauler avec énergie, car la

crosse vous donnerait un vigoureux soufflet; mais encore la chevrotine écarte infiniment; elle fait gerbe à l'explosion, et dans des battues, au bois, ou même en plaine, lorsque les chasseurs se trouvent occuper un vaste amphithéâtre de terrain; l'un d'eux, quoiqu'à une distance assez éloignée, se trouvera quelquefois blessé d'un coup de chevrotine, au moment où il se croyait le plus en sûreté.

CHAPITRE III.

Continuation d'instructions sur la charge du fusil de chasse, etc., etc.

Article Ier. Le soin tout particulier que doit avoir un chasseur, c'est, d'abord, de garnir son fusil d'une petite couverture en cuir un peu huileux au dedans, pour en masquer la batterie quand il vient à pleuvoir; mais encore de se munir de pierres neuves, afin de les renouveler fréquemment; car, combien n'est-il pas cruel pour un bon tireur, de manquer une belle pièce, parce que sa pierre n'aurait pas produit assez d'étincelles pour enflammer l'amorce! Quand on a tiré dix-huit à vingt coups, au plus,

avec la même pierre, c'est suffisant; cet article de l'arsenal d'un chasseur coûte trop peu de chose pour regarder à ces frais; par cette attention, il s'épargnera souvent le plus cuisant dépit. Pareillement avoir toujours une amorce fraîche; une amorce de quelques jours, et même seulement de la veille, *fuse*, fait des poses, comme des temps d'arrêt, en se mettant en état de flagration, et le gibier n'est pas atteint, pour ne pas avoir renouvelé l'amorce.

Le traité de la CHASSE AU FUSIL nous fournit ci-après une petite TABLE qui indique le nombre de grains de plomb qui, à quelques très-légères différences près de poids et de quantité, composent une once de chaque sorte, depuis le *six*, jusqu'à *trois*, inclusivement, soit plomb ordinaire, soit plomb *façon anglaise*; car ce dernier est plus petit dans toutes les sortes. Les fabricans de plomb de chasse n'ayant pas tous des cribles pareils, les grains ne sont pas conséquemment de la même grandeur, c'est ce qui produit les légères différences dont je viens de parler.

TABLE.

		Plomb ordinaire.	Plomb italien.
N° 6.	Une once. . .	375	405 grains.
N° 5.	*Idem*.	250	300
N° 4*.	*Idem*.	190	220
N° 4.	*Idem*.	110	180
N° 3*.	*Idem*.	85	140
N° 3.	*Idem*.	72	110

DE LA MESURE DE POUDRE ET DE PLOMB NÉCESSAIRE A LA CHARGE D'UN FUSIL.

Art. II. Un gros, ou tout au plus un gros un quart de bonne poudre, et une once ou une once un quart de plomb, composent une charge suffisante pour les fusils d'un diamètre du calibre ordinaire, c'est-à-dire, depuis vingt-quatre grains jusqu'à trente; cependant si l'on a l'intention d'employer la grosse dragée, telle que le n° 3* ou 3, il est indispensable, dans ce cas, d'augmenter cette charge de plomb d'un quart en sus, et pour la mesurer d'une manière précise, d'avoir une petite forme en fer-blanc, exacte dans les dimensions nécessaires à contenir en plomb

le poids juste de la charge dont on veut se servir.

DES BOURRES OU TAMPONS GÉNÉRALEMENT EMPLOYÉS.

ART. III. Ce point est beaucoup plus important qu'on ne pense, et les chasseurs qui s'imaginent que le premier objet venu, comme laine, coton, feuilles sèches, peut servir de *bourres* ou *tampons*, se trompent étrangement : en général, la meilleure chose pour la bourre est le *papier brouillard* : il a à la fois de la force et de la souplesse, il se pelote parfaitement, remplit bien tous les parois de l'intérieur du canon, où on peut le faire entrer avec force, ce qui lui fait en même temps nettoyer toute la crasse huileuse qui y existe; c'est cette sorte de bourre que l'on doit placer d'abord sur la poudre ; elle soutient bien le coup, et ne tombe guères qu'à douze ou quinze pas : on peut encore bourrer la poudre avec des rognures de buffle de deux à trois lignes d'épaisseur, des petites feuilles arrondies de liège ; il en sera de même pour le plomb; car si vous vous serviez de papier trop épais, le coup

repoussera, la dragée écartera davantage, et le coup perdra en force et en distance : gardez-vous encore d'employer le linge, la filasse, le petit plomb s'y entortille, et au lieu de s'épanouir, ces sortes de bourres, très-mauvaises, font balle.

Pour la *chasse* A L'EAU, le bon choix du plomb importe infiniment; il faut que les grains en soient bien ronds, d'une égale grosseur, lustrés et bien pleins; pesez-les, vérifiez-les à la main pour faire un tri, et rejetez ceux qui seraient creux. Le *plomb italien* ou *plomb blanc*, qu'on fabrique à Paris depuis peu d'années, n'a cette sorte de supériorité sur l'autre que, d'une couleur argentée et agréable à la vue, il n'encrasse pas les mains; mais, au surplus, il n'atteint pas plus loin; et quant au plomb moulé, dont on ne fait pas au-dessous du n° 4, il cause sans doute au gibier blessé des plaies plus aiguës, par les angles tranchans qui lui restent du jet de la fonte; mais son défaut de rondeur et d'égalité l'empêche d'arriver à une forte distance, comme le plomb à l'eau.

DE LA PORTÉE DU FUSIL.

ART. IV. Il faut rejeter, en général, cette opinion vulgaire, également repoussée par tous les connaisseurs, par les plus grands amateurs de l'arquebuserie, particulièrement par M. *Robins*, un de nos plus célèbres écrivains sur la chasse, que tel et tel fusil porterait tout son coup dans la forme d'un chapeau à une distance de 50, et même de 60 pas, et à 80, au moins 15 grains dans la largeur d'une feuille de papier; cette assertion est erronée; à peine si tout le coup d'un fusil chargé à petit plomb arrivera dans un blanc de trois pieds en carré; il est facile de s'en convaincre, en plantant au bout d'une allée une espèce de cible, et d'y viser, après avoir compté les grains avec la plus grande attention, l'on verra combien de grains se sont éparpillés: il est vrai qu'on voit tous les jours tuer un lièvre, ou autre pièce de gibier, à 80 pas; mais c'est qu'alors quelques grains ont fait balle; ces exceptions ne détruisent pas la règle.

CHAPITRE IV.

Sur les moyens de faire de rapides progrès dans l'art de tirer juste ; soit l'oiseau posé, soit à son vol, soit lorsqu'il part, et enfin à la course des animaux les plus rapides dans leur vîtesse.

Les THÉORIES, sur cet article, sont précieuses, l'exercice l'est encore plus ; la fréquence du *tir*, les essais multipliés, le tir au blanc, sur un lièvre captif dans un sillon, sur un oiseau artificiel fixé sur une branche d'arbre, l'habitude de viser et d'atteindre l'hirondelle dans son vol, de s'exercer pareillement au pistolet, après avoir désigné une fleur, un bouton de rose, de le couper d'une balle à vingt pas de distance ; enfin, l'école suivie long-temps de toute la partie gymnastique de l'arquebuserie, et surtout, je le répète, l'*exercice*, avec de belles dispositions naturelles, tous ces moyens souvent employés, feront, dis-je, acquérir une grande habileté. Il est toutefois avantageux de lire tout ce que les chasseurs ont offert dans des ouvrages estimés, en leçons, en principes

fondés sur l'expérience. Comment épier les animaux, les surprendre dans leurs retraites, les vaincre malgré toutes leurs ruses, si l'on ne connaît provisoirement leur HISTOIRE NATURELLE?... Des instructions sont donc du plus grand prix pour le chasseur : tâchons de le prouver.

ARTICLE Ier. Abstraction faite des succès de tel et tel chasseur qui réussit, tout en s'écartant des principes basés sur la physique, examinons les meilleures méthodes que le temps a consacrées. L'usage apprend seul les distances où il convient de tirer; ce point n'est pas douteux; car dès les premiers essais, il s'établit entre le chasseur et les distances un point *de sympathie*, si je puis m'exprimer ainsi, un esprit de calcul et de probabilités, qui donne au tireur, d'après le *tir* de la veille, la mesure approximative de l'étendue et le sentiment des moyens d'atteindre au but le lendemain; ne précisons donc rien à cet égard; chaque chasseur, sur ce point, a une sorte de code qui est propre à ses habitudes et aux résultats de ses propres épreuves. Cependant, en fait de règles générales, vous tuerez infailliblement avec la dragée n° 4 une pièce de gibier quelconque,

si elle est bien ajustée, *pour le poil*, depuis vingt-cinq jusqu'à trente-cinq pas, et *pour la plume*, depuis quarante jusqu'à quarante-cinq. Passé cet éloignement, les perdrix, par exemple, qui présentent fort peu de surface, passent dans les vides du coup; ce n'est pas qu'on ne puisse tuer des perdrix, avec le nº 4, au-delà de soixante, et même de soixante-dix pas; mais ces succès ne sont pas communs. Tous ceux qui ont cherché à approfondir, par des expériences réitérées, à connaître précisément la vraie portée des fusils de chasse, sourient aux récits merveilleux de certains chasseurs, *lynx* dans leurs triomphes, qui tuaient souvent avec leurs armes miraculeuses, et avec le nº 4, des lièvres en pleine course, à quatre-vingt-dix et même cent pas!... Avec des *canardières* même, c'est à peine si le fait paraîtrait croyable!... Tel chasseur m'a assuré avoir tué avec cette sorte de plomb (le nº 4), un faisan à *cent-trente pas*.... Ah! voilà ce que c'est; ses balles étaient d'argent, et distant du propriétaire du faisan de cent-trente pas, son domestique aura été de sa part le lui acheter...

Je ne prétends pas nier pourtant qu'avec

le n° 3, on n'ait jamais abattu, par un bonheur purement fortuit, une perdrix ou un lièvre à cent dix pas et même cent vingt pas; mais ces cas sont rangés parmi ces *phénomènes* de chasse, que la vie entière d'un chasseur peut quelquefois à peine citer. L'adresse n'est plus pour rien dans ces bonnes aubaines, vous les devez uniquement *au hasard* d'un seul grain qui aura atteint l'oiseau visé, à la tête, à l'œil, ou dans quelque partie très-délicate du corps; si c'est une perdrix blessée à la tête, elle tombe plus abasourdie que morte. Un lièvre?... il suffira qu'un grain de plomb égaré l'ait percé à l'épaule, pour jeter l'effroi dans tous ses mouvemens, pour ralentir sa course, et le faire tomber en votre pouvoir.

Art. II. On fait faire un habit à sa taille; par la même raison, on commande un fusil à un armurier, à sa convenance. On lui prescrit la longueur, l'épaisseur de la crosse, de la couche; celui-ci préfère le *guidon* près la culasse, l'autre au bout du canon; cet autre veut deux *guidons* fort petits et fort ras, tandis que tel chasseur les désire très-saillans. Sur ces divers points on ne peut critiquer ces différentes adoptions,

puisqu'il est naturel de chercher dans les instrumens de tel et tel exercice, les formes et les dimensions qui s'identifient le mieux à notre constitution, à notre corpulence, et que du moment qu'on fait tomber le lièvre ou la perdrix visés, on a parfaitement mis en joue. Cependant la saine physique prescrit en tout et partout des principes généraux qu'on ne peut révoquer en doute; ainsi, sans prendre nullement en considération les idées de tel chasseur qui commande à son armurier une *couche courte*, *droite* ou *courbe*, examinons les formes qu'on peut raisonnablement préférer.

Si le chasseur est grand, mince, élancé, qu'il ait les bras très-longs, je lui conseillerai, dans ce cas, de choisir une couche un peu longue, une crosse forte, épaisse, chargée un peu en bois : de cette manière, la crosse ne s'encaissera pas en quelque sorte dans ses épaules, et le guidon sera bien mieux sous les calculs immédiats et la mire de son œil; ses mains se placeront bien mieux encore au premier tenon de la baguette, et un peu au-dessus du *pont* et de la *sous-garde*.

En général, une *couche* longue est plus

avantageuse, soit que vous tiriez au vol, soit que vous ajustiez horizontalement; la crosse s'emboîtant mieux rend à la fois le coup plus juste. Quant aux différentes courbures de la couche, on ne peut les prescrire, elles dépendront encore de la disposition de vos épaules; si par exemple vous les avez basses, et en même temps le cou un peu court, la couche de votre fusil doit avoir plus de courbure; le recul, on le conçoit, est plus ou moins sensible, selon que le bois du fusil s'adapte plus ou moins bien à l'épaule et à la joue du chasseur, sauf cependant la trop grande quantité de charge en poudre et en plomb qui pourrait bien certainement vous donner un vigoureux soufflet, si, tel qu'un braconnier à l'affût, ou à la chasse au bois, dans une battue de loups, vous osez mettre, comme je l'ai vu faire, jusqu'à trois balles par-dessus une charge de plomb. Au bois, il est vrai, où l'on tire de près, de pareils coups font quelquefois tomber l'animal, mais très-souvent aussi ils ne font que le blesser, il emporte le coup quoiqu'en perdant son sang, et va mourir parfois à deux lieues du point où il a été atteint. Les balles, en pa-

reil cas, s'arrêtent dans le cuir, s'applatissent sur les os d'un vieux sanglier qui portera ainsi sur les surfaces de son corps jusqu'à vingt chevrotines ou lingots, preuves matérielles et glorieuses des chasses fréquentes qu'il a essuyées. Au demeurant, la meilleure charge pour le bois est de deux balles de calibre, projetées par de bonne poudre.

Pour revenir à la *couche* d'un fusil, c'est uniquement dans le magasin d'un armurier, en faisant l'essai successif de plusieurs que vous verrez celle qui convient le mieux à votre organisation physique; et d'un autre côté, si votre fortune vous le permet, ayez des fusils à un, deux et quatre coups, et ayez soin de vous familiariser avec ces différens poids, comme avec ces différentes formes. L'usage, la fréquence du *tir*, peuvent seuls vous apprendre quelles modifications, quels changemens l'armurier peut faire à la *couche* de vos fusils.

Art. III. D'après le résultat de maintes épreuves, en définitive le chasseur fera bien d'avoir un fusil qui relève imperceptiblement du bout, et dont la courbure de la couche soit assez sensible, car, pour

premier inconvénient, une courbe trop droite, en découvrant tout le canon à l'œil, force généralement le chasseur à tirer dessous, ce qui, la plupart du temps, lui fait manquer les pièces, au lieu qu'on sait qu'il lui en échappe fort peu après avoir tiré trop haut; et, d'un autre côté, pour concourir à l'ensemble parfait du coup, plus le *guidon* est ras, plus, on le conçoit aussitôt, la ligne de *mire* se trouve coïncider avec la ligne de *tir;* l'œil saisit ce concours d'objets mis en complète harmonie, et quand la détente a obéi promptement, quand la flagration de tous les élémens gazeux qui composent la poudre a été spontanée, l'animal ajusté tombe subitement ici, sous les lois seules de la physique.

Art. IV. Le chasseur, après s'être exercé sur des objets *fixés* avec les divers numéros du plomb à différentes distances, progressivement augmentées, et avoir fait en quelque sorte ses *débuts*, et la répétition de ses leçons théoriques, entre en véritable guerre. Veut-il, par exemple, ne pas manquer le gibier en *travers* ou lorsqu'il *barre*, soit au vol, soit à la course du gibier? qu'il ajuste toujours un peu devant la pièce fugi-

tive, autrement il la manquerait. Il est vrai que lorsque c'est un oiseau qui file en ligne, et que vous faites filer également le bout du canon de votre fusil, en suivant le vol régulier de l'oiseau, il n'est pas autant nécessaire d'ajuster devant; mais si c'est un lièvre, faute de cette précaution, en ayant visé à la tête, à peine si quelques grains de plomb tomberont sur la croupe; la raison en est sensible : le temps, tel court qu'il puisse être, que vous mettez à faire partir la détente, le trajet qu'a à parcourir le plomb, est un intervalle pendant lequel vous vous arrêtez, tandis que l'animal chemine toujours, soit sur la terre, soit dans les airs; votre ligne de *mire* ayant été dépassée par le lièvre ou l'oiseau; votre coup n'arrive que derrière; c'est pourquoi un chasseur ne saurait trop s'étudier à tirer au vol des oiseaux, ou à la course des quadrupèdes, en accoutumant son œil et sa main à ne jamais s'arrêter. Mais ici la qualité de la poudre et du fusil contribue essentiellement au succès, encore plus la fréquence du *tir* : tout l'art consiste dans une grande habitude.

ART. V. Lorsqu'un chasseur vise une

pièce, un lièvre, un renard par exemple, dans une direction *horizontale*, sur un terrain plat et découvert, à un grand éloignement, qu'il ait bien soin d'abord, lorsque l'animal file, que son *guidon* soit d'abord toujours pointé entre les deux oreilles de l'animal, mais encore de lâcher son coup un peu au-dessus, attendu que, par une raison physique, le plomb lancé à une grande distance, n'arrive de *but en blanc* qu'à un certain nombre de toises, après lequel espace dépassé il décrit une ligne parabolique, en perdant insensiblement de la force de répulsion que la poudre lui a imprimée. Sans doute, il se présentera mille particularités où cette recommandation ne pourrait pas être suivie; les *crochets* du lièvre, les sauts du renard, son allure tortueuse, le départ irrégulier de la bécasse, exigent un autre mode de tir: c'est la sagacité du chasseur qui l'apprend; cependant, à ces articles, nous dirons tout ce que la THÉORIE peut enseigner.

ART. VI. Il faut également tirer devant, au moins d'un demi-pied, la *caille*, le *faisan*; le *canard sauvage*, lorsque ces oiseaux passent en *travers*, surtout si vous faites feu à cinquante ou soixante pas. Quant

à tous les piéges, filets, rêts, embûches, ou autres machines imaginées pour prendre les quadrupèdes ou les oiseaux, notre plan étant de ne traiter ici que des CHASSES *à courre* et *à tir*, nous renvoyons à l'AVICEPTOLOGIE, dont nous avons fait déjà un juste éloge pour toutes ces inventions ingénieuses.

CHAPITRE V,

Consacré exclusivement à la dénomination détaillée de toutes les pièces qui composent le FUSIL DE CHASSE ORDINAIRE, *et au nouveau Fusil à* piston, sans pierre, etc.

Aucun terme technique d'armurerie ne doit être ignoré du chasseur, il faut au moins qu'il sache précisément comment on appelle toutes les pièces de son arme principale.

D'abord l'arc, la javeline, la flèche, dans les premiers âges, furent les uniques auxiliaires de l'homme sauvage; moins éloignées de nos siècles, l'*arbalète*, l'*arquebuse* furent inventées; le fusil leur succéda dans ses dimensions informes, enfin les *platines* furent considérablement perfectionnées vers

le commencement du 18e. siècle; du fusil de chasse simple, on vint à inventer le double, le quadruple canon, le sextuple même, et non contens de tant de progrès admirables, les armuriers du 19e. siècle ont créé l'art prodigieux de se passer de pierre à la batterie de leurs fusils, et ont trouvé dans la physique un procédé étonnant pour suppléer et remplacer le premier et ancien procédé de la pierre.

Il n'entre pas dans nos intentions d'établir un parallèle critique ou apologétique entre les fusils ordinaires et les fusils à *piston*, qui s'amorcent à présent avec de petites boules ou pilulles de muriate sur-oxigénée de potasse; nous ne les présentons aux méditations du lecteur que comme un instrument de gloire, en quelque sorte, qui prouve jusqu'à quel degré peut s'élover l'esprit humain, et dont peut s'enorgueillir le chasseur.

Art. Ier. Le fusil de chasse ordinaire se compose de la crosse, faite ordinairement en bois de noyer, travaillée en droit fil, sauf les autres bois précieux qu'on emploie, car il y a des fusils qui s'élèvent au prix de 6,000 francs, soit par la riche sculpture du bois, les incrustations en or et argent, soit par la

perfection de la batterie et le travail merveilleux du canon; cette crosse est souvent creuse, surtout dans les fusils fabriqués en Allemagne; c'est un petit magasin commode au chasseur, qui peut recevoir une foule de petits objets nécessaires à la chasse; cette crosse est quelquefois garnie, mais rarement toutefois, d'un petit coussin de velours rouge, ou en maroquin vert à l'endroit où l'on appuie la joue, quand on tire, afin de rendre le coup et le recul moins sensibles; on y fait graver ses armes ou son chiffre sur un écusson, ce qui contribue encore à l'orner; en outre, elle est emboîtée par une plaque en cuivre, et quelquefois en argent, qui s'y adapte par deux grosses vis. Cette crosse de bois, qui pour tout le fusil est d'un seul morceau, se prolonge jusques et au-delà de la culasse du canon, pour servir de fourreau à la baguette, de plus recevoir la platine, la *sougarde* et le *pontet de sougarde;* le poids de cette crosse doit être combiné avec celui du canon du fusil, afin que dans l'action de tirer il se fasse comme naturellement une espèce de bascule de contre-poids favorable à la manœuvre du chasseur.

Les autres pièces qui forment la platine,

objet susceptible encore des plus riches ornemens, sont en dehors le chien, la batterie, le ressort de batterie et le bassinet, qui s'adapte à la lumière du canon du fusil; et en dedans de cette platine, la noix, la bride de noix, le grand ressort, la gachette et le ressort de gachette. Plusieurs vis qui pénètrent dans le bois servent à serrer fortement cette platine. Il y a des fusils à doubles détentes, le plus léger toucher les fait partir; ces doubles détentes conviennent plus à l'affreux préjugé du duel, en ce que l'action et le point de *mire* ne sont nullement dérangés par un à-coup à la gachette; mais pour les fusils de chasse, j'y vois beaucoup trop de dangers; la moindre circonstance, le moindre soufle pouvant faire partir le coup d'un fusil qui doit être presque toujours armé, pour être prêt à faire feu sur les pièces levées; il en résulte beaucoup de périls pour le chasseur qui peut se blesser, se tuer même à la moindre inadvertance.

Un grand nombre de célèbres armuriers de la capitale, tels que *Le Page*, *Pirmet-Baucheron*, BACHEREAU, dans les magasins desquels on trouve le FUSIL A FOUDRE, le

FUSIL A SYSTÈME, le FUSIL A QUATRE COUPS, A MAGASIN DE SOIXANTE AMORCES, LES AMORÇOIRS A NOIX ET A COULISSE, IDEM EN GRAINS VERNISSÉS, IDEM ENDUITS DE CIRE, IDEM EN CAPSULES DE CUIVRE, une foule d'armuriers, arquebusiers du roi, dis-je, de la capitale et des provinces, étonnent chaque jour les manufactures étrangères par la perfection et la profondeur des inventions de nouvelles platines : M. *Bachereau*, entre autres, a fabriqué des fusils qui vont jusqu'au prix de 8,000 FRANCS, et qu'on peut considérer comme le plus haut degré de l'art auquel l'armurier puisse atteindre désormais; depuis plusieurs années, elle semble n'avoir plus de progrès à faire, et chaque jour cependant ce sont encore de nouveaux perfectionnemens.

Pour ces nouvelles platines, un grain composé de *poudre fulminante*, enveloppé de cire ou vernissé, et imperméable, pour parer à l'humidité, est placé dans une cavité réservée dans la forme d'une sorte de petit mortier; par l'effet de la détente de la gachette qui fait faire le coup de marteau, le bec du chien vient à s'abattre sur cette espèce de petit mortier, et l'action seule du choc fait prendre feu à la

poudre fulminante qui communique de près à la lumière et à la *chambre* où se place la charge du fusil. On conçoit que des *amorçoirs* de nouvelle forme ont été imaginés pour ces sortes de platines. Nous n'avons pas contracté l'obligation de faire ici la description de toutes les variétés infinies que divers armuriers ont apportées au jeu différent de ces *pistons*, il faudrait entrer dans de trop grands détails, et la vue seule d'une de ces nouvelles armes vaudra mieux qu'un volume; nous nous bornerons à dire que leur vogue, leur grand débit suffisent seuls pour déposer en faveur de leur perfection. Il est en effet précieux pour le chasseur de ne pas avoir à craindre une foule d'accidens qui arrivent ordinairement à la pierre de son fusil, abstraction faite de l'inconvénient de l'humidité qui n'est pas le moins fâcheux; de plus, on amorce beaucoup plus vite; la déflagration est bien plus spontanée, bien plus simultanée que celle de la poudre, et c'est d'un grand avantage. Cependant on ne voit pas que dans tous les équipages de chasse, et toutes les armes et accessoires qui composent la vénerie de SA MAJESTÉ, on ait adopté les fusils à *piston* et à amorces de

poudre fulminante; l'ancien mode d'arquebuserie y est toujours observé.

Ainsi donc, la poudre dont on attribue l'invention à un moine allemand, nommé *Berthold-Schwartz*, qui fit, dit-on, cette fatale découverte au 13e. siècle, sans toutefois rien imaginer, puisque les Chinois avaient déjà su pétrir le salpêtre et s'en servir dans leurs batailles, trois ou quatre cents ans peut-être avant Berthold-Schwartz ; ainsi, la poudre la meilleure, va insensiblement céder sa place à de nouvelles matières plus foudroyantes, plus inflammables!..... Et nos chimistes vont sans doute bientôt la remplacer par quelque matière plus combustible qui rivalisera de rapidité avec la foudre même!!!.....

Quant aux élémens qui composent la poudre, et qui en s'enflammant se changent de corps solides, en ébullitions gazeuses, ce qui multiplie infiniment leur volume, et lui donne cette force d'explosion incalculable, à laquelle la physique ne connaît pas d'obstacle, ce sont ordinairement le salpêtre, le charbon, le soufre et le nitre.

La mixtion bien combinée de ces diverses matières, proportionnées dans leur quan-

tité les unes aux autres, fait la bonne poudre; et d'ailleurs chez le premier armurier on peut se procurer une *éprouvette*, avec laquelle il vous enseigne lui-même à en déterminer la qualité ou les défauts. La meilleure poudre est naturellement celle qui, dans son inflammation, ne laisse aucuns vestiges, aucunes traces noirâtres ou crasseuses sur l'objet où elle a pris feu.

CHAPITRE VI.

Des saisons les plus favorables, en général, à la chasse.

Les premiers rayons de l'aurore qui colorent, au crépuscule du jour, les bois, les monts et les campagnes, et qui annoncent une riante matinée, sont, en général, l'heure la plus propice; la nature est plus silencieuse, les animaux plus confians, moins fugitifs, moins effrayés par *le bruit de la vie*; les sens de l'homme, ensuite, sont plus dispos, ses facultés plus sûres, plus fermes; c'est donc, pour un chasseur, le matin, qui est le moment du jour le plus convenable. En effet, placé sur la lisière d'une vaste forêt, savourant le réveil de toute la nature, com-

bien son âme éprouve de charmes à ce délicieux spectacle !... Le lièvre, le lapin folâtre, le levreau, sortent alors de leurs gîtes en sautillant : leur sérénité, leur confiance enjouée ajoutent encore aux attraits du tableau ; les oiseaux, au gosier mélodieux, célèbrent les premières teintes lumineuses de l'astre du jour, et tout enfin contribue à rendre, à cette heure, la chasse aussi fructueuse qu'attrayante. Voici pour les plaisirs de l'imagination. Cependant il est des temps et des circonstances atmosphériques plus avantageuses encore : un ciel chargé de nuages, qui menace de la pluie, un temps couvert est peut-être plus favorable pour la chasse, par la raison que le gibier à poil est paresseux, plus lent à s'éloigner ; et s'il part alors, ce n'est jamais pour fuir à de grandes distances ; le chasseur, d'un autre côté, n'est pas incommodé par une excessive chaleur, ce qui ne laisse pas d'influer souvent sur ses facultés morales et physiques, en ralentissant son ardeur, et en rendant son tir moins juste et ses poursuites moins actives.

En général, les réglemens sur la chasse n'en tolèrent l'ouverture *qu'au mois de septembre* ; cependant pour le gibier, à

plume particulièrement, et d'autres espèces de gibier, il y a occasion de chasse pour toute l'année. Nous n'entrerons pas ici dans l'explication des causes qui ont déterminé le législateur à ne permettre l'exercice de la chasse qu'à l'époque dont nous venons de parler; tous les RÈGLEMENS et ORDONNANCES ROYALES, à cet égard, que nous rassemblerons dans un chapitre exprès, les font connaître dans les plus amples développemens; c'est alors que tous les dons de Cérès sont rentrés dans les granges, et il a bien fallu attendre cet heureux moment pour n'y pas porter de sacriléges atteintes. C'est dans les mêmes principes de conservation des races et des espèces, que les lois ont fermé la chasse au *premier de mars*, autre époque à laquelle la nature a voulu que le gibier travaillât au grand œuvre de sa reproduction; sous un autre rapport, pendant l'été, tous les oiseaux aquatiques se sont retirés vers les régions hyperborées; ainsi, à l'exception du lièvre et du lapin, et de quelques volatiles de peu d'importance, le chasseur n'a vraiment à sa disposition que le temps de l'automne et de l'hiver pour se livrer à ses nobles exercices.

On pourrait bien toutefois analyser minutieusement sous les yeux du lecteur quelles sont les saisons les plus convenables pour telle et telle chasse, de telle et telle espèce de gibier à poil ou à plume; présenter dans chaque mois, comme dans le *calendrier du chas-* les animaux quadrupèdes ou volatiles qui s'offrent à sa poursuite; mais nous étant imposé l'obligation de décrire successivement les allures, les mœurs de ces mêmes animaux, les saisons dans lesquelles il convient d'en faire la chasse, ne serait-ce pas nous jeter dans des répétitions prolixes et inutiles, que de nous étendre ici longuement dans cette analyse? il vaudra beaucoup mieux pour le chasseur qu'à chaque article, à chaque animal, on lui applique l'époque précise de sa chasse, que d'en compiler un tableau qui, par sa trop vaste étendue, échapperait à sa mémoire, en donnant des théories impossibles à retenir. Nous nous bornerons à extraire là-dessus ce que dit l'Encyclopédie, parce que l'on peut, en tout cas, considérer ses opinions comme des arrêts.

« Pendant le printemps les animaux se
« cachent pour travailler au grand œuvre
« de la génération; on trouve cependant,

« le matin, des ramiers et des tourterelles,
« et le soir, des lièvres et des lapins. C'est
« aussi dans cette saison qu'on va à la chasse
« du chevreuil et des bêtes fauves qui com-
« mencent à brouter le bourgeon; c'est dans
« les taillis qu'il faut les aller surprendre.
« Pendant l'été, on chasse les bêtes fauves,
« mais peu commodément; on ne réussit
« dans cette saison que dans la chasse des
« cailles. L'automne est le temps le plus fa-
« vorable pour la chasse, soit sur la terre,
« soit dans les airs; les animaux ont alors
« tout l'embonpoint que la nature peut leur
« donner.

« Presque tous les oiseaux deviennent,
« dans l'automne, la proie des chasseurs :
« on trouve alors le ramier et la tourterelle
« dans les grains coupés; on tire les per-
« dreaux dans les chaumes, et les oiseaux
« aquatiques, sur le bord des rivières; les
« grues, les oies sauvages, les poules d'eau,
« les bécassines et les outardes, ne peuvent
« échapper à nos poursuites : on va aussi
« avec succès à la chasse des bêtes noires,
« et celle des bêtes fauves. Les chasseurs
« trouvent dans l'hiver, non-seulement le
« gibier ordinaire, mais encore les oiseaux

« de passage qui viennent du nord se ré-
« fugier dans les marais et le long des ri-
« vières.

« Quand la gelée est forte, on fait un
« grand abattis d'oiseaux marécageux. Dans
« les pays abondans en poiriers, on trouve
« beaucoup de bisets et de ramiers; vers le
« dégel, on chasse aux pluviers et aux sar-
« celles, quelquefois on poursuit sur la neige
« les perdrix. »

CHAPITRE VII.

Des Animaux de chasse à poil.

Nous avons décrit l'habillement le plus convenable aux exercices du chasseur, nous avons parlé de ses armes, des avantages que présentent les fusils des inventions modernes, établissant une sorte de parallèle entre eux et les anciens fusils de chasse. Les saisons les plus propices aux campagnes du chasseur ont été signalées dans un chapitre exprès; il nous faut maintenant, en suivant avec exactitude et méthode, les diverses branches de la route que nous nous sommes tracée, nous occuper de l'agent principal de notre ouvrage, nous voulons dire le *gibier*

d'Angora.

Angora en mue.

le Riche.

à poil. A cet égard, nous puiserons souvent dans BUFFON, l'immortel naturaliste, et dans l'ENCYCLOPÉDIE, toutes les descriptions qui ont été faites des mœurs et de l'instinct des animaux, puisque l'autorité de ces opinions et leur élégante justesse, désormais feront loi pour bien des siècles.

LE LIÈVRE.

ART. Ier. LE LIÈVRE est un quadrupède dont la tête est plus grosse que celle du lapin, qui est en même temps le plus timide et l'un des plus féconds des animaux. Il engendre en tout temps et la première année de sa vie. Il a la tête longue et étroite; le corps allongé, et à peu près de la même grosseur sur toute la longueur; sa queue, quoique fort courte, se replie en haut. Le mâle s'appelle *bouquin*, la femelle *hase*, et les petits *levrauts*. Ces derniers ont les yeux ouverts en naissant; ils prennent leur nourriture la nuit, se nourrissent d'herbes, de racines, de fruits, et de plantes dont la sève est laiteuse. On nourrit ceux qu'on élève avec de la laitue et des légumes. Le *lièvre* dort les yeux ouverts. La chair de celui qui vit dans les vallées est moins savoureuse que

celle de ceux qui habitent les pays montueux, qui se nourrissent d'herbes et de plantes odoriférantes. Ces derniers sont plus grands que les autres, et d'une couleur grisâtre.

Les femelles portent environ trente jours, produisent trois ou quatre *levrauts*, et dès qu'elles ont mis bas, reçoivent le mâle pour produire de nouvelles portées. Toutefois il est assez difficile de distinguer le *bouquin* de la *hase*, ce qui a fait croire à quelques naturalistes que le lièvre était *hermaphrodite*, ou qu'il changeait de sexe en vieillissant ; mais tous ceux que des observateurs intelligens ont disséqués avaient les parties de la génération bien conformées, et les organes du sexe bien distincts. En général, la physique moderne n'a pas plus de foi aux parfaits hermaphrodites qu'aux pierres qui tombent de la lune.

La mère allaite ses *levrauts* pendant vingt jours; ensuite chacun va chercher sa nourriture. Cependant ils ne s'écartent guère du lieu où ils sont nés, que de la distance de quatre-vingts pas. Ils prenent leurs repas pendant la nuit, car pendant le jour ils occupent tout leur instinct à se préserver des embûches des chasseurs.

INSTINCT ET RUSES DU LIÈVRE.

ART. II. Puisons à cet égard, comme nous l'avons annoncé, dans les ŒUVRES DE BUFFON.

Cet animal est très-fin et très-malicieux; et quand on le chasse il déploie toutes les ruses de son instinct. Lorsqu'il est lancé et poursuivi par les chiens, il court d'abord rapidement, ensuite tourne et finit par revenir sur ses pas. Il nage d'ailleurs très-bien; il ne dirige pas sa course contre le vent, mais du côté opposé; les femelles ne s'éloignent pas tant que les mâles, et tournoyent davantage.

On le chasse, outre la chasse au fusil, au *lévrier*, qui le poursuit, et lui mettant le museau, qu'il a très-allongé, sous le train de derrière, le lance et lui fait faire une culbute en l'air, puis l'étrangle. Une fois blessé ou pris, le lièvre jette des cris aigus et perçans qui témoignent son effroi, son amour pour la vie et sa vive douleur de la perdre. Il a tant d'instinct pour sa conservation, qu'il cause une véritable admiration par ses stratagèmes, ses finesses, quand il est poursuivi par les *chiens courans*. Il sort rarement de son gîte, à moins qu'il en soit relancé; s'il entend

la voix des chiens, il se jette dans les guérets, afin de faire perdre sa voie à ses ennemis. Toutefois, malgré toutes ses ruses, l'expérience de deux à trois ans suffit à un chasseur pour les rendre vaines. Quant au *levraut*, il ne s'écarte guère du lieu de sa naissance; lorsqu'on en trouve un dans son gîte, on est sûr qu'il y en a d'autres aux environs.

En général, tous les lièvres qui sont nés dans le lieu même où on les chasse, reviennent au gîte, et si on les chasse deux jours de suite, ils font le lendemain les détours qu'ils ont faits la veille. Lorsqu'un lièvre va droit et s'éloigne beaucoup du lieu où il a été lancé, c'est une preuve qu'il est étranger, et qu'il n'était en ce lieu qu'en passant. Il vient en effet, surtout dans le temps le plus marqué du rut, qui est aux mois de janvier, de février et de mars, des mâles qui, manquant de femelles en leur pays, font plusieurs lieues pour en trouver, et s'arrêtent auprès d'elles; mais dès qu'ils sont lancés par les *chiens courans* ou *bassets*, ils regagnent leur pays naturel, et ne reviennent pas. Les femelles ne sortent jamais; elles sont plus grosses que les mâles; cependant elles ont

moins de force et d'agilité, et plus de timidité, car elles n'attendent pas au gîte les chiens de si près que les mâles, et elles multiplient davantage leurs ruses et leurs détours : elles sont aussi plus délicates et plus susceptibles des impressions de l'air ; elles craignent l'eau et les rosées, au lieu que parmi les mâles il s'en trouve plusieurs qu'on appelle *lièvres ladres*, qui cherchent les eaux, et se font chasser dans les étangs, les marais et autres lieux fangeux.

BUFFON.

CHASSE DU LIÈVRE.

ART. III. Le premier sentiment du lièvre lancé en chasse, est ordinairement de gagner les montagnes ; ayant les jambes de devant plus courtes que celles de derrière, sa course est plus facile, plus rapide en montant qu'en descendant. Il est d'ailleurs aisé de l'approcher de très-près, en marchant doucement et directement à lui ; dans un sillon, où son œil n'embrasse qu'un horizon latéral, il ne vous voit pas : plus d'un chasseur en a fait maintes fois l'expérience ; tel le renard ne vous apercevra pas, lorsque vous vous adossez à un gros arbre, en vous pressant bien sur son

écorce, et en retenant votre respiration ; il croit, dans cette ruse, que votre corps fait partie de l'arbre; mais si vous venez à vous cacher derrière, la moindre partie de votre personne qu'il aura entrevue, lui porte ombrage, il rebrousse aussitôt chemin, et se met à fuir avec un surcroît de vitesse.

Le lièvre se tient, en été, dans les champs; en automne, dans les vignes; en hiver, dans les buissons; et on peut, en tout temps, le forcer à la course avec des chiens *courans*; mais le temps le plus favorable pour cette chasse est au printemps et au mois de septembre. Il est une circonstance à remarquer dans le temps des neiges ; le lièvre se croit bien bloti, bien caché, dans un buisson ou dans un sillon, et cependant il s'élève sur l'horizon une vapeur légère de son corps qui décèle sa retraite; le chasseur ne doit pas oublier cette particularité.

Art. IV. Pendant la nuit les lièvres mangent, s'accouplent et se promènent; on les voit au clair de la lune jouer ensemble, sauter, courir les uns après les autres ; mais au moindre mouvement, au bruit d'une feuille, ils se troublent et fuient chacun de côté et d'autre : si les lièvres courent la

nuit, ils restent à leur gîte pendant le jour; ce gîte est un sillon ou quelqu'endroit un peu creux : ces animaux dorment beaucoup et dorment les yeux ouverts, ils voient mieux de côté que devant eux; leurs yeux sont très-mauvais; mais en revanche leur ouïe est très-fine, et leurs oreilles sont d'une grandeur démesurée relativement à leur corps; ils les remuent avec la plus grande facilité, ils s'en servent même comme de gouvernail pour se diriger dans leur course: elle est si rapide, qu'ils devancent aisément tous les autres animaux. Leur marche se fait sans bruit, et la raison en est palpable, c'est que leurs pieds sont couverts et garnis de poils même par dessous.

Cet animal mène toujours une vie solitaire et silencieuse; il ne se fait entendre que quand on le saisit avec force, qu'on le tourmente ou qu'on le blesse; il n'est pas cependant aussi sauvage que ses mœurs et ses habitudes paraissent l'indiquer; on l'apprivoise facilement, il devient même caressant, mais il ne s'attache jamais assez pour pouvoir devenir animal domestique; il tâche de se mettre en liberté et s'enfuit à la campagne. Si on en croit *Paullini*, un chirurgien de Prusse a eu

un lièvre qui s'accoupla avec une chatte ; cette chatte ne pouvant mettre bas, le chirurgien fut obligé de lui faire l'opération césarienne, au moyen de laquelle il lui tira du ventre deux petits chats et un levraut ; mais un pareil fait paraît bien apocryphe, puisque la femelle du lièvre ne peut même produire avec le lapin.

Art. V. Cet animal ne manque pas d'instinct pour sa propre conservation, ni de sagacité pour échapper à ses ennemis; il se forme un gîte, il choisit en hiver les lieux exposés au midi, et se loge en été au nord ; il se cache pour n'être pas vu, entre des mottes qui sont de la couleur de son poil ; on en a vu, selon que le rapporte le célèbre M. de Buffon d'après Fouilloux, qui avaient recours à différentes ruses : l'un partait du gîte dès qu'il entendait le cor-de-chasse, allait se jeter dans un étang, et se cachait au milieu des joncs; un autre, après avoir été couru des chiens, faisait un saut et allait se cacher dans le tronc d'un arbre ; ce sont-là sans doute les plus grands efforts de leur instinct; car leurs ruses ordinaires, dit le grand naturaliste François, sont moins fines et moins recherchées; ils se conten-

tent, lorsqu'ils sont lancés et poursuivis, de courir rapidement et de tourner ensuite et retourner sur leurs pas : ils ne dirigent pas leur course contre le vent, mais du côté opposé : les femelles ne s'éloignent pas tant que les mâles et tournoyent davantage.

Art. VI. La nature du terroir influe sur les lièvres comme sur tous les autres animaux; ceux des montagnes sont plus grands et plus gros que ceux de plaine, ils varient aussi un peu pour la couleur; on en voit quelquefois de blancs dans la province de Sologne, notamment sur la paroisse de Nienne, à cinq lieues d'Orléans et dans les hautes montagnes des Vosges en Lorraine : tous les climats paraissent égaux à ces animaux; on en trouve cependant moins en Orient qu'en Europe, et peu ou point dans l'Amérique méridionale.

Si on en croit de certains auteurs, il s'est trouvé des lièvres cornus, dont on conservait les cornes dans les cabinets des curieux; le docteur Salomon Réiselius fait mention d'un lièvre monstrueux, qui avait deux corps, huit pattes et quatre oreilles. En 1700, M. Lémery apporta à l'assemblée de l'académie un petit lièvre monstrueux, ou plutôt

deux lièvres joints ensemble, depuis la tête jusqu'à la poitrine; ils n'avaient qu'une tête et qu'une face, quoiqu'ils eussent quatre oreilles, et à la place de la gueule se trouvait une petite cavité pour recevoir les alimens; ces animaux vécurent cependant ainsi pendant quelque temps, et furent même pris à la main par un chasseur. L'animal double marchait dans un bois, mais l'un tirait d'un côté, l'autre de l'autre, et par conséquent ils n'avançaient pas; on en a fait l'ouverture, et il s'est trouvé à chacun un cœur, un poumon, un estomac, et le tout parfaitement sain.

Les lièvres se nourrissent de plantes laiteuses, comme de chicorée sauvage, de laitue sauvage, de laitron, de choux, de légumes, de toutes sortes de graines en herbes, de trèfle, de raisins, de pommes; et à leur défaut, quand la terre se trouve couverte de neige dans le temps des hivers les plus rudes, ils ont recours aux écorces de différens arbrisseaux, surtout dans les pépinières, et ils y font même un grand dommage, à moins qu'on n'ait la précaution de revêtir de paille ces jeunes plants. On les dit surtout fort friands d'oseille sauvage ou des prés. Il y a des personnes qui élèvent des lièvres à la

maison pour leur servir d'amusement, et ils s'y rendent familiers et disciplinables, ainsi que nous l'avons déjà observé. Un auteur anglais rapporte qu'on a vu en Angleterre, avec admiration, un lièvre qui dansait en mesure, et battait en cadence le tambour avec ses pieds de devant : il ne craignait point les chiens, les mordait et les égratignait avec ses ongles.

Art. VII. Avant d'entrer dans tous les détails de la CHASSE DU LIÈVRE, il convient de faire ici quelques remarques de VÉNERIE à son sujet.

Quand il doit pleuvoir, il est inutile de chercher le lièvre dans le fort des broussailles : il a peur d'être mouillé; il se met pour lors sur le penchant d'un fossé, ou bien au milieu d'un monceau de pierres. Pendant les mois de décembre et de janvier, les lièvres n'ont point de gîte assuré; ils sont en chaleur dans ce temps, ainsi que nous l'avons observé; on peut donc alors les chasser partout. Le vrai temps pour la chasse des lièvres aux chiens est le printemps, jusqu'à ce que les grains soient élevés de terre; on y rencontre alors les levrauts avec leurs mères; mais quand on veut dresser des jeunes chiens

à la chasse, c'est le mois de septembre qui est le plus favorable : tout contribue dans cette saison à donner du sentiment aux chiens. On distingue quatre sortes de CHASSES DU LIÈVRE : celle aux *chiens courans*, celle au *fusil*, celle à *l'affût*, et celle au filet. Pour cette dernière, *voyez* L'AVICEPTOLOGIE.

ART. VIII. Les chiens courans, qu'on emploie pour la première espèce de chasse, doivent avoir, pour être bons, la tête plus longue que large, le front large avec un épi au milieu, le poil gros et long : il ne faut pas, en outre, que ses oreilles lui passent le nez de plus de quatre doigts, et que ses épaules ne soient ni trop larges, ni trop étroites; ses reins doivent former un arc; il doit aussi avoir un jarret droit, la jambe nerveuse sans être ergotée. Quelque bons que soient ces animaux, on ne les lancera point pendant la rosée, ou on leur ôterait par-là le sentiment, et on les empêcherait d'aller droit au gibier. On prendra garde aux vents pour régler la chasse des chiens courans ; quand le vent est trop impétueux, il est impossible que les chiens entendent la voix du chasseur, et conséquemment qu'ils lui obéissent.

Dès qu'on a une fois fait lever le lièvre de son gîte, on bat avec une baguette les haies où le lièvre peut s'être réfugié; on lance ensuite les chiens; on fait partir les premiers ceux qui sont les plus instruits; quant aux jeunes, on ne les lance que lorsque les anciens ont chassé le gibier pendant près d'un quart-d'heure. On ne prend cette précaution que pour les former, et on ne la réitère que trois ou quatre fois : on les lance dans la suite tous à-la-fois, et les vieux, en courant, achèvent bien vîte d'instruire les jeunes. Lorsqu'on a lancé des chiens, et qu'ils ont couru pendant quelque temps, on les appelle en disant, *à moi chiens*, *Thiebault*, et quand ils ne reviennent pas, on sonne du cor par mots entrecoupés. Dès qu'ils sont de retour et rassemblés autour des chasseurs, on les mène pour lors quêter dans le vent, pour qu'ils sentent mieux leur gibier, et on leur crie plusieurs fois, *bellement mis bellots*.

Si les chiens ne quêtent pas avec assez d'activité, on leur dit, *holoo*, *holoo*, *hololoo*; on sonne du cor à mots entrecoupés du gros ton, après quoi on crie, *au lit*, *au lit*, *chiens*. Quand l'un deux s'écarte des

voies, on l'appelle par son nom, et on lui répète plusieurs fois, *velci-allé;* on sonne ensuite pour faire assembler les autres, et pour qu'ils le mettent sur la voie.

Il arrive souvent que ces voies vont trop de *hautes erres;* quand on s'aperçoit qu'elles ne font que tourner, on peut juger que le lièvre va se gîter loin de là. Les chasseurs prennent, dans ce cas, des détours, gagnent de l'avance par le vent, appellent leurs chiens, et les forcent de requêter; ils observent ensuite de l'œil où le lièvre se trouve gîté, et où il peut passer la nuit; le lièvre, une fois découvert, on crie d'abord *holoo, je le vois;* on le fait lever, et on examine s'il est grand ou petit, rouge ou gris, blanc ou fauve, pour ne point avoir d'embarras, en cas qu'il veuille donner le change, pour reconnaître ses ruses; on laisse ensuite aller les chiens tout doucement, on s'en éloigne d'abord de cent pas, après de cinquante, et on a soin de ne pas s'écarter ni a droite ni à gauche, pour ne point rompre les voies du lièvre, car cet animal ne fait alors que tourner, et il fait par là souvent tomber ceux qui le poursuivent en défaut.

Celui qui est chargé de porter le cor, ne

doit sonner que derrière les chiens; il faut qu'il les maintienne aussi toujours ensemble; la chasse en est par-là plus tumultueuse, et le plaisir qui en résulte est beaucoup plus satisfaisant.

Quand les chiens se trouvent tous en défaut, ce qui arrive quelquefois, les bons chasseurs, qui ont reconnu le gibier, ne prennent jamais le change; ils rassemblent leur meute, et relèvent le défaut. Quand un lièvre enfile un chemin, et quand il devance beaucoup les chiens, il ne faut point le presser, avant que les plus éloignés en aient retrouvé le retour; mais quand les chiens les plus écartés prennent la voie du retour dans un guéret, il faut encore bien moins les presser; ils ne manqueraient pas en cette circonstance, d'aller à droite et à gauche, de prendre le change, et de poursuivre d'autres lièvres.

Quand le gibier rusé fait voler la poussière en courant, on emporte de la terre grasse à ses pieds, pour ôter le sentiment des chiens, le chasseur doit les rappeller, prendre les devants, et les conduire dans des terrains plus durs et dans des pelouses, qui développent dans les chiens toutes les facultés de l'instinct.

Il arrive souvent que le lièvre, après avoir été poursuivi trop long-temps, s'arrête et se met sur le ventre; il faut, en cette occasion, regarder, en se baissant, les endroits où on croira qu'il se soit reposé; on tâchera d'en découvrir les voies; et si l'animal part, on ne le poursuivra point, qu'auparavant on ne sache si l'endroit d'où il est sorti est un gîte, ou un lieu de repos momentané: dans le premier cas, le lieu sera enfoncé et battu; dans le second, la forme n'y paraîtra que fort peu. Il est cependant à observer ici que ce n'est pas toujours le lièvre que l'on poursuit qui y fait ces demi-formes; mais il est fort aisé de s'en convaincre, et en effet le lieu où se repose un animal frais, est toujours plus enfoncé que celui où s'arrête un animal couru.

Un lièvre rusé sait très-bien chercher des chemins qui se partagent, et s'élancer ensuite du haut d'un fossé avec force : il rompt par là la continuité de ses voies; les chiens se trouvant, par cette ruse, abandonnés à eux-mêmes, chassent dans tous les chemins; mais si on est bon chasseur on les rappelle aussi-tôt en les sonnant; on prend les devants autour de ces chemins, et on les fait requê-

ter pour trouver les dernières voies du gibier. On fait usage de la même méthode, quand le gibier vient à se mêler dans un troupeau de bestiaux.

Un lièvre relancé se retire quelquefois dans un trou de blaireau ou de renard; mais les bons chiens s'aperçoivent aisément de cette finesse, et avertissent bien vite les chasseurs; on prend alors une branche d'églantier, on la met à rebours dans l'ouverture; les épines s'attachent bien vite au poil du lièvre, et on le tire.

Art. IX. Le gibier entre encore souvent dans les marais, et se repose sur les joncs. On dit, pour ce stratagème, qu'il bat l'eau; mais cette ruse ne lui est pas beaucoup avantageuse; on anime, tandis qu'il y est, les chiens à le requêter, surtout quand il y a bon fond; ou bien si on a observé par où l'animal est entré, s'il remonte, ou s'il descend, on mène la meute des deux côtés, pour attendre qu'il sorte; et dans l'hypothèse que l'animal eût passé dans une île pour s'y repaître d'oseille et s'y rafraîchir, on l'y ferait relancer.

Un lièvre n'est pas plutôt pris, qu'il faut l'ôter aux chiens, et le leur montrer, en criant plusieurs fois; *velle-loo*; et on sonne

à l'instant le ton grêle, pour rassembler tous les chiens.

Quand les chiens sont jeunes, on leur montre le gibier, après avoir fait retirer les autres; après quoi on sonne la mort du lièvre par trois mots longs, ensuite la retraite, et enfin la curée. Cette curée a beaucoup de rapport avec celle du cerf : on coupe à cet effet du pain par petits morceaux, on le mêle avec le sang de l'animal, et on met les dedans en pièces, de même qu'une partie des épaules et des cuisses; quand la curée est faite, on donne le corps aux chiens, après leur avoir fait manger la mouée en manière de forhus, et en sonnant le grêle et du gros ton. On étendra cette curée assez en large pour que les chiens puissent en manger à leur aise; et pendant ce temps, on les animera en les caressant et en les appelant par leurs noms. De tous les chiens, il ne s'en trouve aucun qui ait plus d'émulation que les chiens courans, quoique l'homme les ait cependant rendus les plus esclaves.

Lorsqu'on ne peut avoir des chiens courans pour la chasse du lièvre, il faut avoir recours aux bassets; on les fait quêter devan soi, et on prend par préférence ceux qui

sont instruits à connaître les voies du lièvre et à les sentir. Cette seconde manière de chasser est celle qu'on appelle la CHASSE AU FUSIL.

On choisit les plus beaux jours, et on se promène alors avec son fusil le long des vignes, ayant auprès de soi son basset. Il est facile de reconnaître à quelques mouvemens qui se remarquent dans le basset, s'il a rencontré ; alors on se tient sur ses gardes, on épie le moment favorable, et on tire dès que le gibier commence à partir. Cette espèce de chasse est très-agréable, et n'est nullement embarrassante.

La troisième chasse est celle à l'affût.

Les chasseurs indiquent plusieurs secrets pour attirer le lièvre à l'affût ; mais sont-ils bien sûrs? c'est ce que je ne garantis pas.

ART. Ier. Tuez pour cet effet une hase en chaleur, coupez les parties de son sexe, mettez les tremper dans l'huile d'aspic, frottez-en les semelles de vos souliers, et marchez ainsi autour de votre affût ; les lièvres, frappés de l'odeur qui s'exhalera, accourront en foule, et on n'est plus alors embarrassé que pour le choix de sa proie.

On prétend encore que le suc de jusquiame,

mêlé avec le sang d'un levraut, enfermé dans de la peau, et enterré légèrement, rassemble beaucoup de lièvres. Tous ces secrets ne doivent pas dispenser celui qui veut chasser à l'affût, de s'armer de beaucoup de patience.

On prend encore les lièvres aux filets : le panneau est pour cette chasse le filet le plus usité ; on en ceint un bois. *Voyez* L'AVICEPTOLOGIE.

Les gens de campagne font aussi usage du collet pour prendre les lièvres. C'est une espèce de filet de corde ou de crin, tendu dans des passages étroits, avec un nœud coulant; on le fait quelquefois de fil de laiton. Quand on veut réussir dans cette chasse, on va, avant de tendre les collets, se promener le long des haies, et observer la passée du lièvre; ce qui est facile à reconnaître au poil qu'il laisse en passant.

ART. II. Lorsqu'on est certain de ce fait, on prend du blé verd, du genet ou du serpolet, et on en frotte ses collets; on s'approche ensuite de la passée, on se place dans le vent, et on attache le piége à quelque haie; en sorte que le gibier ne puisse passer sans y mettre la tête : quand le passage n'est point

à la hauteur qu'on desire, on appuie ce collet sur deux petits piquets un peu fourchus, et l'artifice réussit.

Comme il arrive quelquefois qu'un lièvre s'arrête dans une passée, et qu'il ne la traverse qu'après l'avoir grattée, surtout quand il aperçoit des brins d'herbe, ou quelque autre chose d'extraordinaire que le vent y a porté, on attache, pour obvier à cet inconvénient, un autre collet au pied de la haie; et si le lièvre gratte la terre, il se prend aussi-tôt par le pied.

Mais pour ces sortes de piéges, nous renvoyons toujours à L'AVICEPTOLOGIE où ils sont très-détaillés, nous renfermant ici dans les limites de la CHASSE à COURRE et à TIR.

Nouveaux stratagèmes, piéges et embûches employés par les braconniers à la chasse du lièvre.

A L'AFFUT.

L'AFFUT, est l'action pour un braconnier, ou un chasseur autorisé, de se mettre en embuscade; l'affût varie et se pratique de différentes manières, suivant les lieux et les

saisons. Quand on est à portée d'une forêt ou d'un bois de quelque étendue, on se poste sur ses bords après le soleil couché; on y reste jusqu'à la nuit tombante, et le matin, dès la pointe du jour, pour y attendre les *lièvres* et autres animaux qui sortent pour aller chercher leur pâture dans les champs. Lorsque le chasseur a à craindre les bêtes féroces, il place son *affût* près des arbres faciles à y grimper; il peut encore se faciliter ce moyen par une sorte d'échelle de corde, à leur rentrée dans le bois et toujours à bon vent. En général l'affût n'est guère praticable que depuis la *mi-avril* jusque vers la *fin de septembre*. Un *lièvre* que rien n'effraie, court modérément par sauts et par bonds. Si le chasseur l'aperçoit venir de loin, et que, pour être plus sûr de son coup, il veuille le tirer arrêté, il doit le tenir en joue, avant qu'il soit à portée, et lorsqu'il s'y trouve, faire avec la bouche ce petit bruit qui se fait en pinçant les lèvres, et en retirant son haleine. L'animal s'arrête aussitôt pour voir d'où vient le bruit, et donne ainsi le temps de le tuer, c'est ce que les braconniers appellent *piper* un lièvre. Ce moyen de chasser s'emploie aussi pour le *renard*, le *loup*, le *sanglier*, mais

non pas sans quelque danger. Ayez donc grand soin de vous munir de balles de calibre, et d'un fusil à deux coups, car le loup surtout se jettera sur vous avec fureur, si vous n'avez fait que le blesser.

Il est un autre stratagème de prendre, la nuit, pendant leur sommeil, des oiseaux : c'est au moyen d'une *lanterne sourde* et d'un *truble*, petit filet adapté à un manche fort court ; mais nous renverrons toujours à l'AVICEPTOLOGIE pour ces sortes de CHASSES.

CHAPITRE VIII.

LE LAPIN.

LE LAPIN DE GARENNE est un animal sauvage, qui se trouve dans les garennes, dans les bois, dans les haies et quelquefois aussi en rase campagne, où il se creuse des terriers; il est plus petit que les lapins de clapier et que ceux que l'on élève dans des tonneaux; il est presque toujours gris-cendré. Cet animal multiplie beaucoup, il fait des petits dès l'âge de six mois, et en fait quatre fois par an, et pour l'ordinaire de quatre à sept à chaque portée; lorsque la lapine est prête à mettre bas, si elle ne fait

pas ses petits dans le terrier, ce qui est très-ordinaire, car elle craint que les gros lapins ne les mangent, elle creuse alors un nouveau souterrain plus tortueux pour mettre à l'abri elle et ses petits des serres des oiseaux de proie, ou de la gueule du renard et du loup, du blaireau ou putois, de la fouine et tant d'autres animaux voraces, ses éternels ennemis, ce qui a fait dire à DELILE :

« Le LAPIN a sa ruse ; inspiré par la crainte,
« Il se creuse avec art un savant labyrinthe. »

(*Les Trois Règnes.*)

Ce nouveau souterrain, creusé par la lapine, prête à mettre bas, s'appelle alors, en terme de VÉNERIE, RABOUILLÈRE ; quelquefois ce terrier est fait avec du sable, ou bien encore elle bat une place dans les grains sous des chardons, ou sous quelques racines sur le bord des bois, et à force de se gratter, s'arrache le poil du ventre, pour former avec de la mousse un lit très-moëlleux sur lequel elle fait ses petits.

ART. Ier. On ne peut s'empêcher de remarquer de suite combien il y a de rapports entre la conformation du lièvre et celle du

lapin, l'âne n'en a pas plus avec le cheval. Qui croirait cependant que ces deux animaux ont l'un pour l'autre une haine si irréconciliable, qu'ils se font sans cesse une guerre à outrance ? C'est au point qu'à l'époque que la nature a marquée pour leur accouplement, les lapins en *rut*, conservant leur antipathie pour les hases, se garderont bien de se mêler avec elles ; par la même cause d'aversion, les lièvres ne recherchent point les lapines, et si, croyant obtenir une portée, vous vous imaginiez d'enfermer une lapine et un lièvre ensemble, ce dernier parviendrait à la faire mourir par un instinct de vengeance, ou bien ses recherches amoureuses auraient tant de brutalité, qu'elle finirait également par en mourir.



On distingue deux sortes de lapins, le lapin de *garenne* et le lapin *clapier*; le premier a d'ordinaire le poil gris, plus fourré, plus fourni ; sa chair est infiniment plus délicate, d'un fumet bien supérieur à l'autre, car il se nourrit de plantes aromatiques, comme le genièvre, le thym, le serpolet. Quant au lapin de *clapier*, il est beaucoup plus gros et plus grand que le premier qui vit dans un état absolument sau-

vage : c'est sans doute l'état de domesticité auquel on a condamné le *clapier*, ensuite son oisiveté et sa captivité, qui contribuent à le faire grossir ; et on ne peut attribuer encore la différence de son poil, qui est gris, noir blanc ou mélangé, qu'aux alimens divers qu'on lui donne. Le moyen de rendre sa chair très-succulente, c'est de lui donner du son, de l'avoine et des herbes odoriférantes pendant quinze jours à trois semaines. Le lapin de clapier pullule infiniment, la femelle porte dix à douze petits par mois. Si l'on peut admettre un tel excès de fécondité, le lapin se reproduit sur le point de soixante pour un dans le cours seul d'une année.

J'ai déjà dit que la lapine de garenne se creuse un *savant labyrinthe;* celle des bois se fait également admirer par son excessive prudence, par son excessif amour maternel, se gardant bien de confier aux tortuosités mêmes de son premier terrier déjà connu, les fruits de sa gestation, elle se choisit loin de là un endroit écarté ; elle y perce avec ses griffes, ses pattes un trou assez grand pour y disposer ses petits au nombre de six à neuf ; elle les y allaite ; elle sort, rebouche l'ouverture du trou, avec de telles pré-

cautions que le chasseur marcherait dessus, sans que jamais la pensée lui vînt qu'il y a sous ses pieds un terrier de lapine. Aussitôt que ses petits sont parvenus à un certain degré de force, elle rouvre le trou, sans toutefois faire une grande ouverture, et accompagnée de ses petits, elle leur enseigne à trouver des herbages, des aromates odoriférans pour leur nourriture. Comme les lapines *clapières*, les lapines de bois font jusqu'à sept à huit portées par an: cependant on a fait encore cette remarque que les lapines qui jouissent de toutes les libertés de la nature, sont plus productives, plus fécondes. Au surplus, ces deux espèces de femelles ont-elles à peine fait une portée, qu'elles reçoivent de nouveau le mâle. On voit par ce rapide exposé de l'HISTOIRE NATURELLE de cet animal, que sa fécondité va à un tel excès, qu'il importe infiniment à l'agriculture, aux bois dont il ronge les écorces, à toute espèce de graines en verd, que le chasseur déploye tous ses efforts, toutes ses ruses, tous ses piéges pour le détruire; il est vrai que le lapin de garenne a beaucoup d'ennemis, tels que les fouines, les chats sauvages, les belettes, les putois et autres

bêtes fauves que j'ai déjà citées, sans compter encore le *furetage* (*chasse au furet*), et autres pour lesquelles nous renvoyons à l'Aviceptologie, puisque nous ne traitons ici que de celle à *courre et à tir;* mais malgré tous ces divers moyens ou causes de destruction, la campagne n'en est pas moins affligée sans cesse des ravages continuels et souterrains de ces innombrables animaux qui font périr une infinité de souches productives. Une autre particularité, c'est que la lapine, comme la hase, a deux matrices; en conséquence elle peut mettre bas en deux temps; du moment qu'elle allaite, jamais le mâle ne l'approche, elle se *terre* alors, comme je l'ai expliqué, et à part; ce n'est que quand les petits commencent à courir, à sautiller en petits bonds sur l'herbe, que le mâle qui les reconnaît et a pour eux une très-vive tendresse, les lèche pour lustrer leur poil, et les aide, avec la femelle, à choisir les herbages.

D'après l'opinion généralement adoptée par les chasseurs, le lapin est bien plus fécond en ruses, en stratagèmes, a bien plus d'instinct et de finesse que le lièvre; d'ailleurs il court plus vite; sans l'auxiliaire du

furet, l'homme serait parvenu difficilement à l'atteindre dans les sinueux détours de ses retraites souterraines. C'est là qu'il a su se dérober à ses regards et à sa puissance, ainsi qu'aux poursuites des aminaux voraces et des oiseaux de proie. M. Desgraviers avance, d'un autre côté, que si un lapin, *seulement blessé*, parvient à rentrer dans son terrier, il empoisonne tous les lapins qui sont avec lui.

CHASSE DU LAPIN AU FUSIL.

Art. II. Il est une infinité de procédés, d'inventions pour atteindre le lapin : commençons par la chasse au fusil que l'on fait avec les auxiliaires de deux ou trois chiens bassets à jambes torses. Il y a peu de chasses, d'ailleurs, où l'on ait plus d'occasions de tirer, et on devrait la rechercher tout particulièrement, quand ce ne serait que pour cet avantage.

Aussitôt que le chasseur a une garenne à explorer, et qu'il n'ignore pas qu'elle est abondante en *lapins*, il commence par fermer, avec le plus de silence possible, toutes les ouvertures des terriers qu'il a remarquées; il les bouche, il les comble de son

mieux, puis ensuite il *mèt en quête* les chiens bassets, dans toutes les directions de la garenne; d'abord les lapins semblent se jouer de la course peu rapide de ces sortes de chiens; mais à la fin poursuivis, ils tentent vainement de se réfugier dans les gueules de leurs terriers, qu'on a bouchés, pour y chercher un asile; c'est alors que le chasseur, placé sur un terrain favorable, et son fusil armé, toujours prêt à faire feu, fait tomber sa proie: il faut toutefois ici de la précision et de la rapidité dans le coup d'œil: un fusil à deux et même quatre coups est précieux dans cette circonstance, à cause de la quantité de gibier qui se présente souvent à la fois. On peut encore (et il y a plus de soin, d'honneur et d'adresse), sans fermer les gueules des terriers, chasser les lapins avec des chiens couchans, ou bien toujours avec des chiens bassets, en ayant soin de ne prendre les devans que lorsque ces derniers donnent de la voix; mais il faut avoir un coup d'œil bien sûr, une grande vivacité dans l'action d'ajuster et de tirer, puisque le lapin coule alors entre les arbustes, les feuillages avec une vélocité extrême.

Je saisirai cette nouvelle occasion, vou-

lant toujours joindre le précepte à l'exemple, pour recommander encore au chasseur de choisir d'abord ce genre de chasse, comme étant un des plus propres à lui faire faire des progrès rapides, puisqu'il est dans la nécessité agréable de tirer à chaque instant sur des pièces fugitives très-difficiles à faire tomber, ensuite, de bien mettre en joue, d'appuyer avec fermeté la crosse contre l'épaule, d'incliner la tête à droite, de fermer l'œil gauche, en dirigeant le droit le long du canon : premièrement, en épaulant bien, le recul sera beaucoup moins sensible, l'arme étant, pour ainsi dire, encaissée entre l'épaule, le bras, le cou et la tête; secondement, vous ne craindrez pas de faire dévier le projectile, puisque le moindre mouvement peut influer sur sa direction. Ayez encore soin d'élever beaucoup le bras droit, lorsque vous placez la crosse du fusil à l'épaule, sans cependant que le jeu et l'articulation de l'humerus souffrent de la moindre incommodité : ne manquez pas non plus d'élever le plus qu'il vous sera possible le coude du bras droit; cette pose lui fait former un creux à la faveur duquel le fusil s'emboîte encore mieux dans votre épaule et dans

votre bras. Dans cette attitude, votre front se couche aussitôt tant soit peu sur la batterie et la culasse, afin que votre œil puisse trouver de suite le point de mire et l'ensemble; l'harmonie rapide de tous ces divers mouvemens assurent le succès. Tirez donc aussi très-souvent des oiseaux quelconques au vol, c'est la meilleure marche pour parvenir à bien épauler, à bien ajuster. Le point le plus important est de ne faire sentir aucune espèce d'interruption dans tous les mouvemens qui tendent à faire feu; porter l'arme à l'épaule, baisser la tête, fermer l'œil, lâcher la détente, après avoir suivi le quadrupède ou le volatile dans sa course, tout cela doit être l'affaire de l'éclair: Servez-vous en conséquence de fusils à *piston*, ils seconderont bien plus efficacement votre sagacité et votre adresse: il s'en fabrique maintenant à Paris, chez les premiers armuriers dont la déflagration de la poudre se fait dans le tonnerre du fusil, à l'extrémité supérieure de la charge, et sans aucun danger, attendu que le canon de ces nouvelles sortes de fusils est *damassé*, ou *rubané*, ou *tordu*, et qu'il n'y a nullement à craindre qu'il ne crève. Cette ima-

gination fait que la poudre s'enflammant de la sorte, acquiert, par le surcroît d'obstacles qu'elle rencontre dans son explosion, infiniment plus de force, puisque d'abord, à la première combustion, se précipitant sur le recul, et n'y trouvant aucune issue, elle est forcée d'en chercher une au-dehors : cependant ces mêmes fusils ne *reculent* et ne repoussent pas plus que les autres, et il faut le quart moins de poudre, tant l'art de les fabriquer a été poussé loin !... Avec un pareil fusil à quatre coups, vous ferez des merveilles à la chasse du *lapin de garenne*. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que le gibier part dans plusieurs directions par rapport au chasseur ; tantôt sa fuite est oblique, diagonale, ou en zigzag, tantôt il court de droite à gauche ou de gauche à droite ; après, il marchera horizontalement, ou bien se précipitera dans votre terrain en ligne directe : c'est à vous de bien saisir ces diverses évolutions ; l'exercice seul peut vous faire triompher de leurs difficultés, de leurs différences plus rapides que la pensée. Il est, à cet égard, des doctrines opposées sur la manière de mettre en joue ; certains chasseurs *classiques* prétendent qu'il faut, en ajustant la

pièce, soit sur terre, soit dans les airs, étendre le plus possible la main et le bras gauche le long du bois et de la baguette du fusil, afin de mieux s'affermir contre la secousse que produit l'explosion du salpêtre, et à-la-fois de mieux diriger le bout du tube qui doit suivre le gibier mobile, par la raison que dans cette pose il est plus facile au chasseur de faire faire, si je puis m'exprimer ainsi, des espèces d'ondulation et de balancement à son arme, qui lui favorisent l'avantage de mieux s'associer à tous les mouvemens spontanés de l'animal; d'autres chasseurs de profession, qui ont écrit longuement sur cette matière, affirment au contraire qu'il faut bien se garder d'allonger la main gauche sur la longueur du fusil, que cette attitude *bride* tout le feu du tir; qu'au contraire, en tenant cette main très-serrée près de la culasse, en point de contact et de rapport avec l'index de la main droite qui s'est chargée de faire jouer la détente, vous promènerez votre fusil, vous lui ferez envahir à-la-fois et successivement beaucoup mieux toutes les directions de l'horizon; nous ne déciderons point la question, attendu que c'est de la corpulence, de la taille, de la longueur

des bras de tel et tel chasseur, de la petitesse et de la maigreur de tel et tel autre, que souvent dépend, sous ce rapport, un succès qui ne peut plus puiser son autorité dans les principes. Si cependant nous avions une opinion à donner à cet égard, nous pensons qu'en tenant la main gauche plus rapprochée de la sous-garde, on permet plus de souplesse et plus de jeu à l'avant-bras, sauf les dangers qui résultent d'un fusil qui vient à crever; mais dans tous les cas, le danger est à-peu-près le même, car souvent un canon s'ouvre en deux et s'épanouit depuis le tonnerre jusqu'au dernier point de mire.

De nos jours, la supériorité des nouveaux fusils à FOUDRE, à SYSTÈME, à MAGASIN DE SOIXANTE AMORCES DE POUDRE FULMINANTE, les derniers surtout que je viens de citer, détruisent ces assertions qu'on ne peut tuer un lièvre ou une perdrix avec le n° 4 à plus de quarante-cinq à cinquante pas; maints chasseurs aujourd'hui pelotteront un lièvre à quatre-vingt-dix et même cent pas, au moyen des perfectionnemens prodigieux de ces armes. Tout ce que j'ai donc rapporté à cet égard, ne regarde naturellement que les an-

ciens fusils. Au surplus, tout cela tient à tant de circonstances, tant de particularités, soit dans la température, la qualité de la poudre, le poids, l'état et les formes ou les cavités accidentelles du plomb, qu'il faudrait des volumes pour l'expliquer davantage, et nous croyons en avoir suffisamment dit sur ce chapitre.

Après divers points de comparaison pour les saisons les plus ou moins favorables à la chasse des lapins de garenne, on a remarqué que les mois de juillet et d'août étaient les plus convenables ; leur destruction est d'autant plus grande alors, que les femelles sont pleines ; il faudrait donc remettre la partie à une autre époque, si l'on voulait en épargner le nombre afin d'avoir une garenne plus abondante en cette espèce de gibier.

CHASSE DU LAPIN A L'AFFUT.

ART. III. Il n'entre pas dans notre plan de parler de la CHASSE DU LAPIN *au furet*, *au panneau*, *à la fumée*, *au collet*, *à l'écrevisse*. (Voyez pour tous ces procédés L'AVICEPTOLOGIE.) Nous nous bornerons à la chasse A L'AFFUT qui ne sort pas des attributions du *tir*.

Ce qu'il y a vraiment de mieux à faire ici, c'est d'emprunter des braconniers, les stratagèmes et les piéges qu'ils emploient ordinairement, car ces contrebandiers de la chasse, entourés de périls, avides de leur proie, par nécessité sont mus, plus que qui que ce soit, par tous les stimulans qui font parvenir l'homme à ses fins, je veux dire le *gain et la crainte*.

Le matin, aux premiers rayons du jour, l'affût est très-favorable. Toute la nature est plongée dans un frais et silencieux repos ; les teintes de la lumière qui pénètrent à peine à travers les profondeurs et les douces obscurités des forêts se rendent en quelque sorte complices de vos muets desseins : Dans tous les cas, il faut être doué d'une santé vigoureuse, et avoir une bonne dôse de patience pour faire le terrible métier de chasseur-braconnier. Si c'est l'hiver surtout, que de vertu et de courage pour épier sous la neige qui tombe à flocons le lièvre ou le sanglier qu'on veut atteindre d'un plomb inattendu !... Revenons au lapin : à l'aube du jour, dans la belle saison, où l'on trouve abondamment le lapereau, il bondit sur l'herbe, se joue sur le feuillage, fait

mille petits bonds enjoués et gracieux ; qu'alors le chasseur embusqué, bien caché sous une épaisse feuillée ou charmille, le canon de son fusil à peine visible et presqu'entièrement masqué, fasse un léger appel avec la langue, ou bien encore avec une espèce d'*appeau* fait d'un tuyau de paille ou d'une feuille de chiendent, qu'il place entre les lèvres, et avec laquelle il peut imiter le cri aigu du lapin, il lui sera facile d'ajuster l'animal, puisque dans ce moment, curieux de savoir d'où provient le bruit qu'il a entendu, le lapin se dresse sur ses pattes et interroge les lieux d'un regard inquiet. Cet instant est favorable pour le tuer.

Les heures et les temps les plus opportuns pour l'affût, varient à l'infini. Au coucher du soleil, le clair de lune encore offrent aussi pour l'affût du gibier de garenne de grands succès. Il quitte alors ses terriers, pour aller dans la plaine, sur le bord des sillons, chercher du grain, et on peut en tuer beaucoup.

Cette manière de se servir de l'*appeau* dont je viens de parler, s'appelle *piper* : c'est un talent qu'il faut bien étudier. Quand vous avez imité la voix du lapin au moyen de l'appeau, ne bougez plus, jusqu'à ce qu'il

en paraisse, et quand vous avez tiré, prenez un autre théâtre, et recommencez à jouer de l'appeau. Il est peu de villageois qui ne soient très-habiles sur cet instrument.

ART. IV. L'ENCYCLOPÉDIE, en outre du lapin *sauvage*, et du lapin *domestique*, en signale encore trois espèces sous ces dénominations : pour que le lecteur les reconnaisse encore mieux, nous les offrons dans la gravure ci-contre; (*Voyez* la planche n° 1er) ces trois races distinctes sont :

1° LE LAPIN D'ANGORRA,
2° L'ANGORRA EN MUE,
3° LE RICHE.

CHAPITRE IX.

Notre plan étant d'offrir une SÉRIE DESCRIPTIVE des QUADRUPÈDES, sans distinction des bêtes voraces, carnassières, sauvages, considérées généralement comme ANIMAUX NUISIBLES, nous allons le suivre, nous proposant de ranger uniquement dans une cathégorie différente et particulière, d'abord l'hôte le plus majestueux des forêts, le CERF, ensuite le CHEVREUIL, le DAIM, le SANGLIER etc., etc., et en général tous les

quadrupèdes qui rentrent dans les attributions de la VENÉRIE et des GRANDES CHASSES ROYALES.

LE BLAIREAU.

LE BLAIREAU, dit M. DE BUFFON, doit être mis au nombre des animaux maraudeurs qui, sans foi, sans loi, pillent, massacrent, et n'ont d'autre code que leur adresse, leur perfidie et leurs dents implacables. On voit par-là que le caractère destructeur du blaireau a beaucoup d'analogie avec celui de certains conquérans.

Animal *omnivore*, il dévore fruits, légumes, volailles et jusqu'au miel des abeilles. Ennemi juré du renard, peut-être par cette ressemblance parfaite d'inclinations perverses qui leur font chasser à tous deux les mêmes proies, et les mettent sans cesse en rivalité de métier et de butin, ils se livrent de fréquens combats : il faut, pour le prendre dans un *affût nocturne*, toute la patience d'un braconnier, et une fois en votre pouvoir, garantissez-vous bien des attaques de ses ongles tranchans, car, il est d'une cruauté égale à celle du loup.

Cette férocité provient probablement de sa vie solitaire et ténébreuse.

Au premier aspect, il approche assez de la figure d'un petit ours; il a le corps gros et raccourci, long d'environ une aune et demie ou trois pieds, depuis le bout du nez jusqu'au bout de la queue, il est du poids de vingt-huit livres, et tout couvert d'une belle graisse blanche, excepté sous le ventre; le dos fort large, surtout la croupe; le col très-court; le poil rude au toucher, oblong, ressemblant en quelque façon à des soies de cochon, dont la couleur sur le dos est jaune, pâle à la racine, brune ou noire au milieu, et jaune-blanchâtre à l'extrémité, en sorte que la peau paraît grisonner, étant mêlée de noir et de blanc. *Le chevalier de Linné* remarque que cet animal a le corps blanc en-dessus et noir en-dessous, contre la coutume de la plupart des autres animaux; la tête approchant pour la figure de celle du renard; elle commence par une large base et se termine par un museau pointu; sa face paraît comme triangulaire, et ses joues comme boursouflées à cause de l'épaisseur des muscles qui rendent la morsure de cet animal redoutable; sa tête est bigarrée de raies ou

bandes longitudinales, alternativement blanches et noires; savoir, une bande blanche, large d'environ deux doigts, qui s'étend depuis le nez jusqu'à l'occiput, au-dessous de celle-là une bande noire pyramidale de chaque côté, qui va des narines au-delà des oreilles en passant par les yeux; après quoi une autre raie blanche, encore plus bas des deux côtés, qui parcourt toute la longueur des joues; les yeux petits à proportion du corps; les oreilles courtes, arrondies, partie blanche et partie noire, assez semblables à celles du rat domestique; la langue médiocre, faite comme celle du chien, de même que le nez et les dents; les pattes de devant courtes, grosses, larges, divisées chacune en cinq doigts tous séparés les uns des autres et munis d'ongles bruns, très-longs et forts, à l'aide desquels le blaireau se creuse en terre des terriers qu'il habite comme font les renards et les lapins; la queue peu courte, grosse, mousse par le bout, applatie en-dessous, revêtue de poils jaunâtres; mais ce que le blaireau a de plus particulier, est un large orifice situé entre la queue et l'anus, de figure sémilunaire, quand il n'est point dilaté, lequel

s'ouvre comme une espèce de sachet peu profond, semblable à une bourse, velu en-dedans; et de la superficie intérieure de ce petit sachet, suinte une matière blanche en petite quantité, qui a presque la couleur et la consistance de la cervelle de veau pilée ou écrasée entre les doigts, et qui, suivant Ray et M. Brisson, n'a aucune odeur remarquable. Ray fait observer que la surface extérieure de cette bourse est couverte de toutes parts de glandes conglomérées, et qu'en outre il y a près de l'anus deux glandes un peu grosses, qui ont une ample cavité, remplies d'une espèce de beurre qui sent fort, lesquelles se déchargent dans l'intestin par deux trous manifestes. Quant à l'usage de la bourse, qui est immédiatement au-dessous de la queue, plusieurs naturalistes prétendent que c'est un réservoir destiné à recevoir le museau de l'animal, qui se roule comme une boule sur lui-même, et qui étant affamé durant l'hiver, suce le suc nourricier qu'y versent continuellement les glandes environnantes, destinées à sa sécrétion.

La femelle a huit mamelles, dont deux à la poitrine et les autres au ventre. Elle porte pendant trois mois, et fait ordinairement

deux ou trois petits à la fois vers le mois de décembre.

Le blaireau perce les haies pour entrer dans les terres ensemencées, les vignes et les jardins; il en mange les grains et les fruits. Il fait beaucoup de tort aux vignes pendant l'automne; au printemps il va le long des eaux prendre les grenouilles; il se nourrit aussi de limaçons et de sauterelles; c'est l'ennemi de toutes les volailles. Il se retire ordinairement dans les garennes exposées au nord. Comme il est l'ennemi du renard, du chat sauvage et du putois, il en garantit les lapins. Le *taisson* ou blaireau se terre comme le lapin, il ne sort guère de jour, à moins que ce ne soit l'été, où la faim l'oblige de sortir, même deux heures avant le coucher du soleil; mais pour lors il ne s'écarte pas bien loin de son domicile. On dit qu'il a une vue très-mauvaise, et qu'il est dénué du sens de l'odorat; aussi une personne qui le voit venir peut l'attendre, dit-on, sans risque, et le tuer avec un gros bâton, pourvu qu'il applique le coup sur le nez ou entre les yeux; ce qui est certain, c'est que si on le frappe avec une baguette sur le bout du nez, il s'arrête à l'instant et reste quelque temps im-

mobile ; au surplus, le blaireau a la vie fort dure ; il faut lui briser la tête pour le faire mourir.

Le domicile de cet animal est toujours propre, jamais il n'y fait aucune ordure. Le mâle se trouve rarement avec la femelle : lorsqu'elle est prête à mettre bas, elle coupe de l'herbe, en fait une espèce de fagot qu'elle traîne entre ses jambes jusqu'au fond du terrier ; elle y fait un lit commode pour elle et pour ses petits ; quand ils sont un peu grands, elle leur apporte à manger pendant la nuit ; elle déterre les nids de guêpes et en emporte le miel ; elle leur apporte des lapereaux, mulots, lézards, sauterelles, œufs d'oiseaux, tout ce qu'elle peut attraper. Elle les fait souvent sortir sur le bord du terrier, soit pour les allaiter, soit pour leur donner à manger.

CHASSE DU BLAIREAU.

La chasse des blaireaux se fait avec des *bassets*. Si le terrier est sur un lieu élevé, on y doit faire entrer les chiens par l'ouverture d'en bas ; il faut prendre garde que le terrier ne soit pas très-profond ni difficile à ouvrir.

Tandis que les chiens y entrent, il faut à l'autre côté frapper fortement dessus avec des pioches ou autres gros outils pour obliger le blaireau à se retirer tout au fond; quand on pense que le basset a rencontré, on l'appelle, puis on met les chiens aux aguets et on creuse avec les pioches pour faire sortir le blaireau, qui étant forcé de quitter la place, s'élance et est bientôt pris par les chiens qui le poursuivent; il faut y courir aussitôt et tâcher de l'assommer, de peur qu'en se battant contre les chiens, il ne vienne à en tuer quelqu'un; les chasseurs doivent aussi prendre garde d'en être mordus; car les blessures en sont dangereuses et difficiles à guérir. Il y a encore des machines faites exprès pour prendre les blaireaux; mais comme elles demandent d'être gravées pour pouvoir les faire entendre ici, nous les passerons sous silence et renverrons à l'Aviceptologie, qui explique longuement, *pages* 296, 297 et 298, ces divers piéges et machines, nommées l'Assommoir du Mexique, la branche fourchue, etc, etc.

La chair du blaireau est bonne à manger, et elle a le goût de celle du sanglier; il faut choisir le blaireau jeune, tendre et bien

nourri. La saison la plus favorable pour l'avoir de bonne qualité est l'automne, parce qu'alors il s'engraisse de fruits et de raisins qu'il aime beaucoup.

REMÈDE QUE LA MÉDECINE TROUVE DANS LE BLAIREAU.

On n'emploie en médecine que sa graisse et son sang; sa graisse est émolliente, chaude et pénétrante : on la mêle dans les lavemens pour calmer les douleurs de la néphrétique, et l'on en frotte les reins, en y joignant l'onguent d'althéa pour la même fin. Aussitôt que la douleur est passée, on substitue l'huile de scorpion à l'onguent d'althéa pour augmenter le flux des urines et faire couler les graviers : on se sert encore de cette graine en lavement, pour guérir les rétractions et les faiblesses des membres et pour les crevasses de mamelles. Le sang de blaireau séché et réduit en poudre, est propre pour guérir la galle, la lèpre, et pour chasser les mauvaises humeurs du corps par la transpiration. La dose en est depuis un scrupule jusquà un gros dans quelque liqueur sudorifique. Les poils de blaireau servent à faire

des pinceaux pour les peintres; les selliers et les bourreliers emploient sa peau à divers usages.

CHAPITRE X.

Méthodes simples et éprouvées pour détruire les LOUPS, *soit à courre et à tir, soit au moyen de piéges, de poisons ou d'embûches.*

OBSERVATIONS SUR LES ESPÈCES DE LOUPS CONNUS PRINCIPALEMENT EN FRANCE.

« Ah! dévoue à la mort, l'animal dont la tête
« Présente à notre bras une digne conquête,
« L'ennemi des troupeaux, l'ennemi des moissons!!!

DELILLE.

ARTICLE Ier. Le but de ce chapitre est de rendre un compte exact des diverses méthodes qu'on peut employer pour détruire les loups; mais avant que d'entrer en matière à cet égard, nous avons cru devoir nous prêter à la curiosité de nos lecteurs, et apprendre à bien connaître l'ennemi que nous enseignons à combattre. Nous avons consulté pour cela les principaux auteurs, anciens et modernes, qui ont traité cette ma-

tière, si essentielle au bien public; aucun d'eux ne dispute à M. de Buffon la profondeur des recherches et l'agrément des images sous lesquelles il en présente le résultat. Nous tirerons donc de son excellent livre de L'HISTOIRE NATURELLE, une partie de ce que nous aurons à dire sur l'animal dont la destruction est notre objet.

Il a le corps plus gros et les jambes plus courtes que le mâtin, la tête plus large, le front moins élevé, le museau un peu plus court et plus gros, les yeux plus petits et plus éloignés l'un de l'autre; les oreilles plus courtes, et droites en entier.

Le loup paraît plus robuste que le mâtin, plus fort et plus gros; mais la longueur du poil contribue beaucoup à cette apparence.

Le principal trait qui distingue la face du loup de celle du chien, est dans la direction de l'ouverture des paupières, qui est fort inclinée, au lieu d'être horizontale comme dans les chiens.

Les yeux étincelans sont le signe qui dénote le plus sa férocité, ils animent sa face, et ses oreilles droites la relèvent en la terminant; mais la petitesse de ses yeux lui fait paraître le front fort étendu et le museau

très-alongé : ces parties, dénuées de traits, donnent au loup un faux air de douceur et de docilité.

M. Daubenton, autre scrutateur ingénieux et profond de la nature, a fait disséquer un de ces animaux voraces; sa longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, était de trois pieds sept pouces.

Le train de devant était haut de vingt-neuf pouces, celui de derrière de vingt-sept; la distance du bout du museau jusqu'à l'angle antérieur de l'œil était de cinq pouces, et de dix jusqu'à l'occiput; il pesait soixante-quatre livres.

Nos lecteurs auront lieu de comparer cette conformation avec celle des autres loups qu'ils pourront détruire : il y en a de diverses sortes. Un célèbre chasseur nous a dit en connaître de sept espèces; un ancien auteur, dont nous venons de faire l'extrait à la Bibliothèque du Roi (1), en distingue trois particulières; des levriers, des mâtins et des métis : rien de plus naturel. Chacun sait qu'il y en a d'une taille très-alongée, et d'autres comme de pesans mâtins; ces deux espèces

(1) Poëme de Habert, fol. 5.

n'ont pas manqué d'en former diverses autres intermédiaires, en s'accouplant ensemble.

M. DE BUFFON observe qu'il y en a, en Allemagne et en France, qui ne vivent que de chasse, et que dans le nord on en trouve de tout blancs et de tout noirs.

Quoique le loup ressemble en apparence au chien, le naturel en est différent ; ils sont antipathiques par nature, ennemis par instinct.

Étant pris jeune, il se prive, mais ne s'attache pas; la nature est plus forte que son éducation, il retourne, dès qu'il peut, à son état sauvage. Heureusement qu'il naît plus de mâles que de femelles, et que ces dernières portent tard. M. de Buffon pense qu'elles entrent en chaleur à dix-huit ou vingt mois, et que celles que l'on nourrit à la maison sont retardées d'une année.

Il estime que leur âge peut aller jusqu'à quinze ou vingt ans, et qu'ils peuvent supporter la diète quatre ou cinq jours s'ils ne manquent pas d'eau.

En général ils préfèrent la chair vivante à la morte ; *celle de l'homme* leur plaît de préférence, et peut-être, s'ils étaient les plus forts, n'en mangeraient-ils pas d'autre ;

on en a vu suivre des armés en nombre, arriver sur des champs de bataille où l'on n'avait enterré que négligemment les corps, les déterrer et les dévorer. Accoutumés à la chair humaine, ils se jettent ensuite sur les hommes de préférence à tout.

Ces malheurs arrivent encore lorsque le besoin est extrême; ils attaquent alors les femmes, les enfans et quelquefois les hommes. Ces excès les rendent furieux, et finissent ordinairement par la rage et la mort.

Les louves portent, selon M. de Buffon, trois mois et demi, et un peu plus de deux mois selon les anciens auteurs.

Leur rut commence à la fin de décembre pour les vieilles louves, et les jeunes le prolongent quelquefois jusqu'à la fin de mars.

Chaque femelle est en chaleur douze ou quinze jours; nombre de mâles la suivent et souvent se la disputent au prix de leur sang.

La plupart des auteurs prétendent qu'ingénieuse à empêcher que ses aspirans ne se combattent à son occasion, elle s'en fait suivre long-temps, et se dérobe ensuite avec celui qui lui plaît davantage.

Les petits naissent ordinairement dans

un fort où la mère aplanit une place et apporte de la mousse après avoir arraché avec ses dents les épines des environs; d'autres assurent qu'elle cherche de vieux terriers de blaireaux.

Le nombre des petits dépend de l'âge et même de l'espèce de la mère; celle que Pline appelle *canine* vit de charogne et fait moins de louveteaux que les autres; quand on les attaque, elle les défend avec fureur.

Le nombre ordinaire est depuis trois jusqu'à sept; ils tètent jusqu'à environ six semaines; la louve les nourrit ensuite de chair à moitié digérée, puis elle les entretient d'alimens plus solides.

Elle ne s'en dispense que lorsqu'ayant fait leurs dents, qui tombent à six mois, ils ont acquis de la force et des armes pour la rapine.

Quel qu'en soit le sexe ou l'âge, si un chasseur les blessent, ils ne crient que lorsque la balle leur casse quelques membres, et on ne les entend plus se plaindre, comme les chiens, lorsqu'on les achève à coups de coutelas ou de bâton; ils périssent alors en silence.

M. de Buffon observe que le loup tombé dans un piége, est si épouvanté, qu'on peut le prendre vivant sans qu'il résiste.

On voit peu d'animaux qui aient autant d'haleine et marchent plus vigoureusement; il n'est pas rare que dans les nuits d'hiver ils fassent des douze et quinze lieues pour chercher leur proie.

On les tient d'une complexion froide comme les chiens, et le chasseur qui est instruit, les doit chercher *en hiver au levant et au midi*.

De toutes les bêtes la chair d'âne est celle qui leur plaît davantage; on prétend aussi que celle de cerf n'a pas moins d'attraits pour eux.

Il n'est point indifférent d'exposer à nos lecteurs les principales ruses de ces animaux voraces; plus on est au fait de celles de son ennemi, plus on a d'avantage pour le combattre.

RUSES DU LOUP.

Art. II. Afin de procéder avec quelque ordre, on peut distinguer ces ruses en TROIS SORTES : celles des mères pour la conservation de leurs petits, et des deux sexes, soit

pour se procurer la nourriture, soit pour éviter les piéges du chasseur.

Rien de si fin et de plus inquiet tout à la fois que la louve qui alimente ses nourrissons.

Les louveteaux dévorent avec avidité et mangent en grondant et en se dérobant l'un l'autre, tandis que le loup fait sentinelle; leur *cuisine*, dans les bois, est fournie de chair, d'ossemens de divers animaux, et quelquefois *d'hommes et enfans*.

Certain auteur observe que les louveteaux étant grands, les vieux loups se retirent à part, pour mieux reposer et n'en pas être inquiétés; aux approches de la nuit, ces derniers commencent à hurler, afin d'assembler la famille; leurs tons sont différens; ils les varient par une sorte de joie féroce qui cause au contraire un terrible effroi au voyageur, c'est ce qui arrive surtout lors des changemens de temps.

Six loups assemblés paraissent faire autant de bruit que s'il y en avait quinze; quand au contraire il s'agit d'un cri d'appel, il est toujours sur le même ton.

On n'entend jamais les loups hurler le matin, autrement le veneur saurait leur retraite.

Art. III. Quant à l'instinct pour se procurer de la nourriture, LES RUSES DES LOUPS vont à l'infini. Il semble qu'ils aient un genre particulier d'attaque, dit Fouilloux, pour chaque espèce de proie qu'ils veulent dévorer. Leur instinct est d'épier l'homme, le terrassant avant qu'il les aperçoive, et cela pour l'étonner plus. On les voit toujours attaquer le chien par la gorge pour n'en pas être mordus et l'empêcher de crier; le mouton par-dessus le cou pour le charger aisément; un cheval par le devant crainte des ruades; une vache par le pis, endroit sensible et qui la fait tomber aussitôt; le porc par l'oreille.

Ils s'appellent par leurs hurlemens et s'attroupent ordinairement trois pour chasser une bête fauve, un d'eux la pousse, les autres s'embusquent pour la surprendre au passage.

Ces animaux ont l'instinct de commencer leur chasse deux ou trois heures avant le soleil levant, et le point du jour est l'instant fatal et précis où les bêtes fauves, lassées d'une poursuite trop vive, se laissent prendre.

LEURS RUSES POUR SE GARANTIR DES PIÉGES.

Toujours sur leurs gardes, ils craignent partout la main de l'homme; s'ils approchent d'une bête morte, c'est en tournant de loin et en cherchant à éviter les cordes et le fer dont ils se défient principalement; j'expliquerai ailleurs la méthode d'empêcher qu'ils ne sentent l'odeur des piéges.

Un auteur assure même que les vieux loups étant avec les jeunes, les empêchent d'approcher imprudemment d'une charogne, et les repoussent même si leur étourderie et leur appétit les emportent. Ces vieux routiers vont ensuite reconnaître eux-mêmes le local, et pour plus de sûreté ils traînent toujours la charogne dans un autre endroit.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que la morsure de toutes les espèces de loups est toujours dangereuse, souvent même mortelle. *Louis Gruau* prétend qu'elle cesse de l'être si on verse sur la plaie de l'huile de noix bouillante.

Parmi les vaines et superstitieuses idées qui règnent dans les villages, on peut placer celle des loups réputés *garoux*; le peuple y

attache quelque chose de surnaturel. Les anciens auteurs nous apprennent que ce mot vient de se *garer* ou se garder de certains loups plus mauvais que d'autres : on voit dans le Dictionnaire des arrêts, que deux hommes, sans doute frénétiques, se sont revêtus de peaux de loups, et ont passé pour *loups garoux*, déchirant quelques hommes et plusieurs enfans ; l'un d'eux reconnu insensé fut mis par arrêt en lieu sûr ; on a condamné l'autre au dernier supplice.

UTILITÉ DE LA DESTRUCTION DES LOUPS, RELATIVEMENT A LA CONSERVATION DES HOMMES ET AU BIEN DE L'AGRICULTURE.

Art. IV. Le sang des hommes est plus précieux sans doute que tous les trésors de la terre, comme l'agriculture est le plus utile de tous les arts que puissent exercer ceux qui l'habitent.

Voilà deux vérités simples, et que personne ne peut contester ; il est également notoire que ces bêtes cruelles font fréquemment périr un grand nombre de citoyens, et détruisent plus souvent encore des animaux précieux pour les cultivateurs : leur

destruction devient donc un des grands biens que l'on puisse procurer à l'Etat.

Ces bêtes redoutables, telles que les têtes renaissantes de l'hydre, se reproduisent en quantité indéfinie; leur chasse est un véritable bienfait pour l'humanité entière. Les Romains, dans les temps heureux de leur république, en conseillaient l'usage à la jeunesse qui faisait la ressource et l'espérance de l'État. Platon va même jusqu'à en consacrer les exercices; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'ils rendent les jeunes gens qui s'y adonnent plus propres à ceux de la guerre; il les accoutument à la fatigue, aux intempéries de l'air, à la faim, à la course; ils forment leur esprit aux ruses et aux connaissances du local, les préservent de l'oisiveté comme de la débauche, et justifient du moins leurs plaisirs par l'innocence et l'utilité même de leur objet.

Divers procédés pour détruire les Loups dans le royaume.

Première méthode.

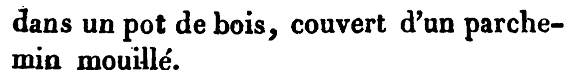
Art. V. Cette méthode, qui consiste dans une espèce de poison, dont la bonne police

en doit pas s'effrayer en ce qu'elle ne peut nuire qu'aux loups, est la plus destructive, au moyen de la composition d'un appât qui attire ces animaux de très-loin.

COMPOSITION DE L'APPAT.

On met dans un pot de terre bien propre un ognon blanc en quartier, trois cuillerées de saindoux, trois pincées de poudre de fénugrec, autant d'iris de Florence et de seconde écorce de morelle ou de réglisse sauvage, gros comme un œuf de galbanum et une pincée de galanga en poudre.

Il faut faire cuire le tout sept à huit minutes à un petit feu clair et sans fumée : on retire ensuite le pot, dans lequel on jette gros comme une fève de camphre écrasé ; on remue la composition et on la couvre crainte de l'évaporation du camphre : elle doit être ensuite passée dans un gros linge. Cet appât attire les renards comme les loups ; mais ils y donnent encore mieux quand on substitue au galbanum et au galanga, une vingtaine de gouttes d'huile de hannetons, ou d'annis au défaut de cette huile ; il se conserve dans un pot de terre, ou plutôt



dans un pot de bois, couvert d'un parchemin mouillé.

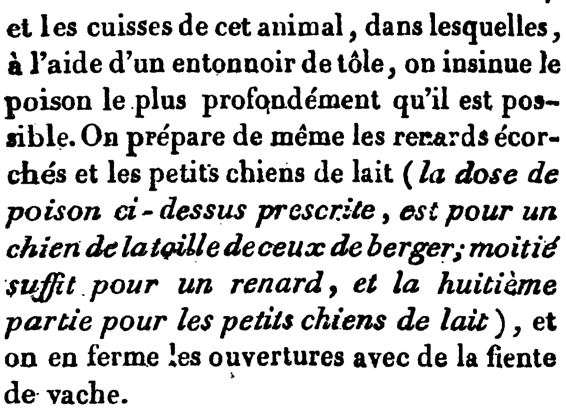
Usage de cet Appat.

On prend un corbeau, un oiseau de proie, une volaille morte de maladie, si l'on veut, ou un derrière de renard ; on le présente à un feu clair, et on le graisse ensuite avec un peu de cet appât : au défaut, on peut prendre des vidanges de volailles ou de lièvres également préparées ; mais il faut alors les mettre dans un sac de crin à claire-voie, également graissé avec cette composition d'attrait ; pour mieux réussir, un garde ou autre se munit de petits morceaux de pain, de la grosseur d'un œuf de pigeon, garnis de la croûte de dessous, et qu'on a fait frire dans la graisse en question, dont il a enduit la semelle de ses souliers. Il attache avec un fil de crin l'appât à une longue gaule, et il le traîne à terre et de côté, pour que l'odeur de ses traces n'inquiète pas les animaux qu'on cherche à attirer ; il va sur le bord du bois et autres lieux que les loups fréquentent le plus, observant de répandre à longues distances sur la traînée ces petits morceaux de pain.

USAGE ET COMPOSITION DU POISON.

Il faut prendre quatre onces de noix vomique rapée, la plus récente; autant de verre pilé; une once ou un peu moins, si l'on veut, d'éponge coupée en morceaux, que l'on fait un peu frire, et surtout de manière que ces morceaux ne soient point brûlés; on y ajoute une poignée d'ognons de vachettes ou fausses tulipes (*cette plante, qui est une espèce de tulipe sauvage, croît dans les prés, et pousse en septembre des fleurs tirant sur le lilas*) : on peut joindre du sel à cette composition dans les pays où il n'est pas cher. Les loups en sont plus altérés, boivent et périssent encore plus tôt. Si on a des noyaux de cerises noires, on les concasse et on les joint aux autres poisons.

On prend un chien destiné à être détruit, et on lui fait avaler trois boulettes grosses comme des noix de ces poisons mêlés avec de la viande hachée; le chien meurt peu après, et le venin se mêle dans son sang : ensuite avec une broche de fer on fait douze à quinze ouvertures dans le corps, la gorge



et les cuisses de cet animal, dans lesquelles, à l'aide d'un entonnoir de tôle, on insinue le poison le plus profondément qu'il est possible. On prépare de même les renards écorchés et les petits chiens de lait (*la dose de poison ci-dessus prescrite, est pour un chien de la taille de ceux de berger; moitié suffit pour un renard, et la huitième partie pour les petits chiens de lait*), et on en ferme les ouvertures avec de la fiente de vache.

On place ensuite l'animal, ainsi empoisonné, au milieu d'un trou fait en terre de la profondeur de deux pieds, et dans lequel on a eu soin de jeter une certaine quantité de fumier de cheval. Après avoir recouvert ce trou de terre bien battue, on y laisse l'animal trois jours en hiver et vingt-quatre heures en été, pendant lesquels le poison se fond et s'insinue dans toutes ses parties. Ensuite on le retire et on le met sur la traînée qui a été préparée de la manière indiquée ci-dessus, et autant qu'il est possible dans une pièce ensemencée de blé ou de seigle, préférant celles qui se trouvent à proximité des rivières ou ruisseaux, et en observant toujours de le placer à plus de soixante pas

des haies ou buissons qui causent de la méfiance aux vieux loups. On ne doit jamais traîner les cadavres ni les appâts avec de la corde que les loups éventent et craignent, mais avec un lien de bois ou un crochet qu'on passe dans le jarret de l'animal. Il faut aussi que celui qui tend ce piége évite de conserver dans ses mains ou sur ses habits aucune odeur de tabac.

Si dans l'espace de deux lieues à la ronde, il se trouve des loups, ils seront nécessairement attirés, et l'animal préparé sera dévoré dans moins de neuf jours, sans qu'il soit à craindre qu'aucnn chien ni cheval en approche.

Seconde Méthode.

LA FOSSE AUX LOUPS.

Art. VI. Quoique les épreuves qui ont été faites de la première méthode indiquée ci-dessus, ne laissent rien à désirer par le succès qu'elles ont eu, et qu'on puisse parvenir par ce seul procédé à détruire tous les loups; la seconde méthode peut être aussi très-utile, et on doit surtout l'em-

ployer lorsque les loups sont d'espèce à ne donner sur aucun appât, et qu'ils sont accoutumés à manger de la chair humaine.

Cette seconde méthode consiste à faire creuser une fosse de treize à quatorze pieds de profondeur en forme de cône tronqué, ayant un fond de douze pieds de diamètre et une ouverture de six à sept, le tout bien muré : on doit observer de la placer dans un certain éloignement des arbres et buissons, et de manière que le loup découvre aisément la proie que l'on met dessus, en évitant surtout les terres fortes et humides où l'eau séjourne.

Sur cette ouverture, on met au niveau de la terre une poutrelle de quatre à cinq pouces de face qui avance jusqu'au centre de la fosse; elle est assurée par une queue longue de trois à quatre pieds, scellée dans le mur et enterrée au niveau de la terre avec un ou deux piquets qui la traversent à l'extrémité de la poutrelle; on forme un plateau de sept pouces de diamètre un peu creusé, sur lequel on place de la paille et un canard attaché comme les oiseaux qui sont à la galère, et arrêté à un œillet de fer ; dans l'épaisseur de ce plateau on fait des trous d'un pouce

de distance, dans lesquels des menues baguettes sèches et cassantes doivent entrer par un bout et porter de l'autre sur le bord du mur de la fosse d'environ un pouce, ce qui fait à peu près l'effet des rayons d'une roue; on recouvre le tout de paille et on en répand autour de la fosse, pour mieux tromper les loups que l'on attire par les traînées et l'appât détaillés dans la première méthode. Il n'est pas inutile de répandre aussi dans les environs, en divers endroits, de la paille en forme ronde, d'y mettre des quartiers de bêtes mortes ou des petits morceaux de pain frits dans la graisse indiquée dans la première méthode, ou même des canards; et on doit observer de destiner de préférence à cet usage les femelles de ces animaux, parce qu'ayant l'oreille plus fine et criant mieux, elles attirent plus facilement les loups. Il faut que le fond de la fosse soit garni d'un lit de sarment de vigne et d'un autre de paille, afin que les animaux qui s'y prennent ne se blessent point en y tombant et qu'ils ne puissent pas s'élancer en sautant. Le meilleur temps pour tendre ces piéges est celui de l'hiver pendant les nuits pluvieuses ou le temps de neiges; on les recouvre l'été



avec des planches, sur lesquelles on jette de la terre et des épines pour empêcher que les loups ne les reconnaissent et ne s'en défient. Lorsque ces animaux sont pris, on les enlève de la fosse, mais il ne faut jamais les y tuer à coups de fusil, l'odeur de la poudre empêcherait pour très-longtemps ces animaux d'en approcher.

On se munit d'une perche garnie d'une pointe de fer qu'on lui présente; il se tapit ordinairement dans un coin de la fosse après l'avoir mordue trois ou quatre fois, alors on appuie cette pointe de fer sur les soies longues qu'il a à la partie supérieure du cou, on les tord avec la peau et on le soulève, une autre personne lui passe à la patte de devant, que la première opération lui fait présenter, un nœud coulant arrêté au bout d'une perche légère et fendue à cet effet; la même personne tient la corde qu'elle passe dans un bout de vieux canon de fusil, elle la tire pour serrer le nœud et le dégager de la fente de la perche, et fait glisser en même temps le canon du fusil, auquel il y a une entaille qui couvre ce nœud et qui empêche que le loup ne coupe la corde: pris de cette manière, on le suspend environ à la moitié de la hau-

teur de la fosse, nul danger alors d'y descendre et de lui attacher une autre corde à la patte de derrière; dans cet état, on le tire en haut en tenant ferme les deux cordes opposées ; alors avec une fourche de fer on saisit l'animal par le cou, et on lui serre le muffle contre terre, en y faisant enfoncer les pointes, puis avec un carrelet et du fil fort on coud les lèvres de la bête à double couture, on lui passe au muffle un anneau de fer comme aux ours, qu'on attache à un collier; on préfère cette dernière façon lorsqu'on veut conserver long-temps les loups vivans; s'ils doivent être forcés le même jour, l'autre est plus sûre; on leur rompt ensuite une jambe et on les lâche dans un endroit fermé, en les abandonnant à la poursuite de jeunes limiers, dont la leçon se termine par mettre à mort l'animal qu'on leur a livré; il est aisé d'imaginer qu'avec un procédé aussi simple on dresse sans peine ni dépense des chiens excellens, soit pour chasser, soit pour détourner les loups avant de faire les battues publiques, qui deviendraient par ce moyen très-utiles; ceux à qui rien de ce qui intéresse l'agriculture n'est indifférent, peuvent encore livrer vivans quelques-uns des

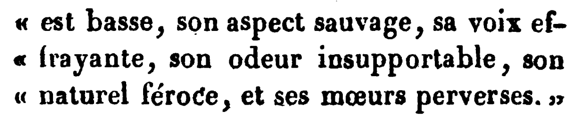
loups, pris de cette manière, aux laboureurs pour les faire attaquer par les mâtins destinés la garde de leurs bestiaux; ils s'accoutument par ce moyen à les combattre, et si quelques-uns échappent aux méthodes ci-dessus prescrites, ils peuvent au moins s'opposer à leurs entreprises.

Troisième et dernière Méthode.

Art. VII. Cette dernière méthode plus et simple plus facile que les deux premières, est également infaillible pour attirer les loups et les détruire par le moyen des piéges; il faut prendre de la graisse d'âne, gros comme deux œufs et autant de terre d'argile, faire cuire le tout ensemble jusqu'à ce que cela soit bien roux et le mettre dans une poche de linge: on attache ensuite une louve privée ou sauvage, au milieu d'un bois, en suspendant la poche à six pieds au-dessus d'elle; la louve se voyant seule, ne cesse de regarder l'appât et de hurler toute la nuit; les loups qui sont aux environs y courent avec une si grande rapidité, qu'ils se précipitent dans les piéges dont on a eu soin d'entourer l'animal.

Nous aurions dû sans doute nous renfermer exclusivement dans les obligations que nous nous sommes tracées, ne parler uniquement, à l'article du LOUP, que de son genre de chasse à COURRE ET A TIR, et continuer de renvoyer à l'AVICEPTOLOGIE, pour tout ce qui est *poisons* ou *piéges;* mais l'importance, pour l'humanité entière de la destruction de cet animal affreux, nous a fait déroger à ces mêmes obligations, et loin de craindre que l'on puisse nous adresser des reproches sur un défaut de suite et de méthode, nous nous flattons, au contraire, qu'on ne doit que nous en faire des éloges. D'un autre côté, le lecteur, ne pouvant manquer de lire avec intérêt ce que dit le GRAND NATURALISTE sur le destructeur des troupeaux, ainsi que ce qu'a prononcé l'ENCYCLOPÉDIE, nous allons, avant de décrire la chasse du loup à TIR, transcrire ce que l'un et l'autre ont avancé, et de plus offrir de nouveaux moyens fort ingénieux pour s'exercer et bien tirer à la course des quadrupèdes.

ART. VIII. « Il n'y a rien de bon dans cet « animal, dit l'immortel BUFFON, que sa « peau; il est désagréable en tout; sa mine


« est basse, son aspect sauvage, sa voix ef-
« frayante, son odeur insupportable, son
« naturel féroce, et ses mœurs perverses. »

DESCRIPTION DU LOUP, TIRÉE DE L'ENCYCLOPÉDIE.

« Le LOUP n'a guère que deux pieds de « long, depuis la tête jusqu'à la naissance « de la queue, et à peu près autant de hau- « teur; son museau est allongé et obtus; ses « oreilles sont courtes et droites; sa queue « est grosse et couverte de longs poils gri- « sâtres; ses yeux sont bleus et étincelans; « ses dents sont rondes, aiguës et serrées; « l'ouverture de sa gueule est fort grande, « et son col si court, qu'il est obligé de re- « muer tout son corps pour regarder de côté. (*Voyez la planche, n° 2.*)

« Le loup est naturellement grossier et « poltron; il ne devient ingénieux que par « le besoin, et hardi que par la nécessité; « mais bientôt l'habitude réforme son na- « turel, et il en vient au point de nuire pour « le plaisir de nuire, et non pour subsister.

« C'est d'abord pendant le jour que ce « quadrupède emploie son industrie, sa « force et son agilité à attaquer, vaincre,

« saisir et déchirer sa proie. Pressé par la « faim, il vient attaquer les animaux même « qui sont sous la garde de l'homme, mais se « voyant trop souvent harcelé par les chiens « et par les bergers, il se recèle pendant le « jour dans son fort, et n'ose plus exercer « que pendant la nuit ses pirateries.

« Ce sont d'abord les animaux domestiques « que le *loup* s'empresse d'attaquer, parce « qu'il leur est impossible de lui résister; il « se mesure ensuite avec les animaux sau- « vage, et finit par se jetter sur les hommes.»

ENCYCLOPÉDIE.

Méthode curieuse et éprouvée pour former en très-peu de temps d'habiles chasseurs à tirer parfaitement au bois, en plaine, sur une pièce mobile ou fixée.

La bête fauve me conduit à ces nouvelles leçons :

Exercez-vous souvent d'abord à tirer une boule qui, à une assez forte distance, roule, lancée par quelqu'un éloigné de vous, et traverse rapidement un certain intervalle entre deux poteaux ; la fréquence de ces essais rendra petit a petit votre coup-d'œil plus

sûr ; et l'amorce de *la poudre fulminante* me parait un système plus propre, plus rapide pour seconder cet exercice. Ensuite, avec un fusil à deux ou quatre coups, manquez-vous du premier la boule roulante, vous ajustez d'un second et même d'un troisième ; par ce moyen vous rectifiez vos faux calculs, vous jugez des distances, des effets de la poudre et du plomb, et vous vous perfectionnez autant que si vous tiriez sur des êtres vivans. C'est un des meilleurs procédés pour connaître entièrement toute la portée et toutes les facultés de votre arme et modifier les erreurs de votre coup-d'œil, ou de votre manière vicieuse *d'épauler*. Une fois entré en chasse *rélle*, après cette chasse *fictive*, gardez-vous encore, quand vous êtes à la poursuite d'une bête fauve, de la conduire et de la suivre ; il faut au contraire, l'attendre à une clairière quand elle traverse, et vous rappelant bien par quel effet de justesse et de combinaison vous avez atteint *la boule roulante entre deux poteaux*, agir et ajuster de même sur la bête fauve.

Autre procédé pour s'exercer.

Muni d'un fusil à deux coups, et, de préférence, à *piston*, à amorce de *poudre fulminante*, on choisit un monticule (1) qui ait en avant un petit terrain plat; s'il y a des arbres à quinze ou vingt pieds de distance, on s'en sert; mais il est facile d'y suppléer par deux forts piquets : on attache aux deux extrémités un cordeau cablé, gros comme le petit doigt; ce cordeau doit être bien tendu et frotté de savon; on fait faire un carré de planches de hêtre, long de trois pieds, et large de deux; on y attache des anneaux de fer, à trois pouces de distance, pour passer dans la corde : on peint grossièrement la figure d'un loup ou d'un sanglier sur ce carré, que l'on recouvre de toile ou de papier; on met au dernier anneau un fil d'archal de dix à douze pieds, au bout duquel est une ficelle longue; un enfant la tient à son bras, et, au signal d'un

(1) On peut aussi tirer à la barrière contre un mur épais; mais alors il faut beaucoup de précautions pour empêcher les accidens.

coup de sifflet, l'enfant court ou marche selon l'ordre qu'il a reçu pour faire couler plus ou moins vîte ce tableau.

A quelques pouces en avant de la corde, on plante deux autres poteaux de hauteur convenable, et traversés par un cartelage de dix à douze pieds pour couvrir la corde, et empêcher que la balle ne puisse la couper (1); on cloue contre le cartelage des bûches rondes ou fendues en deux, à huit ou dix lignes de distance, et on ne laisse qu'un intervalle de quatre à cinq pieds, plus ou moins, selon la capacité ou l'inexpérience des tireurs que l'on forme ou que l'on veut perfectionner.

L'enfant, dans un éloignement que la prudence détermine, court (2) et fait mouvoir un pantin; le tireur le voit couler au travers

(1) Quand on veut faire la petite dépense d'une tringle de fer de douze à quinze pieds de long, cela vaut encore mieux.

(2) Quelques tireurs ayant remarqué que l'enfant courait moins vîte pour les uns que pour les autres, on a imaginé un poids et deux poulies qui font couler le pantin d'une manière uniforme; on peut en augmenter ou diminuer la pesanteur : la rapidité du mouvement sera proportionnelle.

des bûches rondes qui servent de barrières, et l'attend au passage que lui laisse l'intervalle réservé; c'est exactement la copie, si l'on peut parler ainsi, d'un coup tiré sur une bête que l'on voit traverser un fort, et que l'on ajuste, comme cela se doit, en traversant une clairière ou un petit sentier.

Il n'en est pas de la chasse au bois, comme de celle de la plaine; il est bien des pays, à l'égard de l'une, qui fournissent matière à un exercice suivi, mais l'autre ne donne lieu pour l'ordinaire qu'à tirer très-rarement; il faut quelquefois des années entières pour qu'un chasseur fasse feu sur cinq à six loups ou deux à trois sangliers; il supplée parfaitement à ce défaut, en s'exerçant sur cette machine simple, et qui n'exige pour ainsi dire aucuns frais.

On observe d'avoir à son opposite un petit monticule de terre, sur lequel on adosse des vieilles planches, pour voir le dégré de force de la poudre, et connaître à quel point les fusils percent, ce qui est essentiel pour abattre le gros gibier : on choisit de préférence le bois de hêtre, parce que la balle le traverse sans éclat; chaque tireur doit être muni d'une cheville

numérotée avec un fer rouge, pour remplir et marquer le trou de sa balle; enfin, celui qui les porte le plus près du morceau d'écarlate, en forme de cœur, et que l'on a soin de faire clouer sur le tableau, gagne le prix convenu.

Les propriétaires qui ont des forêts à leur disposition, peuvent les dimanches ou fêtes, exercer ainsi leurs amis et quelques jeunes gens de choix.

CHAPITRE XI.

CHASSE DU LOUP A COURRE ET A TIR.

« Tant qu'il n'y aura pas de chasseurs de « *loups*, créés et gagés, disait, il y avait en« viron quarante ans, *le Verrier de la Cou*« *trerie*, ces animaux vexeront la Norman« die. Il est assez de gens qui leur en veu« lent; mais leur bonne volonté céde à la « médiocrité de leur fortune. Ceux qui sont « assez riches pour l'entreprendre ont été « trop mollement élevés pour se livrer à un « exercice aussi violent; ils préféreront tou« jours un amusement doux et facile à un « genre de vie dure et pénible qui fait cou« cher au bivouac, au fond des forêts ou

« sur de la paille, à dix lieues de chez soi.
« Ainsi, je le répète, à moins qu'on ne fournisse à ceux qui sont nés avec du goût et de la volonté de quoi nourrir des valets, des chiens, des chevaux pour faire la guerre aux *loups*, ils règneront toujours en France, et particulièrement en Normandie, sur laquelle ils lèvent un impôt très-considérable. »

Le même auteur dit plus haut: « Mais, dira-t-on, on en tue cependant beaucoup; le célèbre M. *d'Enneval*, à qui la nature a donné un tempérament de fer, des jambes infatigables, et le talent de deviner les ruses et la retraite des *loups*, en détruit chaque année un nombre infini. N'est-ce pas lui qui a détruit cette race de *loups noirs* qui étaient venus s'établir en Normandie? N'est-ce pas lui encore qui a détruit cette autre espèce qui mangeait les enfans et dévorait les femmes grosses? Cela est vrai; mais l'est-il moins qu'il ne peut pas seul tuer la centième partie des *loups* dont fourmillent en Normandie les seules forêts d'*Andenne* et d'*Alençon*? D'ailleurs il a malheureusement perdu une petite pension que lui

« avait procurée M. le chevalier de *Gair-
« ceaux*, directeur des haras d'*Exmes*,
« et qui l'aidait à subvenir à la dépense
« qu'exige cette chasse. » Cet auteur, après avoir fait sentir l'utilité d'un ÉQUIPAGE DE LOUVETERIE, s'élève, avec raison, contre l'usage des piéges et autres moyens dangereux, dont l'humanité a trop souvent eu lieu de déplorer l'emploi.

« Quiconque, dit-il, fait des fosses et tend
« des piéges, ne doit pas le laisser ignorer,
« (ce qui est impossible), afin que cha-
« cun prenne des mesures pour n'en être
« pas la victime. Je ne sais pas même si,
« en bonne politique, le propriétaire d'un
« bois est en droit de le faire. » Il dit encore :
« Quoi! j'ignore que les bois de M. de.....
« sont farcis de piéges et de fossés, et j'ai
« le malheur qu'un animal que j'attaque dans
« les miens me conduit dans ceux-là, pour
« y perdre la vie, ou pour la voir perdre à
« mon ami, à mon piqueur, enfin à mon
« équipage! Non, je ne pense pas que quel-
« qu'un qui serait attaqué sur cela, pût se
« maintenir dans un prétendu droit, op-
« posé à celui des gens, en un mot à la sû-
« reté publique. »

ART. Ier. Le grand point, le point le plus important dans la CHASSE A COURRE, est de *détourner* le loup, ce qui est une des manœuvres les plus difficultueuses; c'est pour cette raison qu'il y a très-peu de *valets de limier* pour le laisser *courre*. Mais pour faciliter encore plus aux chasseurs qui entreprennent des battues générales, en assemblant un grand nombre de paysans, ainsi qu'aux équipages de louveterie, les moyens de reconnaître les traces du loup, donnons ici une nouvelle description de ses allures et de son pied, et de nouveaux détails sur la gestation de la *louve*.

ART. II. Le loup a le pied plus gros que la louve et moins long, les ongles plus gros, le talon plus large; quand il va d'*assurance*, il a les doigts serrés. La louve a le pied plus long, plus étroit, les ongles plus menus et le talon plus petit. Le jeune loup diffère du vieux par le pied, en ce qu'il n'a pas les nerfs aussi forts; il va les pieds plus ouverts, il a les ongles plus pointus et plus petits que le vieux; ses allures sont moins réglées, elles se ressentent de la jeunesse de son âge qui le fait marcher souvent sans but arrêté. D'après les observations générales, le loup a le talon

fait en cœur ; l'empreinte de son pied représente une fleur de lis ; on ne peut la confondre avec celle du chien qui dessine une forme ronde.

La louve entre en chaleur aux mois de janvier et de février ; le temps de la gestation dure à peu près soixante jours ; la portée des *louveteaux* est depuis *trois* jusqu'à *sept.* Il s'en est trouvé quelquefois jusqu'à neuf, mais ce sont des phénomènes. Les six premiers mois de la première année le loup s'appelle *louveteau*, et pour les six derniers il prend le nom de *louvart.* Ainsi que les chiens, les jeunes loups ont la fleur de lis aux dents de la mâchoire inférieure ; comme eux ils la perdent, et à cette époque ils sont *vieux loups.*

Les loups ont comme les chiens la verge osseuse et environnée d'un bourrelet qui se gonfle et qui les empêche de se séparer de suite. Au mois de septembre la chasse du *louvart* est très-amusante, parce qu'il ne fait que *randonner*, c'est-à-dire qu'il tourne sans cesse sans oser quitter son enceinte, et ne perce pas à travers les chasseurs comme le loup.

Art. III. C'est dans les trois derniers mois

de l'année qu'il faut aller à la chasse du loup, et le *quêter* d'abord avec de bons limiers, puis le poursuivre avec de forts lévriers. Son séjour ordinaire est alors dans les grandes forêts. Quand vous chassez des loups au *chien courant* ou au *lévrier*, faites entrer dans leur enceinte présumée de jeunes chiens pour les animer et leur donner plus de courage par l'exemple.

ART. IV. La voie du loup est une voie très-froide, et peu de chiens la goûtent. Les limiers pour loup se dressent et se mènent comme les limiers pour cerf et sanglier. Un vieux loup ne se *méjuge* pas, c'est-à-dire, met régulièrement le pied de derrière dans celui de devant; s'il trotte, le pied de derrière se trouve placé à deux ou trois doigts de celui de devant. Lorsqu'en faisant suite on ne peut pas revoir du pied, il faut faire attention aux carrefours qui sont les endroits qu'ils choisissent souvent pour jetter leurs *laissées* et se déchausser : si c'est un loup, ses laissées sont plus dures que celles d'une louve, et en se déchaussant il gratte la terre avec plus de force et ses ongles sont plus gros : d'ailleurs le loup jette presque toujours ses laissées sur une pierre,

sur une motte ou taupinière, ou sur une brousse; au lieu que la louve les jette au milieu du chemin. Le loup peut encore se distinguer de la louve par sa façon de pisser que le chien vous marque, quoique la place ou la branche soit sèche: le vieux loup, pour pisser, va lever la jambe contre une branche, ce que le chien vous marque en la flairant, et la louve pisse au milieu du chemin en s'accroupissant.

Art. V. La quête du loup est la plus désagréable de toutes; il est difficile à trouver, parce qu'il rentre tantôt matin, tantôt tard, il est aujourd'hui dans un endroit et demain dans un autre; il reste souvent sur pied, et prend aisément vent du trait. Pendant l'été les loups n'ont point de demeure fixe, ils la font souvent au milieu des grains, et les louves y font quelquefois leurs petits. On ne doit jamais, en faisant son rapport, assurer que l'on a vu un loup dans son enceinte, mais dire qu'on y en a laissé un, et que l'on croit qu'il y reste, car cet animal est souvent sur pied, et dans l'instant que l'on va frapper à la brisée, il est déja à une lieue de là.

Art. VI et dern. L'attaque du loup se fait comme celle des autres animaux, mais

c'est beaucoup entreprendre que de vouloir forcer de vieux loups, qui ne font que percer droit devant eux, et qui ne donnent point dans les relais; on crie *vlao* pour la vue du loup. La façon la plus aisée de forcer le loup est de le lancer avec les *chiens courans*, et de le faire coiffer par des dogues ou des lévriers que l'on tient en laisse sur le bord du bois, et que l'on détache dessus, lorsqu'il prend la plaine, ou simplement de le tirer, lorsque l'on en trouve l'occasion.

ANECDOTE.

Extrait d'un procès-verbal en date du 20 juin 1767, qui constate la destruction d'un loup d'une conformation extraordinaire, tué sur les frontières d'Auvergne, où il avait causé de grands ravages.

Il résulte de ce procès-verbal, que le loup dont il s'agit avait été tué la vielle, au bout de la forêt appelée *la Negeire*, en la paroisse de Nogerolles, par le nommé Jean Chastel, du lieu et de la paroisse de la Bessière, dans une chasse ordonnée et présidée par M. le marquis d'Apchier; ensuite de quoi ayant été représenté le lendemain, on a reconnu

qu'il était différent par sa figure et ses proportions, des loups ordinaires, ainsi que leur ont certifié plus de trois cents personnes de tous les environs qui sont venues le voir ; plusieurs chasseurs et autres connaisseurs leur ont fait même remarquer, entre autres singularités, que sa tête avait onze pouces entre l'occiput et le muffle, que ses ongles ou griffes étaient beaucoup plus grandes que celles des autres loups, et que la couleur de ses pattes était extraordinaire.

Dans le grand nombre de témoins assemblés, vingt-six ont déposé reconnaître ledit loup, soit pour en avoir été attaqués ou blessés depuis peu de temps, soit pour avoir défendu d'autres personnes qu'il était prêt à dévorer. Le nommé Antoine Plantin, entre autres, habitant de Servière, paroisse de la ville de Sauge, âgé de quarante ans, a déposé que c'est le même animal qui a enlevé sa fille le 2 mars dernier, que l'ayant poursuivi environ cinq cents pas, il la perdit de vue dans un bois où elle fut dévorée.

Enfin, tout ce grand nombre d'habitans ont certifié que le ravage de cet animal était si affreux, que depuis les fêtes de Pâques dernières, il avait dévoré au moins vingt-cinq

personnes. Plusieurs chasseurs et beaucoup de personnes connaisseurs ont effectivement fait remarquer que cet animal n'a de ressemblance avec le loup, que par la queue et le derrière; sa tête était monstrueuse ; ses yeux de couleur rouge cinabre, ont une membrane singulière qui part de la partie inférieure de l'orbite, venant au gré de l'animal recouvrir le globe de l'œil; son cou est recouvert d'un poil très-épais d'un gris-roussâtre, traversé de quelques bandes noires, et il a sur le poitrail une grande marque blanche en forme de cœur ; ses pattes ont quatre doigts armés d'ongles très-gros qui s'étendent beaucoup plus que ceux des loups ordinaires; ces ongles, ainsi que les jambes qui sont très-fortes, surtout celles du devant, sont de la couleur des jambes du chevreuil; cela paraît une observation remarquable, parce que de l'aveu de tous les chasseurs, on n'a jamais vu aux loups de pareilles couleurs; on a aussi observé que ses côtes ne ressemblent point à celles du loup, ce qui donnait à cet animal la liberté de se retourner aisément.

La mâchoire supérieure est garnie de six dents incisives, la sixième étant plus longue

que les autres, deux grandes lanières du crochet, éloignées des incisives, et de la hauteur d'un pouce quatre lignes, d'un diamètre de six lignes; trois dents molaires, dont une assez petite et deux grosses ; une quatrième molaire, plus grosse que les autres et à laquelle est presque unie la cinquième et avant-dernière; qui est divisée en deux parties, dont une s'élève perpendiculairement et l'autre s'allonge horizontalement dans l'intérieur du palais, et enfin une sixième molaire. La mâchoire inférieure est garnie de vingt-deux dents, savoir, six incisives et de chaque côté une mâchelière semblable aux supérieures ; sept molaires, la première très-petite et éloignée de la lanière, les trois suivantes sont plus grandes et semblables à la seconde et troisieme molaire supérieure ; la cinquième, plus grosse et longue, est divisée en trois parties, dont l'intérieure est moins longue; la sixième assez grande, a deux éminences antérieure et latérale; la septième est très-petite et presque égale.

On a remarqué une blessure à trois lignes au-dessous de l'articulation de la cuisse droite, tant intérieurement qu'extérieurement, et il

y avait au jaret trois gros grains de plomb; on assura que cette blessure devait être celle que lui fit le sieur de la Vedrine, par un coup de fusil, il y a deux ans ou environ; plus une autre blessure ancienne à la cuisse gauche, paraissait avoir été faite par un instrument tranchant. Enfin, cet animal a reçu le coup mortel par un coup de fusil qui lui a percé le cou, coupé la trachée artère et cassé l'épaule gauche.

On trouva dans son estomac un os qu'on reconnut être de la tête d'un enfant de moyen âge.

CHASSE DU LOUP A L'HAMEÇON.

Malgré le genre de description de chasse que nous nous sommes imposé, nous dirons pour l'avantage des bergers et propriétaires de troupeaux, à qui il importe tant de se garantir des loups, puisqu'un seul entré une fois dans la bergerie, y étrangle tout le troupeau, ce qu'il parvient à faire la nuit, en se cachant tout le jour dans des broussailles voisines, nous ferons connaître, disons-nous, un autre moyen, le voici :

Faites faire exprès des hameçons assez

forts et très-aigus; attachez-les chacun à une corde de la grosseur d'un doigt; accrochez un morceau de chair à ces hameçons, pendez-les ensuite à un arbre, de manière que le loup puisse y atteindre en se levant un peu et happer l'appât. En multipliant les hameçons, on pourrait en prendre plusieurs en même temps.

Les personnes de la campagne qui avoisinent un bois, attachent encore un chat écorché, rôti au four, frotté de miel, qu'ils portent tout chaud, et attachent de grand matin à une branche d'arbre assez élèvée, puis elles se retirent chez elles. Les loups ne manquent pas d'être attirés par l'odeur, et comme on a eu soin d'attacher au chat une petite corde qui correspond dans la maison à une sonnette, on se trouve de suite averti aussitôt que le loup vient à mordre à cet hameçon; au moyen de cet appât, on peut quelquefois tirer le loup de ses fenêtres, lorsque toutefois il est reconnu qu'il y en a dans les bois voisins.

Quant au *traquenard*, ou *piége* de fer, décrit dans le *Dictionnaire économique* de CHOMEL, page 419, tome I, vous trouverez cet ouvrage chez *M. Corbet, libraire*,

quai des Augustins, n° 63, ainsi qu'une foule d'autres ouvrages élémentaires sur la *Pêche*, l'*Agriculture*, la *Médecine*, etc. etc.

CHAPITRE XII.

Histoire naturelle.

LE RENARD.

Il y a des renards de différentes grosseurs et de diverses couleurs; on en voit des roux, des gris, des charbonniers, qui ont le nez, le cou, les pattes et le dessous du ventre noirâtres, des blancs et des noirs. Cet animal fait une grande destruction de volailles et de gibier.

Les *renards* entrent tous les ans en châleur au mois de février; le mâle ne les saute pas, mais se couche sur le côté, derrière la femelle, et c'est dans cette attitude qu'ils s'accouplent.

Les femelles, au bout de deux mois, font six ou sept petits, plus ou moins. Les *renards* chassent *à voix* le lièvre et le lapin, mais ils en prennent plus par ruse que de vitesse, et pendant que l'un court, à l'imi-


ireau.

tation des loups, l'autre est embusqué pour se jeter au passage sur l'animal chassé.

On fait la guerre aux *renards* de toutes sortes de manières. On les chasse avec des *chiens courans* pour les forcer, avec des *briquets* ou des bassets pour les fusiller, avec des *bassets, sous terre*, pour les fouiller, et enfin on leur tend toutes sortes de piéges. Leur peau d'hiver fournit d'excellentes fourrures.

Cet animal est trop renommé pour ses ruses, et surtout sa finesse, pour qu'il nous soit permis de taire ici ce qu'en dit en partie M. DE BUFFON, ainsi que d'autres célèbres naturalistes. Plus d'un chasseur le tenant captif, bien tué (du moins on le croyait), enveloppé avec d'autres pièces dans sa gibecière, a été tout étonné, en rentrant au logis, de voir que le rusé quadrupède avait parfaitement feint le mort, et, au moyen de quelques mailles rongées, s'était enfui par un trou de la carnassière. Tel autre, blessé mortellement, et renonçant à tout espoir de sauver les restes de sa vie, feint encore d'expirer sur le terrain où il vient de recevoir le plomb, mais au moment que le chasseur vient pour le prendre, il rassemble

de nouveau toutes ses forces, et de ses griffes et de ses dents tâche de faire le plus de mal qu'il peut, comme pour mourir en emportant le plaisir de la vengeance.

- Le renard est-il vigoureusement poursuivi de près par les chiens, il pisse sur sa queue, qui est d'une fourrure très-épaisse, et de ses urines en lance ainsi, comme avec un aspersoir, aux yeux des chiens, ce qui, leur causant de vives cuissons, leur fait fermer un instant les yeux. A la faveur de ce stratagème, l'animal gagne de vitesse quelqu'avance sur ses ennemis. Le *Verryer de la Couterie* assure même qu'il lance ses excrémens. Cependant, comme le renard est très-puant de sa nature, qu'il exhale des odeurs extrêmement fortes, extrêmement nauséabondes, les chiens, malgré toutes ses finesses et tous ses détours, en retrouvent facilement la piste et les émanations; ce qui, en général, soit au *tir*, soit à *courre*, soit au *piége*, en rend la poursuite aussi agréable que facile. Les Anglais sont très-passionnés pour cette sorte de chasse.

Le renard, en général, emploie, dans les moyens qu'il développe pour se soustraire,

plus d'esprit, d'intelligence que de mouvemens. Son terrier est d'ailleurs tout prêt pour s'y réfugier en cas que les chiens ne l'aient trop harcelé. C'est presque toujours sur la lisière des bois qu'il se creuse un domicile souterrain, et il a l'instinct de choisir encore le côté de la forêt qui l'avoisine le plus d'un hameau ou village, parce que là, toujours en sentinelle pour épier sa proie, il peut entendre le chant du coq et le cri des volailles. Quand il en a saisi et égorgé quelques-unes, il les cache soigneusement sous de la verdure, sous des branches tombées, ou un amas de feuilles mortes, fait ainsi son magasin de vivres, vient et revient dans les basses-cours qu'il décime, et ne craint pas, s'il le faut, de franchir les murailles; M. de Buffon avance même qu'il a la finesse prodigieuse de devancer le *pipeur*, dans les *gluaux*, dans les *pipées*, dans les *hoquetaux*, c'est-à-dire à tous les piéges, toutes les embûches, que l'*oiseleur* aura tendus pendant la nuit, et dès l'aube du jour, à diverses espèces d'oiseaux; de sorte que, quand le *pipeur* vient, joyeux, s'emparer des pièces qui ont été prises dans ses filets, ou qui ont été attirées par d'autres

appâts, il est tout surpris que le renard a dévoré ces mêmes pièces.

Très-friand de lapereaux, le renard les relance, et, comme le furet, les prend jusque dans le fond des terriers des garennes. Il mange aussi les nids de perdrix, de cailles, prend la mère sur ses œufs, et fait un ravage incalculable dans le gibier à poil et à plume; conséquemment, il importe autant aux fermiers qu'on lui fasse une guerre à outrance, puisque les basses-cours sont exposées jour et nuit à ses incursions dévastatrices, qu'aux riches propriétaires, que sa dent meurtrière prive d'une grande partie des plaisirs de la chasse, envisagée sous le rapport de son seul agrément et de son luxe.

Diverses manières de chasser le renard.

AVEC DES BASSETS.

Art. Ier Dès que le renard se sent poursuivi, son premier instinct le porte à fuir vers une des gueules de son terrier. Les chiens à jambes torses, bas de taille, sont ceux qui s'y glissent et y pénètrent le plus aisément. Cette chasse présente donc des

chances très-avantageuses; car, tandis que les chiens ont pénétré dans ce labyrinthe souterrain et qu'ils y trouvent quelquefois une portée entière, c'est-à-dire la mère avec ses petits, vous vous appliquez de suite à mettre à découvert promptement la surface supérieure du terrier, et, pendant que le renard se défend contre les chiens qui le harcèlent, vous pouvez facilement le tuer ou bien prendre la mère même vivante.

AVEC DES BRIQUETS.

Art. II. Cette chasse est extrêmement divertissante. Lorsqu'on a reconnu le terrier d'un renard, on en bouche toutes les issues avec le plus grand soin; les tireurs sont placés à bonne portée, en se masquant le plus possible par le feuillage des arbres ou des charmilles; on *quête* alors avec les *briquets*, dès qu'ils ont reconnu les odeurs du rusé quadrupède et qu'ils sont tombés sur ses traces et sur sa *voie*, vous le voyez faire tous ses efforts pour tâcher de parvenir à rentrer dans son terrier. Aussitôt qu'il en approche, tirez-le, mais presque toujours *à balle*; au surplus, si, à cause de la grande

rapidité de sa fuite, vous veniez à le manquer, ne changez pas de place, rechargez votre arme et attendez-le en vous préparant à mieux l'ajuster, car rarement il manque de revenir une seconde fois à son gîte.

AUX CHIENS COURANS POUR LE FORCER.

Art. III. On ne se donne pas la peine de détourner le renard; dès le matin, et dès l'instant où la rosée est absorbée, il faut le *quêter* avec les chiens courans. Voyant que son terrier a été encore bouché soit avec des branches d'épines, ou des morceaux de bois dont vous formez une sorte de grillage, le renard se résigne à se faire chasser dans les bois, mais non sans employer mille ruses pour se défaire de ses persécuteurs. Surtout ayez soin de ne point avoir à cette chasse d'habits d'une couleur éclatante; la moindre chose éveille les soupçons craintifs de l'animal : un vieux renard est si fin, que, quand il sort de son terrier, craignant toujours que quelqu'embûche, quelque chasseur à l'affût, ne soit là pour le tirer ou pour le surprendre, il s'en élance avec une rapidité extrême, et ne s'arrête que quand

il se voit parfaitement en sûreté; d'un autre côté, si vous parveniez par quelque piége ou quelque ruse à le prendre vivant, n'espérez pas le conserver long-temps votre prisonnier, en cela il ressemble aux Français, il meurt d'ennui il languit, quand il a perdu sa liberté.

Art. IV. En général ce sont les mois de *janvier*, *février* et *mars* qui conviennent le plus à la chasse du renard; c'est d'ailleurs l'époque où sa fourrure a le plus de prix. On prétend qu'en *septembre* sa chair, très-recherchée en ce moment des Allemands et des Anglais, est très-délicate, par la raison que dans le courant de ce mois, il s'est repu tout à son aise de raisins, dont il est très-friand.

Il y a beaucoup d'analogie entre la chasse du loup et celle du *renard;* le pied de ce dernier n'est différent de l'autre, que parce qu'il est plus petit. La grande chasse à Courre du renard exige des relais pour sa refuite, surtout quand il est âgé; alors sa vigueur égalant celle du cerf, donne plus de fatigue aux chiens. A-t-il enfin épuisé ses forces? il se réfugie dans les buissons, dans les taillis, ou bien encore, à l'exemple du

cerf aux abois, il a recours à l'eau, aux étangs, se blotit sous des racines, sous une souche de saule, se cachant avec un art et une finesse incroyable. Si dans cette attitude l'ayant découvert, il vous est possible de le tirer, préférez ce moyen de le tuer, que celui de faire attaquer vos chiens, contre lesquels il se défendra à outrance.

L'usage, le renard, une fois mis à mort dans la chasse à *courre*, est de le laisser fouler aux chiens, et ensuite d'en couper le pied droit.

Moyens de fumer un renard, extraît des OEuvres de M. DE BUFFON.

ART. V. Voici les procédés et les matières qu'il faut employer : on achète des mèches de coton assez grosses, que l'on imbibe d'huile de soufre, où l'on répand du verre pilé, puis pendant qu'elles sont chaudes, on les saupoudre d'arsenic jaune ; après ce premier préparatif, on compose une pâte molle et bien délayée de grosse poudre et de vinaigre, dans laquelle pâte on roulera bien les mèches, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement couvertes de ces diverses ma-

tières mélangées ; ensuite on mettra tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'urine, des morceaux de linge dont on a soin d'entortiller chaque mèche ; on bouche tous les trous au-dessous du vent, à l'exception de celui où l'on met la mèche, que l'on allume, et dont la fumée fait sortir tout ce qui se trouve dans le terrier ; c'est alors qu'on tue les *renards* ou *renardeaux* qui s'élancent du terrier, à coups de fusil, ou qu'on les prend dans les *panneaux*, ou *bourses* que l'on a mises sur toutes les gueules. Il y a des chasseurs qui bouchent généralement les gueules, même celle par laquelle on a introduit les mèches, et qui le lendemain, reviennent chercher les renards qui se trouvent ainsi étouffés soit à l'entrée du terrier, soit dans l'intérieur qui ne forme jamais, d'ailleurs, qu'une galerie étroite à plusieurs issues.

POISONS.

ART. VI et DERN. On peut encore empoisonner le *renard* avec les boyaux d'un mouton ou d'un cochon, que l'on remplira d'une pâte faite avec de la noix vomique en

poudre, mêlée dans du saindoux, avec un peu de verre pilé; on coupe ce boudin par morceaux d'un pouce et demi de long, qu'on lie par les deux bouts, et l'on place chaque bout de boudin sur une pierre plate, avec deux petites tuiles qui forment un toit pour le garantir de la pluie, ou bien on en fait des boulettes de la grosseur d'une noix, que l'on couvre de la moitié d'une coque d'œuf; on met à côté un petit morceau de pain frit dans du saindoux avec un peu de galbanum et de camphre. Ces gobes se mettent dans le bois et à l'entour, à deux pas des chemins. Ces appâts attirent les renards de très-loin, et tous les matins, il faut aller retirer les gobes; lorsqu'on en trouvera de mangées, on suit la piste de l'animal, que l'on trouve mort à peu de distance de l'endroit où étaient les gobes.

On peut aussi faire la chasse au *renard* avec un filet appelé PAN CONTREMAILLÉ, mais en général, pour beaucoup d'autres inventions de cette nature ou piéges, *voyez* l'AVICEPTOLOGIE à l'article : CHASSE AUX LAPINS, *pages* 292 et 293.

Nous ne croyons pouvoir plus dignement terminer ce chapitre sur ce quadrupède

auquel l'immortel Lafontaine a consacré une de ses fables les plus ingénieuses, qu'en analysant à grands traits la profonde et savante peinture que le grand historien de la nature a faite du renard.

« Il est, dit-il, fameux par ses ruses, et « mérite en partie sa réputation ; ce que le « loup ne fait que par la force, il le fait « par adresse et réussit plus souvent. Sans « chercher à combattre les chiens et les « bergers, sans attaquer les troupeaux, sans « traîner les cadavres, il est plus sûr de « vivre ; ses ressources semblent être en lui-« même ; ce sont, comme l'on sait, celles « qui manquent le moins. Fin autant que « circonspect, ingénieux et prudent, même « jusqu'à la patience, il varie sa conduite, « il a des moyens de réserve qu'il sait n'em-« ployer qu'à propos. Il veille de près à sa « conservation. Quoique aussi infatigable et « même plus léger que le loup, il ne se fie « pas entièrement à la vitesse de sa course ; « il sait se mettre en sûreté dans des lieux « solitaires en se pratiquant un asile où il « se retire dans les dangers pressans, où il « s'établit, où il élève ses petits ; il n'est « point animal vagabond, mais *animal do-*

« *micilié.* » Ce qu'il y a de particulier, ajoute « M. de Buffon, c'est qu'il a des tons diffé- « rens, selon les différens sentimens dont « il est affecté; il a la voix de la chasse, « l'accent du désir, le son du murmure, le « ton plaintif de la tristesse, le cri de la « douleur, qu'il ne fait jamais entendre qu'au « moment où il reçoit un coup de feu qui « lui casse quelque membre. »

CHAPITRE XIII ET DERNIER

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

C'est autant dans l'intérêt des agriculteurs, des fermiers et gens de campagne, que pour offrir encore de nouvelles proies aux poursuites et aux nobles travaux du chasseur, que nous allons clore cette Ire. Partie en signalant à ses utiles recherches un certain nombre de petits quadrupèdes, rongeurs et dévastateurs, qui, pour se dérober par leur petitesse, par leur souplesse, aux regards de l'homme, auquel ils échappent sans cesse par leur genre de vie solitaire et souterraine, n'en causent pas moins de grands ravages dans toutes les branches de l'économie rurale.

LA BELETTE.

ARTICLE Ier. LA BELETTE est un animal moins grand que la *Fouine*, la *Marte*, le *Furet*, mais qui ne laisse pas d'avoir avec ces quadrupèdes beaucoup d'analogie et de ressemblance, soit par le caractère et l'instinct pillard et dévastateur, soit par la forme du corps : ce n'est vraiment que dans la couleur et la longueur du poil, que vous remarquerez des différences.

Est-elle parvenue à entrer dans un poulailler, ce n'est pas sur les coqs ni les vieilles poules qu'elle exerce sa dent meurtrière, mais sur les poussins quelle tue par une seule blessure qu'elle leur fait à la tête, et ensuite elle les emporte dans sa gueule les uns après les autres. Du poulailler elle continue ses incursions sur la basse-cour, où elle cause les plus grands dégats. Sous ce dernier rapport elle ressemble particulièrement au *Putois*, dont nous allons bientôt décrire l'histoire naturelle et les inclinations.

LA BELETTE dépose ses petits dans le foin ou la paille, et tandis qu'elle les nourrit, elle fait une guerre à outrance aux souris et aux rats. Pendant l'été son usage est d'a-

bandonner les maisons des villages, des hameaux, où elle s'était réfugiée durant l'hiver, pour entrer en chasse dans les campagnes, dans les bois, où elle déclare une nouvelle guerre au gibier à poil, à plume, l'attaquant avec une audace étonnante, vû sa petitesse et son peu de forces.

CHASSE DE LA BELETTE.

Au moyen de bons chiens bassets, après avoir fait quêter la belette, on la relance, et on la tue à coups de fusil. On en prend encore beaucoup dans une sorte de *traquenard* (piége en fer), qu'on apprête en y mettant des œufs dont cet animal est très-friand.

LA LOUTRE.

Art. II. La Loutre, surnommée par les naturalistes, le *Loup des rivières et des étangs*, à cause de sa voracité pour le poisson dont il fait une très-grande destruction, est un quadrupède amphibie de la taille du *Blaireau* que nous avons déjà fait amplement connaître. Croira-t-on qu'on est parvenu à l'apprivoiser, à le dresser, au point

de lui faire rapporter à son maître, comme à un chien de chasse, le poisson qu'il a été chercher sous les eaux?... Que cet animal, d'une intelligence prodigieuse, rapporte le poisson jusque dans la cuisine?...

En outre de ses facultés extraordinaires, la peau de la loutre est très-estimée; elle sert à faire des fourrures, à composer le poil des chapeaux. On la trouve généralement gîtée sous les racines des peupliers et des saules, mais une de ses finesses, est de changer très-souvent d'asile, pour éviter par là, les piéges qu'on lui tend, une fois qu'on a reconnu son gîte.

CHASSE DE LA LOUTRE.

Art. III. Aussitôt qu'on a déterminé le jour qu'on veut s'amuser à cette chasse; accompagné de *chiens bassets* qui doivent aller parfaitement à l'eau, on se rend, dès le lever de l'aurore près des étangs et des rivières où l'on soupçonne qu'il y a des *Loutres* sous les souches de quelque arbre, et après avoir mis les chiens en quête, on commence par remonter l'étang, ou le cours de la rivière. Quand on est plusieurs

chasseurs ensemble, cela vaut encore mieux; une partie se prépare à tirer la loutre, lorsque les chiens sont parvenus à la faire déguerpir, et l'autre partie, avec des perches bat les lieux où on la soupçonne de se gîter.

Cette chasse, outre son agrément, a son côté utile, puisque la loutre cause de grands ravages et de grands dommages parmi les carpes, les tanches et les brochets, et enfin tout le menu poisson dont elle détruit une très-grande partie.

LA FOUINE.

Art. IV. C'est un animal à peu près gros comme un chat, mais il est plus long et plus bas sur ses jambes, ce qui lui facilite dans ses incursions le moyen de couler par des fentes et des trous où l'on ne croirait jamais qu'elle ait pu passer; son poil est d'une couleur fauve tirant sur le noir. La fouine, ainsi que la belette, est très-friande d'œufs; elle se glisse au colombier, y dévore les pigeons; à la basse cour, y tue les dindons et les poules, et seulement pour le seul plaisir de nuire. Le meilleur moyen de la prendre

c'est de lui tend
d'œufs. (*Voye*
GIE que nous
genre de chas

ART. V. C
port, dans soi
tations, avec
tels que le CH
trop s'appliqu
immense qu'il
tel que lapins,
tel que cailles
dessus les mu
d'un château,
carnage. Il atta
seaux les plus j
délicats, et, s'
encore de préfé
nuisible aux pr
qu'il s'attaque a
miel. Pour rac
que le putois
de rats et de
ne peuvent ja

légers avantages. Ainsi qu'au chat sauvage, on peut lui tendre des piéges, tel que le *traquenard à bascule.* (*Voyez* encore l'AVICEPTOLOGIE).

L'HERMINE.

Ce petit animal, si estimé à cause de sa superbe fourrure qui est devenue un des insignes de la majesté royale et des dignités épiscopales, ressemble beaucoup, par sa forme, à la belette; mais elle n'est pas commune en France; d'ailleurs, si elle s'attaque aux oiseaux, ce n'est pas à ceux domestiques des fermes, et en compensation, elle détruit beaucoup de mulots, de rats et de taupes. Il est donc plus avantageux de tâcher de la prendre à quelque piége, en lui offrant un appât d'œufs, que de chercher à la tirer, car on pourrait endommager sa superbe robe qui est d'un grand prix.

LE LOIR.

Ce petit quadrupède ne vit également que de rapines, tel que la fouine et la belette, mais il n'exerce ses ravages que pendant l'été; car, comme le dit le grand naturaliste,

passant presque tout l'hiver dans le creux d'un arbre, telle que la marmotte, dans un état complet d'engourdissement, cette espèce de sommeil suspend le cours de ses rapacités et de ses inclinations malfaisantes. C'est uniquement avec des piéges, des cages à bascule, telles que de grandes souricières et autres machines dont la description serait ici surabondante, puisque tous les fermiers en possèdent, qu'on parvient à prendre cette sorte d'animaux nuisibles.

THÉORIE GÉNÉRALE

DE

TOUTES LES CHASSES AU FUSIL,

A COURRE ET A TIR.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Grandes chasses royales de souverains et de princes, ou de riches particuliers, à courre et à tir, avec chevaux d'arquebuse, meute de chiens courans, au son du cor, et enfin tous les équipages fastueux de la GRANDE VÉNERIE.

SERAIT-IL nécessaire de dire qu'on appelle CHASSES toutes les sortes de guerres que l'on fait aux animaux, tant dans l'air que sur la terre et dans l'eau? Cependant on leur donne

ensuite différens noms, suivant l'espèce que l'on attaque, ou relativement au genre de guerre qu'on leur fait.

Par exemple, la guerre que l'on fait aux quadrupèdes avec ÉQUIPAGES et MEUTE DE CHIENS COURANS, AU SON DU COR, A CORPS ET A CRIS, s'appelle, en général, VÉNERIE.

Celle que l'on fait avec les OISEAUX DE LEURRE, tels que le *faucon*, le *sacre*, le *lanier*, le *gerfaut*, l'*autour*, l'*hobereau*, l'*émerillon*, se nomme FAUCONNERIE.

Lorsque l'on emploie à la chasse les armes à feu, soit en plaine, soit au bois ou dans les marais, on l'appelle CHASSE AU FUSIL ou au *tir*.

Quoique l'on ait chassé de tous temps et dans tous les pays du monde, jamais le goût de la chasse n'a été aussi général qu'il l'est aujourd'hui en France : il suffirait, pour s'en convaincre, de jeter seulement un coup-d'œil sur les magasins des principaux armuriers de la capitale, et particulièrement sur celui de M. BACHEREAU, *rue du Coq Saint-Honoré*; c'est là qu'on voit en abondance tous les instrumens, toutes les machines ingénieuses et vraiment admirables que cet excellent professeur d'armurerie a imaginées pour l'utilité

comme pour l'agrément des chasseurs. Vient ensuite au premier rang des FABRICANS D'USTENSILES DE CHASSE, DE PÊCHE ET D'OISELLERIE, M. C. KRESZ *aîné et compagnie*, rue Greneta, n° 36, vis-à-vis celle Bourg-l'Abbé: il serait trop long, même dans une courte analyse, de présenter ici tous les articles de ses magasins, abondans en instrumens de toute espèce, et la plupart inventés par cet habile mécanicien; nous nous bornerons à l'abrégé suivant, que nous avons fait suivre d'un RAPPORT DU JURY D'ADMISSION, par lequel l'ingénieuse fabrication et la supériorité des produits de M. Kresz sur l'étranger, ainsi que sur ceux de ses confrères, sont authentiquement et légalement prouvées; il sera d'ailleurs facile de s'en convaincre à l'exposition, au Louvre, des PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE, où M. KRESZ a au moins quarante articles chaque année, qui ont été fabriqués dans ses ateliers.

Présentons cet abrégé :

SAVOIR:

ARTICLES DE PÊCHE.

Lignes de toutes façons et qualités, pour pêcher en eau douce et en mer, Cannes à pêcher, perfectionnées de quarante façons différentes, avec et sans moulinet pour le saumon, brochets, truites et autres poissons, à l'usage de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique; grand assortiment de hameçons de toutes grosseurs et grandeurs, français et étrangers, variation de mouches. Insectes et poissons artificiels, de plus de cent modèles, et faits de la manière la plus délicate. Lignes de toutes grosseurs, longueurs et qualités. Racine au boyau de vers à soie, dit mort à pêche, première qualité, venant directement des fabriques d'Espagne; herbes des Indes, crin marin, boyau de Chine, crin de Russie, soie écrue, paniers et tabourets de pêches. Assortiment de tablettes pour mouches, ainsi que des étuis pour contenir des dévidoirs et des lignes bien garnies. Boîtes d'acajou de différentes espèces, convenables pour voyages, et beaucoup d'autres machines curieuses, relatives à la pêche. Le tout perfectionné et avec garantie.

ARTICLES DE CHASSE.

Sacs à plomb, poires à poudre, carnassières, appeaux de toutes espèces, miroirs à allouettes.

Filets de pêche et de chasse de toutes façons et qualités, et tout ce qui concerne la pêche et la chasse.

Son magasin au détail, quai de la Mégisserie, dit de la Ferraille, nº 34, *au Pêcheur*.

EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY D'ADMISSION.

Sur l'exposition des produits du département de la Seine, année 1819.

« M. Kresz, auteur de l'*Aviceptologie*
« et du *Pêcheur français*, fabrique annuel-
« lement pour plus de 80,000 francs, dont
« moitié pour l'étranger. Ses prix, malgré la
« supériorité de ses produits, sont tous à
« 30 pour 100 au-dessous de ceux des fa-
« briques anglaises, que cet habile méca-
« nicien à été visiter et étudier. Sa fabrique,
« pour laquelle il n'a épargné aucun sacrifice,
« est la plus importante de toutes celles de
« ce genre. Aucune ne peut lui être compa-
« rée en France ou dans l'étranger; et des

« Anglais, qui ont été récemment la visiter, « l'ont considérée comme un entrepôt des « fabriques de leur pays, jusqu'au moment « où M. Kresz leur a montré ses ateliers, « dans lesquels ils ont vu exécuter avec su- « périorité, à plus d'un tiers au-dessous des « prix de Londres, les mêmes produits « qu'ils prétendaient être de fabrication « anglaise.

« M. Kresz, ancien militaire, a lui-même « créé son établissement, qui emploie un « grand nombre d'ouvriers. Le jury le dé- « signe spécialement à l'attention du jury « central pour le recommander particuliè- « rement au gouvernement, dont il est, à « tous égards, digne de fixer l'attention. »

Signé, Vicomte HÉRICART DE THURY,
Secrétaire-Rapporteur.

FUSILS A PISTONS.

S'il s'agit encore de *fusils à pistons*, il n'y a plus aucun doute, malgré l'opiniâtreté et les préventions des amans fanatiques des choses antiques, que l'usage de la *poudre fulminante*, ainsi nommée vulgairement, ou les amorces de *muriate suroxigéné de*

potasse, ont une supériorité incontestable sur les anciennes platines : saisissons donc cette occasion pour adresser de justes éloges aux arquebusiers français qui ont su remporter de tels avantages sur nos éternels rivaux dans les beaux-arts, nous voulons dire les manufacturiers anglais : au nombre des grands inventeurs sont MM. *Prélat*, *Pottet cadet*, *Pichereau*, *Blanchard*. Il faudrait trop de développemens pour détailler les ressorts si ingénieux de ces nouvelles platines ; qu'il suffise de dire que tantôt c'est le marteau du chien qui décrit un quart de cercle et vient frapper sur un cylindre qui enveloppe la circonférence d'un barillet pénétrant à l'intérieur de la culasse ou *chambre* qui reçoit la charge, et sur lequel la pilulle de poudre fulminante est comme encaissée ; que tantôt la mâchoire du chien est construite de manière à recevoir les anciennes pierres à fusil, ou bien un *piston* ; ainsi le chasseur peut varier ses charges et ses manières d'amorcer, juger par lui-même des avantages ou désavantages des nouveaux systèmes. Tel autre fusil est confectionné de manière que la charge prend feu contre toutes les opinions reçues, à la

partie supérieure de la charge, et sans danger encore; la poudre repoussée formant, avant de faire explosion, un mouvement rétrograde, en décuple de force, et il faut le sixième moins de poudre : à cet à-propos', que le chasseur-disciple sache, que plus il bourre son fusil, plus il porte loin : cependant de la modération, autrement le canon pourrait éclater : il n'est pas non plus douteux que plus la charge de poudre est forte, plus le plomb est projeté à un plus grand éloignement : il en sera de même du plomb; le gros va naturellement à une plus grande distance que le petit plomb : la raison en est toute simple par la physique; le petit plomb faisant plutôt gerbe au moment de l'explosion, ayant moins de poids, de volume à opposer aux colonnes de l'air, il tombe plus vite sous ces obstacles, au lieu que le gros plomb fait plus long-temps BALLE, en brisant par son poids et son volume ces mêmes colonnes de l'air.

Je saisirai encore cet à-propos pour revenir sur le maniement et la charge du fusil, dont je n'ai pas encore épuisé les leçons; ensuite il me semble, pour apologie du défaut d'ordre qu'on croirait être en droit de me

reprocher à cet égard, qu'il vaut bien mieux faire immédiatement suivre les chapitres des instructions qui leur sont propres, et qui joignent l'exemple au précepte, que de rassembler sous un seul cadre une masse de conseils dont la longueur et la prolixité inévitable finiraient indubitablement par rebuter les lecteurs.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

SUR L'ACTION DE CHARGER UN FUSIL DE CHASSE.

La poudre ne doit être battue que très-légèrement ; il suffit d'appuyer deux ou trois fois la baguette sur le tampon; et il ne faut pas, comme font certains chasseurs, la battre à plusieurs reprises, en lâchant la baguette et la faisant renvoyer par le tampon. En comprimant trop la poudre, partie des grains s'écrase, et l'explosion est moins prompte ; d'ailleurs la dragée en écarte davantage. Il est utile, en versant la poudre dans le canon, de le tenir le plus qu'on peut dans la ligne perpendiculaire, afin qu'elle tombe plus aisément au fond, et qu'elle n'y forme pas le sifflet. Il est bon

même de frapper un peu de la crosse du fusil contre terre; afin de détacher les grains de poudre qui s'attachent en tombant aux parois du canon. On ne doit jamais battre le plomb qu'après avoir donné un coup de crosse en terre, comme pour la poudre, afin qu'il se tasse et s'arrange mieux. On pose seulement dessus le tampon qui doit être moins fort que celui de la poudre. Bourrer trop le plomb fait écarter et repousser le fusil. Lorsqu'on a tiré on doit recharger aussitôt, pendant que le canon est échauffé; pour peu qu'on attende, il s'y forme une certaine huile qui retient une partie de la poudre, et l'empêche de tomber au fond. Quelques chasseurs amorcent avant que de charger. Cela peut être bon lorsque la lumière est agrandie, et que le canon a peu d'épaisseur à la culasse; attendu que si on ne commence pas par amorcer, le fusil s'amorce de lui-même, ce qui diminue d'autant la charge; mais lorsque la lumière est telle qu'elle doit être, je conseillerai toujours de n'amorcer qu'après avoir chargé, parce qu'alors on s'assure par deux ou trois grains de poudre qui pénètrent dans le bassinet, que la lumière a jour; sinon, lorsque la poudre

ne pénètre point, on frappe sur le canon et on épingle la lumière pour la faire sortir. Mais, soit qu'on amorce avant ou après, il est bon, à chaque coup, de passer l'épinglette dans la lumière, et ce qui est encore meilleur, pour se garantir surtout de ce qu'on appelle *fusée* ou *long feu*, c'est d'y passer une plume d'aile de perdrix, dont les barbes la nettoient, et emportent l'humidité.

Réflexions générales et remarques sur la CHASSE AU TIR, *et nouvelle désignation des époques les plus favorables pour toutes les natures de gibier à poil et à plume.*

La chasse est un exercice connu de tout temps et dans tous les pays : ce plaisir dégénère souvent en passion ; et il serait impossible de nombrer tous les accidens qu'il a occasionés et cause encore tous les jours. Je ne m'étendrai pas sur toutes les ordonnances concernant la chasse, celle de Louis XIV, de 1669, est la base de la police qui s'exerce dans cette partie, et renferme les réglemens des rois ses prédécesseurs. (Voyez à la fin de la TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE, pour

tous les réglemens et ordonnances de cette nature.)

La véritable saison pour chasser en plaine est depuis la fin d'août, que finit la moisson, jusqu'au mois de décembre : on trouve dans ce temps toute sorte de gibier; les perdreaux commencent à avoir de la force; les lièvres et levrauts, n'ayant plus les grains pour retraite, sont obligés de rester dans les chaumes, les luzernes, les prés, et le long des fossés et des haies. Les perdrix et les cailles se tiennent le matin et le soir dans les chaumes pour y manger les grains qui sont tombés des épis; sur les dix heures du matin et à trois heures après midi, elles se rapprochent des chemins et des terres labourées, où elles vont à la poudrette, c'est-à-dire gratter la terre et s'en couvrir pour faire mourir les vermines qu'elles ont sur la peau; à midi elles descendent dans les prés, aux fontaines et ruisseaux. Si on les inquiète dans la plaine, elles se jettent dans les remises, sur les lisières des bois, aux vignes et dans tous les endroits où elles trouvent du couvert, ce qui cause leur perte, car elles y tiennent plus que dans les ras, et comme elles n'en partent qu'avec peine et les unes après les autres, on

les tue plus aisément. Les perdrix rouges courent plus que les grises avant de se lever, et l'on dirait que c'est un lièvre qui est devant le chien; elles se tiennent volontiers dans les bois et dans les landes qui sont sur les côteaux.

Lorsque l'on chasse au tir, il faut avoir attention de se donner le bon vent autant qu'il est possible, le gibier n'en part pas de si loin, et le chien en a plus de facilité pour l'éventer.

Sur la fin de l'automne arrivent les grues et les oies sauvages que l'on trouve dans les plaines voisines des marais et des étangs, dans lesquels elles se retirent pendant la nuit: elles volent par bandes et se jettent aux semailles, où l'on ne peut les approcher qu'en rusant, car elles sont très-méfiantes, ainsi que les outardes.

Pour qu'une terre soit giboyeuse, il faut commencer par détruire les oiseaux de proie, les renards, et autres bêtes carnassières, même les pies, qui mangent les œufs, les petits perdreaux et les levreteaux : il faut empêcher les paysans de laisser courir leurs chiens, et faire tuer tous ceux que l'on rencontre sans un billot au col: on doit aussi

faire une grande attention aux braconniers et à tous les tendeurs de piéges et collets. Si, après tout cela, l'on ne trouve pas encore qu'il y ait assez de gibier sur une terre, il faut pour lors la peupler en y en apportant d'autre. Par exemple, pour la peupler en lièvres, on fait prendre des hazes dans des endroits éloignés, car si on les prenait dans les environs elles retourneraient dans leur pays : on les lâche au milieu de la terre dans des endroits où il y a des remises, des haies et du couvert, pour qu'elles soient moins inquiétées : on peut leur couper une oreille pour empêcher que l'on ne les tue, et si l'on veut les ménager pendant deux ou trois ans elles peupleront beaucoup, surtout ayant soin de tuer des bouquins, dont la quantité écrase les femelles et fait tort aux levreaux.

Si l'on veut peupler une terre en perdrix et en faisans, il faut avoir des œufs de ces oiseaux, et les faire couver par des poules : lorsqu'ils sont éclos, on les tient dans une chambre pendant trois semaines ou un mois, au bout duquel temps on retire la poule : on leur met, dans les coins de la chambre, des gerbes de paille, pour qu'ils puissent se cacher

dessous, et dans différentes places de petites gerbes avec le grain pour leur nourriture, ou simplement du grain, comme du froment, de l'orge, du sarrazin : on leur met aussi plusieurs vaisseaux pleins d'eau, qu'il faut renouveler tous les jours, et autour desquels on jette du chenevis et du millet. Il faut leur mettre du sable ou de la terre dans l'endroit où ils sont renfermés, pour qu'ils puissent, en se poudrant, faire périr les vermines qui les incommodent. On les nourrit de cette manière pendant l'automne et l'hiver, et au printemps on les porte par paire dans les endroits que l'on veut peupler, et comme c'est le temps de leur amour, elles ne s'écartent pas, surtout si elles ne sont point tourmentées. On les met, autant qu'il est possible, dans les remises. Comme dans toutes les couvées il y a plus de mâles que de femelles, on tue tous les mâles qu'il y a au-dessus du nombre des femelles, car si on les lâchait, il feraient plus de tort qu'ils ne serviraient à peupler.

Les faisandeaux sont plus délicats et demandent plus de soins que les perdreaux, et c'est une folie que d'en lâcher, à moins que d'avoir une terre très-étendue, beaucoup de

bois, et un pays qui leur convienne; car l'hiver, par les brouillards, ils s'écartent et vont se faire tuer par les voisins. Si l'on veut en élèver, il faut faire la dépense d'une faisanderie.

Il est nécessaire, pour conserver le gibier, lorsqu'il y a de la neige sur terre, et qu'il ne peut pas trouver de nourriture, de faire nettoyer quelques places dans lesquelles on leur jette de la paille et du grain, car sans cela il pâtirait et mourrait de faim.

Je ne m'étendrai pas davantage sur tout ce qui regarde la chasse au tir, et sur les différentes espèces de gibier; on peut en voir encore de nouveaux détails, et de nouvelles explications sur leur gestation, leur HISTOIRE NATURELLE, leur propagation, à leurs articles particuliers dans le VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE, placé à la fin du volume, PAR ORDRE ALPHABÉTHIQUE.

CHAPITRE II.

Des meilleures races de chevaux et de chiens pour la chasse.

Article Ier. Les chevaux dont on se sert le plus communément pour la chasse à courre, sont les anglais et les normands ; ce n'est pas que l'on n'en emploie de beaucoup d'autres pays, et dont on est très-content ; mais ces deux espèces sont celles dont on fait le plus d'usage ; surtout du cheval anglais, qui, pour l'ordinaire, surpasse tous les autres en vitesse ; mais comme il est sujet à raser le tapis, à être pris dans les épaules, et qu'il a souvent des coups de reins très-fatigans, que d'ailleurs un bon cheval anglais est très-cher, beaucoup de personnes préfèrent le normand, principalement pour les piqueurs et les veneurs qui ne veulent pas toujours chasser les routes.

Art. II. L'essentiel pour un cheval de chasse est qu'il ait de la vitesse, de la légèreté, du fond, des membres, de l'haleine et de la bouche, sans cependant l'avoir trop fine, car il serait trop inquiet dans le fort.


Grand Chien de Sibérie.
Lévrier

Art. III. A l'égard des chiens que l'on emploie à la chasse, il y en a de beaucoup d'espèces; les plus connus sont les chiens courans, les bigles, les briquets, les métis ou corneaux, les bassets à jambes droites, les bassets à jambes torses, les mâtins, les levriers, les dogues, le braque, l'épagneul, le choupille, et le chien canard ou barbet.

Les chiens courans servent pour la chasse à forcer; les plus estimés sont les français, les normands et les anglais : il y a néanmoins de très-bons équipages qui ne sont composés que de chiens de ces deux races croisées, et l'on est très-content de ces bâtards, qui, assez volontiers, retiennent de la vitesse de l'anglais, et sont gorgés et collés à la voye comme les normands.

Art. IV. Lorsque l'on a une fois un bon ordre de chiens, on ne saurait se donner trop de soins pour en perpétuer la race, et les équipages qui se recrutent de leurs élèves doivent toujours être meilleurs que ceux qui sont composés de chiens que l'on achète de côté et d'autre; et comme il est certain qu'un bon chien chasse de race, il est à présumer que ceux que vous avez, en doivent engendrer qui ont les mêmes qualités qu'eux,

et qui seront du même pied, chose essentielle pour la bonté d'un équipage. Il ne faut pas cependant entretenir trop de lices, car le temps de leur chaleur, qui arrive deux fois par an, et celui où elles mettent bas, et où elles nourrissent, les empêchent trop long-temps de chasser. Cinq ou six lices ouvertes ou portières, c'est-à-dire, dont on tire race, suffisent pour recruter de lui-même un équipage de quarante chiens. Si l'on avait néanmoins un plus grand nombre de lices que leur bonté déterminât à conserver, on ferait couper ou éteindre celles dont on ne voudrait pas tirer race. Cette opération ne se doit jamais faire dans le temps de leur chaleur, mais s'il est possible, une quinzaine de jours après que leur chaleur est passée, sans qu'elles aient été couvertes. Une lice coupée chasse aussi bien et dure deux fois autant qu'une lice portière. Lorsqu'une lice, après avoir été pelottée, est remise au chenil, il faut, le moins qu'il est possible, la laisser à la curée et manger du carnage, ce qui peut la faire avorter.

Art. V. Les chiennes portent deux mois ou soixante-trois jours. Si une lice, comme c'est assez l'ordinaire, fait plus de trois

chiens, il ne faut pas pour cela, si on veut les avoir beaux et forts, lui en laisser davantage; et dans le cas où l'on voudrait les élever tous, on en met en nourrice sous une autre chienne, même sous une mâtine. Lorsque les petits chiens ont trois semaines, on leur coupe, avec un couteau ou une pelle rouge, un nœud de la queue; et si c'est un chien couchant, on lui en coupe plusieurs. Dans le même temps on leur met sur un plat du lait tiède, et quelques jours après on leur donne de la mie de pain dans du lait pour soulager la mère.

Pour qu'un chien devienne beau et vigoureux, il faut le laisser tetter jusqu'à deux mois, temps auquel on le retire pour le faire élever chez les fermiers, ou à la basse-cour. En les retirant d'avec leurs mères, il faut les éverrer ou enerver, ce qui se fait de cette manière : on ouvre la gueule du chien, on lui prend la langue, que l'on fend avec un canif sur le nerf qui est placé sous la langue près du filet, on passe le bout du canif entre ce nerf et la langue, et en appuyant le pouce sur ce nerf, qui ressemble à un ver long d'un pouce et est pointu des deux bouts, on l'arrache. Cette opération préserve les

dès feuilles de lapace, de marjolaine sauvage, de sauge, de romarin, et de la rhue; il faut une poignée de chaque pour un seau d'eau; on fait bouillir le tout, puis on en lave les chiens.

CHAPITRE III.

LE CERF.

Le cerf, ingénieux dans ses frayeurs extrêmes,
Varie en cent façons ses adroits stratagêmes,
Et des chiens égarés, déconcertant l'ardeur,
De ses pas, en sautant, leur dérobe l'odeur.

DELILLE.

ART. Ier. « Voici l'un de ces animaux innocens, doux et tranquilles, qui ne semblent « être faits que pour embellir, animer la soli- « tude des forêts, et peupler, loin de nous, « les retraites paisibles de ces grands jardins « de la nature. Sa forme élégante et légère, « sa taille aussi svelte que bien prise, ses « membres flexibles et nerveux, sa tête pa- « rée, plutôt qu'armée, d'un bois vivant, « et qui, comme la cime des arbres, tous « les ans se renouvelle, le distingue assez « des autres habitans des bois; et comme il « est le plus noble d'entre eux, il ne sert


Cerf.

« aussi qu'aux plaisirs des plus nobles des
« hommes : il a, dans tous les temps, occupé
« les loisirs des héros. Pour ennoblir encore
« l'exercice de la chasse, on en a fait un art.
« La chasse du cerf, par exemple, demande
« des connaissances qu'on ne peut acquérir
« que par l'expérience : elle suppose un ap-
« pareil royal, des hommes, des chevaux,
« des chiens, tous exercés, stylés, dressés.
« Le veneur doit juger l'âge et le sexe ; si
« le cerf est un *daguet* (jeune cerf, les
« *dagues* sont les premiers bois du cerf),
« ou un cerf de dix cors (un cerf dans sa
« sixième année), ou un vieux cerf ; et les
« principaux indices qui peuvent donner
« cette connaissance, sont le pied et les
« *fumées* (fiente du cerf.) »

BUFFON.

CHASSE DU CERF.

ART. II. Lorsque l'on a de bons chevaux, de bons chiens, et des gens en état de les conduire, il ne s'agit plus que de choisir l'espèce de chasse à laquelle on veut les employer : celle du CERF tient le premier rang ; mais elle ne convient pas et n'appartient pas

à tout le monde : c'est ce qui l'a fait nommer CHASSE ROYALE.

Le CERF est le plus beau et le plus noble des animaux de nos forêts ; il est très-léger, et n'est méchant que dans le temps du rut, ou lorsqu'il est poussé à bout. Plusieurs personnes ont fixé la durée de sa vie à cent ans et plus ; il peut bien se faire qu'elle ne soit pas tout-à-fait aussi longue : renvoyons cet article aux naturalistes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vit très-long-temps. Il peut engendrer dès l'âge de dix-huit mois : ses amours durent trois semaines ou un mois tous les ans, et toujours dans la même saison. Il y a des cerfs de différentes grosseurs et de différens pelages : les cerfs de plaines, de vallées et de collines fertiles ont le corsage plus grand que ceux des montagnes arides ; leur pelage le plus ordinaire est fauve, il y en a aussi des bruns et des roux. Le cerf est incommodé, pendant l'hiver, de gros vers blancs nommés *tons* ou *taons*, qu'il a en grande quantité entre cuir et chair ; la nourriture du printemps les fait sortir, et au mois de mai on leur en trouve dans la gorge des paquets gros comme le poing. Plusieurs personnes ont prétendu que la chute de leurs

bois était occasionée par ces vers, qui remontaient à la tête, mais cela n'est pas, car ils ne s'approchent point des pivots ni des meules.

Le CERF s'appelle *faon* jusqu'à six mois, et depuis six mois jusqu'à un an on le nomme *here*. Le premier bois que porte le cerf ne paraît qu'après sa première année, ce n'est qu'une simple tige sans meule sur chaque pivot, à laquelle on donne le nom de *dague*, et au cerf celui de *daguet*.

A sa troisième année il jette les dagues et pousse un *bois* dont chaque perche a deux ou trois *andouillers*, et pour lors il se nomme *cerf à sa seconde tête*.

A quatre ans il pousse une tête qui porte depuis six jusqu'à dix *cornettes*, et se dit cerf *à sa troisième tête*, ou simplement troisième tête.

A cinq ans il en porte dix ou douze et s'appelle *quatrième tête*.

A six ans le cerf en porte dix, douze ou quatorze, et prend le nom de *dix-cors jeunement*.

La tête qu'il pousse à sept ans peut porter quatorze, seize et dix-huit cornettes, plus ou moins, et l'animal se nomme *cerf dix-cors*.

Apres ce temps ils n'ont plus d'autre nom que celui de *gros cerf* ou *vieux cerf*; leur tête n'augmente plus qu'en grosseur ; la meule s'élargit, grossit, devient plus pierrée, se rapproche du têt, le mairin grossit, les perlures sont plus profondes, les goutières plus creuses, les andouillers plus longs, plus gros et mieux nés. Lorsqu'un cerf devient très-vieux, sa tête, au lieu d'augmenter en longueur, diminue, la meule se rapproche du têt, les andouillers et les chevillures se recourbent et rentrent quelquefois sur les perches.

On donne le nom de *tête bizarre* ou irrégulière à celle qui a l'air d'un jeu de la nature, quoique cela provienne le plus souvent d'un accident.

Comme il y a beaucoup de personnes qui ne savent point compter la tête d'un cerf, je vais en dire la méthode. On ne nomme simplement andouiller que celui qui sort le plus près des meules, celui qui est au-dessus se nomme *sur-andouiller*, et celui qui est au-dessus de ce dernier *chevillure* : on doit supposer à tous les cerfs ces trois andouillers le long du mairin, et tous ceux qui se trouvent au-dessus doivent être com-

pris de l'*empaumure* ; ainsi, l'animal qui a trois andouillers le long du mairin, et trois à l'empaumure, qui font six, s'il en a autant de l'autre côté, est dit porter douze. S'il n'a que deux andouillers à l'empaumure d'un côté, et trois de l'autre, on dit qu'il porte douze *mal-semés*.

Comme on vient de voir que l'on ne compte que les andouillers de l'empaumure, en supposant toujours les trois au-dessous, qu'ils y soient ou non, conséquemment, si un cerf n'avait qu'un premier andouiller, et qu'il en eût trois à l'empaumure de chaque côté, on dirait toujours qu'il porte douze.

Un cerf qui a les trois premiers andouillers et qui n'en a pas à l'empaumure, est dit porter huit ; et s'il y a un andouiller à l'empaumure, quelque petit qu'il soit, pourvu qu'il sorte d'un travers de doigt, on dit qu'il porte dix, en cas qu'il en ait un de chaque côté ; car s'il n'en avait que d'un côté, on dirait qu'il porte dix mal-semés. On compterait de même à proportion s'il y en avait plusieurs.

Tous les ans, vers la fin de février ou au commencement de mars, les gros cerfs muent et jettent leur tête, et les jeunes dans

le courant de mars : il y a des secondes têtes et des daguets qui ne mettent bas qu'au mois d'avril. Au bout de trois semaines les bosses repoussent, et au mois de juin leur tête marque tout ce qu'elle doit porter cette année ; mais elle est encore tendre, et ne durcit qu'au mois de juillet, qu'ils commencent à frayer et brunir leur tête en la frottant pour en détacher la peau qui l'enveloppe ; on appelle cela *toucher au bois*.

Dans l'équipage du roi, le premier baliveau que l'on trouve, auquel un cerf a frotté sa tête et qui est dépouillé de son écorce, ou contre lequel il reste un morceau de peau, est apporté au rendez-vous : on le nomme *frayoir* ou *fréouer* ; et le roi fait payer le premier *frayoir* ; c'est un ancien usage.

Ceux qui vont au bois peuvent tirer connaissance du frayoir, car outre que les plus gros cerfs vont frayer les premiers dès le mois de juillet, ils choisissent encore les plus gros arbres ; au lieu que les jeunes cerfs ne commencent à frayer qu'au mois d'août.

Un cerf qui aurait été blessé au rut, ou par quelque accident, jette sa tête plus tard que les autres, et il ne la jette point quelquefois, s'il a eu les daintiers coupés : car un

cerf auquel vous coupez les testicules, garde sa tête tout le reste de sa vie dans le même état où elle se trouve au moment que vous lui faites cette opération.

RUT ET MUSE DU CERF.

Art. III. Le rut, c'est-à-dire la chaleur ou l'amour du cerf, commence en septembre et finit en octobre. Il ne dure à la vérité que quinze jours, mais il s'en donne pendant ce temps pour tout le reste de l'année. Des vieux cerfs entrent en rut les premiers, et les biches leur donnent la préférence sur les jeunes. La jalousie occasione souvent entre eux des combats très-violens. Ils sont très-inconstans, et dès qu'un cerf a dagué une biche, il court après une autre.

Quand le cerf entre en rut, il suit les chemins par où les biches ont passé; il met le nez en terre pour sentir leur piste; il allonge ensuite le col, et se met à crier, c'est ce que l'on appelle *muser*. Les gros cerfs ont la voix forte, rauque et tremblante, mais les jeunes l'ont plus claire.

Un cerf est très-aisé à forcer dans le temps du rut, car, outre qu'il se fatigue

beaucoup, il ne mange ni ne dort presque point.

CONNAISSANCE DU PIED.

Art. IV. Il est aisé de distinguer le pied d'une biche de celui d'un gros cerf; la première a le pied long, étroit, la pince et les os pointus, le talon étroit; elle est haute jointée, place mal ses os et ses pieds; ce qu'on appelle se *méjuger*. Lorsqu'elle est prête à mettre bas, elle se fait plus valoir qu'à l'ordinaire, à cause de son poids; elle appuie plus du talon, et ouvre la pince; quelquefois même elle se tarde, mais on la reconnaît toujours à sa méchante petite jambe et à ses os pointus.

Le pied du daguet ressemble un peu à celui de la biche; mais il est mieux fait; il marche les quatre pieds ouverts; il a celui de devant un peu plus grand que celui de derrière, et pose ce dernier en avant du premier, ce qui se dit *outre passer*: les pinces de devant sont moins pointues que celles de derrière, les os moins pointus, et s'il se méjuge, c'est par faiblesse.

Un cerf, à sa seconde tête, a la pince plus

grosse et moins pointue, les côtés moins tranchans, le talon plus plein et plus large; il n'est pas si haut jointé, se méjuge moins et commence à fermer le pied de derrière.

La troisième tête a les pinces plus grosses et plus rondes, les côtés et les os un peu usés, la jambe et le talon larges, le pied de derrière presque formé et plus petit que celui de devant.

Le cerf, à sa quatrième tête, a les pinces encore plus grosses et plus rondes que la troisième tête, et a plus de talon et de jambe.

Un cerf à sa cinquième tête, que l'on appelle dix-cors-jeunement, est plus bas jointé que le précédent, a les pinces plus grosses, le talon et la jambe plus largès, les os plus gros, mieux tournés, formant le croissant : il a plus de pied de devant que de derrière, celui de devant est presque fermé; il place celui de derrière dans celui de devant, et en marchant il tire du bout des pinces la terre en arrière.

Le cerf dix-cors a le pied de devant plus gros que le dix-cors-jeunement, et celui de derrière plus petit, il est plus bas jointé, a les pinces plus grosses, la sole plus grande et plus large, les os gros et bien tournés,

ses pieds de devant et de derrière sont fermés lorsqu'il va d'assurance.

Le gros cerf a tous les signes du dix-cors, mais plus marqués, suivant son âge, car plus il devient vieux, plus ses os se rapprochent du talon, son pied de devant s'alonge et s'use, celui de derrière rapetisse, et quelquefois le bout des pinces se recourbe; il se tarde davantage, et il y a des vieux cerfs qui posent le pied de derrière à quatre pouces en arrière de celui de devant.

On voit des cerfs qui ont des reconnaissances particulières occasionées par quelque accident ou par des marques naturelles, ce qui aide beaucoup à les distinguer dans l'accompagnement ou dans le change.

Il faut avoir égard aux pays que les animaux habitent, car dans un terrain pierreux et dans un pays de montagne, un cerf use beaucoup plus que dans la plaine et dans un terrain humide.

DES FUMÉES.

Art. V. Les cerfs jettent leurs *fumées* de cinq sortes différentes, il y en a de formées en *bouzards*, en *plateaux*, en *tro-*

ches ou en *torches*, et en *chapelets*. Ces changemens sont occasionés par les divers *viandis*. Aux mois de janvier et février, le cerf vit d'herbes sèches, de l'écorce du bois et de mousse, alors ses fumées sont dures, parce qu'il n'y a point de séve dans sa nourriture; celles des vieux cerfs sont grosses, longues, formées, martelées, noires, dorées, sans picot, détachées les unes des autres et glaireuses, suivant qu'ils ont plus ou moins de venaison. En mars, avril et mai, que les nouvelles herbes et les jets du nouveau bois font leur nourriture, leurs fumées sont molles et plates, et on les nomme bouzards, parce qu'elles ressemblent aux bouzes de vaches. Depuis la mi-mai jusqu'à la mi-juin, ils les jettent en plateaux; de la mi-juin à la mi-juillet elles sont en troches; de la mi-juillet à la mi-août ils les jettent en chapelets, et de la mi-août jusqu'au rut elles sont formées. Les fumées du *relevé* du soir sont mieux moulues et plus digérées que celles de la nuit, parce qu'elles proviennent d'un viandis ruminé pendant tout le jour que le cerf a reposé.

Les FUMÉES des biches sont toujours plus petites, plus plates, plus vaines, et en

plus grande quantité que celles des cerfs: d'ailleurs elles ne sont jamais de saison, mais presque toujours tardives ou trop avancées: elles ont un piquot ou aiguillon long et menu. Plus un cerf est gros, plus ses fumées sont nouées, dorées, martelées, grosses et sans aiguillon. Le valet de limier lève les fumées et en apporte au rendez-vous.

ALLURES, PORTÉES, FOULURES, ABBATURES.

ART. VI. La manière dont les cerfs marchent et posent leurs pieds, se nomme *allure;* celles du cerf sont plus grandes et plus régulières que celles de la biche, excepté cependant le temps où ils ont mis bas leur tête, car pour lors ils se méjugent quelquefois parce qu'ils se trouvent déchargés d'un poids qui réglait leur marche.

Les allures du cerf changent encore au mois d'août, que leur graisse ou venaison les empêche d'avancer les cuisses comme à l'ordinaire; et quelquefois ils sont si gras qu'ils se tardent de cinq ou six pouces: de pareils cerfs ne durent pas long-temps devant les chiens.

Les *portées*, *foulures* et *abbatures* ser-

vent souvent à ſaire connaître la hauteur et la grosseur d'un cerf, principalement s'il est crotté ; elles peuvent encore servir, dans le cas où on ne reverrait pas du pied, à faire connaître de quel côté il a le nez tourné, car les branches sont pliées du côté où va l'animal.

Les animaux sauvages vont chercher leur nourriture pendant la nuit, et se rembuchent le matin, c'est-à-dire, rentrent dans les parties de bois ou dans les lieux où ils se reposent pendant le jour : mais les différentes espèces choisissent des retraites différentes, suivant leurs inclinations et leurs besoins, et suivant les saisons.

Les cerfs, au mois de janvier, sont encore en *harde* avec les bêtes dans le milieu des forêts : en février, ils se rapprochent des blés verts pour être plus à portée des gagnages sur les bords des forêts. A la fin de mars et au commencement d'avril ils vont au *brout*, c'est-à-dire, manger des bourgeons, et choisissent leur buisson pour jeter et refaire leur tête. En avril et mai ils restent dans les forts près des jeunes tailles, dans lesquelles ils font leur viandis. En juin, juillet et août, on les trouve dans les

taillis, sur le bord des forêts, proche des grains. En septembre et octobre, temps du rut, ils n'ont ni demeure ni viandis décidé, et ne cherchent que les biches. Au mois de novembre, ils vont aux brandes et bruyères dont ils viandent les pointes, et y font quelquefois leur demeure au soleil. En décembre, ils rentrent dans les hardes en pleine forêt.

PREMIÈRES DISPOSITIONS DE LA GRANDE CHASSE DU CERF.

Art. VII. Lorsque l'on doit chasser, le commandant reçoit la veille l'ordre du maître, et le rapporte à l'équipage pour distribuer les quêtes à ceux qui doivent aller au bois; et si l'on doit chasser au loin, les valets de limiers doivent aller coucher sur le pays, à portée de l'endroit où ils doivent entrer en quête; un valet de limier doit connaître les quêtes de ses camarades, pour ne pas y entrer; car outre que cela est contre l'usage, il en peut encore résulter plusieurs inconvéniens, parce que celui qui passe le premier peut effacer le seul *revoir* qui se trouve dans un chemin : d'ailleurs le limier

de celui qui passe le second, ayant le sentiment de l'homme et du chien qui ont passé devant, suit avec ardeur, ce qui peut lui faire sur-aller une *bonne voie;* et cela ne lui serait point arrivé s'il n'avait pas été distrait et enlevé par un autre objet.

Dans le cas, cependant, où un animal vous amènerait dans la quête de votre camarade, vous devez l'appeler ou le sifler, sans faire grand bruit, et après lui avoir détaillé d'où et par où vous amenez cet animal, vous lui demandez l'agrément d'en faire suite dans sa quête, et s'il fait suite avec vous, il doit passer devant avec son limier, et c'est lui qui fait son rapport. Si toutefois celui dans la quête duquel vous entrez ne répondait pas, vous pourriez faire suite, à moins que vous ne trouvassiez une *brisée* sur la même voie.

Lorsqu'un animal est bien *remis*, et que le valet de limier est sûr qu'il ne sort pas de son enceinte, il vient au rendez-vous pour faire son rapport, et s'il se trouve d'autres animaux dans l'enceinte, il en doit faire mention. Si l'animal se trouvait près d'un chemin fréquenté, et qu'il fût dans le cas d'être inquiété, le valet de limier resterait ou ferait

rester quelqu'un sur le bord de son enceinte pour la garder et empêcher qu'on ne fasse partir l'animal, qui vuiderait l'enceinte, ce qui lui ferait donner un *buisson-creux*, chose humiliante, mais malheureusement bien commune.

Art. VIII. Le rapport ou les rapports faits, lorsque l'on a décidé le canton dans lequel on doit attaquer, on partage les relais que l'on fait partir pour aller se poster dans les lieux où l'on conjecture que l'animal passera. Si l'on a cinquante chiens à la chasse, on peut mettre seize ou vingt chiens de meute, dix ou douze de vieille meute, autant de seconde, et le reste aux *six chiens*, qui est le nom que l'on donne au dernier relai : le nombre des chiens de ces différentes divisions est arbitraire, on peut même en retrancher pour faire des *relais volans*, c'est-à-dire, des relais que l'on mène à portée de la chasse pour les donner au besoin, et qui sont d'un grand secours pendant les chaleurs et dans les pays où l'on ne connaît pas bien les *refuites*.

Art. IX. Les chiens de meute doivent être les plus vites, les plus vigoureux et les plus sages; s'il s'en trouvait parmi eux en qui l'on

n'eût pas grande confiance, et qu'il y eût plusieurs animaux dans l'enceinte, il faudrait ne les donner que lorsque les chiens sages auraient démêlé le cerf de meute, et qu'il serait départi des autres.

Art. X. Le partage des relais étant fait, on va frapper à la *brisée :* le premier piqueur marche devant, tous ses chiens de meute derrière son cheval, Aucun cavalier ne doit aller ni venir auprès des chiens pour ne pas les inquiéter, ne pas en approcher trop, car un chien s'arrête tout court pour se vuider, et les chevaux le fouleraient. Celui qui donne à courre marche à côté du premier piqueur pour lui montrer le chemin des brisées. Arrivés à dix pas du *rembûchement,* on fait halte, pour que le maître, le commandant et les veneurs puissent en revoir; et si le maître accepte le cerf, on l'attaque.

MANIÈRE DE LANCER LE CERF.

Art. XI. Il y a deux manières de lancer; la première et la plus ancienne est *à trait de limier ;* la seconde, qui est plus en usage aujourd'hui, est que les piqueurs entrent dans

l'enceinte avec les chiens, en leur parlant en ces termes : *aucoute laddans..... vaulce-letsvalets..... rapproche, rapproche.....* et sonnent des tons de *quête* (1). Les piqueurs seuls entrent dans l'enceinte, et tout le monde s'écarte autour pour chercher à voir le cerf. Il n'y a que les vrais connaisseurs qui doivent parler, car vous avez des ignorans qui vous crient un *tayau* sur le premier cerf, sans savoir si c'est celui de meute. Si quelqu'un voit passer un cerf, et qu'il ne soit pas sûr de son fait, il doit bien le remarquer et dire à un piqueur ce qu'il a vu; si l'on entend un chien chasser, pour en avertir les autres on leur crie : *aucoute..... aucoute.....* et lorsque l'on reconnaît la voix du chien, on le nomme. Si l'on entend bondir le cerf, on crie : *garre.. .. garre..... ça-va chiens..... ça-va.* Mais il ne faut pas, dans les commencemens, trop parler aux chiens, ni les trop échauffer, car les

(1) Pour toute espèce de SONNERIES, de TONS, voyez les AIRS NOTÉS ou planches de musique gravées, placées à la fin de l'ouvrage; elles sont entièrement conformes aux *tons*, aux préceptes enseignés pour la VÉNERIE, et peuvent servir parfaitement d'école et d'étude aux piqueurs.

vieux cerfs, plus rusés que les jeunes, ont souvent auprès d'eux un *page*, c'est-à-dire un jeune cerf, duquel ils s'accostent pour donner le change ; il faut donc crier : *bellement..... sagement*, et ne pas sonner des tons trop *fanfarés*. Mais lorsque le cerf commence à dresser par les *fuites*, et que l'on est certain que c'est son cerf, on crie : *roli-la-ha, la-ha...... perce-la valets, perce-la-ha....... il-fuit-la, la-ha, la-ha.......* et l'on sonne les tons du *laisser-courre*. Il est essentiel que tous les chiens d'un équipage soient du même pied, et lorsque l'on voit un ou plusieurs chiens plus en avant que le gros de la meute, on arrête la tête en criant derrière, et on les empêche de passer jusqu'à ce que les autres aient rejoint, et pour lors on recommence à sonner des tons du laisser-courre, et l'on suit, sans cependant serrer les chiens de trop près, car dans un retour on les ferait s'emporter et outre-passer.

Art. XII. Lorsque l'on remarque bondir le change, ou que le cerf est accompagné, l'on crie : *hà-bellement..... là-ilà là-ilà..... hau-valets, hau-il-y-est, hau-il-y-est.....* Dans le cas où, faute de revoir de votre cerf de

meute, vous ne pourriez remarquer le change, il est aisé de s'en apercevoir par la façon de faire des chiens, car ceux de change restent derrière et ne chassent qu'avec crainte : pour réparer cette erreur, il est à propos d'arrêter les chiens en leur criant : *derrière, derrière.....*, et sonner un *hourvari;* puis on enlève les chiens en criant : *hourvari-valets.....*, *au-retour*, *quèsthaa.....*, *au-retour-velecirevari.....;* et après avoir remis les chiens sur la bonne voie, on sonne des requétés pour tâcher de la redresser.

Lorsque l'on voit le cerf par corps, on crie : *tayau*, *au tayau.....* et l'on sonne *la vue;* mais si l'on ne revoit que du pied, on crie : *vaulcelets*, *vauleci-fuyant*, *il-dit-vrai*, *vaulcelets.....* et l'on sonne la vue du *vaulcelets*.

Celui qui voit le cerf dans l'eau doit crier : *ah, il bat l'eau*, et sonner *la fanfare de l'eau ;* et quand il sort de l'eau on sonne la reprise de la fanfare. Si le cerf sort du bois et prend la plaine, on sonne *le débucher*.

Art. XIII. Un cerf mal mené rebouble de ruses, il cherche d'autres animaux pour s'accompagner, et souvent cela occasione plusieurs chasses : alors les piqueurs doivent se

porter à toutes pour reconnaître les chiens qui ont *le droit*. C'est le pied qui doit être leur première boussole, car il n'est pas toujours aisé de revoir un animal par corps, et l'on peut facilement distinguer un cerf chassé d'un cerf frais ; ce dernier n'écarte presque point les pinces, et donne légèrement des os en terre, au lieu que le premier, auquel il reste moins de force, et qui devient plus pesant, pose la pince très-ouverte, appuie les os, et imprime sa jambe en glissant. Un cerf, après avoir fait une pointe, revient souvent dans la même voie et par les mêmes *erres*, alors quand les chiens sont *à bout de voie*, c'est-à-dire, à l'endroit où il commence à revenir sur ses pas, il faut les laisser travailler sans les emporter, et ne jamais les encourager ou appuyer qu'après s'être bien assuré que c'est le cerf de meute et qu'il n'y a point de change, car sans cela les chiens qui redoublent de gorge lorsqu'un animal leur part à vue, vous feraient croire que c'est un relancé.

Art. XIV. Lorsque le cerf de meute passe à un relais, et que l'on a dit au conducteur, en le plaçant, de le donner quand il verrait le cerf, ou que le piqueur le lui dit en pas-

sant, il ne doit jamais découpler *bas et roide*, c'est-à-dire, avant que les chiens de meute soient arrivés, mais après qu'ils auront passé, et tourner le nez des chiens du côté où va l'animal, pour les empêcher de s'en aller sur le *contre-pied.*

Art. XV. Quand les chiens sont *à bout-de-voie*, ou en défaut, le piqueur doit écouter s'il n'entend pas quelque chien qui s'en aille avec l'animal, et s'il entendait un chien de confiance, il doit, pour ne pas donner au cerf le temps de *forlonger*, s'y porter en diligence, et crier à ceux qui sont autour de lui, *aucoutte-à-fortuneaux*....., *au-coute*, *coute*.... ; mais si, en arrivant à ce chien, il reconnoît qu'il lui a fait faire une fausse démarche, il ne saurait trop le corriger.

A mesure que les valets de chiens et les conducteurs de relais découplent et donnent leurs relais, ils partent avec eux, et suivent d'aussi près que cela se peut, pour aider les piqueurs et ramasser les traîneurs, dont ils peuvent quelquefois faire un relais, qu'ils donnent, s'ils en trouvent l'occasion.

Dans l'accompagnement, ou dans un défaut, le piqueur doit rester aux chiens, pour

les faire chasser ou rapprocher sagement, en leur criant d'un ton menaçant, *sagement*, *tout-bellement*...., et les autres veneurs s'écartent dans les routes, sous les futayes, et dans les jeunes tailles pour chercher à revoir du cerf de meute, et sonner s'ils étaient sûrs de leur fait, ou rompre s'ils s'apercevaient du change : lorsque, dans un accompagnement, les chiens font plusieurs chasses, celui qui est certain du droit, doit appuyer à ceux qui l'ont, en les nommant par leur nom, pour avertir les autres veneurs de fouetter et rompre ceux à la suite desquels ils se trouvent. Au commencement de la chasse, plus le cerf court et se fatigue, plus il se mouille et tire la langue; mais, sur ses fins il la ravale et devient retrait. Quand un cerf est mal mené, et que ses forces commencent à s'épuiser, il se relaisse de temps en temps, se met sur le ventre, se rapproche des étangs, des mares et des rivières; alors on juge qu'il est sur ses fins ; mais il faut redoubler d'attention, car il ruse davantage.

ART. XVI et DERNIER. Lorsque le cerf est à *l'allaly*, c'est-à-dire, quand il n'a plus la force d'aller, les chasseurs se rassemblent et l'on sonne *l'allaly*. Les cerfs, pour

la plupart, se font prendre à l'eau; il y en a cependant qui se font prendre dans le bois, et même dans les maisons. S'il se fait prendre à l'eau, on lui tire souvent un coup de carabine pour empêcher les chiens qui ont chaud de nager trop long-temps, et s'il se fait prendre au sec, on lui coupe le jarret pour que les chiens puissent l'étrangler plus facilement. Lorsque les chiens l'ont foulé quelque temps, on les fait retirer, et le premier piqueur lève le pied droit de devant à la jointure du genou, pour le présenter au maître ou au ROI; puis on fait la curée : il y a deux espèces de *curée*, l'une qui se fait sur le lieu où est pris l'animal, et que l'on nomme *curée chaude*, et l'autre qui ne se fait qu'après que les chiens sont rentrés au chenil, et quelquefois le lendemain.

Instructions supplémentaires offrant à la fois un nouveau tableau de la chasse du cerf.

IL est des veneurs qui varient dans leurs préparatifs pour cette chasse; mais sans en présenter une série prolixe de plusieurs sortes, bornons-nous à celle ci-après, que

les chasseurs de profession ont adoptée comme une excellente méthode de reconnaître d'abord le terrain, pour bien posséder ensuite le théâtre de la guerre que l'on veut faire à l'ennemi.

Une fois qu'une Altesse ou une Majesté ont fait indiquer la forêt qui doit être le lieu de la chasse, le veneur, la veille du rendez-vous, monte au clocher du village le plus voisin, afin d'examiner et de reconnaître, la carte à la main, au moyen d'une lunette d'approche, les étangs, les bouquets de bois, les montées, la rivière la plus prochaine, les parcs, les taillis, l'épaisseur du bois, les autres bêtes qui peuvent y accompagner le cerf à chasser, et enfin tout le terrain et ses environs. A défaut d'un clocher, le veneur pourrait encore monter sur l'arbre le plus haut de la forêt : une fois tous les lieux parfaitement reconnus la veille du rendez-vous de chasse, on conçoit de suite quel avantage le veneur en recueille; le panorama de son théâtre, si je puis m'exprimer ainsi, est tout entier dans sa tête, il en possède théoriquement et physiquement toutes les sinuosités, et ne craint pas de s'engager, lui et ses relais, comme dans un labyrinthe,

un bandeau sur les yeux, dans des chemins qui lui seraient inconnus. Ce dispositif pris, les valets des piqueurs feront bien de frotter avec du vinaigre les nazeaux du *limier*, pour accroître la subtilité et la finesse de son flaire; son odorat est au moins aussi précieux que la rapidité de sa course, car à peine le CERF, inquiet, élevant ses superbes rameaux, prêtant l'oreille, interrogeant les échos, a-t-il entendu les sonneries menaçantes du cor, les aboiemens des chiens découplés sur sa voie, qu'il s'élance, plus rapide que l'éclair, et dans sa fuite fait des bonds si prodigieux, qu'on assure qu'il est en état de franchir des fossés de vingt-cinq pieds de largeur. C'est alors, dans ces brillans et curieux débuts, que le veneur doit découpler les chiens, les animer du cor et de la voix, les *appuyer*, et, comme nous l'avons dit à l'ART. XIII, relever le défaut des chiens lorsqu'ils ont pris le change, ou bien encore retracer une nouvelle *enceinte*, si le cerf, dans les ruses qu'il multiplie, en raison de l'accroissement du péril, s'est fourré dans un épais taillis, où il a eu la finesse de ne se blotir, qu'après avoir fait un saut de huit à dix pieds, afin de dérober

la trace de toutes ses émanations à ses ennemis. Il est bon également d'avoir soin de faire rafraîchir les meutes au hameau le plus proche, afin de rétablir leurs forces épuisées; les valets de limier leur donnent ordinairement du pain trempé dans l'eau. Enfin le superbe animal, épuisé dans toutes ses ressources, dans tous ses stratagêmes, pressentant sa mort, a encore recours aux ondes pour s'y dérober, mais c'est précisément là qu'il trouve sa fin; ses jambes assouplies par une extrême chaleur, s'y roidissent aussitôt, et les chiens, tous nageurs, l'y harcèlent. Ce moment de triomphe a été ménagé par le grand-veneur, au Roi, ou au prince qui se procure les délassemens de cette chasse; la mort du cerf est célébrée par d'éclatantes fanfares; la meute est toute rassemblée pour la curée : son cadavre est fendu *depuis la gorge jusqu'aux dentiers*; c'est au *limier* qu'appartient la tête, et le cou aux autres chiens; les valets leur donnent encore des morceaux de pain trempés dans du lait chaud, pour leur faire connaître qu'ils sont contens de leur intelligence, de leur courage et de leur docilité. Quelquefois aussi, c'est Sa Majesté elle-même qui

se plaît à décharger une carabine sur le cerf, ou bien à lui couper le jarret, tandis qu'un piqueur lui plonge un coup de couteau au défaut de l'épaule.

Le CERF est docile; on le dresse, et plus d'un prince en Allemagne, en France, en Angleterre, en a attelé un superbe couple à une calèche. Il est aussi une manière de le prendre vivant, qu'on appelle LA CHASSE AUX TOILES. Cet animal est d'ailleurs courageux, fait tête contre les chiens qu'il éventre à coups d'*andouillers;* et d'après l'anecdote rapportée dans le Dictionnaire d'histoire naturelle de *Valmont Bomare*, il se défendrait même contre un tigre. « Le duc de Cumberland, dit ce célèbre naturaliste, possédait dans sa ménagerie un tigre magnifique, mais d'une férocité extrême, et désirant voir de ses propres yeux comment cet animal si cruel se jetait sur les autres animaux, le fit lancer un jour dans la forêt de Windsor, où l'on avait eu soin de former une enceinte avec des toiles, sur un cerf que le tigre, en effet, attaqua aussitôt avec une fureur inexprimable : on penserait d'abord que le cerf épouvanté laissa déchirer timidement ses flancs par les

griffes ensanglantées du féroce animal, mais loin d'en être épouvanté, lui faisant tête avec son bois aigu, il se battit avec courage, et si intrépidement que le cerf le lança, après plusieurs assauts réitérés, et le fit voler avec ses rameaux à plus de vingt pas, à l'étonnement, à l'admiration du duc et de sa suite nombreuse. Le tigre, saignant de ses blessures, chercha, mais en vain, à saisir le cerf au cou, il fut toujours repoussé avec honte. Le duc, dans un sentiment fort louable d'équité, pour récompenser le cerf de sa victoire, lui fit rendre la liberté, après lui avoir fait attacher au cou un collier d'argent, sur lequel était gravé le récit de la lutte extraordinaire et glorieuse dont il était sorti victorieux.

Nous avons à peu près tout dit sur le CERF, quant à son HISTOIRE NATURELLE, SON GENRE DE CHASSE, etc.; mais n'aurait-on pas lieu de nous reprocher un silence de mauvais goût, si nous n'ornions ce passage par quelques poésies en situation? Ne dirait-on pas que nous n'avons jamais cherché à orner l'aridité de nos sujets, quand l'occasion s'en est présentée? Parmi des morceaux justement célèbres, nous croyons devoir préférer la

description noble et touchante de la chasse au cerf, tirée du *Poëme des Mois*, par Roucher.

Le cor, pour éveiller les châteaux d'alentour,
Frappe et remplit les airs de bruyantes fanfares ;
L'ardent coursier hennit, et vingt meutes barbares,
Près de porter la guerre au monarque des bois,
En rapide aboiement font éclater leurs voix.
Ennemis affamés que les veneurs devancent,
Les chiens vers la forêt en tumulte s'avancent,
Et bientôt sur leurs pas l'impétueux coursier,
Tout fier d'un conducteur brillant d'or et d'acier,
Non loin de la retraite où l'ennemi repose,
Arrive. L'assaillant en ordre se dispose,
Tous ces flots de chasseurs, prudemment partagés,
Se forment en deux corps sur les ailes rangés;
Les chiens au milieu d'eux se placent en silence;
Tout se tait: le cor sonne; on s'écrie, on s'élance;
Et soudain, comme un trait, meute, coursier, chasseur,
Du rempart des taillis ont franchi l'épaisseur.
Eveillé dans son fort au bruit de la tempête,
La terreur dans les yeux, le cerf dresse la tête,
Voit la troupe sur lui fondant comme un éclair.
Il déserte son gîte, il court, vole et fend l'air,
Et sa course déjà de l'aquilon rivale,
Entre l'armée et lui laisse un vaste intervalle ;
Mais les chiens plus ardens vers la terre inclinés,
Dévorant les esprits de son corps émanés,

Demeurent sans repos attachés à sa trace ;
Ils courent ; l'animal, ô nouvelle disgrâce,
L'animal est surpris en un fort écarté.
Moins confiant alors en son agilité,
Par la feinte et la ruse il défend sa faiblesse.
Sur lui-même, trois fois, il tourne avec souplesse,
Ou cherche un jeune cerf, de sa viellesse ami,
Et l'expose en sa place à l'œil de l'ennemi ;
Mais la brûlante odeur des esprits qu'il envoie,
Conductrice des chiens, les ramène à sa voie.
C'est alors qu'il bondit et veut franchir les airs,
Sa trace est reconnue; enfin, dans ces déserts,
Contre tant d'ennemis ne trouvant plus d'asile,
Le roi de la forêt à jamais s'en exile ;
Il ne reverra plus ce spacieux séjour
Où vingt jeunes rivaux, vaincus en un seul jour,
Laissaient à ses plaisirs une vaste carrière.
Il franchit, n'osant plus regarder en arrière,
Il franchit les fossés, les palis et les ponts,
Et les murs et les champs, et les bois et les monts,
Tout fumant de sueur près d'un fleuve il arrive,
Et la meute avec lui déjà touche la rive.
Le premier, dans les flots, il s'élance à leurs yeux ;
Avec des hurlemens, les chiens plus furieux,
Trempés de leur écume, affamés de carnage,
Se plongent dans le fleuve et l'ouvrent à la nage.
Cependant un nocher devance leur abord,
Et tandis que sa nef les porte à l'autre bord,
L'infortuné, poussant une pénible haleine,

Et glacé par le froid de la liquide plaine,
Vogue, franchit le fleuve, et de l'onde sorti
Fuit encor de chasseurs et de chiens investi.
Sa force enfin trompant son courage, il s'arrête,
Il tombe, le cor sonne, et sa mort qui s'apprête
L'enflamme de fureur. L'animal aux abois
Se montre digne encor de l'empire des bois,
Il combat de la tête et couvre de blessures
L'aboyant ennemi dont il sent les morsures;
Mais il résiste en vain, hélas! trop convaincu
Que faible, languissant, de fatigue vaincu,
Il ne peut inspirer que de vaines alarmes,
Pour fléchir son vainqueur il a recours aux larmes.
Ses larmes ne sauraient adoucir son vainqueur,
Il détourne les yeux, se cache, et le piqueur
Impitoyable, et sourd aux longs soupirs qu'il traîne,
Le perçant d'un poignard, ensanglante l'arêne.
Il expire, et les cors célèbrent son trépas.

Quel charme! quelle force! quelle chaleur dans ces peintures! Clarté, précision, sentiment, poésie élégante et riche; tout y est classique, et la beauté du vers n'y est jamais aux dépens de la vérité du sujet.

CHAPITRE IV.

LE CHEVREUIL.

« Au bruit le plus léger, voyez-vous le chevreuil
« Fuir plus prompt que l'éclair, plus rapide que l'œil ? »

DELILLE.

ARTICLE Ier. Le chevreuil est une bête fauve semblable au cerf, quoique cependant plus petit ; sa queue est si courte qu'à peine on l'aperçoit.

« Le chevreuil, selon le célèbre M. DE « BUFFON, a plus de grâce, plus de viva- « cité, et même plus de courage que le cerf; « il est aussi plus gai, plus leste et plus « éveillé; sa forme est plus arrondie et plus « élégante, sa figure plus agréable, ses yeux « sont plus beaux et plus brillans; il ne se « plaît que dans les pays les plus secs ou mon- « tagneux ; il est encore plus rusé que le « cerf, plus adroit à se dérober, et plus dif- « ficile à suivre, il a plus de finesse et plus « de ressource d'instinct. »

Quoique cet animal ait le désavantage de laisser après lui des émanations plus fortes, qui donnent aux chiens plus d'ardeur et plus

retient toujours quelque chose de son naturel ; quelque privé que le chevreuil puisse être, il faut toujours s'en défier, les mâles surtout sont sujets à des caprices dangereux, ils prennent souvent certaines personnes en aversion ; ils s'élancent pour lors sur elles ; et leur donnent des coups assez forts pour les renverser ; ils les foulent ordinairement aux pieds.

ANECDOTE.

M. Stadel, apothicaire à Giengen, en Souabe, rapporte qu'un chevreuil, appartenant au baron de Trazberg, ayant grandi à un certain point, devint très à craindre pour les dames : pour éviter tous les accidens fâcheux, le maître du logis a été obligé de le faire couper ; mais ce qui est arrivé de singulier à la suite de cette castration, c'est que comme cette opération avait été faite précisément dans le temps où le chevreuil poussait son premier bois, qui avait même déja deux pouces de hauteur, la croissance de ce bois fut arrêtée, et il se forma des bouts de ses cornes une excroissance bouclée, membraneuse, velue et semblable à une perruque bien peignée.

Quand cet animal se frotte et qu'il fait tomber quelques boucles, il les avale avec beaucoup d'avidité, et ces boucles sont remplacées dans le même temps où les autres animaux de cette espèce poussent leur bois : on a observé depuis quelque temps de pareilles excroissances sur la tête de deux chevreuils non coupés, mais qui avaient été blessés aux parties génitales.

HISTOIRE NATURELLE.

Art. II. Les cornes du chevreuil n'ont pour l'ordinaire que huit à dix pouces; elles sont droites, rondes, branchues, et chaque andouiller se termine en pointe; les oreilles de cet animal sont longues d'environ quatre pouces et demi; sa couleur est variée de brun, de gris et de blanc sale, le brun domine sur le dos, et le ventre est assez souvent grisâtre, il noircit même quelquefois. On distingue les divers âges du chevreuil par les noms de faon, de chevrotin, de jeune chevreuil et de vieux chevreuil; et on donne à la femelle, ainsi que nous l'avons dit, le nom de chevrelle ou de chevrette. On dit que quand la chevrelle veut mettre bas, ce

qui arrive au mois de mai, elle le fait à l'insu de son mâle; mais elle revient avec lui au bout de cinq ou six jours, et ils habitent toujours ensemble; elle porte cinq mois et demi.

L'auteur du *Traité des amusemens de la chasse et de la pêche*, attribue à la chevrette une tendresse et des ruses extraordinaires, par rapport au mâle et à ses faons; nous avons pensé qu'il était hors de propos d'en parler ici : on remarque que le mâle a les pieds de devant plus larges, plus ronds et plus pleins.

Les chevreuils vont se rafraîchir dans les mares et les ruisseaux; ils grattent quelquefois la terre avec les pieds; mais beaucoup moins que les cerfs : au printemps, ils font leurs nuits et leurs viandis dans les seigles, les blés et les buissons qui commencent à pousser; en été, ils vont dans les champs semés de pois, fèves, avoines, etc., qui sont dans le voisinage des forêts; en automne, ils se retirent dans les taillis, d'où ils ne sortent que pour aller aux regains des prés et des avoines qu'ils aiment beaucoup; en hiver, ils s'enfoncent dans les forêts, s'approchant seulement des ronces et des fontaines où l'herbe est toujours verte; c'est

par conséquent dans ces endroits que le veneur doit aller en quête ; mais pour la chasse du chevreuil, il faut des chiens dociles, très-instruits, bien taillés et bien rablés.

CHASSE DU CHEVREUIL.

Art. III. Cet animal étant parti de la *reposée*, on découple pour cette chasse les chiens, afin qu'ils soient maîtres de la voie, et de tourner aussitôt que le chevreuil tournera, en leur criant comme il est d'usage, on sonne du *gros ton* par *mots entrecoupés*, jusqu'à ce que le chevreuil soit lancé; les piqueurs doivent tenir plus exactement leurs chiens pour la chasse de cet animal, que pour celle des autres grandes bêtes, pour les aider à tourner et à requêter ; ils doivent aussi savoir les dernières *voies* que ces chiens ont chassées, en y faisant des *brisées*, les unes fort hautes, les autres un peu plus basses; et pour celles qu'ils jetteront à terre, il faut qu'il y en ait de plus grosses les unes que les autres, pour les discerner et connaître les dernières voies du chevreuil et y mener leurs chiens *requêter*.

La curée du chevreuil se fait comme celle du cerf.

CHASSE SINGULIÈRE DU CHEVREUIL.

Les naturels de la Louisiane vont quelquefois à la chasse du chevreuil, sans avoir de compagnons ; dans ce cas, de même que lorsqu'ils le chassent en compagnie, ils n'ont point de chiens. Celui qui va seul à cette chasse, prend une tête de chevreuil séchée, dont il a ôté la cervelle, et à laquelle tient la peau du cou. Cette peau est garnie de clisses de cannes disposées en cercles, qui sont tenues en état par d'autres clisses alongées vers la peau, en sorte que la main et le bras peuvent entrer aisément dans cette forme de cou. Le chasseur va ensuite dans les endroits où il compte trouver des chevreuils, et prend les précautions convenables pour se bien cacher. Dès qu'il en apperçoit un, il s'en approche à pas de loup, en se cachant d'une broussaille à l'autre, jusqu'à ce qu'il soit assez prêt pour tirer ; si avant cela le chevreuil secoue la tête, ce qui annonce qu'il va courir plus vite, le chasseur contrefait le cri par lequel ces animaux s'appellent entre eux, et cela attire souvent le chevreuil vers lui ; alors il fait

paraître la tête qu'il tient à la main, et lui donne le mouvement d'un chevreuil qu broute et qui regarde de temps en temps; il se tient toujours caché derrière la broussaille, jusqu'à ce que sa proie soit venue à la portée du fusil : pour peu qu'il voie l'animal en flanc, il le tire au défaut de l'épaule et le tue.

Ces mêmes Américains chassent aussi le chevreuil en commun pour se réjouir, exercer les jeunes gens et prendre cet animal en vie : pour cela ils se séparent dans les prairies où il y a des bosquets, afin de découvrir un chevreuil; sitôt qu'ils l'ont aperçu, la troupe l'approche en forme de croissant très-ouvert, ayant le carquois et l'arc; le fond du croissant s'avance jusqu'à ce que le chevreuil fasse quelques sauts et prenne la fuite; il court alors assez souvent vers une des pointes du croissant; cette pointe l'arrête, lui fait peur et le renvoie vers l'autre pointe, qui est environ à un quart de lieue de là; cette seconde pointe fait de même et le renvoie à la première : il cherche quelquefois à sortir par l'ouverture du demi-cercle; mais ceux qui sont à l'extrémité se présentent alors pour le faire ren-

trer, et le croissant se resserre pour tenir le chevreuil toujours enfermé entre les jeunes gens : ainsi il arrive souvent que l'animal a fait plus de vingt lieues, tandis que les hommes n'en ont pas fait une; peu à peu on se rapproche et on se met en cercle, quand l'animal est bien fatigué; pour lors les chasseurs s'accroupissent lorsqu'il vient de leur côté, et dès qu'il arrive auprès d'eux, ils se relèvent en criant, et se le renvoient de l'un à l'autre bout, jusqu'à ce que les jambes venant à lui manquer, il se rend en tombant. Il faut encore, lors même qu'il est dans cet état, ne l'attaquer que par la croupe, et quelques précautions qu'on prenne, on n'est pas absolument exempt de quelque coup d'andouillers ou des pieds de devant.

Art. IV. De tous les animaux des forêts, la chair du chevreuil est sans contredit la meilleure; elle est des plus agréables : celle des chevreuils qui vivent dans les pays secs, montagneux, est de beaucoup supérieure à celle des autres; on dit que la cervelle de cet animal, étant mangée par les chasseurs, leur sert de remède contre les morsures venimeuses; sa présure est très-bonne pour la dyssenterie : dans le commerce, on donne

le nom de *peau de daim* à celle des chevreuils de la Louisiane; on prépare à Niort leur peau en blanc, et elle est très-douce.

NOUVELLES PARTICULARITÉS SUR LE CHEVREUIL ET SA CHASSE.

Après les résidences royales et les parcs de l'empereur d'Autriche, il n'y a point de pays où il y ait plus de *chevreuils* qu'en Espagne; ils sont en si grande quantité aux environs de Madrid et de l'*Escurial*, que du temps de l'armée française on leur faisait la guerre à coups de canon chargé à mitraille. Le soir ils venaient par bandes nombreuses dans les rues de l'Escurial, du temps de Charles IV, qui était très-passionné pour la chasse, par troupeaux de cinq à six cents. On sait que le chevreuil est un manger très-délicat, reçu sur la table même d'une majesté; cependant pour le garder, il faut le saupoudrer de sel. Ceux qui n'ont pas les moyens d'entretenir une meute, leur font la chasse avec des *chiens courans*, et ont soin de charger leur fusil avec un lingot et une balle de calibre; il n'a pas que l'homme pour ennemi, car le loup le recherche par-

ticulièrement et se promet un joyeux repas de ses membres déchirés.

On ne saurait trop admirer avec quel dévoûment une *chevrette*, entourée de ses faons, et poursuivie, se sacrifie pour eux; et cependant, la plupart du temps, elle est percée, elle meurt sans les sauver.

Le chevreuil, dans toute la latitude de sa liberté sauvage, vit à peu près quinze ans; mais captif dans une enceinte murée, la durée de sa vie ira à peine à six ans. M. le *Verrier de la Couterie* indique un stratagème pour attirer la chevrette à soi, c'est d'imiter avec la bouche le cri du faon quand il demande de la nourriture à sa mère: ce cri est *mi*, *mi*, et est très-facile à contrefaire. A peine la chevrette l'a-t-elle entendu, que dans ses inquiétudes maternelles, croyant que son faon l'appelle, elle arrive, au risque de tous les périls, à belle portée, et alors, au moyen de cette ruse, vous pouvez facilement l'ajuster.

Quant à la manière de *détourner* le chevreuil avec une meute, c'est la même que pour le cerf, avec cette différence cependant, qu'afin d'en être sûr, et pour donner une voie plus droite aux chiens, on le lance

dès qu'il est debout, on se retire, on le *brise* et on prend ses devans, comme pour le cerf. Il faut, pour ce manège, difficile avec cet animal si léger, si fécond en ruses, que dans ses bonds multipliés il ne touche jamais les arbustes ou feuillages qu'il franchit, un excellent chien, bien discret, que vous avez soin de tenir court, en le châtiant par quelques sacades, s'il voulait donner de la voix.

Une singularité qu'on a remarquée dans le chevreuil, dit M. le *Comte des Graviers*, c'est que de tous les animaux sauvages, le chevreuil est le seul qui montre beaucoup de curiosité comme le chat; c'est au point que lorsqu'il a été lancé, il revient sur ses pas pour voir ce qui a pu le faire partir de sa *reposée*.

CHAPITRE V.

Le Daim.

Le daim tient à peu près le milieu pour la grosseur entre le cerf et le chevreuil. Il y en a de différens pellages; on en voit des roux, des gris, des blancs et des noirs; ils jettent tous les ans leur tête comme le cerf, et ont

les mêmes connaissances; mais ils restent presque toujours en harde, ce qui en rend la chasse plus difficile, surtout dans les parcs, où ils ne font que tourner et rentrer sans cesse dans toutes les hardes qu'ils rencontrent : il est vrai que lorsqu'il commence à être mal mené, il est aisé à reconnaître, mais on n'en a pas moins de peine pour le partager et pour empêcher les chiens de s'en aller sur le change. Au reste, les connaissances du daim, la manière de le chasser et de parler aux chiens sont les mêmes que pour le cerf; il serait donc inutile de répéter ici ce qui a été dit précédemment.

Beaucoup de chasseurs de profession prétendent que le DAIM, dans la hiérarchie des quadrupèdes qui sont des attributions des *grandes chasses royales*, marche immédiatement après le CERF. La manière de le chasser est à peu près semblable; on remarquera dans les allures les mêmes différences entre le pied du daim et celui de la daine, qu'entre celui du cerf et celui de la biche. Ces différences résultent progressivement de leurs âges. On peut donc appliquer au daim et à la daine les observations qu'on a faites sur le cerf et la biche.

Art. Ier. Le rut du daim ressemble encore à celui du cerf; il donne lieu à maints combats dont la jalousie et la rivalité sont les motifs. Cependant cet animal fait moins de bruit; à cette époque, il recherche les lieux fangeux, humides pour s'y rafraîchir, et donne aux *souillards* ou sur les rives des étangs. *Faons* est le nom qu'on donne aux petits d'une daine pendant les six premiers mois de la première année de leur naissance, et *hères* pour les six derniers. A deux ans, le daim porte des bosses ou *dagues :* et pour devenir *dix-cors*, ainsi que le cerf, la nature met autant de temps; de même aussi que ce roi majestueux des forêts, son front est orné de deux superbes rameaux qui se ramifient chacun en six *andouillers.* Cependant, malgré cette conformité de rapports, le daim n'est pas aussi grand, aussi imposant que le cerf.

CHASSE DU DAIM.

Art. II. Nous n'entrerons pas ici dans des répétitions inutiles, puisque tous les longs développemens que nous avons donnés sur la chasse du ceif, sont absolument applicables presqu'en tout à celle du *daim.* Nous

n'y apporterons que quelques légères restrictions : c'est que cet animal, plus rusé, plus méfiant encore que le cerf, fait bien plus de retours, change plus souvent d'enceinte, dès qu'il a entrevu le valet de limier. Ses *fumées*, comme celles du cerf, varient, et sont moulues et aiguillonnées, selon l'âge. Parmi nombre de stratagêmes qu'emploie le daim pour faire prendre le change, par exemple il longera huit à dix fois de suite un chemin, ira et reviendra sur ses voies; puis faisant tout à coup un bond prodigieux à droite ou à gauche, afin de rompre le cours de ses corpuscules, il s'élancera dans le bois ou bien se cachera dans son fort, où il se tient sur le ventre et sans bouger. Est-il exténué de fatigue, de course? il affecte d'être attaqué pour la première fois, redresse sa tête, ouvre sa queue en éventail, et vous croyez que ce n'est plus le daim de meute, c'est-à-dire celui qui a été lancé; il ira jusqu'à faire le boîteux, clochant sur trois jambes, puis à la sonnerie de la *fanfare* il partira comme l'éclair, par bonds, par élans, rentre derrière vous, et suit les traces des chevaux pour faire perdre les siennes aux chiens.

M. le comte Desgraviers avance que, lorsque le daim est aux abois, son nerf pend entre ses jambes ; ainsi, malgré toutes ses finesses, cette particularité doit le trahir aux yeux des chasseurs. Cet habile professeur des théories de la chasse recommande de se servir à celle-ci de jeunes chiens, attendu, dit-il, que les vieux manquent de *train*. Un autre point digne d'attention, c'est qu'à l'inverse du cerf, le daim retrouve ses forces, ranime sa vigueur épuisée dans l'eau : on conçoit que ce bain, en ralentissant la chaleur de ses émanations, fait perdre la voie aux chiens. Soyez donc très-attentifs, lorsque l'animal sort de l'eau ; c'est en ce moment qu'il cherchera encore le change, c'est-à-dire à lancer un autre daim à sa place : il faut dans ce cas que vos chiens redoublent de vitesse, afin que le daim, reprenant sa chaleur, laisse plus de voie.

En général, les jouissances des chasseurs à la bête fauve, des princes ou riches particuliers qui peuvent se livrer à ces fastueux plaisirs, dépendent uniquement d'une meute bien dressée qui saura ramener souvent sous leurs coups de fusil le quadrupède aux *abois*. Il est dommage de penser, en phi-

losophe, que cette petite guerre est dépourvue de tout sentiment de générosité, puisqu'ici le combat est au moins de deux cents contre un.

CHAPITRE VI.

LE SANGLIER.

L'horrible sanglier se prépare à la guerre,
Il aiguise sa dent, il tourmente la terre,
Contre un chêne ridé s'endurcit aux assauts,
Hérisse tous ses crins, et fond sur ses rivaux.

Traduction des Géorgiques par M. Delille.

HISTOIRE NATURELLE.

Le sanglier est un cochon sauvage qui ressemble beaucoup au porc privé, avec la différence, néanmoins, que le sanglier a les oreilles droites, plus petites et pointues, qu'il est noir et qu'il a les défenses plus grandes, le boutoir plus fort et la hure plus longue, les pieds plus gros et le dos plus arrondi; au lieu que les cochons domestiques l'ont plus uni.

La Laie est la femelle du sanglier, elle a les pinces moins grosses que celles du mâle, mais les allures plus longues et plus assurées;

dans le temps du rut on a remarqué que les allures de ces deux animaux étaient les mêmes pour la longueur, mais que celles du sanglier avaient la face plus ronde.

On distingue la *Laye* par les âges différens ; elle est jeune, ou grande, ou vieille ; elle met bas au commencement du printemps, et ses petits s'appellent *marcassins.* Il est rare que des chasseurs prudens poursuivent une *laye,* ou la ménage à cause de ses petits.

ENCYCLOPÉDIE.

Les sangliers changent de noms suivant leurs âges différens ; depuis six mois jusqu'à un an ils sons dits *bêtes rousses,* parce qu'ils quittent la livrée et ont les soies rousses ; depuis un an jusqu'à deux, on les nomme *bêtes de compagnie,* parce qu'ils vont par bandes ; depuis deux ans jusqu'à trois, ils prennent le nom de *ragots,* et quittent leurs camarades, parce qu'ils se sentent assez forts pour se défendre ; lorsqu'il a trois ans faits, on le dit sanglier *à son tiers-an,* jusqu'à ce qu'il ait quatre ans ; pour lors il se nomme *quartannier,* et passé ce temps, on les appelle *vieux*

sangliers, *grands-vieux-sangliers*, ou *porc-entier*.

Art. Ier. Le rut des sangliers est ordinairement en décembre, et dure un mois, les grands le tiennent les premiers et sont méchans. Les laies portent quatre mois et font leurs marcassins à la fin d'avril et en mai; elles font depuis quatre jusqu'à quinze petits.

Art. II. Les connaissances du sanglier sont assez faciles; une bête mâle de compagnie a plus de pied devant que derrière, et pose la trace de derrière un peu à côté et en dehors dans celle de devant. A son *tiers-an* il est plus bas jointé, ses gardes s'élargissent, s'abaissent et s'écartent davantage, son talon s'élargit et les pinces deviennent plus grosses et plus rondes. Les *quartanniers* et autres grands sangliers se jugent par les traces qui sont encore plus grandes et plus larges; les pinces de la trace de devant sont rondes et grosses, les tranchans usés, le talon est large, leurs gardes sont abaissées, grosses et ouvertes, les rides qui sont entre les gardes et le talon s'impriment sur la terre. La laie a les gardes hautes et proches l'une de l'autre, elle en donne rarement en terre, et quand cela lui

arrive, on voit qu'elles sont minces et peu écartées. On trouve des sangliers qui ont un ongle plus long que l'autre et recourbé; ces sortes de pieds se nomment pigaches.

Art. III. Par les boutis on juge la grosseur et la longueur de la hure qui s'imprime dans la terre que le sanglier renverse.

Art. IV. le *souillard* laisse aussi l'empreinte du sanglier qui s'y est mis, ainsi que la bauge. Quant à la différence d'un sanglier à un cochon domestique, elle est aisée à faire; le sanglier met la trace de derrière dans celle de devant, et en dehors si c'est un mâle, ce que ne fait pas le cochon; le sanglier appuie plus de la pince que du talon, et le cochon appuie plus du talon que de la pince; le sanglier donne des gardes en terre en les élargissant, et le porc en touche la terre à plomb sans les écarter : le dessous de la sole du porc privé est plein de chair, et il écarte les pinces en marchant, aulieu que le sanglier *allant d'assurance* marche les pinces serrées; le sanglier fait ses *boutis* plus profonds, le sanglier *vermille en fusée* et droit devant lui, et le porc *vermille* de côté et d'autre, etc.

Art. V. Le sanglier se nourrit de grains,

de glands, de racines, de fruits, de vers, de cresson, et assez généralement de tout ce qu'il trouve. Le sanglier *se détourne* de la même manière que le cerf : le *laisser-courre* est à peu-près le même, mais on parle aux chiens en termes un peu plus forts et plus pleins. Si l'on voit le sanglier par corps on sonne la vue, mais au lieu de crier *tayaux*, on crie *vloo*, ou *vlaau;* et si on revoit du pied on ne crie pas *volcelets* mais *vey-leci-alais.* A la chasse du sanglier les piqueurs ne peuvent jamais être trop à leurs chiens pour empêcher qu'il ne leur arrive quelque accident, car un sanglier, principalement lorsqu'il est sur ses fins, devient très-méchant : lorsqu'il tient les *abbois*, ils doivent entrer dans le fort, mais cependant avec précaution, et si le fort est trop fourré, ils mettent pied à terre et s'approchent avec le couteau de chasse ou le pistolet de botte, dans le cas où il ne se trouverait pas un tireur près. Dès que le sanglier est mort on lui coupe les *suites*, car elles donneraient à la chair une odeur si forte, qu'il serait impossible d'en manger. Puis on lève la trace que l'on présente comme le pied du cerf, et l'on fait la curée.

Art. VI. Un sanglier dure beaucoup plus long-temps qu'un cerf, et la manière la plus courte et la plus sûre pour les prendre, est de les faire coëffer par des dogues et des lévriers.

Art. VII. Les piqueurs et valets de chiens d'un équipage de sanglier doivent toujours porter sur eux des aiguilles et du fil pour recoudre et panser sur le champ les chiens blessés.

Art. VIII. Lorsque l'on ne veut point chasser le sanglier pour le forcer, il est inutile d'entretenir un équipage, il suffit d'avoir douze ou quinze bons chiens et deux limiers, ou simplement des mâtins; cette chasse est moins noble, mais plus meurtrière.

Art. IX et dern. Il est de ces vieux sangliers solitaires, armés de défenses terribles, plus dangereux encore aux hommes qu'aux chiens, qui, plus rusés encore que les daims, font à chaque instant de faux *rembûchemens* et qui donnent *à l'essai*, c'est-à-dire, qu'ils aiguisent en quelque sorte, leurs défenses sur les arbres, pour mieux *découdre* ensuite (éventrer les chiens); le valet de limier doit prendre en

ce cas beaucoup de précautions pour ménager ses relais. Tel sanglier s'acculera dans sa bauge, ou au pied d'un vieux chêne, attendant avec calme les chiens acharnés contre lui; ils ont beau le harceler, il paraît impassible, il médite, en ne portant jamais que des coups sûrs; le piqueur a beau donner du cor, les chiens l'aboyer (ce qu'on appelle *aboyer d'étaut*), l'animal dangereux ne s'élance que pour exterminer quelques chiens, quelques chevaux, puis s'accule de nouveau. Dans une pareille circonstance, pour ménager vos chiens, et même ne pas exposer votre propre vie, faites feu avec une *balle ramée*, ou une charge à *balle et à lingot* (telle que nous l'avons décrite dans un de nos premiers chapitres.)

M. le *comte des Graviers* indique encore un moyen très-ingénieux pour chasser un sanglier de sa bauge; il consiste à mettre au col de deux chiens d'entreprise un grelot attaché après un collier de cuir. Le bruit du grelot ainsi violemment agité, ensuite les aboyemens des chiens, de plus les coups de fusil qu'on peut encore tirer en l'air, pour épouvanter l'animal, l'effrayeront à un tel point qu'il prendra de nouveau la

fuite; par ce procédé, vous épargnez à vos chiens une lutte dangereuse dans laquelle il y en a toujours quelques-uns de *décousus*.

CHAPITRE VII.

Histoire naturelle et éloge du chien, par M. DE BUFFON.

ART. Ier. « La grandeur de la taille, l'é-« légance de la forme, la force du corps, « la liberté des mouvemens, toutes les qua-« lités extérieures, ne sont pas ce qu'il y a « de plus noble dans un être animé; et « comme nous préférons dans l'homme l'es-« prit à la figure, le courage à la force, les « sentimens à la beauté, nous jugeons aussi « que les qualités intérieures sont ce qu'il « y a de plus relevé dans l'animal; c'est par « elles qu'il diffère de l'automate, qu'il s'é-« lève au-dessus du végétal et s'approche « de nous; c'est le sentiment qui ennoblit « son être, qui le régit, qui le vivifie, qui « commande aux organes, rend les mem-« bres actifs, fait naître le désir et donne à « la matière le mouvement progressif, la « volonté, la vie.

« La perfection de l'animal dépend donc

« de la perfection du sentiment ; plus il est « étendu, plus l'animal a de facultés et de « ressources, plus il existe, plus il a de rap- « ports avec le reste de l'univers ; et lorsque « le sentiment est délicat, exquis, lorsqu'il « peut encore être perfectionné par l'éduca- « tion, l'animal devient digne d'entrer en « société avec l'homme ; il sait concou- « rir à ses desseins, veiller à sa sûreté, l'ai- « der, le défendre, le flatter ; il sait, par « des services assidus, par des caresses réi- « térées, se concilier son maître, le capti- « ver, et de son tyran se faire un pro- « tecteur.

« Art. II. Le Chien, indépendamment « de la beauté de sa forme, de la vivacité, « de la force, de la légèreté, a par excel- « lence toutes les qualités intérieures qui « peuvent lui attirer les regards de l'homme. « Un naturel ardent, colère, même féroce « et sanguinaire, rend le chien sauvage et « redoutable à tous les animaux, et cède « dans le chien domestique aux sentimens « les plus doux, au plaisir de s'attacher et « au désir de plaire ; il vient en rampant « mettre aux pieds de son maître son cou- « rage, sa force, ses talens ; il attend ses

« ordres pour en faire usage, il le consulte, « il l'interroge, il le supplie, un coup d'œil « suffit, il entend les signes de sa volonté; « sans avoir comme l'homme la lumière de « la pensée, il a toute la chaleur du senti- « ment; il a de plus que lui la fidélité, la « constance dans ses affections; nulle ambi- « tion, nul intérêt, nul désir de vengeance, « nulle crainte que celle de déplaire; il est « tout zèle, toute ardeur et toute obéis- « sance : plus sensible au souvenir des bien- « faits, qu'à celui des outrages, il ne se « rebute pas par les mauvais traitemens; il « les subit, les oublie, ou ne s'en souvient « que pour s'attacher davantage; loin de « s'irriter ou de fuir, il s'expose lui-même « à de nouvelles épreuves; il lèche cette « main, instrument de douleur, qui vient « de le frapper, il ne lui oppose que la plainte, « et la désarme enfin par la patience et la « soumission. »

Art. III. « Il paraît que la finesse de l'o- « dorat dans les chiens, dépend de la gros- « seur plus que de la longueur du museau, « parce que le lévrier, le mâtin, et le grand « danois, qui ont le museau fort alongé, « ont beaucoup moins de nez que le chien

« courant, le braque et le basset, et même « que l'épagneul et le barbet, qui ont tous, « à proportion de leur taille, le museau « moins long, mais plus gros que les pre- « miers.

« La plus ou moins grande perfection des « sens, qui ne fait pas dans l'homme une « qualité éminente, ni même remarquable, « fait dans les animaux tout leur mérite, et « produit comme cause, tous les talens « dont la nature peut-être susceptible. Je « n'entreprendrai pas de faire ici l'énumé- « ration de toutes les qualités d'un chien « de chasse, on sait assez combien l'excel- « lence de l'odorat, jointe à l'éducation, lui « donne d'avantage et de supériorité sur les « autres animaux; mais ces détails n'appar- « tiennent que de loin à l'histoire naturelle, « et d'ailleurs les ruses et les moyens, quoi- « que émanés de la simple nature, que les « animaux sauvages mettent en œuvre pour « se dérober à la recherche, ou pour éviter « les poursuites et les atteintes des chiens, « sont peut-être plus merveilleux que les mé- « thodes les plus fines de l'art de la chasse.»

NAISSANCE DU CHIEN.

Art. IV. « Le chien, lorsqu'il vient de naî-
« tre, n'est pas encore entièrement achevé;
« dans cette espèce, comme dans celle de
« tous les animaux qui produisent un grand
« nombre, les petits, au moment de leur nais-
« sance, ne sont pas aussi parfaits que dans
« les animaux qui n'en produisent qu'un ou
« deux. Les chiens naissent communément
« avec les yeux fermés; les deux paupières
« ne sont pas simplement collées, mais adhé-
« rentes par une membrane qui se déchire
« lorsque le muscle de la paupière est devenu
« assez fort pour la relever et vaincre cet
« obstacle, et la plupart des chiens n'ont les
« yeux ouverts qu'au dixième ou douzième
« jour. Dans ce même temps les os du crâne
« ne sont pas achevés, le corps est bouffi, le
« museau gonflé, et leur forme n'est pas en-
« core bien dessinée; mais en moins d'un
« mois ils apprennent à faire usage de tous
« leurs sens, et prennent ensuite de la force
« et un prompt accroissement. Au quatrième
« mois ils perdent quelques-unes de leurs
« dents, qui, comme dans les autres ani-
« maux, sont bientôt remplacées par d'au-

« tres qui ne tombent plus. Ils ont en tout « quarante-deux dents, savoir; six incisives « en haut et six en bas, deux canines en haut, « deux en bas, quatorze machelières en haut, « et douze en bas; mais cela n'est pas cons- « tant, il se trouve des chiens qui ont plus « ou moins de dents machelières. Dans ce « premier âge, les mâles comme les femelles « s'accroupissent un peu pour pisser, ce « n'est qu'à neuf ou dix mois que les mâles, « et même quelques femelles, commencent « à lever la cuisse, et c'est dans ce même « temps qu'ils commencent à être en état « d'engendrer. Le mâle peut s'accoupler en « tout temps, mais la femelle ne le reçoit « que dans des temps marqués; c'est ordi- « nairement deux fois par an, et plus fré- « quemment en hiver qu'en été; sa chaleur « dure dix, douze et quelquefois quinze « jours; elle se marque par des signes exté- « rieurs; les parties de la génération sont « humides, gonflées et proéminentes au « dehors.

« Les chiennes, portent neuf semaines, « c'est-à-dire, soixante-trois jours, elles « produisent six, sept, et quelquefois jus- « qu'à douze petits. La vie du chien est or-

« dinairement bornée à quatorze ou quinze « ans. L'on peut connaître son âge par les « dents, qui dans la jeunesse, sont blanches, « tranchantes et pointues, et qui, à mesure « qu'il vieillit, deviennent noires, émoussées « et inégales; on le connaît aussi par le « poil, car il blanchit sur le museau, sur le « front et autour des yeux.

ANECDOTE

TIRÉE ÉGALEMENT DES OEUVRES DE M. DE BUFFON.

Art. V. « Le chien peut se passer de « nourriture pendant long-temps; il y a « dans les mémoires de l'Académie des Scien- « ces, l'histoire d'une chienne, qui, ayant « été oubliée dans une maison de campagne, « a vécu quarante jours sans autre nour- « riture que la laine ou l'étoffe d'un matelas « qu'elle avait déchiré. Il paraît que l'eau « leur est encore plus nécessaire que la nour- « riture, ils boivent souvent et abondam- « ment; on voit même vulgairement que « quand ils manquent d'eau pendant long- « temps ils deviennent enragés. »

Art. VI. « On peut considérer le chien

« DE BERGER comme *la souche de l'arbre:*
« Ce chien transporté dans les climats rigou-
« reux du nord s'est enlaidi et rapetissé chez
« les Lapons; ce même chien transporté dans
« des climats tempérés aura perdu son air
« sauvage. Le chien courant, le braque et
« le basset ne sont qu'une seule et même race
« de chiens, car l'on a remarqué que dans
« la même portée il se trouve assez souvent
« des chiens courans, des braques et des
« bassets, quoique la lice n'ait été couverte
« que par l'un de ces trois chiens. »

QUALITÉS ET INSTINCT DU CHIEN.

ART. VII. « Plus docile que l'homme,
« plus souple qu'aucun des animaux, non-
« seulement le chien s'instruit en peu de
« temps, mais encore il se conforme aux
« mouvemens, aux manières, à toutes les
« habitudes de ceux qui lui commandent;
« il prend le ton de la maison qu'il habite;
« comme les autres domestiques il est dé-
« daigneux chez les grands et rustre à la
« campagne. Lorsqu'on lui a confié pendant
« la nuit la garde de la maison, il devient
« plus fier, et quelquefois féroce. On sentira
« de quelle importance cette espèce est dans

« l'ordre de la nature, en supposant un instant « qu'elle n'eût pas existé. Comment l'homme « aurait-il pu, SANS LE SECOURS DU CHIEN, « conquérir, dompter, réduire en esclaves « les autres animaux ? Comment pourrait-il « encore aujourd'hui découvrir, CHASSER, « détruire les bêtes sauvages et nuisibles ? « pour se mettre en sûreté, et se rendre « maître de l'univers vivant, il a fallu com- « mencer par se faire un parti parmi les « animaux, se concilier avec douceur et par « caresses ceux qui se sont trouvés capables « de s'attacher et d'obéir, afin de les oppo- « ser aux autres.

« Le premier art de l'homme à été l'ÉDU- « CATION DU CHIEN, et le fruit de cet art « la conquête et la possession paisible de « la terre.

« D'un autre côté, on peut présumer avec « quelque vraisemblance que le CHIEN DE « BERGER est de tous les chiens celui qui « approche le plus de la race primitive de « cette espèce, puisque dans tous les pays « habités par des hommes sauvages, ou « même à demi-civilisés, tous les chiens « ressemblent à cette sorte de chiens plus « qu'aucune autre, etc., etc. »

Après avoir payé un juste tribut d'admiration au peintre immortel de la nature, en rapportant ici quoiqu'une bien faible partie des plus beaux traits de ses savans pinceaux, suivons la division DE RACES ET D'ESPÈCES que M. de Buffon nous trace lui-même, sous les dénominations suivantes :

SAVOIR :

Races principales.

MATINS.

ART. Ier. Ces chiens ont le museau aussi long, mais moins gros que les grands danois ; la tête est allongée et le front aplati, les oreilles fort petites ; les jambes sont longues, grosses et nerveuses. Le corps est allongé et d'une grosseur proportionnée à la taille, la queue se recourbe en haut. Les mâtins ont ordinairement le poil plus long à la gorge, au devant du cou, sous le ventre que sur le reste du corps. On les emploie à la chasse de la bête fauve, du *loup*, du *sanglier* etc.

GRANDS DANOIS.

Art. II. Les chiens de cette race ont toutes les parties du corps plus grosses que les mâtins, et semblent n'en différer que par le caractère ; leur poil est court, et la couleur varie dans les différens individus. On donne à ces chiens le nom de *danois de carrosse*, parce qu'ils accompagnent les équipages.

LÉVRIERS.

Art. III. Ces chiens ne paraissent différer des mâtins, qu'en ce que toutes les parties du corps sont beaucoup plus minces et plus effilées, les os sont menus, et les muscles si maigres que ces animaux semblent être rétrécis relativement à leur longueur et à la taille des mâtins; aussi le museau est plus pointu, les lèvres sont plus courtes, le chanfrein est arqué d'une manière plus apparente, et la tête plus petite et plus longue; les oreilles sont plus étroites et plus minces, le cou est plus allongé, et le corps plus effilé, surtout à l'endroit des flancs, les jambes sont plus sèches et la queue est moins charnue; ces chiens ont le dos très-

arqué. Si les grands danois font paraître toute la force et la vigueur qui viennent de l'épaisseur des muscles, les lévriers ont toute la souplesse et l'agilité que donne la finesse de la taille; leur poil est fort court. On distingue des LÉVRIERS de trois grandeurs différentes, les *grands*, les *moyens*, et les *petits* que l'on appelle *levrons;* ils ne diffèrent que par la taille. On emploie généralement les lévriers à la chasse du lièvre, où ils font jouir les chasseurs des plus agréables succès. (Nous en parlerons, ainsi que des autres races, plus longuement, au CHAPITRE IX, qui présente les méthodes les meilleures et les plus promptes pour dresser les chiens à toutes sortes de chasses.)

CHIENS COURANS.

ART. IV. Ils ont le museau aussi long et plus gros que celui des mâtins; la tête est grosse et ronde, les oreilles sont larges et pendantes, les jambes longues et charnues, le corps est gros et alongé; la queue s'élève en haut et se recourbe en avant, le poil est court, et à-peu-près de la même longueur sur tout le corps. Les *chiens courans* sont blancs, ou ont des taches noires ou fauves

sur un fond blanc. Ils sont susceptibles, en qualité de *chiens de chasse*, de perfections et de défauts dans la forme du corps, qui sont presque en aussi grand nombre que ceux des chevaux de manége, car l'art de la chasse est aussi étendu que celui du manége. Les principaux caractères auxquels les chasseurs reconnaissent un beau et bon CHIEN COURANT, pour la figure, consistent dans l'énumération des détails que nous allons donner ci-après : d'abord ils en distinguent de trois sortes, savoir, les *chiens français*, les *chiens normands*, ou *baubis* et les *chiens anglais*.

Il faut que les *chiens courans français* aient les naseaux ouverts, le corps peu allongé de la tête à la queue, la tête légère et nerveuse, le museau pointu, l'œil grand, élevé, net, luisant, plein de feu, l'oreille grande, souple et pendante; le cou long, rond et flexible, la poitrine étroite, sans être serrée, les épaules légères, la jambe ronde, droite et bien formée, les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu, le ventre avalé, la cuisse ronde et détachée, le flanc sec et décharné, le jarret court et large, la queue forte à son

origine, velue, longue, déliée, mobile, sans poil à l'extrémité, le poil du ventre rude, la patte sèche, peu allongée et l'ongle gros, etc.

Les chiens *normands* ou *baubis* doivent avoir le corsage plus épais, la tête plus courte et les oreilles moins longues.

Le *chien anglais* a la tête plus menue, le museau plus long et plus effilé, le corsage, les oreilles et les jarrets plus courts, la taille plus légère, et les pieds mieux faits. Ceux de la race pure sont ordinairement de poil gris moucheté.

BRAQUES.

Art. V. Ces chiens ne diffèrent des chiens courans pour la figure, qu'en ce qu'ils ont le museau un peu court et moins gros par le bout, la tête plus grosse, les oreilles plus courtes, moins larges, en partie droites, en partie pendantes, les jambes plus longues, le corps plus épais, la queue plus charnue et plus courte. Les *braques* sont blancs pour la plupart; il y en a cependant qui sont tachés de noir et de fauve.

BASSETS.

Art. VI. On distingue deux races parmi

les *bassets*, les uns ont les quatre jambes droites et conformées à l'ordinaire ; les jambes de devant des autres *bassets* sont arquées en dehors ; ils ont les oreilles moins longues et moins larges que les chiens courans ; ces chiens sont noirs avec des taches de couleur fauve sur les yeux, sur la poitrine et sur le bas des jambes.

BURGOS.

Art. VII. Le mélange des *épagneuls* avec les *bassets* a produit ces chiens en Espagne, aussi ont-ils les jambes courtes et le corps allongé comme le *basset*, et le poil long comme l'épagneul. On en a vu à Paris de très-peits, et qui glapissaient comme le renard.

CHIENS DE CALABRE.

Art. VIII. Ces chiens sont très-grands, parce qu'ils viennent des grands *danois* mêlés avec les grands *épagneuls*. On en fit peindre une fois à Versailles deux très-beaux, fort courageux, et très-ardens à la chasse du loup.

DOGUES.

Art. IX. Ces chiens ont le museau gros, court et plat, le nez retroussé, et les lèvres épaisses et pendantes : ces caractères sont si marqués qu'ils suffisent pour faire distinguer les *dogues* des autres chiens dont il vient d'être fait mention. La tête est grosse et large, et le front aplati, les oreilles sont petites et pendantes à l'extrémité, le cou est renflé et raccourci, les jambes sont courtes et épaisses, le corps est gros et allongé, la queue relevée et repliée en avant par le bout. Ce chien a le poil presque ras sur tout le corps, excepté le derrière des cuisses et la queue où il est un peu plus long. Les lèvres, le bout du museau et la face extérieure des oreilles sont noirs, et tout le reste du corps est de couleur fauve pâle.

CHAPITRE VIII.

Méthodes les plus promptes et les meilleures pour dresser les chiens courans, de plaine ou d'arrêt, levriers, briquets, bassets, etc., etc., à toute espèce de chasse.

« Il faut savoir aussi dresser des chiens fidèles :
« . . . .
« . . . .
« . . . .
« Tantôt tu les verras, pleins d'adresse et d'audace,
« Du lièvre fugitif interroger la trace,
« Lancer le faon timide, ou, dans les bois fangeux,
« Livrer au sanglier un assaut dangereux,
« Ou par leur course agile et leur voix menaçante,
« Presser des daims légers la troupe bondissante. »

Traduction des Géorgiques, Delille, Liv. III.

Nous ne ferons que tracer à grands traits le mode d'élever et de dresser une meute de *chiens courans*, ainsi que la disposition du *chenil*, lieu où l'on tient enfermés les chiens, puisqu'en général ce luxe de vénerie n'appartient qu'à des têtes couronnées; mais, en revanche, nous nous attacherons plus particulièrement à l'ÉDUCATION du

chien de plaine ou *chien d'arrêt*, des *briquets*, *bassets*, *lévriers*, etc, comme étant les auxiliaires généralement plus usités dans la CHASSE INDIVIDUELLE.

LE CHENIL.

ARTICLE Ier. Il est peu de particuliers, tels riches qu'ils soient d'ailleurs, qui puissent se permettre les dépenses considérables de *deux chenils*, un pour l'été, l'autre pour l'hiver; mais admettons-en la possibilité : dans ce cas, pour celui d'hiver, vous choisissez votre terrain de manière qu'il soit exposé au midi pendant l'hiver, et au levant pendant l'été. L'usage est de griller les fenêtres d'un *chenil*, et de garantir les vitres des fenêtres, car les jeunes chiens font souvent des efforts pour s'élancer hors de leur prison; au surplus, au moyen d'un mur d'appui un peu élevé, vous obvierez à cet inconvénient. Que le chenil soit spacieux, et que la grandeur soit bien proportionnée au nombre de chiens que vous prétendez y placer; que l'air y circule facilement, ces animaux ne s'en portent que mieux. De même que dans une ménagerie, il faut faire faire à votre chenil un plancher de dalles,

afin que les excrémens, les urines, puissent se laver et se balayer plus promptement et plus facilement. Un banc circulaire sur lequel vous étendez de la paille, sert de lit aux chiens; ce banc doit être construit de bois solide et mobile, de manière que, quand toute la meute est en chasse, les valets puissent nettoyer le chenil, en levant ce même banc fixé par des anneaux de fer, de manière à ce qu'on le détachera et l'on le remettra à sa place sans aucun inconvénient et avec facilité. Les murailles doivent être parfaitement enduites de plâtre, afin de conserver la sécheresse des murs, si nécessaire à la salubrité de ces animaux. Si c'est dans l'été et dans les grandes chaleurs, au lieu de portes pleines, comme dans l'hiver, faites poser des portes grillées en barres de bois. Il est aussi indispensable d'entretenir constamment une lampe pendant la nuit, afin que les valets de chiens soient à même de voir quel chien se bat avec les autres, et lequel il a à corriger. La paille ne suffisant pas dans l'hiver, lors des grands froids, il faut, pour une meute un peu considérable, entretenir une chaleur douce dans les chenils, au moyen de poëles à bouches de cha-

leur. Les valets de chiens doivent avoir leur lit disposé en sorte que, même pendant la nuit, ainsi que le font les palefreniers et gardes-d'écurie dans les auberges, ils puissent avoir sans cesse l'œil sur les chiens, et mettre à part ceux qui seraient trop enclins à se battre ou à mordre, ou encore ceux atteints subitement d'une maladie contagieuse. Quant aux *limiers*, les professeurs de chasse, entre autres M. le *comte Desgraviers*, recommandent expressément de les tenir dans un chenil particulier, en se gardant bien de les contraindre ou de leur inspirer de l'effroi par des coups de fouet; il faut, au contraire, souvent les caresser, et leur inspirer de la témérité et de la hardiesse, puisque, dans les grandes chasses de bêtes fauves, ils guident eux-mêmes courageusement les meutes.

Art. II. Ayez soin de mener vos chiens tenus au chenil, à l'*ébat;* c'est-à-dire deux fois par jour, dans la belle saison, faites-les courir sur l'herbe, faites-les promener, afin qu'ils ne s'engourdissent pas dans un repos continuel; il est bon de tenir toujours leurs facultés en haleine. Il en sera de même pour un particulier qui a un bon chien de chasse;

qu'il se garde bien de le laisser s'appesantir dans l'oisiveté, il deviendrait tout-à-fait inapte aux exercices de la chasse.

Art. III. Pendant les ébats, les valets de chiens renouvellent leur paille, ôtent tous les excrémens avec la plus grande propreté. De plus, au retour d'une chasse très-laborieuse, frottent les chiens avec une brosse trempée dans l'eau; on en fait de même la veille du jour qu'on se propose d'entrer en chasse; avec ce régime vous avez une meute vigoureuse et fraîche.

Art. IV. L'usage est de *faire le fouet* aux chiens, c'est-à-dire, d'après l'expression de chasse, de leur couper les longs poils depuis la base de la queue jusqu'au bout, ensuite on les marque avec des ciseaux toujours au côté droit du chien.

Art. V. Il est bon que les piqueurs à cheval, les valets, entrent souvent dans le chenil et y appellent souvent tous les chiens par leurs noms, afin qu'ils s'y habituent et les retiennent plus promptement; ces noms doivent être sonores, pour frapper plus fortement la mémoire de l'animal, tels que, par exemple, *Gerbaut*, *Briffaut*, *Brillant*, *Castor*.

Art. VI et dern. On a généralement adopté pour la nourriture des chiens *disciplinés au chenil*, le pain d'orge, mais qu'elle ne soit pas trop nouvelle, que le pain ne soit ni trop tendre ni trop rassis. On casse le pain en morceaux dans des auges placées à une hauteur convenable, en ayant soin de modérer la nourriture des chiens qui seraient disposés à devenir trop gras; car, à la première chasse, suffoqués de course, ils creveraient infailliblement. Ordinairement les chiens, pleins d'un instinct incroyable, devinent à l'habit des piqueurs, des valets, que l'on se prépare à la chasse, et la joie qu'ils en ressentent leur coupe l'appétit; mais comme il importe qu'ils jouissent de toutes leurs forces, pour exciter leur appétit éteint par la gaîté, on leur fait une *mouée*. Cette mouée est composée des dedans d'un bœuf, avec les pieds. La quantité doit être proportionnée au nombre de chiens. Vous faites cuire votre *mouée* dans une chaudière de fonte, afin d'éviter le danger du vert-de-gris, le tout cuit pendant toute la nuit tout doucement; ensuite, le matin du jour de la chasse, on casse des croûtes du pain qu'on imbibe du bouillon des tripes; on coupe le

reste de la viande en petits morceaux, et avec un long bâton on pile le tout ensemble, de manière à faire une sorte de pâtée en hachis. Dans ce moment le chef d'équipage doit veiller à ce que cette mouée ne soit ni trop chaude ni trop froide, car ces animaux pourraient en avoir des coliques très-dangereuses; en général, pour les divers articles que je viens de passer en revue, le chef d'équipage doit exercer la plus attentive, la plus sévère police sur tous les piqueurs et valets de limiers, soit dans le cas de maladie ou tout autre; car, par la fatalité d'un mal épidémique, il pourrait perdre en peu de temps la plus belle meute. Il faut encore qu'il ait soin de bien faire accoupler ses chiens lors de l'entrée en chasse; il y en a qui ne peuvent jamais sympathiser ensemble, c'est donc à lui de bien étudier l'instinct de tous ses chiens pour les caresser ou les corriger à propos.

ÉDUCATION DES CHIENS COURANS.

C'est en prenant les chiens fort jeunes, et trois mois après qu'ils ont tété la mère, que vous pourrez plus facilement dresser les

chiens courans. Une fois familiers au chenil, apprivoisés avec les autres, vous les habituez au bruit du cor, vous leur faites voir le cerf au moment où, harcelé par les premiers relais, étant prêt de succomber, sa défaite est moins laborieuse; alors vous découplez vos jeunes chiens qui bientôt ont atteint l'animal exténué; ce triomphe facile les encourage, et la joie qu'ils en éprouvent fait que vous pouvez facilement modifier leur ardeur. Choisissez de préférence le temps du rut du cerf pour dresser vos chiens courans. La douceur, la patience, les caresses valent beaucoup mieux que les coups et les mauvais traitemens. N'est-il pas barbare, comme le reproche justement M. DE BUFFON, de voir le meilleur ami de l'homme à chaque instant le plastron de ses cruautés, parce qu'il n'aura pas su saisir sa pensée au seul regard ?.... Soyez donc très-doux avec vos chiens. Il est bon encore de les laisser d'abord en liberté dans une basse-cour où il y a de la volaille et du gibier; de cette façon vous l'habituez à vivre avec d'autres animaux, et avez l'occasion fréquente de le redresser quand il court dessus.

DES CHIENS DE PLAINE, AUTREMENT DIT D'ARRÊT.

Le meilleur moyen d'avoir un chien parfaitement dressé, c'est de l'instruire soi-même, si toutefois on en a le temps. Par là il s'identifie avec toutes vos intonations, toutes vos inflexions de voix; jeune, il pénètre dans le moindre de vos regards, dans tous vos désirs, toutes vos intentions, comprend de suite la récompense et le châtiment, au lieu qu'en le faisant dresser par un garde mercenaire, qui ne lui donne son éducation qu'à coups de fouet, il faut encore du temps pour qu'il comprenne les volontés de son nouveau maître; son langage, ses manières, ses gestes, ses expressions, son ton de voix, tout lui devient étranger. Que votre chien vous aime et ait appris de bonne heure par des moyens adaptés aux rappots de son instinct avec vos leçons, à comprendre vos intentions: peu à peu vous le rendez docile au moindre de vos désirs.

Je pourrais ici citer de très-beaux vers de M. DELILLE, sur la barbarie qu'il y a à frapper injustement le plus aimable, le plus précieux des animaux, à pousser la cruauté

pour le suivre. Le canard fuit devant lui, et plonge pour se dérober à sa poursuite, lorsqu'il se voit pressé.

Après que ce manége aura duré quelque temps, finissez par tuer le canard d'un coup de fusil; le chien ne manquera pas de vous l'apporter. C'est dans la belle saison que ces leçons doivent se donner; on aurait de la peine à déterminer un jeune chien à se mettre à l'eau pendant l'hiver, et même cela pourrait l'en dégoûter entièrement. Surtout il ne faut jamais s'aviser de le jeter dans l'eau, vous le dégoûteriez pour toujours; mais ayez beaucoup de patience.

Art. II. Évitez, comme je l'ai déjà fait entendre, les instructions mercenaires des gardes-chasses : sur cinquante à peine sort-il un bon chien de leurs mains; la raison en est toute simple; ils frappent sans cesse, et c'est par les affections seules qu'on perfectionne l'instinct de ce charmant animal.

L'âge de neuf à dix mois, pour dresser le chien de plaine, est le plus convenable; débutez par le mener en plaine, afin de juger de son caractère, de ses allures, de son instinct turbulent ou tranquille, et surtout de la perfectibilité de son odorat, car

c'est là le point le plus essentiel dans un chien de chasse. Le premier sentiment du chien, inexpérimenté, sans aucune instruction, est de s'élancer sur les troupeaux de moutons, sur les poules voisines des fermes, corrigez-le alors par quelques coups de fouet, et si la correction ne produisait rien sur son intelligence, il faudrait alors employer un collier, non pas encore le COLLIER DE FORCE : ici, commencez seulement par un collier simple auquel vous attachez une longue corde ; par ce moyen, il vous est facile de ramener votre chien, quand il a fait quelque sottise, ou de le caresser, si vous êtes content de lui.

La première leçon doit être de lui apprendre à venir à vous, en l'appellant par son nom et en ces termes : *Briffaut, ici, à moi ;* ensuite vous lui enseignez à s'asseoir (en termes de chasse) *sur le cul ;* de cette position souvent répétée, vous l'habituerez promptement à se mettre *à terre*, c'est-à-dire sur le ventre, les pattes de devant allongées, celles de derrière ployées sous lui : ce commandement *à terre* est nécessaire pour que le chien soit parfaitement docile, immobile et silencieux, lorsque le chasseur

se préparer à mettre en joue une pièce de gibier quelconque. Dans tous ces commandemens, d'ailleurs, il faut que l'instructeur élève la voix fortement, afin que les intonations des expressions de chasse restent gravées dans la mémoire de l'animal; elles n'en sortent jamais, s'il a mérité une correction par sa désobéissance, et que quelques coups de fouet les lui impriment en quelque sorte dans tous ses sens.

Si cependant le chien, trop fou, trop turbulent, malgré vos ordres et vos corrections, malgré, dis-je, que vous auriez, mais en vain, cherché à l'habituer, au moyen d'un collier sans pointes, auquel serait attachée une longue ficelle, à ne pas fourrager la volaille des basses-cours;

M. *Maginé de Marolles* indique encore deux moyens que nous allons rapporter pour déshabituer les chiens de courir en fous après les poules et les moutons : « Prenez, « dit-il, un petit bâton, fendez-le par un « bout, assez pour y passer la queue du « chien, et liez ce bout fendu avec une fi- « celle de la manière à lui faire sentir de « la douleur ; à l'autre bout, attachez une « poule par le gros de l'aile, près du corps;

« et lâchez-le ensuite, en lui appliquant « quelques coups de fouet. Il se met à cou- « rir tant qu'il peut, à cause de la douleur « qu'il ressent à la queue, et qu'il croit cau- « sée par la poule. A force de la traîner, il « la tue ; et las de courir, il s'arrête et va « se cacher dans quelque recoin. Alors dé- « tachez le bâton et battez-lui la gueule « avec la poule morte.

« S'il s'agit d'un chien qui court les mou- « tons, couplez-le avec un belier ; et en les « lâchant ainsi couplés, fouettez le chien, « tant que vous pourrez le suivre. Ses cris « font d'abord peur au belier, qui court à « toutes jambes et entraîne le chien ; mais « il est rassuré ensuite et finit par le char- « ger à coups de têtes. Découplez-les alors, « et votre chien sera corrigé pour toujours « de courir les moutons. »

Art. III. Lorsque vous êtes parvenu à force de patience ou de corrections, à faire tenir votre élève *à terre*, vous faites souvent le simulacre d'ajuster une pièce, jusqu'au point où il ne bougera plus; au moyen de ce succès, lorsqu'en véritable chasse, il viendra à partir un lièvre ou une perdrix même devant le nez du chien, le seul mot *à terre*

que vous prononcerez d'un ton énergique, le clouera en quelque sorte à sa place. De plus, voulez-vous qu'il y reste, jusqu'à ce qu'il vous plaise qu'il se lève? — Tournez autour de lui en le fixant d'un œil sévère, éloignez, rapprochez-vous, et qu'il ne bouge enfin qu'à votre dernier commandement. A-t-il parfaitement obéi ? — Ayez soin de vous munir de petits morceaux de pain pour le récompenser. C'est peu encore ; il faut que votre *chien d'arrêt*, devant le gibier, ralentisse sa marche selon vos volontés; pour cela, vous lui criez *à moi*, *tout doucement*, *au petit pas*... les inflexions caressantes ou menaçantes de la voix apprendront à son instinct à comprendre vos désirs. Ce point est très-important, car l'animal a-t-il *quêté* et arrêté une perdrix, il importe infiniment qu'il sache, à votre seul commandement, à votre seul regard, modérer sa course, et quand vous dites, *tout doucement*, *au petit pas*... qu'il vous regarde, s'arrête et obéisse.

Art. IV. Le moyen d'apprendre à un chien à bien *rapporter*, est de se servir *du moulinet* ; ce moulinet est un bâton aux deux extrémités duquel sont quatre petits

morceaux de bois croisés, afin qu'il s'élève un peu de terre, et que le chien puisse le prendre plus facilement dans sa gueule. Vous lui jetez donc ce moulinet en lui criant *apporte*, et quand il vient à vous, vous lui dites *donne*, et le corrigez s'il le faut, jusqu'à ce qu'il devienne docile à vos désirs. A cette occasion, exigez qu'il prenne l'habitude de s'asseoir, en vous donnant le moulinet, car plus d'un chasseur a été victime de sa joie, lorsque rapportant le moulinet, dans ses gambades turbulentes, il venait, par malheur, à faire partir la détente de son fusil.

Rapporte-t-il docilement, habituez-le ensuite à aller chercher l'aile de perdrix, la peau de lièvre; vous remplissez cette dernière de foin ou de pierres, ainsi qu'une perdrix morte, votre chien, par ces procédés successifs et progressivement employés, vient remettre petit-à-petit les pièces à vos pieds ou entre vos mains; certains gardes-chasses, pour empêcher que l'élève ne mâchonne la perdrix ou le lièvre, les remplissent de petites pointes de fer; ce moyen est blâmable, en ce qu'il pourrait dégoûter votre chien pour toujours. Ainsi, dans le cas de son peu de dispositions, servez vous

plutôt du *collier de force :* ce collier composé de fil d'archal, muni de pointes, ou de cuir également armé de pointes à l'intérieur, est un moyen aussi ingénieux que sûr pour dresser un chien. Vous y attachez une longue corde, et lorsque l'animal, trop fougueux, n'obéit pas bien, vous tirez le cordeau, ce qui, lui causant de vives douleurs au cou, l'arrête aussitôt Avec ce moyen douloureux vous l'asservissez à toutes vos volontés : voulez-vous, par exemple, qu'il reste en arrêt, sur le moulinet, sur une pièce de gibier artificielle, sur un objet quelconque, vous lui criez *tout beau.* Ensuite vous vous approchez à petits pas, d'un air mystérieux, en décrivant un demi-cercle ; vous vous éloignez, vous revenez, vous regardez l'œil de l'animal, comme pour le pénétrer de vos secrets désirs, puis tout-à-coup vous lui criez : *apporte, pille.* Ces diverses gradations feront qu'insensiblement, il se modérera devant les pièces vivantes, *arrêtera* sans fougue, et cherchera toujours à lire ses devoirs dans les yeux du chasseur : il y a, à cet égard, mille moyens de varier les leçons, les répétitions avec ou sans collier de force, soit à la chasse réelle,

soit à celle fictive, en faisant partir une amorce sous les yeux du chien que l'on instruit, ou bien dans un enclos d'y placer une perdrix ou un lapin, auxquels on casse les pattes. Au moyen de ce procédé votre chien prend la voie du gibier, et vous rectifiez son essor, nager, lui criant *tout doucement, attends-là* : il est bon d'ailleurs de le familiariser avec le coup de fusil ; il faut donc en tirer un grand nombre à poudre et près de ses oreilles ; de plus, avoir une pièce de gibier cachée quelque part, et que vous lui dites de rapporter ; en lui criant *apporte.*

Il est une époque favorable à l'éducation du *chien de plaine*, c'est celle de l'appareillade ; les perdrix tiennent davantage, et le chien a conséquemment plus de voie.

Ce serait peu d'avoir élevé l'instinct de votre chien à ce degré d'art, si, venant à vous rencontrer avec quelques chasseurs, il allait partir au coup de fusil d'un étranger ; l'unique moyen d'y parvenir est que, quand il vous voit faire la pantomime d'ajuster, son premier mouvement, à lui, soit de se tenir *à terre* ; d'ailleurs vous avez dû l'y habituer en tirant çà et là des oiseaux, ou en feignant de les tirer : ainsi, votre élève,

accoutumé dès le principe à ne pas bouger, ne remuera pas plus à l'explosion des coups de fusil qui pourraient partir dans votre voisinage. A ce sujet, M. le *comte Desgraviers* recommande, pour parvenir à faire apprendre cette importante leçon à son chien, d'aller à la chasse avec un ami qui, à un certain éloignement, fait feu sur des oiseaux. Pendant cette épreuve, on force son chien à ne pas bouger, à ne pas courir avec les autres chiens, et l'habitude s'en contracte en peu de temps.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails dans ce chapitre, puisque les leçons dont nous venons de présenter une analyse peuvent parfaitement s'appliquer, quant à certains articles, aux autres races de chiens.

CHAPITRE IX ET DERNIER

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Nomenclature des maladies des chiens de chasse, leur traitement pharmaceutique interne, externe, etc., etc.

Après avoir mis sous les yeux du lecteur

l'éloge et la belle et intéressante description que l'immortel peintre de la nature, M. DE BUFFON, fait du caractère, de l'instinct et de toutes les qualités précieuses du chien, et avoir fait sentir, sous les traits les plus éloquens, combien le chasseur doit chérir et ménager le compagnon de ses nobles fatigues, il est naturellement nécessaire de lui indiquer les PROCÉDÉS CURATIFS de ses PRINCIPALES MALADIES, ainsi que les moyens de conserver son plus fidèle, son meilleur ami.

Dans l'état naturel, dans l'état sauvage du chien, la plupart de ces maladies n'existent pas; mais dans la civilisation, dans ce nouvel ordre de choses si artificiel, où l'homme s'est créé lui-même de nouveaux besoins, il était inévitable que le chien n'eût pas sa part de ces mêmes maux. Après l'avoir dressé pour ses plaisirs, il est donc juste que l'homme s'occupe de l'art qui peut guérir les maladies causées souvent par ces mêmes plaisirs; continuons donc par ARTICLES SUCCESSIFS ces nouveaux documens.

ARTICLE Ier. Quand vous voulez faire perdre le lait à une *lice*, parce que votre in-

tention est de ne pas la laisser allaiter ses petits, aussitôt qu'elle a mis bas, vous les détruisez tous sans exception, et, soir et matin, pendant une semaine, vous faites des frictions sur ses brêmes avec de la terre fraîche délayée dans du vinaigre; pour surcroît de précaution, et ne pas voir votre lice, surtout si elle n'est pas âgée, affectée de dépôts laiteux, on fomentera soir et matin les brêmes avec la décoction d'une tête de pavot dans la valeur d'une bouteille d'eau; dans cet état la lice doit être tenue à l'attache dans un lieu chaud, et l'on se gardera bien de la conduire en chasse. Si, malgré ces soins, un engorgement laiteux survenait au bout de huit à quinze jours, prenez une poignée de feuilles de seneçon mondé de ses branches, faites-les cuire dans une poële avec une cuillerée de saindoux; avec cette composition onctueuse vous frotterez la partie affectée de la lice, et la tumeur finira par s'étendre. Cependant il peut arriver encore que cette ou ces tumeurs viendraient à s'ouvrir et à suppurer, malgré le remède employé pour les faire fondre; dans ce dernier cas, vous pansez la plaie avec une mixtion égale et proportionnée de thérében-

thine, de jaune d'œuf cru et de miel ; vous étendez le tout bien mélangé sur de la charpie, et avec beaucoup de propreté et de soin, vous faites pénétrer cette charpie dans les parties ulcérées, ce qui, d'un côté, provoque la résolution des tumeurs ou restes de dépôts, et d'un autre détermine une suppuration très-abondante, qui dégage toutes les parties affectées de l'animal.

ART. II. A l'ÉVERRAGE du chien succède trop communément la RAGE, malgré que la plupart des piqueurs s'imaginent qu'un chien éverré est exempt pour toujours de cette terrible maladie. Mais, quoi qu'il en soit, indiquons le moyen d'*éverrer* un chien, afin de rappeler son appétit éteint. Vous liez fortement les quatre pattes du chien, mais séparément, vous lui ouvrez la gueule et y entrez une forte serviette en travers, avec les deux bouts de laquelle vous assujettissez les oreilles en les étreignant avec énergie, de manière à ce que l'animal ne puisse bouger; quand sa tête est ainsi assujettie, une autre personne tire sa langue qu'elle prend avec une autre serviette, elle la retourne et y fait avec un bistouri, sur la ligne médiane, une incision d'un pouce de long, jusqu'à ce

que le tendon soit à découvert; elle passe, après cette opération, un poinçon entre la langue, et le tendon et l'arrache; par ce procédé, le chien recouvre l'appétit, mais il ne faut pas croire, comme se le figurent certains veneurs, que c'est un *ver*. Cette opération se nomme l'AVULSION DU TENDON DE LA LANGUE.

ART. III. C'est à l'artère fémorale, qui se trouve au-dedans de la cuisse, que l'on doit tâter le pouls aux chiens. Le chien, en général, l'a plus fréquent que l'homme, il va jusqu'à quatre-vingts pulsations dans une minute. Pour une fièvre inflammatoire, il faut le saigner, le mettre à la diète et lui faire avaler de deux en deux heures, au moyen d'un entonnoir, mais très-doucement, un breuvage composé d'une poignée de farine d'orge que l'on délaiera dans une pinte d'eau tiède avec deux cuillerées de miel; de plus il faudra donner au chien malade, deux fois par jour, des lavemens faits avec des décoctions d'herbes émollientes, telles que le seneçon, la mauve; faites-lui encore prendre des bains d'eau tiède. Dans l'intervalle de ces soins, pour qu'il ne s'affaiblisse pas trop, vous lui faites boire

du bouillon, et quand il va mieux vous le purgez avec deux onces de casse mondée.

Art. IV. Après des fatigues excessives à la chasse, il n'est pas étonnant que les chiens passent subitement quelquefois du chaud au froid, aient un *flux de ventre*, des *rétentions d'urines;* alors des lavemens émolliens, une boisson de petit lait clarifié, un bon lit de paille et de la chaleur, point de sel dans leur nourriture; quant aux moyens curatifs et particuliers des rétentions d'urine, prenez de la guimauve, de la racine de fenouil et de celle de ronces, en proportions égales, et quand le tout a bien bouilli dans du vin, faites-le prendre, au moyen d'un entonnoir, au chien malade.

Art. V. Les chiens ont la *maladie.* Comme elle peut souvent se trouver épidémique, si c'est dans un chenil, mettez le malade à part.

REMÈDES POUR LA MALADIE.

Lavemens émolliens, deux grains de turbith minéral dissous dans un demi-verre d'eau tiède pour faire vomir; pour seule nourriture de l'eau blanche miellée.

Art. VI. Lorqu'il est bien déclaré qu'un

chien a la *gale*, si l'on en possède plusieurs, on le met de suite dans un chenil particulier ; on le saigne, puis on le frotte avec un onguent composé d'une demi-livre d'huile de noix qu'on fait chauffer dans une chaudière ; on y jette une once de fleur de soufre, plus six gros de noix de galle, et lorsque le tout bien mélangé forme un ongent onctueux et bien bruni, assez épais pour être arrivé au degré de la consistance d'une pommade, avec cet onguent vous frottez le chien galeux, et lui mettez également dans sa nourriture de la fleur de soufre ; lorsque les boutons de gale commencent à s'éteindre, vous lavez le chien guéri avec de l'eau tiède et une forte mousse de savon noir, et avec une brosse vous le brossez, l'essuyez ensuite et lui donnez une litière de paille fraîche.

Art. VII. La langue du chien est tellement saine qu'il y a une infinité de plaies qu'il se guérit lui-même en les léchant ; cependant, pour certaines qu'il ne peut guérir avec sa langue, il faut piler des feuilles de pêcher dans un mortier, et en presser le suc sur la plaie, après toutefois l'avoir bassinée avec du vin chaud.

Art. VIII. Si un chien a été mordu d'un serpent, d'une vipère, ou de tout autre reptile ou animal venimeux, liez de suite fortement la partie au-dessus de la piqûre ou de la morsure, afin d'empêcher le venin de faire des progrès dans le sang; après, vous faites autour de la plaie, avec une lancette, quelques petits trous dans lesquels vous injectez quelques gouttes d'alkali volatil, vous lavez fréquemment la plaie avec de l'eau de savon mêlée d'eau-de-vie, et faites avaler au chien, à diverses reprises, une pinte d'infusion de fleurs de sureau. Voici encore un autre remède : Prenez une poignée d'herbes, de la croisette, de la rhue, du bouillon blanc et de la menthe, pilez le tout après avoir été mêlé en quantité proportionnée et l'avoir fait bouillir dans du vin blanc, passez en définitif cette décoction et mettez-y un gros de thériaque dissous, et de cette liqueur bassinez la piqûre ou la morsure de votre chien, d'heure en heure.

Art. IX. Dans la chasse du sanglier, du cerf, le chien reçoit quelquefois des coups de *défenses*, d'*andouillers*, on appelle ces blessures *décousures*. Préalablement le valet du chien recueille les intestins de l'ani-

mal dans un mouchoir, bande bien la plaie, et rentrés au chenil, il place le chien sur une table, se lave les mains d'huile, éponge bien les entrailles qu'il étendra dans un plat, les nettoie avec de l'eau tiéde, avec un tel soin qu'il soit certain qu'il n'y reste ni gravier, ni aucune partie terreuse, ensuite il repousse doucement les intestins dans le ventre, et, tandis qu'une seconde main les y tient assujettis, il fait la suture avec une aiguille courbe, plate et bien tranchante; le fil ciré qu'il emploie doit être composé de plusieurs brins, et former plutôt un fil large que rond. Il faut que l'opérateur ait bien soin encore de ne pas attaquer les viscères; l'opération faite, on attache le chien, on le couche sur la paille, en sorte qu'il ne puisse pas se lécher ni tourmenter sa blessure avec ses dents. L'appareil doit être levé le quatrième jour. Pendant le traitement le chien est mis à la diète et à l'eau miellée.

ART. X. Quand un chien a mal à la gorge, ce que l'on remarque par l'enflure qui s'y produit, mal de gorge qui résulte des affections catharrales qui leur font découler des humeurs aqueuses du cerveau, friction-

nez la partie affligée avec de l'huile camomille, et lavez la grosseur avec un mélange de vinaigre et de sel; de plus, tenez l'animal chaudement et bien couché sur une litère fraîche, jusqu'à ce que vous voyiez du mieux dans son état.

ART. XI et DERN. Vous remarquerez quelquefois, dans ses ordures, qu'un chien a des vers; prenez alors une poignée d'absinthe et une gousse d'ail, faites bouillir le tout dans une bouteille d'eau qui, par ses ébullitions, se réduira au tiers de sa quantité; mettez dans ce résidu un demi-verre d'huile de noix, un gros de corne de cerf râpée et deux gros de fleur de soufre; quand le tout est bien mêlé, le matin, avant que le chien ait rien mangé, avec un entonnoir, faites-lui boire cette liqueur qui est un excellent vermifuge.

CHAPITRE X.

L'OURS.

Histoire naturelle. (M. DE BUFFON).

ARTICLE Ier. « Il n'y a aucun animal, du moins de ceux qui sont assez généralement

connus, sur lequel les auteurs d'histoire naturelle aient autant varié que sur l'ours. Leurs incertitudes et même leurs contradictions sur la nature et les mœurs de cet animal, m'ont paru venir de ce qu'ils n'en ont pas distingué les espèces, et qu'ils rapportent quelquefois de l'une ce qui appartient à l'autre. D'abord, il ne faut pas confondre l'*ours de terre*, avec l'*ours de mer*, appelé communément *ours blanc*, *ours de la mer glaciale;* ce sont deux animaux très-différens, tant pour la forme du corps, que pour les habitudes naturelles; d'un autre côté, ce n'est pas la rigueur du climat qui les fait blanchir pendant l'hiver, comme les hermines ou les lièvres, ces ours naissent blancs et restent blancs en tout temps.

On trouve dans les Alpes l'ours brun assez communément, et rarement l'ours noir, qui se trouve au contraire en grand nombre dans les forêts des pays septentrionaux de l'Europe et de l'Amérique. Le brun est féroce et carnassier, le noir n'est que farouche, et refuse constamment de manger de la chair.

L'Ours est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont ac-

cès, il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent à la vieille nature ; une caverne antique dans des rochers inaccessibles, une grotte formée par le temps, dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, lui servent de domicile ; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé du sentiment comme le loir où la marmotte ; mais comme il est naturellement gras, et qu'il l'est excessivement sur la fin de l'automne, temps auquel il se recèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, et il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. On prétend que c'est au bout de quarante jours que les mâles sortent de leurs retraites, mais que les femelles y restent quatre mois, parce qu'elles y font leurs petits. Les ours bruns dévorent les *oursons* nouveaux-nés, lorsqu'ils les trouvent dans leurs nids, mais les femelles, au contraire, semblent les aimer jusqu'à la fureur ; elles sont, lorsqu'elles ont mis bas, plus féroces, plus dangereuses que les mâles ; elles combattent et s'exposent à tout, pour sau-

ver leurs petits, qui ne sont point informes en naissant, comme l'ont dit les anciens, et qui, lorsqu'ils sont nés, croissent à peu près aussi vite que les autres animaux ; ils sont parfaitement formés dans le sein de leur mère, et si les fœtus ou les jeunes oursons ont paru informes au premier coup-d'œil, c'est que l'ours adulte l'est lui-même par la masse, la grosseur et la disproportion du corps et des membres ; et l'on sait que dans toutes les espèces, le fœtus ou le petit nouveau-né est plus disproportionné que l'animal adulte.

Rut. Les ours se recherchent en automne; la femelle est dit-on, plus ardente que le mâle : on prétend quelle se couche sur le dos pour le recevoir, qu'elle l'embrasse étroitement, qu'elle le retient long-temps, etc. Mais il est plus certain qu'ils s'accouplent à la manière des quadrupèdes. L'on a vu des ours captifs s'accoupler et produire; seulement, on n'a point observé combien dure le temps de la gestation. *Aristote* dit qu'il n'est que de trente jours... La femelle ne produit qu'en petit nombre, un, deux, trois, quatre et jamais plus de cinq. L'ours vit vingt ou vingt-cinq ans. — La mère pré-

pare à ses petits un lit d'herbes, de mousse dans le fond d'une caverne, et les allaite jusquà ce qu'ils puissent sortir avec elle; elle met bas en hiver, et les petits commencent à la suivre au printemps. Le mâle et la femelle n'habitent point ensemble, ils ont chacun leur retraite séparée et même fort éloignée : lorsqu'ils ne peuvent trouver une grotte pour se gîter, ils cassent et ramassent du bois pour se faire une loge qu'ils recouvrent d'herbes et de feuilles, au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'ours est un grondement, un gros murmure, souvent mêlé d'un frémissement de dents, qu'il fait surtout entendre lorsqu'on l'irrite. On lui apprend à danser, à gesticuler, à monter à un arbre, à une échelle; il semble même goûter le son des instrumens.

L'ours sauvage ne se détourne pas de son chemin, ne fuit pas l'aspect de l'homme, cependant on prétend que par un coup de sifflet on le surprend, on l'étonne au point qu'il s'arrête et s'élève sur les pieds de derrière. C'est le temps qu'il faut prendre pour le tirer, et tâcher de le tuer. Car s'il n'est que blessé, il vient de suite sur le tireur,

et l'embrassant des pattes de devant, il l'étoufferait, s'il n'était secouru.

CHASSE DE L'OURS.

Art. II. On chasse et on prend les ours de plusieurs façons, en Suède, en Norwège, en Pologne, etc. La manière dit-on, la moins dangereuse de les prendre, est de les enivrer en jetant de l'eau-de-vie sur le miel qu'ils aiment beaucoup, et qu'ils cherchent dans les trous d'arbres. A la Louisiane et en Canada, où les ours noirs sont très-communs, et où ils ne nichent pas dans des cavernes, mais dans de vieux arbres morts sur pied, et dont le cœur est pourri, on les prend en mettant le feu dans leurs maisons; comme ils montent très-aisément sur les arbres, et s'établissent rarement à terre, et quelquefois sont nichés à trente et quarante pieds de hauteur, si c'est une mère avec ses petits, elle descend la première, on la tue avant qu'elle soit à terre; les petits descendent ensuite, on les prend en leur passant une corde au cou, et on les emmène pour les élever ou les manger; car la chair de l'ourson est délicate et bonne.

La chasse de l'ours, sans être fort dangereuse, est très-utile, lorsqu'on la fait avec quelque succès; la peau est de toutes les fourrures grossières celle qui a le plus de prix, et la quantité d'huile qu'on tire d'un seul ours est fort considérable. La quantité de graisse dont l'ours est chargé, le rend très-léger à la nage; aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves et des lacs.

L'ours a les sens de la vue, de l'ouie et du toucher très-bons, quoiqu'il ait l'œil très-petit, relativement au volume de son corps, les oreilles courtes, la peau épaisse et le poil fort touffu; il a l'odorat excellent, et peut-être plus exquis qu'aucun autre animal, car la surface intérieure de cet organe se trouve extrêmement étendue; on y compte quatre rangs de plans de lames osseuses, séparés les uns des autres par trois plans perpendiculaires, ce qui multiplie prodigieusement les surfaces propres à recevoir les impressions des odeurs. Il a les jambes et les bras charnus comme l'homme; aux mains comme aux pieds les ongles sont noirs et d'une substance homogène fort dure. Il frappe avec ses poings, comme l'homme avec les siens, mais ces ressemblances grossières

avec l'homme, ne le rendent que plus difforme, et ne lui donnent aucune supériorité sur les autres animaux.

On peut chasser l'ours avec des chiens courans, en *battue*, en ayant soin que toutes les personnes qui la composent, soient munies de fusils à deux coups, chargés à lingots *ou* de balles *ramées*. Il faut ici, de préférence, viser à la tête, car l'ours seulement blessé, s'élance sur le chasseur et le déchire en pièces. Outre les piéges, les trappes, les embûches que les *Kamtschadales*, en Russie, lui tendent, ils le tuent encore, comme les Samoïèdes, à coups de lance et à coups de fusil; cependant telle est la folle superstition de ces sauvages, qu'ils lui demandent pardon de sa mort, en l'imputant à leurs armes et non à eux.

CHAPITRE XI.

LA MARMOTTE.

Histoire naturelle.

ARTICLE Ier. De tous les auteurs modernes qui ont écrit sur l'Histoire naturelle, *Gesner*

est celui qui, par le détail, a le plus avancé la science ; il joignait à une grande érudition un sens droit et des vues saines.

La Marmotte, prise jeune, s'apprivoise plus qu'aucun animal sauvage; elle apprend aisément à saisir un bâton, à gesticuler, à danser ; elle est comme le chat, antypathique avec le chien. Lorsqu'elle commence à être familière dans la maison, et qu'elle se croit appuyée par son maître, elle attaque et mord en sa présence les chiens les plus redoutables. Quoiqu'elle ne soit pas tout à fait aussi grande qu'un lièvre, elle est bien plus trapue, et joint beaucoup de force à beaucoup de souplesse; elle a les quatre dents de devant des mâchoires assez longues et assez fortes pour blesser cruellement. Comme elle a les cuisses très-courtes, et les doigts des pieds faits à peu près comme ceux de l'ours, elle se tient souvent assise, et marche comme lui aisément sur ses pieds de derrière. Elle porte à sa gueule ce qu'elle saisit avec ceux de devant, et mange debout comme l'écureuil; elle grimpe sur les arbres, elle monte entre deux parois de rochers, entre deux murailles voisines, et c'est des marmottes, dit-on, que les Savoyards ont appris à grim-

per pour ramoner les cheminées ; elles sont omnivores ; elles aiment le lait par-dessus tout, et marmottent de contentement comme le chat en le buvant. La mormotte tient un peu de l'ours et un peu du rat, pour la forme du corps ; elle a le nez, les lèvres et la forme de la tête comme le lièvre, le poil et les ongles du blaireau, les dents du castor, la moustache du chat, les yeux du loir, les pieds de l'ours, la queue courte et les oreilles tronquées ; la couleur de son poil sur le dos est d'un roux brun, et celui du ventre roussâtre, doux et touffu ; elle a la voix d'un petit chien, quand on la caresse, mais quand on l'irrite, le sifflet le plus perçant.

Art. II. Cet animal, très-graisseux, et qui serait assez bon à manger, sauf une très-forte odeur, est très-propre comme le chat ; il se plaît dans la région de la neige et des glaces, sur les plus hautes montagnes ; c'est à la fin de septembre qu'il se recèle dans sa retraite pour n'en sortir qu'au commencement d'avril. Cette retraite est meublée avec art, moins large que longue et très-profonde, et creusée en forme d'Y grec, dont deux branches ont chacune une ou-

verture et aboutissent toutes deux à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. La marmotte fait ses excrémens au-dehors de sa retraite. Le lieu de séjour est non-seulement jonché, mais tapissé fort épais de mousse et de foin, mais elles en font ample provision pendant l'été; on assure même que cela se fait à frais communs, que les unes coupent les herbes les plus fines, que d'autres les ramassent, et que tour à tour elles servent de voitures pour les transporter au gîte; l'une, dit-on, se couche sur le dos, se laisse charger de foin, étend ses pattes en haut pour servir de ridelles, et ensuite se laisse traîner par les autres, qui la tirent par la queue, en prenant garde en même-temps que la voiture ne verse. Quand elles folâtrent sur le gazon, l'une fait le guet sur une roche élevée, et aussitôt que cette sentinelle aperçoit un homme, un chien, un aigle, etc., elle avertit les autres par un coup de sifflet, et ne rentre elle-même que la dernière.

Ces animaux ne produisent qu'une fois l'an; les portées ordinaires ne sont que de trois ou quatre petits, et la durée de leur vie n'est que de neuf ou dix ans. Ils dorment

presque tout l'hiver, c'est pourquoi ils ne font aucune provision pour cette saison; lorsqu'ils commencent à sentir les approches de leur engourdissement, ils ferment les portes de leur domicile.

CHAPITRE XII.

LE CASTOR.

Article Ier. Les castors sont peut-être le seul exemple qui subsiste comme un ancien monument de cette espèce d'intelligence des brutes, qui, quoiqu'infiniment inférieure par son principe à celle de l'homme, suppose cependant des projets communs et des vues relatives; projets qui ayant pour base la société, et pour objet une digue à construire, une bourgade à élever, une espèce de république à fonder, supposent aussi une manière quelconque de s'entendre et d'agir de concert.

Nous ne pouvons rapporter ici tout entier l'admirable éloge que M. de Buffon fait du castor, puisque les bornes de nôtre ouvrage nous forcent, à cet égard, d'analyser à grands traits.

Les castors commencent par s'assembler

au mois de juin ou de juillet, pour se réunir en société; ils arrivent en nombre et de plusieurs côtés, et forment bientôt une troupe de deux ou trois cents. Le lieu du rendez-vous est ordinairement celui de l'établissement, et c'est toujours au bord des eaux. Dans les eaux courantes, ils construisent une digue, une chaussée, et par cette retenue forment un espèce d'étang ou de pièce d'eau; la chaussée traverse la rivière comme une écluse et va d'un bout à l'autre. S'il se trouve sur le bord un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, ils commencent par l'abattre pour en faire la pièce principale de leur construction; ils le scient, ils le rongent au pied, et sans autre instrument que leurs quatre dents incisives, ils le coupent et le font tomber du côté qu'il leur plaît. Pour enfoncer les pilotis, les castors plongent et creusent la terre. Leurs cabanes sont des maisonnettes bâties également sur pilotis; leur queue leur sert de truelle; d'ailleurs le bois tendre et l'écorce fraîche servent à leurs alimens ordinaires. Des appétits modérés, des goûts simples et l'aversion pour la chair et le sang, leur ôtent jusqu'à l'idée de rapine et de guerre. S'ils ont quel-

ques ennemis au-dehors, ils s'avertissent en frappant avec leur queue sur l'eau un coup qui retentit au loin dans toutes les voûtes des habitations.

ART. II. L'eau leur est tellement nécessaire que les castors semblent ne pouvoir s'en passer; ils vont quelquefois assez loin sous la glace; c'est alors qu'on les prend aisément en attaquant d'un côté la cabane, et les attendant en même temps à un trou qu'on pratique dans la glace à quelque distance, et où ils sont obligés d'arriver pour respirer.

C'est ordinairement en hiver et dans les pays septentrionaux que les chasseurs les cherchent, parce que leur fourrure n'est parfaitement bonne que dans cette saison. Le castor fournit de plus, en médecine, le *castoreum*. Les sauvages se servent de ses dents comme de couteaux. On prétend que quand il est poursuivi par des chasseurs, il s'arrache les testicules, pour trouver grâce à ses yeux en lui faisant ce sacrifice.

ART. III et DERN. La durée de la vie du castor va jusqu'à vingt ans. A un an il donne déjà des signes de chaleur. Les fe-

melles portent, dit-on, quatre mois, et produisent ordinairement deux ou trois petits. En Norwège, en Suède, dans l'Amérique septentrionale, on le chasse aux chiens et au tir.

THÉORIE GÉNÉRALE

DE

TOUTES LES CHASSES AU FUSIL,

A COURRE ET A TIR.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

DE L'OISELLERIE

ET DE LA FAUCONNERIE,

CHASSE AU TIR, AUX PIÉGES, etc.

CHAPITRE PREMIER.

Chez les oiseaux surtout que de soins caressans!
Qu'ils savent avec art attendrir leurs accens!
Écoutez du pigeon, épris de sa maîtresse,
Le doux roucoulement exprimer sa tendresse;
Il approche, il s'éloigne, il revient mille fois,
Arrange son maintien, passionne sa voix:

J'aime à suivre de l'œil ses timides approches,
Je comprends ses soupirs et ses tendres reproches.
Avec quelle pudeur son amante à son tour,
En déguisant ses feux irrite son amour,
Au moment de céder avec art se retire,
Le rappelle, le fuit, le repousse et l'attire?
Quel peintre en ses tableaux, quel poète en ses chants
Représente l'amour sous des traits plus touchants?

DELILLE.

« Il en est dont le plumage égale la splendeur de l'or, « le reflet pétillant des pierreries, les nuances de l'arc-en-« ciel, le brillant de l'émail, le lustre de la soie, le jeu du « saphir, l'œil de la turquoise, le coloris tendre et frais des « plus belles fleurs; mais toutes ces brillantes parures dis-« paraissent le plus souvent après la saison d'aimer, et sem-« blent ne leur avoir été accordées par la nature que pour « le temps des noces. »

BUFFON.

L'OISELEUR.

Définition de ce mot donné par l'Encyclopédie.

« L'OISELEUR est celui qui, par récréa-« tion ou par état, fait toute espèce de « chasse aux oiseaux.

« La première et la plus essentielle de « toutes les qualités que doit avoir un oise-

« leur, est le goût de la chasse, avec l'indus-
« trie, qui conduit à la réussite. Il est en-
« core important qu'un oiseleur soit fin, vif,
« actif et prévoyant, et que son imagina-
« tion soit toujours prête à venir à son se-
« cours.

« On a dit qu'il fallait qu'un oiseleur fût
« fin, c'est-à-dire, qu'il sût tromper et sur-
« prendre les oiseaux, soit en les appelant,
« soit en les *tournant*, etc.

« La vivacité n'est pas pour un oiseleur
« une des qualités les moins essentielles;
« elle renferme l'agilité, la souplesse; et il
« y a des chasses, comme la *pipée*, la chasse
« au *brai*, etc., qui seraient presque tou-
« jours infructueuses, si le chasseur n'était
« doué d'une grande vivacité.

« Le goût, la finesse et la vivacité ne suf-
« fisent pas à un oiseleur; il faut encore
« de la prévoyance. Par exemple, si un
« oiseleur, en tendant un *hallier*, en-
« bande trop les *haumées*, il arrivera que
« le gibier trouvant de la résistance, recu-
« lera pour chercher un passage ailleurs,
« ou sautera par-dessus, et le chasseur man-
« quera sa proie; il faut donc qu'après avoir
« combiné la marche, les forces, les ruses

« et l'adresse du gibier qu'on veut prendre, « avec la manière d'arranger les piéges « qu'on lui tend, on prévoie que rien ne « doit s'opposer à la réussite. »

DES OUTILS QUE DOIT AVOIR UN OISELEUR.

La serpe est un des outils les plus essentiels à un oiseleur ; elle sert à la construction de presque toutes les autres machines. Dans les *pipées*, on l'emploie à abattre les grosses branches, à préparer l'arbre, etc. ; son extrémité conserve beaucoup de son épaisseur, et fait très-peu le crochet.

La serpette sert à couper les petites branches dans la construction d'une *pipée* : il faut toujours que la pointe soit très-tranchante, afin de pouvoir commodément en aiguïser les bouts des *raquettes*, *rejets*, *volans*, etc., qu'on appuie sur le genou, garni d'une *genouillère*.

Le canif. Ce canif a deux lames, il sert à aiguiser les *gluaux*, les *marchettes* des *rejets*, *raquettes*, etc. ; la lame courbée est celle dont on se sert préférablement à l'autre.

Le couteau camard. Ce couteau, nouvel-

lement inventé, est très-commode et très-expéditif; sa lame est arrondie à son extrémité, afin qu'elle ne blesse point en la fermant; le manche se fait tout en fer, ou on l'en garnit solidement; les creux se nomment *arrêts* : lorsqu'on veut couper un petit morceau de bois de la grosseur du petit doigt, par exemple, on le met dans un *arrêt*, puis fermant la lame et la pressant avec force, on le coupe uniment, observant de le tourner dans l'*arrêt*, pour que la lame avance toujours de la circonférence au centre. Il est très-commode pour les tendues des *raquettes* et des *rejets*, et n'est pas plus coûteux qu'un autre.

Le couteau de Saint-Claude ou Eustache-Dubois (tels sont ses noms vulgaires). Cette espèce de *couteau*, qu'on peut se procurer avec facilité et à peu de frais, est préférable à toute autre dans les tendues des *collets à piquets*; l'étoffe en est tendre : on peut, sans beaucoup de précaution, les affiler sur le tranchant d'une *serpe*, et ils cassent plus rarement que les couteaux de prix.

La masse a pic. On ne peut, sans le secours d'une *masse à pic*, tendre les *filets*

à alouettes, la *ridée*, et en général tous les piéges dont un certain nombre de piquets doivent être solidement fichés en terre; sa partie supérieure, en forme de masse, sert à planter les piquets, et l'inférieure, se terminant en pointe, qui lui fait mériter le nom de *pic*, à creuser la terre dans l'occasion : par exemple, dans la chasse de *filet* à *alouettes*, l'endroit où se met le chasseur est une fosse creusée en terre, qu'on nomme *forme;* il faut un *pic* pour la faire.

La broche. Cette figure représente une broche avec laquelle on perçait autrefois les *raquettes* ou *sauterelles;* quelques-uns ont encore cet usage. Le manche se nomme *matrice;* il est construit de façon qu'il y a une *vis*, qui sert à maintenir les différentes *broches* qu'on y met après être rougies au feu. L'avantage qu'on tire de là, c'est qu'on ne se brûle point, qu'on est exempt d'attendre, puisque, pendant qu'on se sert d'une *broche*, les autres sont au feu.

De ces broches, les unes sont rondes, les autres carrées; mais les extrémités qui doivent entrer dans la *matrice* doivent toujours être égales entre elles.

Le perçoir. Cet instrument, propre à percer les *raquettes*, a bien des avantages sur les précédens, ne fût-ce que parce qu'il ne faut pas de feu, et qu'on va plus beaucoup vîte. On se sert d'une *vrille* que l'on casse au-dessus de sa *vis* : on en affile l'extrémité, en forme de petite *gouge;* il faut que ses côtés soient tranchans. Il y a de l'agrément à se servir de cet instrument; car, quand il est bien fait, on en perce aisément le bois sans le faire éclater, et le trou est net et fort rond. Cet outil devient inutile à ceux qui font leurs *sauterelles* ou *raquettes* à trous carrés; on peut à ce sujet consulter la section des différentes *raquettes*, classe seconde.

Le ciseau plat. C'est un petit outil que l'on nomme *ciseau* : son extrémité est aiguisée, et les deux côtés sont tranchans : il sert à faire les trous carrés des *raquettes*; mais cela n'est pas absolument commode. Je ne veux cependant pas en condamner l'usage, quoique je donne, à tous égards, la préférence aux *raquettes* à trous ronds.

Le carrelet. Cette figure représente un instrument de nouvelle invention, qui sert à tailler la feuille à *frouer* : l'extrémité est

creuse, carrée, coupante; le trou qu'elle fait est net et n'expose point le *froueur* à donner de faux tons. Les pipeurs sont dans l'usage de faire ce trou avec leurs dents ou des ciseaux, après avoir plié la feuille en quatre; mais il arrive presque toujours qu'elle se casse, et ne conservant plus l'élasticité qui lui est nécessaire, on s'expose à donner de faux coups; inconvénient que prévient l'usage du *carrelet*. Je ne doute point qu'un oiseleur qui saura en apprécier l'avantage, ne se le procure bientôt.

La genouillère est une calotte de chapeau à laquelle on attache deux forts rubans de fil : elle se met devant la rotule, pour la garantir des coups de *serpette*, que la maladresse pourrait laisser échapper; l'échancrure aux angles de laquelle sont attachés les rubans, embrasse le bas de la cuisse. On lie cette machine assez fort pour qu'elle ne tourne pas : ceux qui n'ont pas l'habitude d'aiguiser sur leurs genoux, sont exempts de se servir de *genouillère*.

Le carton. Les pipeurs se servent, pour envelopper leurs *gluaux*, d'un large morceau de cuir ou de toile cirée, ou d'écorce de cerisier, qu'ils nomment *carton*; à un

des côtés, ils attachent une bandelette de cuir ou seulement un fort ruban de fil, faisant attention de rouler toujours sur les gluaux le côté opposé à celui où est attaché le ruban. On donne toujours la préférence aux cartons de cuir, tant à cause de leur durée, que parce qu'ils sont plus propres.

La boîte. C'est une petite boîte de fer-blanc ou de cuivre; elle sert à renfermer les instrumens à *piper* et à *frouer*.

CHOIX DE LA DRAGÉE, OU DU PLOMB DE CHASSE POUR LE GIBIER A PLUME.

Un chasseur doit y faire attention. Le meilleur plomb de chasse est celui qui est fait à l'eau, le plus égal, le plus rond et le plus plein, c'est-à-dire, le moins mêlé de grains creux ou défectueux; il est préférable au plomb italien ou plomb blanc. Lorsque le chasseur tire de près, il peut faire plus de déchirement qu'avec le plomb à l'eau, à raison des protubérances angulaires et tranchantes; mais il porte moins ensemble et moins loin. Il ne s'en fait point au-dessous du n°. 4.

Il est essentiel de proportionner la dragée

à l'espèce de gibier que l'on doit tirer. Dans la primeur des *perdreaux*, depuis la mi-août jusqu'aux premiers jours de septembre, il convient de ne se servir que du n°. 5. Comme alors les *perdreaux* partent de près, et qu'on ne tire guère au-delà de quarante pas, il n'est presque pas possible qu'à cette distance la pièce s'échappe dans les vides de la rose que forme le coup. Il est à propos d'user de ce numéro dans le pays où il y a beaucoup de *cailles*; il convient aussi à la chasse des *bécassines*. En se servant de plus gros plomb, on a le désagrément de manquer fréquemment, n'étant pas possible, à cause de la petitesse du gibier, qu'il ne s'échappe quelquefois dans les vides du coup. Il y a même des chasseurs qui ne tirent les *cailles* et *bécassines*, ainsi que les *grives*, qu'avec le n°. 6 ou 7, appelé communément menuise. Il existe encore au-dessous les n°s. 8 et 9, sous le nom de cendrée, lesquels ne peuvent guère servir que pour tirer aux *ortolans* et aux *becfigues*.

Vers la mi-septembre, lorsque les *perdreaux* sont maillés, et qu'ils ont l'aile plus forte, le n°. 4, ou petit quatre, est le plomb qui convient. Pour la chasse aux *canards*

sauvages, on fera bien de se servir de la grosse dragée dite n°. 3, ou petit trois; on pourra encore s'en servir dans des temps où les perdrix ne tiennent point et partent de très-loin.

PERDRIX.

Perdrix, oiseau du genre des gélinottes. Les perdrix ne se perchent point ordinairement sur les arbres; elles font du bruit en volant; leur vol est bas, dure peu, et a peu d'étendue. Elles ont quatre doigts, dont trois devant et un derrière; leur queue est courte. Les *perdrix* se trouvent dans presque toute l'Europe. L'auteur de l'*Agronome* indique plusieurs moyens de multiplier les perdrix, qui sont recherchées à cause de la délicatesse et de l'excellent goût de leur chaire. Il faut épargner pendant les six premiers mois de l'année, les mères et leurs petits. Il faut exterminer les mâles, que la jalousie engage à nuire aux *perdrix* apprivoisées. On doit faire une chasse exacte des bêtes carnassières et des oiseaux de proie. (*Extrait de l'Encyclopédie.*)

DES PERDRIX GRISES.

Les *perdrix grises* se plaisent principalement dans les plaines fertiles, chaudes, un peu sablonneuses, et où la récolte est hâtive! elles fuient les terres froides, ou du moins elles ne s'y multiplient jamais à un certain point. Cependant, si des terres naturellement froides sont échauffées par de bons engrais, si elles sont marnées, etc., l'abondance des perdrix peut y devenir très-grande; voilà pourquoi les environs de Paris en étaient peuplés à un point qui paraissait prodigieux. Tous les engrais chauds que fournit cette grande ville, y sont répandus avec profusion, et ils favorisent autant la multiplication du *gibier* que la fécondité des terres. En supposant les mêmes soins, les meilleures récoltes en grains donneront une bien plus grande quantité de gibier.

La terre étant bien cultivée, les animaux destructeurs étant pris et chassés avec activité, il faut encore, pour la sûreté et la tranquillité des perdrix grises, qu'une plaine ne soit point nue; qu'on y rencontre de

temps en temps des remises plantées en bois, ou de simples buissons fourrés d'épines : ces remises garantissent les perdrix contre les oiseaux de proie, les enhardissent à tenir la plaine, et leur font aimer celle qu'elles habitent. Quand on n'a pour objet que la conservation, il ne faut pas donner une grande étendue à ces remises ; il vaut mieux les multiplier ; des buissons de six perches de superficie seraient très-suffisans, s'ils n'étaient placés qu'à cent toises les uns des autres ; mais si l'on a le dessein de retenir les perdrix après qu'elles ont été chassées et battues dans la plaine, pour les tirer commodément pendant l'hiver, on ne peut pas donner aux remises une étendue moindre que celle d'un arpent. La manière de les planter est différente aussi, selon l'usage qu'on en veut faire.

On peut être sûr que, dans un pays ainsi disposé et gardé, on aura beaucoup de perdrix ; mais l'abondance étant une fois établie, il ne faut pas vouloir la porter à l'excès. Il faut, tous les ans, ôter une partie des perdrix, sans quoi elles s'embarrasseraient l'une l'autre au temps de la ponte, et la multiplication en serait moindre. C'est un

bien dont on est contraint de jouir pour le conserver. La trop grande quantité de coqs est surtout pernicieuse. Les perdrix grises s'apparient ; les coqs surabondans troublent les ménages établis, et les empêchent de produire. Il est donc nécessaire que le nombre des coqs ne soit qu'égal à celui des poules ; on peut même laisser un peu moins de coqs ; quelques-uns alors se chargent de deux poules, et leur suffisent ; elles pondent chacune dans un nid séparé, mais fort près l'un de l'autre ; leurs petits éclosent dans le même temps, et les deux familles se réunissent en une seule *compagnie*, sous la conduite du père et des mères. Voilà ce qui concerne la conservation des perdrix grises.

DES PERDRIX ROUGES.

Les *perdrix rouges* cherchent naturellement un pays disposé d'une manière différente ; elles se plaisent dans les lieux élevés, secs et pleins de gravier ; elles cherchent les bois, surtout les jeunes taillis, et les fourrés de toute espèce. Dans le pays où la nature seule les a établies, on les trouve sur les bruyères, dans les roches, et quand on

n'a d'elles que les soins ordinaires, elles ne paraissent pas se multiplier beaucoup. Les perdrix rouges sont plus sauvages et plus sensibles au froid que ne sont les grises : il leur faut donc plus de retraites qui les rassurent, et plus d'abris, qui, pendant l'hiver, les garantissent du vent et du froid. Les perdrix grises ne quittent point la plaine, lorsqu'elles y sont en sûreté ; elles y couchent, et sont pendant tout le jour occupées du soin de chercher à vivre. Les perdrix rouges ont des heures plus marquées pour aller aux gagnages ; elles sortent le soir, deux heures avant le soleil couchant ; le matin, lorsque la chaleur se fait sentir, c'est-à-dire, pendant l'été vers neuf heures, elles rentrent dans le bois et surtout dans les taillis, que nous avons dit leur être nécessaires. Il faut donc que le pays où l'on veut multiplier les perdrix rouges soit mêlé de bois ou de plaines ; il faut encore que ces plaines, quoique voisines des bois, soient fourrées d'un assez grand nombre de petites remises, de buissons, de haies, qui établissent la sûreté de ces oiseaux naturellement farouches. Si quelqu'une de ces choses manque, les perdrix rouges désertent. Les grises

sont tellement attachées au lieu où elles sont nées, qu'elles y meurent de faim plutôt que de l'abandonner ; il n'y a que la crainte extrême des oiseaux de proie qui les y oblige. Les perdrix rouges ont besoin d'une sécurité plus grande ; si vous les faites partir souvent de leurs retraites, cet effroi répété les chassera, et elles courront jusqu'à ce qu'elles aient trouvé des lieux inaccessibles. On voit par là que le projet de multiplier dans une terre les perdrix rouges, à un certain point, entraîne beaucoup de dépenses et de soins, qui peuvent et doivent peut-être en dégoûter; c'est un objet auquel il faut sacrifier beaucoup, et n'en jouir que rarement.

Les perdrix rouges s'apparient comme les grises ; et il est essentiel aussi que le nombre des coqs ne soit qu'égal à celui des poules. On peut tuer les coqs dans le courant de l'année, à coups de fusil : avec de l'habitude, on les distingue des poules, en ce que celles-ci ont la tête et le cou plus petits, et la forme totale plus légère. Si l'on n'a pas pris cette précaution avant le temps de la ponte, il faut au moins la prendre pendant ce temps pour l'année suivante. Dès que les

femelles couvent, elles sont abandonnées par les mâles, qui se réunissent en *compagnies* fort nombreuses. On les voit souvent vingt ensemble. On peut tirer hardiment sur ces compagnies; s'il s'y trouve quelques femelles mêlées, ce sont de celles qui ont passé l'âge de produire. Cette opération se doit faire depuis la fin de juin jusqu'à celle de septembre. Après cela, les vieilles perdrix rouges se mêlent avec les compagnies nouvelles, et les méprises deviennent plus à craindre.

(Toute cette instruction est tirée de l'Encyclopédie, ce qui en garantit l'exactitude.)

Moyen de tirer au fusil des petits oiseaux, sans gâter leur plumage; par Le Vaillant, *auteur de Voyages très-célèbres en Afrique.*

« Il est bon, dit l'auteur, que tout naturaliste soit instruit du moyen que j'ai « inventé pour prendre les oiseaux les plus « petits et les plus délicats, sans piéges ou « autre moyen un peu long, sans les tuer « avec du plomb qui gâte leur plumage et « leur forme. Le procédé que j'ai inventé

« n'est point hasardé; cette idée est neuve « absolument; et, jusqu'à ce jour, je n'ai « ouï dire à personne qu'un autre que moi « en ai fait usage.

« Voici quel est mon procédé :

« Je mettais dans mon fusil la mesure de « poudre, plus ou moins forte, suivant les « circonstances; immédiatement sur la pou- « dre, je coulais un petit bout de chandelle, « épais d'environ un demi-pouce; je l'as- « surais avec la baguette; ensuite, je rem- « plissais d'eau le canon jusqu'à la bouche. « Par ce moyen, à la distance requise, je « ne faisais, en tirant l'oiseau, que l'étour- « dir, l'arroser, et lui mouiller les plumes; « puis, le ramassant aussitôt, il n'avait pas, « comme dans un piége, le temps de se « débattre et de se mutiler. L'eau poussée « par la poudre, allait au but; et le mor- « ceau de suif n'ayant pas la pesanteur de « l'eau, restait en route. On devine assez « que de cette manière je ne tirais jamais « horizontalement. »

CHAPITRE II.

Machines artificielles inventées pour approcher de plus près le GIBIER A PLUME.

DE LA VACHE ARTIFICIELLE.

ART. Ier. MON INTENTION n'est pas, certes, de prétendre offrir ce moyen ingénieux, d'approcher et de mieux tromper le GIBIER A PLUME, comme une imagination nouvelle, car ce stratagème, peut-être aussi ancien que les premiers instrumens de la chasse, se perd dans la nuit du temps, et il est un grand nombre d'auteurs latins et français qui en ont parlé, mais on a plus ou moins perfectionné, de siècle en siècle, la construction de cette *vache factice*; tel chasseur se revêtissait d'une simple toile couleur de poil de vache ; tel autre portait également une toile en forme de bannière, sur laquelle était représentée une vache avec son profil : on fixait cette toile sur des piquets, et le chasseur se cachait derrière, en attendant que les canards sauvages approchassent avec sécurité de cette grossière amorce. Que l'on ne croie pas que les *pluviers* mêmes, les *vanneaux*, les

étourneaux, les *grives*, les *alouettes*, soient les dupes de ce stratagème monstrueux : ne sait-on pas que les oiseaux, en général, sont d'une méfiance extrême, qu'ils s'échappent à la moindre apparence de danger? ils connaissent, ils sentent la nature : chasseurs, imitez-la donc parfaitement dans l'art de la construction des MACHINES ARTIFICIELLES.

Pour posséder une *vache factice*, d'une composition aussi ingénieuse que certaine qui trompe les oiseaux, commencez par faire une cage ou chassis de bois léger de la longueur d'une vache ordinaire, en la mesurant depuis les épaules jusqu'à la queue ; au derrière de la cage et en dedans doivent être attachés deux morceaux de bois de la longueur et de la tournure des jambes d'une vache. Les quatre membres principaux de la cage ont deux pouces d'équarrissage, et les traverses sont proportionnées ; tout doit être à tenons solidement enmanchés et collés, afin qu'en la portant on n'entende pas le moindre criaillement. On attache sur le châssis quatre cercles, dont le diamètre est égal à la grosseur d'une vache ; le premier doit être fort, et on le garnit de bourre pour

que le porteur n'en soit point incommodé : on couvre, après cela, d'une toile légère tout le corps de la *vache*, et on la coud après chaque cercle, ou bien on la cole seulement; les cuisses et les jambes se garnissent de foin, de mousse ou de paille, et la queue se fait d'une corde effilé par un bout. Toute la machine doit être peinte à l'huile; car si elle l'était à la colle, les brouillards, rosées, etc., auxquels on est souvent obligé de l'exposer, en enleveraient la couleur. Le chasseur doit avoir une grande culotte ou *pantalon* fait de toile de même couleur, sur la ceinture duquel doivent tomber les barbes de cette sorte de *domino*. Quant à la tête de la *vache*, elle doit se porter comme le capuchon d'un *domino*; on la fait fabriquer de carton, excepté les côtés qui doivent être souples et flexibles, pour que le chasseur puisse ajuster son gibier sans trouver d'obstacle. Il faut donc, lorsqu'on est vêtu du *domino*, pouvoir découvrir du premier coup-d'œil le canon de son fusil horizontalement d'un bout à l'autre. Toute la tête se recouvre d'une toile qu'on peint comme on a fait de la *vache*. Le col, également de toile, doit être assez long pour pouvoir s'étendre de

quelques pouces sur le dos, et les barbes sous lesquelles les bras du chasseur sont cachés, doivent passer la ceinture du *pantalon*. On peut d'ailleurs fixer encore à la tête de la vache des yeux artificiels transparens, par lesquels le chasseur pourra tout voir; des cornes naturelles iront parfaitement; ce dernier point est très-facile. Cette ingénieuse machine dont tous les perfectionnemens ci-dessus amplement expliqués nous viennent de l'étranger, se porte sur les épaules avec des bretelles comme une hotte, c'est-à-dire, seulement le corps de la vache, car tout le cou et la tête qui en forme la seconde partie, se portera, comme je l'ai déjà dit, comme un domino; le tout, d'ailleurs, doit à peine peser dix-huit à vingt livres; un poids plus considérable fatiguerait trop et gênerait le manége d'imitation.

Avec cet instrument, muni d'un bon fusil à deux coups, ce serait encore peu de vous revêtir de cette *vache creuse*, qui sera aux oiseaux ce que le funeste *cheval de bois* des Grecs fut aux Troyens, il faut encore parfaitement imiter les allures, la marche, les haltes, les poses, et toutes les habitudes de mouvemens d'une vache, autrement les oi-

seaux, grands connaisseurs par instinct de tout ce qui porte vraiment le cachet et le caractère de la nature, qui fuient à leur seule ombre, loin de donner dans l'illusion et de vous prendre pour une vache naturelle, ne vous verraient que comme un monstre, et s'envoleraient à tire d'aile. Ayez donc soin de ne marcher que très-lentement, de bien imiter de temps en temps tous les mouvemens d'une vache qui est à paître, en vous mêlant sur un pré avec d'autres vaches qui paissent également : allez de côté et d'autre, ne marchez jamais en droite ligne, vous n'approcheriez jamais alors les oies sauvages : une fois parvenu à belle portée, près de lieux marécageux, de roseaux, des bords d'un étang, d'un lac où les oiseaux aquatiques, à certaine époque de l'année, viennent se jouer sur la surface des eaux, tels que les cygnes, les gruës, les cigognes, les hérons, les cercelles, sortez votre fusil à deux coups avec beaucoup de précaution, et jouissez de tous les soins que vous a coûtés votre machine artificielle. On cite, à ce sujet, dans un ouvrage sur la chasse, l'Aviceptologie, un chasseur qui, en peu de jours, tua, par ce procédé, qua-

TORZE HALBRANS, et quantité d'oiseaux de passage, vanneaux et étourneaux.

DE LA HUTTE AMBULANTE.

Art. II. Cette invention est moderne, et doit être attribuée aux braconniers, qui, dans leurs expéditions nocturnes, s'évertuent sans cesse à trouver des moyens de conquérir le gibier qui leur est interdit par les lois. A la faveur de cette *hutte*, dont nous allons bientôt faire la description, ils détruisent une infinité de perdrix, canards, morelles, plongeons, surtout lorsqu'ils ont découvert que quelques pelouses ou friches sont le passage ordinaire des perdrix grises, à la sortie des vignes ou du bois. Entr'autres un des grands avantages que présente *la hutte*, qui n'est autre qu'une espèce de gros buisson mobile, dont le chasseur s'enveloppe, et avec lequel il se dirige où il veut, c'est de masquer entièrement l'explosion de la poudre de l'amorce, ce qui fait partir de suite beaucoup d'oiseaux, particulièrement les plongeons. Avec une *hutte ambulante* vous tuerez aussi beaucoup de grives, surtout en automne; la marche de la grive est de se retirer des vignes dans le bois à la chute du

jour. Cette chasse n'est pas seulement individuelle, mais on peut se réunir cinq à six, chacun dans sa *hutte*, et explorer ainsi tout un terrain, et tuer beaucoup de merles dont le vol est de sauter d'arbre en arbre lorsque le jour commence à baisser.

DESCRIPTION DE CETTE HUTTE AMBULANTE.

Elle doit être de six pieds et demi de hauteur; on y laisse une légère ouverture par laquelle on puisse découvrir à l'horizon le gibier, soit pour tirer bas, et posé, soit pour tirer au vol. Quatre bâtons, longs de six pieds, solidement attachés à deux ou trois cercles assez forts pour qu'on puisse y lier les branchages qui recouvrent la *loge*, et s'en servir comme d'anses pour la transporter d'un lieu à un autre, composent cette carcasse. On doit entrelacer toutes ces branches, et imiter, le mieux qu'il est possible, le fouillis d'un buisson naturel, en ayant soin d'éviter cette rondeur, cette régularité méthodique, qui s'écarterait du désordre de la nature. Il est des circonstances, pour certains oiseaux très-méfians, où il faut aller le plus lentement possible.

DU RÉVERBÈRE POUR LES CANARDS.

Art. III. Cette nouvelle MACHINE ARTIFICIELLE, très-simple, dont on fait un grand usage en Bourgogne, ne laisse pas de faire jouir le chasseur des plus agréables succès. Sur les bords d'un marais, d'un étang, d'une rivière, vous allez deux ou plusieurs pendant l'obscurité de la nuit, au commencement de l'automne, saison où les poules d'eau, les morelles, les canards, les plongeons abondent, et voici comme vous vous y prenez :

Une personne s'attache le chaudron au cou, et tenant d'une main un vase dans lequel il y a de l'huile et quatre ou cinq mèches allumées, elle se place et dispose son chaudron qui, d'ailleurs, doit être parfaitement récuré, de manière que la réflexion de la lumière des mèches darde sur la surface de l'eau : aussitôt les canards jettent des cris d'étonnement et d'admiration, et se figurent que ce sont les premiers rayons du lever du soleil ; ils s'approchent, sautillent dans l'eau, commencent à nettoyer leurs plumes, et faire leur toilette du ma-

tin ; c'est en ce moment que les chasseurs, cachés derrière le *porte-chaudron*, ajustent tout à leur aise.

On peut encore attacher sur les bords d'un étang un vaste chaudron à l'extrémité d'un gros pieu, puis à une certaine distance, placer dans un vase quelconque ces mèches allumées, de manière à obtenir la réverbération sur la surface des eaux, par le moyen des flammès des mèches qui s'élèvent, et sont répétées dans le fond du chaudron toujours bien récuré. Les canards, si toutefois il en venait d'usage dans les lieux, ne manquent jamais, poussés par leur curiosité, de s'approcher de l'objet éclatant qui les frappe, et caché derrière le pieu, vous les tirez très-commodément. Cependant vous resteriez en vain à la même place, après le bruit du fusil, il faut en changer aussitôt, prendre patience, et attendre que les oiseaux épouvantés reviennent.

DES MIROIRS A ALOUETTES.

ART. IV. LE MIROIR est de tous les instrumens pour prendre les alouettes, le plus fructueux et le plus agréable. L'*alouette* est de

son naturel très-curieuse, et son désir, probablement, est de venir se regarder dans les facettes mobiles de ce miroir que les rayons du soleil rendent très-éclatantes. L'explosion du fusil, l'odeur de la poudre et son épaisse fumée, rien ne l'arrête; elle vient, lancée comme une flèche, d'une grande élévation, se jouer sur le miroir qu'elle admire.

Nous ne voyons pas la nécessité, ici, de décrire les divers *miroirs à alouettes* inventés ou perfectionnés; il y en a qui jouent, au moyen d'un tournebroche, d'autres d'une ficelle tirée à un certain éloignement, ou bien par une corde qui passe dans un moulinet. A cet égard, on en trouve de toutes sortes de façons, chez M. C. Kresz aîné, fabricant célèbre que j'ai déjà longuement cité.

On peut chasser, après le dispositif du miroir à alouettes que l'on ne plante que quand il y a un assez beau soleil, soit aux *nappes* (filets), soit au fusil, en attachant près du miroir, une *moquette*, ou amorce, c'est-à-dire une alouette à laquelle on a cassé le fouet de l'aile, et qui y prend ses ébats; elle attire ainsi les autres; tandis que le *tourneur* fait jouer le miroir, le chasseur, placé

à une certaine distance convenable, abat les pièces.

Préparatifs d'nne pipée, de l'arbre et de la loge.

DES MACHINES ARTIFICIELLES.

ART. V ET DERNIER. Sans doute il existe encore un grand nombre de *pièges* ou *machines* dont la description et l'usage entreraient de droit dans ce chapitre, mais nous sommes obligés de nous borner, et renvoyer toujours à cet égard à l'AVICEPTOLOGIE (1), excellent ouvrage qui ne laisse rien à désirer, puisque nous nous sommes étendus tout particulièrement sur la LA CHASSE A COURRE ET A TIR.

DE LA PIPÉE.

De tous les oiseaux qui se branchent, il y en a peu qui ne donnent des preuves de l'antipathie qu'ils ont pour les *hibous* et les *chouettes*; et c'est à cette espèce d'oiseaux qu'on doit originairement les agrémens que procure la pipée.

(1) Chez Corbet, libraire, quai des Augustins, n° 61.

L'ART DE PIPER.

Par le mot de piper, on ne doit entendre que l'art d'appeler ou piper les oiseaux, en contrefaisant les cris plaintifs de la *chouette* ou *moyen duc*. On dit qu'un oiseleur pipe bien, quand, au moyen des appeaux à languette, ou d'une feuille de chiendent, il imite bien la *chouette*, et qu'il fait venir quantité d'oiseaux.

Que le *geai* serve ici d'exemple, et que tous les oiseleurs rendent justice à sa valeur. Il vient d'abord sans rien dire, il est hérissé, le feu lui sort des yeux, et on voit qu'il ne désire que de trouver son ennemi pour lui livrer bataille.

Avant de contrefaire les cris de la *chouette*, on doit d'abord commencer par exciter la curiosité des oiseaux en frouant.

Quand un pipeur est bien caché dans sa loge, il met à côté de lui son chapeau, dans lequel sont ses feuilles de lierre préparées, et sa boîte dans laquelle sont renfermées ses feuilles de chiendent. Il commence par frouer assez fort, pour que les oiseaux éloignés entendent l'appeau; il diminue la force de ses

à une certaine distance conver... ...es oiseaux
pièces. ...d les cris du
..., de la *grive*
Préparatifs d'nne pip... . doit de temps à
la, ... çant ses lèvres, les
DES MACH... ...ts oiseaux, saisissant
...nt, les premiers qui se
ART. V ET ...ir les faire crier dans le be-
encore un ...r serrant un peu les aîles. Il
chines d... ...quefois qu'ils ne veulent pas crier,
raient ... mal qu'on leur fasse; pour lors on
somr... dans l'espérance d'en avoir d'autres.
to... ...quand on doit commencer à piper, ce
... que lorsque le pipeur s'aperçoit qu'il
est avoisiné d'oiseaux, qu'il doit donner quelques coups légers d'appeau qui imitent les cris de la *chouette*. Il doit observer de forcer jusqu'à un certain point ses coups, qu'il entremêle de tremblemens, et de les diminuer quand il voit que les oiseaux s'approchent.

PIPER doucement d'abord, c'est par où l'on doit commencer. Il faut qu'entre chaque cri il y ait près d'une demi-minute d'intervalle, et que ces cris aient quelque chose de lugubre et de plaintif. On diminue après cela l'intervalle qui se trouve entre les coups,

ce qu'on soit parvenu, par degrés, à
es cris les plus ordinaires de la
c'est pourquoi il faut toujours
ait entendu, et qu'il soit fami-
différens cris pour pouvoir
ns bien imitatifs; des cris petits,
doux et tremblans font donner les
x comme à l'envi, et les enhardissent.

On distingue trois sortes de pipées : les pipées prématurées, les pipées de saison, et les pipées tardives. Les premières sont toujours fructueuses et meurtrières : elles se font dans le temps de la maturité des merises, temps où les dernières nichées ne font que commencer; les oiseaux qu'on y prend sont bien moins bons que ceux qu'on prend dans les pipées de saison. Les secondes se nomment pipées de saison; elles se font dans le temps des vendanges, vraie saison où il fait bon piper pour réunir l'agrément à la réussite, et la délicatesse à l'abondance. Le gibier qu'elle procure est gras et d'un goût exquis : c'est le grand passage des *grives* et des *rouges-gorges*, moment le plus favorable pour leur faire la chasse. Les troisièmes se nomment pipées tardives : elles se font encore dans le mois de novembre,

quand on est obligé de couvrir de branches la cabane pour suppléer au défaut des feuilles ; à celles-ci on ne prend que très-peu de *rouges-gorges*, mais beaucoup de *geais* et de grosses *grives*, dont le passage est tardif. On ne peut plus piper quand les froids commencent à être cuisans, tant parce que les oiseaux n'aiment pas à rôder dans les bois, que parce que la glu endurcie serait incapable de s'attacher à leur plumes.

L'heure où l'on doit commencer à piper, ne peut être fixée que par les différentes saisons où l'on veut se procurer l'agrément de cette chasse, quoiqu'on puisse cependant dire, généralement parlant, qu'il suffit qu'une pipée soit tendue une heure ou cinq quarts d'heure avant le soleil couché, en quelque saison qu'on soit.

On pipe le matin souvent avec plus de fruit que le soir, surtout dans les pipées prématurées. Il faut avoir tendu sa pipée avant le soleil levé, et piper aussitôt qu'on entend rôder le *merle*. On finit sur les huit heures ; ce serait perdre son temps que de piper plus tard, exposer ses gluaux à être desséchés du soleil et rebattre sa pipée.

Il faut éviter la proximité des pipées ; car

si l'on s'entend d'une pipée à l'autre, ou qu'on pipe plus d'une fois pendant huit jours dans la même pipée, les oiseaux, rebattus et accoutumés, pour ainsi dire, aux coups d'appeaux, ne viendraient point, et se contenteraient de criailler de loin, comme pour se rire du pipeur.

DE LA GLU.

Je ne me propose point, dans cet article, d'engager mon lecteur à faire la glu, mais seulement de lui donner les moyens de se connaître à la bonne et de l'apprêter.

La glu se fait d'écorce de houx ou d'écorce de gui pilée, mise en fermentation, lavée et battue.

Le houx est un arbrisseau qui croît par toute la France. Il est toujours vert, c'est pourquoi on se plaît à en faire des haies de jardin, dont l'accès est fort difficile, par rapport aux pointes dont les feuilles sont garnies. On en détache facilement l'écorce après en avoir coupé les plus gros bouts, qu'on met dans un chaudron plein d'eau, qu'on fait bouillir deux tours. On ôte, avant tout cela, une petite pellicule brune, qui

se trouve sur l'écorce, et qui rend la glu sale, quand on ne prend pas cette précaution.

Cette écorce se pile, se broie dans des mortiers de pierre qu'ont les ouvriers dont le métier est de faire de la glu; puis ils la mettent dans des pots de terre, qu'ils exposent, pendant une quinzaine de jours, dans les lieux où la chaleur est concentrée; ce qui occasione bientôt un mouvement de fermentation; et dès qu'ils s'aperçoivent, à l'odeur qui s'en exhale, qu'elle a acquis un suffisant degré de fermentation, ils la retirent des pots, la lavent pour la nettoyer de ses scories, et la battent.

La glu faite d'écorce de gui, est beaucoup moins bonne que celle qui se fait de houx, aussi est-elle moins en usage.

Le gui est une plante parasite, qui se trouve sur bien des espèces différentes d'arbres, mais plus communément sur les poiriers sauvages. Ce n'est également que de l'écorce de gui que se fait la glu, quoique quelques auteurs aient dit qu'elle se faisait des grains; ce qui est absolument faux.

Il arrive souvent qu'on se trouve obligé d'acheter de la glu sale et mal faite, et qu'on

ne peut se dispenser de laver, si on veut s'en servir avec fruit.

C'est au courant d'une fontaine d'eau fraîche qu'on lave la glu. On s'exposerait à en perdre beaucoup, si l'eau était tiède et dormante. Ce n'est qu'en la ployant, la déployant, la battant et la maniant pendant long-temps dans l'eau, qui entraîne par son courant tous les corps qui lui sont hétérogènes, qu'on la rend propre et bonne.

C'est avec raison qu'on désaprouve ceux qui mettent de l'eau dans leur pot à glu, crainte qu'elle ne s'y attache. Il y a bien plus d'avantage d'y mettre une cuillerée d'huile, qui, empêchant que la glu ne s'attache aux parois du vaisseau, la rend en même temps bien plus ductile, et par conséquent meilleure. La quantité d'huile qu'on doit mettre dans la glu dépend des différentes saisons où l'on se propose de l'employer. Il vaut toujours mieux en mettre moins que trop, car il est assez difficile d'en ôter. Voici le seul moyen qui m'ait réussi, et ce n'a pas été sans une perte considérable. Il faut exposer le pot à glu au courant d'un ruisseau, de façon qu'il reçoive l'eau un peu obliquement, pour qu'elle entraîne l'huile superflue.

L'huile d'olive est la meilleure qu'on puisse employer, pourvu qu'elle ne soit pas vieille, car l'odeur insupportable qui s'en exhalerait, donnerait de la défiance aux oiseaux, qui n'en approcheraient point. A son défaut, on peut se servir d'huile de navette, ou de noix, ou de lin.

DES GLUAUX.

Les meilleurs gluaux se font de saussaïs. On peut en faire de différentes espèces de branchages ; mais il n'y en a point dont la souplesse et la durée égalent celles des premiers.

Il y a des saules de différentes espèces qui ne sont pas également bons à faire des gluaux. Le saule-marceau, qui a les feuilles rondes et vertes, a les branches trop fragiles pour être employées à cet usage. Le saule blanc, qu'on laisse croître en arbre sur les rivières, ne s'emploie qu'à la dernière extrémité ; mais le saule blanc femelle, qu'on cultive en saussais, et dont se servent les tonneliers, quoi qu'en dise le *Traité de Pipée*, produit les meilleurs gluaux. Je ne me suis jamais servi d'autres avec autant de succès que de ceux-ci ; le tout dépend de les cueillir dans leur

maturité. C'est alléguer une mauvaise raison que de blâmer leurs couleurs ; car après deux tendues ils brunissent, et ne se corrigent que trop tôt de ce défaut.

On connaît que des saussais sont mûrs quand on peut en ôter les feuilles sans que leurs cîmes cassent.

Quand on a cueilli une suffisante quantité de saussais, on les met dans un endroit chaud, ou même au soleil, l'espace de deux heures, on en ôte les feuilles, on les égale par leurs cîmes, et on les coupe tous à la longueur de quinze ou seize pouces, le plus ordinairement.

Lorsqu'ils sont coupés de la longueur convenable, on en aiguise les grosses extrémités en manière de coin. On parvient à les endurcir en les mettant sur la braise allumée, ou seulement dans des cendres fort chaudes. Si on ne prenait pas cette précaution, ces extrémités, taillées en coin et molles de leur naturel, seraient bientôt émoussées et hors d'état d'entrer dans les entaillures faites aux branches à ce sujet.

Chaque oiseleur a sa manière d'engluer les saussais : on commence par se laver d'huile les doigts, crainte que la glu ne s'y attache,

on en prend ensuite avec deux doigts de la main gauche un morceau de la grosseur d'une noix, dont on entortille les saussais, que l'on tient de la main droite : on recommence le même procédé jusqu'à ce que l'on voie qu'il y a suffisamment de glu. Après cela on bat des deux mains ses gluaux, en les entortillant de façon qu'il n'y ait pas le moindre intervalle sans glu, excepté à quatre doigts près du gros bout, qui doit être tenu le plus proprement possible, afin de pouvoir les tendre et les détendre commodément, sans que les doigts en soient englués. Les saussais ainsi préparés doivent être renfermés dans un carton huilé.

DE L'ARBRE ET DE LA LOGE.

On isole un arbre coupé à sa racine, qui ne doit pas surpasser la hauteur des taillis, on le choisit très-touffu par ses branches, et on y met des gluaux auxquels les corbeaux, les pies, les chouettes viennent se prendre, ainsi que les chardonnerets, tarins, linottes, bouvreuils ; à la base de cette arbre est une *loge* à peu près comme celle de la *hutte ambulante*, et cette machine mo-

bile se transporte dans les lieux qu'on sait les plus favorables Pour attirer davantage les oiseaux ; l'oiseleur caché dans sa loge, tire une ficelle à laquelle est attachée une *moquette* ou autre petit oiseaux fixé par les pattes à une branche, et les autres oiseaux, ayant de la confiance et attirés par cet appât, viennent se prendre aux *gluaux*.

CHAPITRE III.

LE FAUCON.

. . . .

Tyran de ses vassaux, fléau de ses sujets,
L'homme à tant de fureur joint ses propres excès.
C'était peu d'inventer et l'hameçon perfide,
Et le gluau tenace, et la balle rapide ;
Partout aidant leur rage et redoublant leurs maux,
L'homme l'un contre l'autre arma les animaux.
On a vu le lion, terrible auxiliaire,
Seconder son adresse et servir sa colère ;
Le FAUCON obéit à notre art meurtrier,
Le chien devint chasseur, et l'éléphant guerrier,
Jadis hôte inocent des forêts indiennes,
Vint fouler de ses pieds les légions romaines :
Tous naissent pour détruire, et par un triste accord,
L'hyménée est partout pourvoyeur de la mort.

Histoire naturelle.

Le faucon est peut-être l'oiseau dont le courage est le plus franc, le plus grand relativement à ses forces ; il fond sans détour et perpendiculairement sur sa proie ; au lieu que l'*Autour* et la plupart des autres oiseaux de proie arrivent de côté ; aussi prend-on l'autour avec des filets dans lesquels le faucon ne s'empêtre jamais ; il tombe à plomb sur l'oiseau victime, exposé au milieu de l'enceinte des filets, le tue, le mange sur le lieu s'il est gros, ou l'emporte s'il n'est pas trop lourd, en se relevant à plomb ; s'il y a quelque faisanderie dans son voisinage, il choisit cette proie de préférence ; on le voit tout-à-coup fondre sur un troupeau de faisans, comme s'il tombait des nues, parce qu'il arrive de si haut et en si peu de temps, que son apparition est toujours imprévue et souvent inopinée. On voit un certain nombre de faucons dans le voisinage de nos grandes montagnes du Dauphiné et de l'Auvergne, au pied des Alpes. Jeunes, on les appelle *faucons-sors*, et les vieux, *hagards*;

il y en a beaucoup encore à Rhodes, en Chypre, à Malte; ils font leurs nids dans les plus hauts rochers.

Le faucon est gros comme une poule; il a dix-huit pouces de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue, et autant jusqu'à celui des pieds : la queue a un peu plus de cinq pouces de longueur, et il a près de trois pieds et demi de vol et d'envergure; ses ailes, lorsqu'elles sont pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue; nous ne dirons rien des couleurs, parce qu'elles changent aux différentes mues, à mesure que l'oiseau avance en âge; la couleur la plus ordinaire du faucon est verdâtre, il a la tête ronde, le bec court et gros, le cou fort long, la poitrine nerveuse, les cuisses longues et les pattes courtes. Le faucon se tient ferme contre le vent, ainsi que sur le poing, lorsqu'on l'y expose. Quand il s'en trouve qui ont les pieds et la membrane du bec jaunes, les fauconniers les nomment *faucons-becs-jaunes;* en général, ils se servent du *tiercelet de faucon*, c'est-à-dire du mâle, pour voler les perdrix, pies, geais, merles et autres oiseaux de cette espèce, au lieu qu'on emploie la femelle au

vol du lièvre, du milan, de la grue, et des autres grands oiseaux.

Le faucon blanc se trouve en Russie; ensuite le *faucon gentil*, ainsi appelé à cause de sa grâce et de sa gentillesse; le *faucon-pèlerin* ou *passager*, c'est-à-dire, qui nous vient de pays étrangers et n'est que de passage; les *faucons-sorts*, qui sont les jeunes, et qui ont été pris au nid aux mois de septembre, octobre et novembre, sont les meilleurs et les plus aisés à élever.

Cet oiseau de rapine, fier d'ailleurs d'avoir fourni des titres de noblesse, rapide presque comme la balle, vole vers la proie d'une aile docile et dressée. Quant à la manière de l'instruire, nous renvoyons à la fin de cet ouvrage, au Vocabulaire des termes de chasse et de fauconnerie, où l'on trouve toutes les expressions techniques et *ex professo*.

CHASSE DU FAUCON AU FUSIL.

On le tire avec le *petit* 4; mais comme il a des yeux d'Argus, et qu'il ne tient pas, on ne peut que le tirer à son vol, dont l'extrême rapidité imite le sifflement d'une balle:

quand il se pose, il a la finesse de choisir un arbre sec, nu, presque dépouillé de branches et de feuillage, afin d'être en état de pouvoir tout découvrir à tous les horizons. On prend aussi le faucon avec des piéges. Voyez à cet égard l'AVICEPTOLOGIE. Il importe au chasseur de détruire cet animal, lui-même grand destructeur de gibier à poil et à plume.

CHAPITRE IV.

LA BÉCASSE.

QUEL est ce bel oiseau, qui se répand dans nos climats au mois d'octobre, lorsque les feuilles et les herbes jaunissantes annoncent le retour de l'hiver? C'est la bécasse qui dans cette saison de chasse abondante vient augmenter la quantité du bon gibier. Elle descend des hautes montagnes, qu'elle habite pendant l'été, et d'où les premières gelées blanches déterminent son départ et nous l'amènent. Les Pyrénées, les Alpes, les montagnes de la Suisse, de la Savoie et de l'Auvergne, les contrées septentrionales, couvertes de nouvelles neiges, nous envoient la gente émigrante des bécasses,

qui cherchent dans les bois des collines inférieures et jusque dans nos plaines une température moins rigoureuse, et une terre moins avare d'alimens.

Les bécasses voyagent la nuit et quelquefois le jour, par un temps sombre, toujours une ou deux ensemble, et jamais en troupes. Chasseurs, préparez vos armes, courez après cette nouvelle proie, elle est digne de vos coups tant à cause de la beauté de son plumage, qu'à cause de l'excellence de sa chair. D'ailleurs elle est peu rusée, et ce n'est peut-être pas sans raison qu'un célèbre naturaliste l'a appelée un oiseau d'un instinct obtus et d'un naturel stupide. Vous trouverez les bécasses dans les grandes haies, dans les taillis, dans les futaies, sur les bords des ruisseaux qui coulent sous l'ombrage, surtout dans les jours de forte gelée. Elles préfèrent les bois où il y a beaucoup de terreau et de feuilles tombées ; elles s'y tiennent retirées et tapies tout le jour, et tellement cachées qu'il faut des chiens bien exercés pour les faire lever.

A l'entrée de la nuit elles quittent ces endroits fourrés et le fort du bois, pour aller pâturer dans les clairières, le long des

sentiers, sur les terres molles, les bouzards de vaches un peu anciens, parce qu'elles y trouvent des vers dont elles sont très-friandes, et que j'appellerais presque leur unique nourriture. Mais comment se la procurent-elles, surtout dans l'hiver, que les vers sont retirés sous terre? Ah!... c'est alors que leur instinct semble démentir M. de Buffon.

La bécasse enfonce profondément dans terre son long bec, puis à force de souffler, elle échauffe les petites glèbes environnantes. Le ver qui sent la chalenr, remue, se trahit, quelquefois même sort à la surface de la terre, et l'avide bécasse l'avale.

Cet oiseau est très-propre. Rarement il rentre le matin au fourré, sans avoir été dans une petite mare se laver le bec et les pieds qu'il s'est remplis de terre, en cherchant sa nourriture.

Pour bien chasser la bécasse au fusil, il faut avoir un chien d'arrêt hardi, qui ne craigne pas de s'éloigner dans le bois, et qui aboie quand elle s'envole. S'il est muet, on fera bien de lui attacher un grelot au cou. Le grelot cessant d'être agité, annoncera qu'il arrête une bécasse; si au contraire ses sons redoublent, on pourra être assuré qu'il se

précipite, mais en vain, après ce volatile qui s'élève. Ecoutez, vous entendrez le battement de ses ailes qu'elle agite avec bruit en partant.

Le plomb dont il convient de se servir, est le même que celui que vous employez à la chasse du perdreau au commencement de septembre; car pour la bécasse la moindre blessure est mortelle. Dans son vol elle file assez droit dans une futaie, mais au sein des taillis, elle est obligée de faire souvent le crochet. Si vous ne voulez pas la manquer, attendez, pour la tirer, qu'elle ait pris une direction certaine, car autrement vous risquez de la voir éluder votre coup, à l'instant qu'elle donne le coup d'aîle qui la dirige dans cette direction. Elle plonge ensuite derrière les buissons, pour se dérober à l'œil du chasseur, et elle s'abat avec tant de promptitude qu'elle semble tomber comme une masse abandonnée à toute sa pesanteur; peu d'instans après sa chute, elle court avec vitesse, mais bientôt elle s'arrête, élève sa tête, et reconnaît les lieux.

CHAPITRE V.

LA CAILLE.

Théophraste trouvait une si grande ressemblance entre les perdrix et les cailles, qu'il donnait à ces dernières le nom de *perdrix naines*. La caille a la queue courte, le plumage gris moucheté, et quelquefois tout blanc. On en voit des troupes nombreuses traverser les mers et aborder dans le même pays, mais cette association forcée ne dure qu'autant que la cause qui l'a produite ; car dès que les *cailles* sont arrivées dans le climat qui leur convient, et qu'elles peuvent vivre à leur gré ; elles vivent solitairement. Le besoin de l'amour est le seul lien qui les réunit. Elles changent deux fois par an de climat ; en France, elles reparaissent vers le mois de *mai*. Au temps de la *passe*, revenues dans nos contrées, elles se mettent à pondre six à sept œufs. Les *cailletaux* sont en état de courir presqu'en sortant de la coque, la caille mue deux fois par an, à la fin de l'hiver et à la fin de l'été. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est un peu plus grosse. Chacun a deux

cris différens, le mâle plus éclatant et plus fort, la femelle plus faible; ce cri est *ouan, ouan, ouan, ouan*. Cette dernière ne produit que lorsqu'elle est en liberté; on a beau fournir, à celles qui sont prisonnières dans des cages, tous les matériaux qu'elles emploient ordinairement dans la construction de leurs nids; elles ne nichent jamais, et ne prennent aucun soin des œufs qui leur échappent, et qu'elles semblent pondre malgré elles. Les cailles se nourrissent de blé, de millet, de chenevis, d'herbes vertes, d'insectes et de toutes sortes de grains, et vivent quatre à cinq ans; cette briéveté d'existence tient à leurs combats continuels et à leurs goûts querelleurs qui proviennent d'un sentiment de jalousie. Leur instinct prodigieux leur fait traverser les mers, en s'aidant du vent. M. DE BUFFON avance même que, pour se reposer, la caille se couche sur les vagues, en étendant une aîle qui lui sert de voile.

CHASSE DE LA CAILLE.

La caille qui se trouve partout, est partout considérée comme un excellent gibier, qui, à un degré de chaleur excessif, se

prend à l'*appeau* (*voyez* l'Aviceptologie), instrument avec lequel on imite le cri de la femelle, pour attirer les mâles dans le piége; il suffit d'ailleurs de leur présenter un miroir avec un filet au-devant, qu'ils prennent pour un autre oiseau de leur espèce.

CHASSE AU TIR.

C'est avec un *chien d'arrêt*, *au mois de septembre* que vous allez à cette chasse; la caille tient très-ferme à l'arrêt. Servez-vous du n°. 7, pour ne pas trop la briser; son vol est horizontal, à peu près à deux pieds et demi de terre; rarement elle s'élève au-delà de quinze pieds. Elle se tient communément dans les chaumes, et, par finesse, se couvre de terre pour vous échapper, mais l'odorat du chien la révèle.

MANIÈRE DE PRENDRE QUANTITÉ DE CORNEILLES.

Pour faire cette singulière chasse, dit Chomel, il faut être au moins quatre; deux habillés de noir grimpent nuitamment sur des arbres ébranchés à cinq ou six pieds de terre, où ces oiseaux carnivores ont cou-

tume de passer la nuit; ils secouent avec bruit les branches sur lesquelles les *corneilles* sont perchées; tandis que les deux autres marchent dans le bois, faisant beaucoup de bruit, et secouant aussi les arbres sur lesquels ils en voient le plus; ces oiseaux, épouvantés, prennent leur essor et vont se percher autour des deux premiers hommes habillés de noir, qui n'ont que la peine de les prendre avec la main, de les tuer et jeter à bas. Les nuits obscures sont les plus favorables à cette chasse.

AUTRE CHASSE DES CORNEILLES, AU CORNET ENGLUÉ, PENDANT LA GELÉE.

Prenez une quantité de cornets de papier un peu fort, transportez-vous sur les lieux qu'habitent les *corneilles*, qui, dans cette saison sont obligées de chercher à manger sur les tas de fumier qui sont dans les terres; piquez-y vos cornets garnis dans le fond de viande bien hachée, et frottez-en l'embouchure de glu, de manière que l'oiseau, venant à manger ce qui est dedans, s'attache le cornet autour de la tête et du cou. Ces oiseaux étant ainsi pris par la tête,

et ne voyant pas, s'élèvent à perte de vue, et retombent aussitôt près du lieu de leur départ, en sorte qu'on peut les prendre sans peine avec la main. Cette chasse est d'autant plus amusante, que l'on peut piquer une grande quantité de cornets sur plusieurs tas de fumier. La manière de prendre des corbeaux et des pies est à peu près la même.

AUTRE CHASSE DES CORNEILLES AU CHAT EMMIELLÉ.

On prend un chat, on le frotte entièrement de miel, on le roule dans la plume, on le lie ensuite par les reins assez fortement, et on l'attache au pied d'un arbre garni de gluaux : à peine s'est-on retiré, que le chat commence à miauler et à se tourmenter ; les *corneilles* et d'autres oiseaux entendent le bruit, accourent pour se jeter sur leur proie, se posent sur l'arbre et tombent avec les gluaux.

DU CHOUCAS.

Le *choucas* est une espèce de *corneille*, qui n'est guère plus gros qu'un *pigeon*; il

est tout noir. On le voit en troupe dans les vieilles tours, les vieux bâtimens les plus élevés et sur les clochers.

DE LA HUPE OU PUTPUT.

Fort bel oiseau de passage ainsi nommé à cause de sa hupe; il n'est pas plus gros qu'un *merle*, habite les plaines ou lieux élevés, les terres fraîches et arrosées, où il se trouve facilement des vers et les insectes dont il se nourrit : il fait sa ponte dans des creux d'arbres, fentes de murailles ou trous de rochers. Sa chair est d'un goût agréable et fort délicate.

On prend difficilement cet oiseau aux piéges, mais on l'approche d'assez près pour pouvoir le tirer. Les jeunes s'élèvent sans beaucoup de soin, en les nourrissant de viande crue; ils deviennent très-familiers, et sont très susceptibles de quelque attachement.

DU COUCOU.

Oiseau qui tire son nom de son chant, et dont on distingue beaucoup d'espèces. Le *coucou vulgaire* est un oiseau de passage;

sa voix est connue de tout le monde ; il se tient ordinairement dans les bois, les grands parcs, où sa voix se fait particulièrement entendre dans les temps chauds et pluvieux. Il se nourrit de mouches, d'insectes et de grains, dont il fait provision : il aime beaucoup les œufs. Ce qui distingue particulièrement la femelle, c'est qu'elle pond dans le nid des autres oiseaux, et abandonne ainsi à couver ses œufs et à nourrir ses petits à des soins étrangers. Virgile a eu raison de dire : *Sic vos non vobis, nidificatis aves.*

Je ne pense pas qu'il soit hors d'œuvre de rapporter ici un événement relatif à cet oiseau, arrivé au Mel-le-Rond. La coutume était autrefois et est encore dans quelques provinces, de brûler une grosse bûche la veille de Noël. On entendit dans une maison particulière de cet endroit, très distinctement, avec autant de surprise que d'admiration, sortir d'une grosse bûche qui commençait à s'enflammer, ces mots : *Coucou, coucou.* Écouter et tirer cette bûche de l'âtre fut l'affaire d'un instant. La surprise redoubla lorsqu'on s'aperçut que c'était un *coucou* vivant enfermé

dans cette bûche avec une immense provision de blé.

DU PLUVIER.

On en distingue de plusieurs espèces; ils sont d'un goût exquis. Ils arrivent par troupes au mois d'octobre et s'en retournent au mois de mars. C'est à ces deux époques qu'on leur fait la chasse de différentes manières. On les prend aux nappes ou rets saillans, à la vache artificielle, ou par le moyen d'appelant, qui est le vanneau, de tentes et d'appeaux; on prend aussi des *pluviers* la nuit, au traîneau, à la faveur du feu. Ces oiseaux allant par bandes nombreuses, les chasseurs doivent avoir soin de tirer ensemble.

Le *grand pluvier*, surnommé le *courlis de terre*, commence à se faire entendre au coucher du soleil, et continue toute la nuit; il est de la grosseur d'un poulet parvenu à la moitié de sa crue : il se fixe sur les terrains secs, remplis de pierre; sa nourriture sont les grillons, les sauterelles et d'autres insectes.

Le *guignard* est une sorte de petit *pluvier* de la grandeur d'un *merle*. On en voit

dans le pays Chartrain et en Normandie. C'est un mets recherché.

DU FAISAN.

Le *faisan*, à peu près de la grosseur d'un *coq domestique*, plaît par la beauté et la variété de son plumage. On lui donne pour aliment ordinaire de l'avoine, de l'orge, du froment et des pois; en hiver, des panais crus, des feuilles et racines de laitues, des choux et des feuilles de raves sauvages; il mange aussi du gland et des senelles.

Les *faisans* habitent les bois taillis, les buissons et les lieux remplis de broussailles; la nuit ils se perchent sur les hautes futaies. La femelle fait son nid à terre dans les buissons les plus épais; elle pond la même quantité d'œufs que la *perdrix*.

La chasse des *faisans* se fait au hallier; ou avec les poches à lapin, des collets ou lacets de crin de cheval. On reconnaît, dès la pointe du jour, les endroits d'où ils sortent des bois, et l'ayant connu on jette de l'avoine ou d'autres grains dans les voies que les *faisans* ont coutume de tenir; si le

lendemain les grains ne s'y trouvent pas, c'est une preuve certaine que les *faisans* l'ont mangée; on y tend alors deux ou trois collets, l'un à ras de terre, et l'autre à la hauteur du jabot de l'oiseau; s'il y a plusieurs endroits par où il puisse passer, il faut en mettre autant qu'il y a de passages. Pour la chasse du *faisan*, on se sert avec avantage du chien couchant; on a avec soi un filet qu'on nomme tirasse; on est trois : l'un guide le chien et les deux autres le filet. On tiendra long-temps le chien en arrêt, et on donnera à ses deux associés le temps de s'approcher avec le filet, afin qu'ils puissent envelopper en même temps le gibier et le chien.

DE L'ÉPERVIER.

Oiseau de proie, gros comme un *pigeon*; l'*épervier* se traite et se dresse comme l'*autour*, au vol du *perdreau*, de la *caille*, et du petit gibier; en hiver on lui fait voler le *merle*, la *grive*, etc.

DE LA PIE-GRIÈCHE.

La *pie-grièche* fait partie des oiseaux de proie, à cause de sa ressemblance avec le

lanier, dont elle est une espèce. Elle se perche sur les arbres peu élevés et les haies; quand une fois elle est placée sur une branche, elle reste dans un mouvement presque continuel, en redressant sa queue. Cet oiseau chante en juillet et août; il contrefait souvent la voix de la plupart des oiseaux pour les attirer auprès de lui et se jeter sur eux.

La *pie-grièche* fait son nid dans les broussailles, quelquefois sur de grands arbres, avec de la mousse, de la laine et différentes filasses. La *pie-grièche*, de la petite espèce, dépose sept à huit œufs, la grande n'en pond que quatre ou cinq. On élève les *pies-grièches* pour la chasse, en les apprenant à revenir au poing; on y parvient en les tenant affamés, et en les nourrissant d'oiseaux qu'elles ont pris dans les nids. Quand on veut les élever en cage, on leur donne à manger du cœur.

DU CORMORAN.

Le *cormoran* est plus gros qu'un *canard;* il a presque toutes les plumes d'un noir verdâtre; sa gorge est blanche, l'espace

dégarni de plumes qui se trouve entre le bec et l'œil, est couvert d'une peau noirâtre : et au-dessus de l'œil cette peau est rouge. Le *cormoran* se tient sur la mer et à l'embouchure des rivières, où il trouve des coquillages et du poisson dont il fait sa nourriture. Cet oiseau est susceptible d'être dressé pour la pêche, ainsi qu'on peut le voir dans la *Pisceptologie* ou l'*Art de la pêche*, pag. 263 et suiv. Paris, 1816, in-12. Ouvrage qui se trouve chez CORBET, *libraire, quai des Augustins, n° 61*.

DU CHEVALIER.

Cet oiseau se trouve par bandes sur les bords de la mer, quelquefois sur les étangs et les rivières ; il est de la grosseur d'une *bécassine ;* son plumage est gris, mais beaucoup plus clair sur le ventre que sous le dos ; sa chair n'est pas excellente.

ORDONNANCES,

LOIS ET RÉGLEMENS

ANCIENS ET MODERNES,

Composant la législation sur la chasse à courre et à tir.

La révolution avait renversé, dans son funeste passage, non-seulement toutes nos plus belles institutions monarchiques, maintenant relevées chaque jour par les bienfaits de la restauration; mais encore elle avait confondu dans son cahos toutes les démarcations nécessaires à l'ordre social, du rang et de la propriété; parmi tous les ravages qu'elle exerça, LE DROIT DE CHASSE *à courre et à tir*, celui de la PÊCHE, furent également détruits au milieu des dévastations et des spoliations royales et nationales de toute nature : le titre de propriété ne fut plus qu'un vain mot pour les nouveaux systèmes révolutionnaires; et, sous le prétexte d'abolir les abus du régime féodal, quant à

la chasse, les innovateurs anarchiques sapèrent de fond en comble toutes les bases mêmes qui établissent la propriété et la sûreté des citoyens. Sans doute le droit exclusif de chasse, le Code pénal qui pesait alors sur les délinquans, sur les braconniers, pour les délits de cette matière, étaient très-oppresseurs; la philosophie et l'humanité en avaient déjà signalé les arrêts injustes, cruels et trop rigoureux; mais était-ce une raison pour renverser entièrement l'édifice, parce que quelques défectuosités le déparaient? L'Assemblée constituante, en cassant toutes les lois tyranniques du féodalisme sur la chasse, par ses décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, en supprimant le droit exclusif de chasse et des garennes ouvertes, toutes les capitaineries, même royales, et toutes les réserves de chasse, l'Assemblée constituante, dis-je, n'avait-elle pas à la fois, dans des principes de sagesse qu'on ne peut refuser à un grand nombre de ses opérations, dit expressément : « que si tout propriétaire avait le « droit de détruire et de faire détruire, « *seulement sur ses possessions*, toute es-« pèce de gibier, ce n'était d'ailleurs qu'en

« se soumettant à toutes les lois de police « que la sûreté publique rendait indispen- « sables.. »

Mais bientôt mille désordres suivirent les effets d'une interprétation dévastatrice, et le peuple renversa, à son propre préjudice, les limites que le gouvernement avait posées à l'exercice des chasses. Cependant l'Assemblée sentit de nouveau combien on avait dénaturé ses intentions, et le manifesta vivement par son décret du 30 avril 1790 : ayant appris que l'on se permettait de chasser en toute saison, sans autorisation, sur les possessions d'autrui, que l'on parcourait même audacieusement les moissons, et que toutes les propriétés se trouvaient à chaque instant violées par cet excès d'abus et d'anarchie, elle s'empressa d'imposer des amendes, elle fixa des peines, suivant la gravité des délits, et accorda même des indemnités, des dommages intérêts aux propriétaires qui avaient souffert de quelque lésion dans leurs biens.

Toutefois les louables intentions des constituans obtinrent très-peu de succès des sages mesures qu'ils avaient prises; l'autorité des lois fut sacrifiée à l'esprit de parti

et de vengeance; les propriétés furent ravagées, et le torrent révolutionnaire se joua des décrets d'un gouvernement qui n'avait plus de digues à lui opposer, malgré, et il faut rendre cette justice à l'Assemblée constituante, qu'elle eût déployé un grand appareil de pouvoir pour mettre un prompt terme aux désordres. Ses derniers efforts à cet égard sont consignés dans la *loi du 6 octobre* 1791, relativement à la POLICE RURALE. Les propriétaires doivent y attacher trop de prix, pour ne pas en avoir ici, sous les yeux, un extrait, ainsi que des autres parties de la LÉGISLATION sur les chasses de la *louveterie*, celles dans les domaines de l'État, la *chasse à tir*, les dispositions du ministre des finances, la délivrance et les *permis de port d'armes*, la vente des poudres de chasse, les instructions pour les GARDES-CHAMPÊTRES, l'ouverture de la chasse, le personnel de la VÉNERIE DE FRANCE, et enfin tout ce qui a dû devoir être extrait des ORDONNANCES ET RÉGLEMENS pour les avantages des propriétaires et la gouverne des chasseurs.

Extrait de la loi concernant les biens et usages ruraux, et la police rurale.

Du 6 octobre 1791.

TITRE PREMIER.

Des biens et usages ruraux.

SECTION PREMIÈRE.

Des principes généraux sur la propriété territoriale.

ART. Ier. Le territoire de la France, dans toute son étendue, est libre comme les personnes qui l'habitent : ainsi toute propriété territoriale ne peut être sujette envers les particuliers, qu'aux redevances et aux charges dont la convention n'est pas défendue par la loi; et envers la nation, qu'aux contributions publiques établies par le Corps législatif, et aux sacrifices que peut exiger le bien général, sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

II. Les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs récoltes, et de disposer de leur propriété dans l'intérieur du royaume et au-dehors, sans préjudicier au droit d'autrui, et en se conformant aux lois.

III. Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës, à moitié frais.

IV. Nul ne peut se prétendre propriétaire exclusif

des eaux d'un fleuve ou d'une rivière navigable ou flottable ; en conséquence, tout propriétaire riverain peut, en vertu du droit commun, y faire des prises d'eau, sans néanmoins en détourner ni embarrasser le cours d'une manière nuisible au bien général de la navigation établie.

SECTION VII.

Des gardes champêtres.

Art. Ier. Pour assurer les propriétés et conserver les récoltes, il pourra être établi des gardes champêtres dans les municipalités sous la juridiction des juges de paix et sous la surveillance des officiers municipaux. Ils seront nommés par le conseil-général de la commune, et ne pourront être changés ou destitués que dans la même forme.

II. Plusieurs municipalités pourront choisir et payer le même garde champêtre, et une municipalité pourra en avoir plusieurs. Dans les municipalités où il y a des gardes établis pour la conservation des bois, ils pourront remplir les deux fonctions.

III. Les gardes champêtres seront payés par la communauté ou les communautés, suivant le prix déterminé par le conseil-général; leurs gages seront prélevés sur les amendes qui appartiendront en entier à la commune. Dans le cas où elles ne suffiraient pas au salaire des gardes, la somme qui manquerait serait répartie au marc la livre de la contribution foncière, mais serait à la charge de l'exploitant : toutefois les gages des gardes des bois communaux seront prélevés sur le produit de ces bois, et séparés

des gages de ceux qui conservent les autres propriétés rurales.

IV. Dans l'exercice de leurs fonctions, les gardes champêtres pourront porter toutes sortes d'armes qui seront jugées leur être nécessaires par le directoire du département. Ils auront sur le bras une plaque de métal ou d'étoffe, où seront inscrits ces mots : LA LOI, le nom de la municipalité, celui du garde.

V. Les gardes champêtres seront âgés au moins de vingt-cinq ans ; ils seront reconnus pour gens de bonnes mœurs, et ils seront reçus par le juge de paix; il leur fera prêter le serment de veiller à la conservation de toutes les propriétés qui sont sous la foi publique, et de toutes celles dont la garde leur aura été confiée par l'acte de leur nomination.

VI. Ils feront, affirmeront et déposeront leurs rapports devant le juge de paix de leur canton ou l'un de ses assesseurs, ou feront devant l'un ou l'autre leurs déclarations. Leurs rapports, ainsi que leur déclarations, lorsqu'ils ne donneront lieu qu'à des réclamations pécuniaires, feront foi en justice pour tous les délits mentionnés dans la police rurale, sauf la preuve contraire.

VII. Ils seront responsables des dommages, dans le cas où ils négligeront de faire, dans les vingt-quatre heures, le rapport des délits.

VIII. La poursuite des délits ruraux sera faite au plus tard dans le délai d'un mois, soit par les parties lésées, soit par le procureur de la commune ou ses substituts, s'il y en a, soit par des hommes de loi

commis à cet effet par la municipalité, faute de quoi il n'y aura pas lieu à poursuivre.

TITRE II.

De la police rurale.

Art. III. Tout délit rural ci-après mentionné, sera punissable d'une amende ou d'une détention, soit municipale, soit correctionnelle ou de détention et d'amende réunies, suivant les circonstances et la gravité du délit, sans préjudice de l'indemnité qui pourra être due à celui qui aura souffert le dommage. Dans tous les cas, cette indemnité sera payable par préférence à l'amende. L'indemnité et l'amende sont dues solidairement par les délinquans.

IV. Les moindres amendes seront de la valeur d'une journée de travail au taux du pays, déterminée par le directoire de département. Toutes les amendes ordinaires qui n'excèderont pas la somme de trois journées de travail, seront doubles en cas de récidive dans l'espace d'une année, ou si le délit a été commis avant le lever ou après le coucher du soleil; elles seront triples quand les deux circonstances précédentes se trouveront réunies : elles seront versées dans la caisse de la municipalité du lieu.

V. Le défaut de paiement des amendes et des dédommagemens ou indemnités, n'entraînera la contrainte par corps que vingt-quatre heures après le commandement. La détention remplacera l'amende à l'égard des insolvables, mais sa durée en commutation de peine ne pourra excéder un mois. Dans les délits pour lesquels cette peine n'est point prononcée,

et dans les cas graves où la détention est jointe à l'amende, elle pourra être prolongée du quart du temps prescrit par la loi.

VII. Les maris, pères, mères, tuteurs, maîtres, entrepreneurs de toute espèce, seront civilement responsables des délits commis par leurs femmes et enfans, pupilles, mineurs, n'ayant pas plus de vingt-ans et non mariés, domestiques, ouvriers, voituriers et autres subordonnés. L'estimation du dommage sera toujours faite par le juge de paix ou ses assesseurs, ou par des experts par eux nommés.

VIII. Les domestiques, ouvriers, voituriers, ou autres subordonnés, seront à leur tour responsables de leurs délits envers ceux qui les emploient.

X. Toute personne qui aura allumé du feu dans les champs, plus près que cinquante toises des maisons, bois, bruyères, vergers, haies, meules de grains, de paille ou de foin, sera condamnée à une amende égale à la valeur de douze journées de travail, et paiera en outre le dommage que le feu aurait occasioné. Le délinquant pourra de plus, suivant les circonstances, être condamné à la détention de police municipale.

XXVII. Celui qui entrera à cheval dans les champs ensemencés, si ce n'est le propriétaire ou ses agens, paiera le dommage et une amende de la valeur d'une journée de travail : l'amende sera double si le délinquant y est entré en voiture. Si les blés sont en tuyaux, et que quelqu'un y entre même à pied, ainsi que dans toute autre récolte pendante, l'amende sera au moins de la valeur de trois journées de travail, et pourra être d'une somme

égale à celle due pour dédommagement au propriétaire.

XXVIII. Si quelqu'un, avant leur maturité, coupe ou détruit de petites parties de blé en vert, ou d'autres productions de la terre, sans intention manifeste de les voler, il paiera en dédommagement au propriétaire une somme égale à la valeur que l'objet aurait eue dans sa maturité; il sera condamné à une amende égale à la somme du dédommagement, et il pourra l'être à la détention de police municipale.

XXIX. Quiconque sera convaincu d'avoir dévasté des récoltes sur pied, ou abattu des plants venus naturellement, ou faits de main d'hommes, sera puni d'une amende double du dédommagement dû au propriétaire, et d'une détention qui ne pourra excéder deux années.

XXX. Toute personne convaincue d'avoir, de dessein prémédité, méchamment, sur le territoire d'autrui, blessé ou tué des bestiaux ou chiens de garde, sera condamnée à une amende double de la somme du dédommagement. Le délinquant pourra être détenu un mois, si l'animal n'a été que blessé; et six mois, si l'animal est mort de sa blessure ou en est resté estropié; la détention pourra être du double, si le délit a été commis la nuit, ou dans une étable, ou dans un enclos rural.

XXXIV. Quiconque maraudera, dérobera des productions de la terre qui peuvent servir à la nourriture des hommes, ou d'autres productions utiles, sera condamné à une amende égale au dédommagement dû au propriétaire ou fermier; il pourra

aussi, suivant les circonstances du délit, être condamné à la détention de police municipale.

XXXV. Pour tout vol de récolte fait avec des paniers ou des sacs, ou à l'aide des animaux de charge, l'amende sera du double du dédommagement; et la détention, qui aura toujours lieu, pourra être de trois mois suivant la gravité des circonstances.

XXXIX. Conformément au décret sur les fonctions de la gendarmerie nationale, tout dévastateur des bois, des récoltes, ou chasseur masqué, pris sur le fait, pourra être saisi par tout gendarme national, sans aucune réquisition d'officier civil.

XL. Les cultivateurs ou tous autres qui auront dégradé ou détérioré, de quelque manière que ce soit, des chemins publics, ou usurpé sur leur largeur, seront condamnés à la réparation ou à la restitution, et à une amende qui ne pourra être moindre de trois livres, ni excéder vingt-quatre livres.

XLI. Tout voyageur qui déclora un champ pour se faire un passage dans sa route, paiera le dommage fait au propriétaire, et de plus une amende de la valeur de trois journées de travail, à moins que le juge de paix du canton ne décide que le chemin public était impraticable; et alors les dommages et les frais de clôture seront à la charge de la communauté.

XLII. Le voyageur qui, par la rapidité de sa voiture ou de sa monture, tuera ou blessera des bestiaux sur les chemins, sera condamné à une amende égale à la somme du dédommagement dû au propriétaire des bestiaux.

XLIII. Quiconque aura coupé ou détérioré des arbres plantés sur les routes, sera condamné à une amende du triple de la valeur des arbres, et à une détention qui ne pourra excéder six mois.

Extrait de la loi qui ordonne l'établissement des gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la république.

Du 20 messidor an 3.

La convention nationale, après avoir entendu son comité d'agriculture et des arts, décrète ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi, immédiatement après la promulgation du présent décret, des gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la république; les gardes déjà nommés, dans celles où il y en a, pourront être réélus d'après le mode suivant.

II. Les gardes champêtres ne pourront être choisis que parmi les citoyens dont la probité, le zèle et le patriotisme seront généralement reconnus; ils seront nommés par l'administration du district, sur la présentation des conseils-généraux des communes; leur traitement sera aussi fixé par le district, d'après l'avis du conseil-général, et réparti au marc la livre de l'imposition foncière.

III. Il y aura au moins un garde par commune, et la municipalité jugera de la nécessité d'y en établir davantage.

IV. Tout propriétaire aura le droit d'avoir pour ses domaines un garde champêtre; il sera tenu de le

faire agréer par le conseil-général de la commune, et confirmer par le district : ce droit ne pourra l'exempter néanmoins de contribuer au traitement du garde de la commune.

V. La police rurale sera exercée provisoirement par le juge de paix.

VI. Les gardes champêtres seront tenus de citer devant lui les citoyens pris en flagrant délit. Si le délinquant n'est pas domicilié et refuse de se rendre à la citation, le garde pourra requérir de la municipalité main-forte, et les citoyens requis ne pourront se refuser d'obéir aux ordres qui leur seront donnés.

VII. Sur les indications administrées par les gardes champêtres, le juge de paix pourra autoriser des recherches chez les personnes soupçonnées de vols, en présence de deux officiers municipaux.

VIII. Le juge de paix prononcera sans délai contre les prévenus, et jugera d'après les dispositions de la loi du 28 septembre 1791 ; la peine sera pécuniaire, et ne pourra être moindre de la valeur de cinq journées de travail, outre la restitution de la valeur du dégât ou du vol qui aura été fait, sans préjudice des peines portées par le Code pénal, lorsque la nature du fait y donnera lieu ; et en ce cas, le juge de paix renverra au directeur de jury.

IX. Les jugemens prononcés seront exécutés dans la huitaine, à peine d'un mois de détention jusqu'au paiement, sans que la détention puisse excéder un mois nonobstant l'appel.

X. A l'égard des délits commis dans les forêts nationales et particulières, le prix de la restitution

et de l'amende sera provisoirement déterminé par les tribunaux, d'après la valeur actuelle des bois.

XI. La conservation des récoltes est mise sous la surveillance et la garde de tous les bons citoyens.

XII. Il sera placé à la sortie principale de chaque commune, l'inscription suivante :

Citoyen, respecte les propriétés et les productions d'autrui, elles sont le fruit de son travail et de son industrie. (1).

XIII. La convention nationale décrète que le titre II de la loi du 6 octobre 1791, sur la police rurale, sera imprimé de nouveau, et placardé dans toutes les communes, à la suite du présent décret.

XIV. Les juges de paix, les municipalités, les corps administratifs, les procureurs des communes, sont responsables de l'exécution de la présente loi.

XV. Lecture sera faite de la présente loi, par les officiers municipaux, en présence du peuple.

Ordonnance du Roi relative aux Chasses et à la Louveterie.

Du 15 août 1814.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier. La surveillance et la police des chasses,

(1) Cette partie de la loi n'a reçu son exécution que dans quelques communes de la France.

dans toutes les forêts de l'État, sont dans les attributions du grand-veneur.

2. La louveterie fait partie des mêmes attributions

3. Les conservateurs, les inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes-forestiers recevront les ordres du grand-veneur, pour tout ce qui a rapport aux chasses et à la louveterie.

4. Nos ministres secrétaires d'État aux départemens de notre maison et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation des présentes.

Signé LOUIS.

Pour copie conforme :

Le Ministre Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi,

Signé BLACAS.

Réglement relatif aux chasses dans les forêts et bois des domaines de l'état.

Du 20 août 1814.

Dispositions générales.

ART. 1er. Tout ce qui a rapport à la police des chasses est dans les attributions du grand-veneur, conformément à l'ordonnance du Roi, en date du 15 août 1814.

2. Le grand-veneur donne ses ordres aux conservateurs forestiers, pour tous les objets relatifs aux

chasses : il en prévient en même temps l'administration générale des forêts.

3. Il est défendu à qui que ce soit de prendre ou de tuer, dans les forêts et bois royaux, les cerfs et les biches.

4. Les conservateurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes-forestiers, sont spécialement chargés de la conservation des chasses sous les ordres du grand-veneur, sans que ce service puisse les détourner de leurs fonctions de conservateurs des forêts et bois de l'État. Tout ce qui a rapport à l'administration de ces bois et forêts, reste sous la surveillance directe de l'administration forestière, et dans les attributions du ministre des finances.

5. Les permissions de chasse ne seront accordées que par le grand-veneur : elles seront signées de lui, enregistrées au secrétariat général de la vénerie, et visées par le conservateur dans l'arrondissement duquel ces permissions auront été accordées.

Le conservateur enverra au préfet et au commandant de la gendarmerie le nom de l'individu dont il aura visé la permission.

Les demandes de permissions seront adressées, soit au grand-veneur, soit aux conservateurs, qui les lui feront parvenir.

Ces permissions ne seront accordées que pour la saison des chasses, et seront renouvelées chaque année, s'il y a lieu.

6. Il sera accordé deux espèces de permissions de chasse : celle de chasse à tir, et celle de chasse à courre.

7. Tous les individus qui auront obtenu des per-

missions de chasse, sont invités à employer ces permissions à la destruction des animaux nuisibles, comme loups, renards, blaireaux, etc. Ils feront connaître au conservateur des forêts le nombre de ces animaux qu'ils auront détruits, en lui envoyant la patte droite. Par-là ils acquerront des droits à de nouvelles permissions, l'intention du grand-veneur étant de faire contribuer le plaisir de la chasse à la prospérité de l'agriculture et à l'avantage général.

8. Les conservateurs et inspecteurs forestiers veilleront à ce que les lois et les réglemens sur la police des chasses, et notamment les lettres-patentes du 30 avril 1790, soient ponctuellement exécutées. Ceux qui chasseront sans permission, seront poursuivis conformément aux dispositions de ces lettres-patentes.

TITRE Ier.

Chasse à tir.

Art. 1er. Les permissions de chasse à tir commenceront, pour les forêts de l'État, le 15 septembre, et seront fermées le 1er mars.

2. Ces permissions ne pourront s'étendre à d'autre gibier qu'à celui dont elles contiendront la désignation.

3. L'individu qui aura obtenu une permisson de chasse, ne doit se servir que de chiens couchans et de fusil.

4. Les battues ou traques, les chiens courans, les lévriers, les furets, les lacets, les panneaux, les piéges de toute espèce, et enfin tout ce qui

tendrait à détruire le gibier par d'autres moyens que celui du fusil, est défendu.

5. Les gardes forestiers redoubleront de soins et de vigilance dans le temps des pontes et dans celui où les bêtes fauves mettent bas leurs faons.

TITRE II.

Chasse à courre.

Art. 1er. Les permissions de chasse à courre seront accordées de la manière mentionnée à l'article 5 des dispositions générales.

2. Elles seront données de préférence aux individus que leur goût et leur fortune peuvent mettre à même d'avoir des équipages, et de contribuer à la destruction des loups, des renards et blaireaux, en remplissant l'objet de leurs plaisirs.

3. Les chasses à courre, dans les forêts et dans les bois de l'État, seront ouvertes le 15 septembre, et seront fermées le 15 mars.

4. Les individus auxquels il aura été accordé des permissions pour la chasse à courre, obtiendront des droits au renouvellement de ces permissions, en prouvant qu'ils ont travaillé à la destruction des renards, loups, blaireaux et autres animaux nuisibles, ce qu'ils feront constater par les conservateurs forestiers.

Approuvé : *Signé* LOUIS.

Pour copie conforme :

Le Ministre Secrétaire d'État de la Maison du Roi.

Signé Blacas.

Organisation de la Louveterie.

Du 20 août 1814.

La louveterie est dans les attributions du grand-veneur. (*Ordonnance du* 15 *août* 1814.)

« Le grand-veneur donne des commissions hono-« rifiques de lieutenans de louveterie, dont il dé-« termine les fonctions et le nombre, par conser-« vation forestière et par département, dans la pro-« portion des bois qui s'y trouvent, et des loups qui « les fréquentent.

« Ces commissions sont renouvelées tous les ans.

« Les dispositions qui peuvent être faites par suite « des différens arrêtés concernant les animaux nui-« sibles, appartiennent à ses attributions. »

Les lieutenans de louveterie reçoivent les instructions et les ordres du grand-veneur, pour tout ce qui concerne la chasse des loups.

Ils sont tenus d'entretenir à leurs frais un équipage de chasse, composé au moins d'un piqueur, deux valets de limiers, un valet de chiens, dix chiens courans et quatre limiers.

Ils sont tenus de se procurer les piéges nécessaires pour la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles, dans la proportion des besoins.

Dans les endroits que fréquentent les loups, le travail principal de leur équipage doit être de les détourner, d'entourer les enceintes avec les gardes forestiers, et de les faire tirer au lancé : on découple, si cela est jugé nécessaire ; car on ne peut jamais

penser à détruire des loups en les forçant. Au surplus, ils doivent présenter toutes leurs idées pour parvenir à la destruction de ces animaux.

Dans le temps où la chasse à courre n'est plus permise, ils doivent particulièrement s'occuper à faire tendre des piéges avec les précautions d'usage, faire détourner les loups, et, après avoir entouré les enceintes de gardes, les attaquer à traits de limiers, sans se servir de l'équipage, qu'il est défendu de découpler; enfin faire rechercher avec grand soin les portées de louves.

Ils feront connaître ceux qui auront découvert des portées de louveteaux. Il sera accordé pour chaque louveteau une gratification qui sera double si l'on parvient à tuer la louve.

Quand les lieutenans de louveterie ou les conservateurs des forêts jugeront qu'il serait utile de faire des battues, ils en feront la demande au préfet, qui pourra lui-même provoquer cette mesure; ces chasses seront alors ordonnées par le préfet, commandées et dirigées par les lieutenans de louveterie, qui, de concert avec lui et le conservateur, fixeront le jour, détermineront les lieux et le nombre d'hommes. Le préfet en préviendra le ministre de l'intérieur et le grand-veneur.

Tous les habitans sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés; ils enverront les certificats aux lieutenans de louveterie de la conservation forestière, lesquels les feront passer au grand-veneur, qui fera un rapport au ministre de l'intérieur, à l'effet de faire accorder des récompenses.

Les lieutenans de louveterie feront connaître jour-

nellement les loups tués dans leur arrondissement, et, tous les ans, enverront un état général des prises.

Tous les trois mois, ils feront parvenir au grand-veneur un état des loups présumés fréquenter les forêts soumises à leur surveillance.

Les préfets sont invités à envoyer les mêmes états d'après les renseignemens particuliers qu'ils pourraient avoir.

Attendu que la chasse du loup, qui doit occuper principalement les lieutenans de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, ils ont le droit de chasser à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'État faisant partie de leur arrondissement, le chevreuil-brocard, le sanglier ou le lièvre, suivant les localités. Sont exceptés les forêts ou les bois du domaine de l'État de leur arrondissement, dont la chasse est particulièrement donnée par le roi aux princes ou à toute autre personne.

Il leur est expressément défendu de tirer sur le chevreuil et le lièvre; le sanglier est excepté de cette disposition, dans le cas seulement où il tiendrait aux chiens.

Ils seront tenus de faire connaître, chaque mois, le nombre d'animaux qu'ils auront forcés.

Les commissions de lieutenans de louveterie seront renouvelées tous les ans; elles seront retirées dans le cas où les lieutenans n'auraient pas justifié de la destruction des loups.

Tous les ans, au 1er mai, il sera fait, sur le nom-

bre des loups tués dans l'année, un rapport général, qui sera mis sous les yeux du roi.

L'uniforme est déterminé comme il suit : habit bleu, droit, à la française, avec collèt et paremens de velours bleu pareil, galonné sur le devant et au collet; poches à la française et en pointe, également galonnées ; paremens en pointe, avec deux chevrons pour les lieutenans.

Le galon sera or et argent ;

Boutons de métal jaune, sur lesquels sera empreint un loup ;

Veste et culotte chamois ;

Chapeau retapé à la française, avec ganse en or et en argent ;

Couteau de chasse en argent, avec un ceinturon en buffle jaune, galonné comme l'habit ;

Bottes à l'écuyère ;

Éperons plaqués en argent.

Uniforme des piqueurs.

L'habit sera le même que celui des officiers, excepté que le bouton sera en métal blanc, et que le galon sera un tiers d'or sur deux tiers d'argent.

Harnachement du cheval.

Bride à la française, avec bossette, sur laquelle sera un loup ;

Bridon de cuir noir ;

Selle à la française, en volaque blanc ou en velours cramoisi ;

Housse cramoisie, garnie en galons or et argent ;

Croupière noire, unie, et la boucle plaquée;
Étriers noirs, vernis;
Martingale noire, unie;
Sangles à la française.
Cet uniforme est permis, mais non obligatoire.

Approuvé : *Signé* LOUIS.

Pour copie conforme :

Le Ministre Secrétaire d'État de la Maison du Roi,

Signé Blacas.

Extrait de la loi des finances.

Du 28 avril 1816.

TITRE VII.

Art. 77. Les dispositions des lois, décrets et ordonnances auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, et qui régissent actuellement la perception des droits d'enregistrement, permis de *port d'armes*, etc. etc., sont et demeurent maintenus.

Néanmoins, le droit sur les permis de *port d'armes* est réduit à quinze francs.

Ordonnance du Roi relative à la délivrance des permis de port d'armes.

Du 17 juillet 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre;

Vu le décret du 11 juillet 1810, et l'art. 77 de la loi du 28 avril 1816;

Considérant que la faculté accordée aux personnes décorées des ordres français, d'obtenir des permis de port d'armes en payant seulement un franc, n'a point été confirmée par la loi du 28 avril, qui a réduit de moitié le prix de ces permis; que cette exemption est en opposition avec le texte et l'esprit de notre Charte, qui n'admet aucun privilége en matière de contributions;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La faculté accordée par les décrets des 22 mars 1811 et 12 mars 1813, aux personnes décorées des ordres français qui existaient alors, de ne payer qu'un franc fixe pour l'obtention du permis de port d'armes, laquelle faculté a été étendue par notre ordonnance du 9 septembre 1814 aux chevaliers de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, est et demeure supprimée: en conséquence, le droit de quinze francs, fixé par l'article 77 de la loi du 28 avril dernier, sera payé indistinctement par tous ceux qui seront dans le cas de se pourvoir de ces permis.

2. La gratification de trois francs, précédemment accordée à tout gendarme, garde champêtre ou forestier qui constate des contraventions aux lois et réglemens sur la chasse, est portée à cinq francs.

3. Notre chancelier de France, ayant par *interim* le porte-feuille du ministère de la justice, et nos ministres secrétaires d'état aux départemens des fi-

nances et de la police générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Extrait de l'ordonnance du Roi concernant la vente des poudres de chasse, etc.

Du 25 mars 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre;

Sur le rapport de nos ministres secrétaires d'état de la guerre et des finances;

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE Ier.

Dispositions générales.

Art. 1er. A dater du 1er juin prochain, la vente des poudres de chasse, de mine et de commerce, sera exclusivement exploitée par la direction générale des contributions indirectes.

Il en sera de même de la vente des poudres de guerre, destinées aux armemens du commerce maritime et à la consommation des artificiers patentés.

La direction générale des contributions indirectes comptera du produit de cette vente, dans la même forme que du produit de la vente des tabacs.

2. Une ordonnance spéciale déterminera, chaque année, sur la proposition de nos ministres secrétaires d'état aux départemens de la guerre, de la

marine et des finances, le taux auquel chacun de ces deux derniers départemens remboursera à la direction générale des poudres le prix de fabrication des poudres qui lui seront livrées par cette direction dans le cours de l'année.

Les poudres seront vendues au commerce et aux particuliers, par la direction générale des contributions indirectes, aux prix déterminés par la loi.

3. La vente des poudres au public continuera d'être soumise, sous l'exploitation de la direction générale des contributions indirectes, aux lois, ordonnances et réglemens actuellement en vigueur sur la matière.

TITRE II.

Mesures d'exécution.

5. A dater du 1er octobre pro chain, les poudres de chasse de toute espèce ne seront vendues qu'en rouleaux ou paquets d'un demi, d'un quart et d'un huitième de kilogramme.

Chaque rouleau sera formé d'une enveloppe de plomb et revêtu d'une vignette indiquant l'espèce, le poids et le prix de la poudre, et sera fourni, ainsi confectionné, par la direction générale des poudres.

Dans aucun cas, le poids de l'enveloppe ne sera compté dans le poids de la poudre.

Ordonnance de police concernant la prohibition de la chasse.

Du 26 février 1821.

Nous, ministre d'état, préfet de police,

Vu les lettres-patentes du Roi, concernant la chasse, données à Paris le 30 avril 1790,

Et l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement, du 12 messidor an 8 (1er juillet 1800),

Ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. A compter du 1er mars prochain, et jusqu'à nouvel ordre, l'exercice de la chasse est défendu à toutes personnes, dans le ressort de la préfecture de police, *sur les terres non closes, même en jachères*, sous les peines prononcées par l'article 1er des lettres-patentes du 30 avril 1790.

2. Les propriétaires ou possesseurs pourront néanmoins chasser ou faire chasser dans celles de leurs possessions qui sont séparées des héritages d'autrui par des murs ou par des haies vives (*article* 13 *des lettres-patentes susénoncées*), pourvu qu'ils soient porteurs d'un permis de port d'armes. (*Art.* 1er *du décret du* 4 *mai* 1812.)

3. Les propriétaires ou possesseurs, autres que simples usagers, pourront également, sous la même condition, chasser ou faire chasser, *sans chiens courans*, dans leurs bois et forêts. (*Art.* 14 *des mêmes lettres-patentes.*)

4. Les maires et les adjoints de maire, les offi-

ciers de la gendarmerie, les commissaires de police, les gardes champêtres et les gardes forestiers constateront les contraventions à la présente ordonnance, par des procès-verbaux qui nous seront adressés.

5. Les contrevenans seront dénoncés aux tribunaux, pour être poursuivis conformément aux lois.

Ordonnance de police concernant l'ouverture de la chasse.

Du 27 août 1821.

Nous, ministre d'état, préfet de police,

Vu le décret du 11 juillet 1810, et les arrêtés, réglemens et ordonnances rendus sur le fait de la chasse, et sur le droit de port d'armes,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La chasse sera ouverte, le 10 *septembre prochain*, dans toute l'étendue du département de la Seine et dans les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, dépendant du département de Seine et Oise, et faisant partie du ressort de la préfecture de police.

Il est défendu de chasser avant cette époque, même sous prétexte de tirer des hirondelles le long des rivières.

Il est également défendu de chasser dans les vignes avant que les vendanges soient entièrement terminées ; et dans les champs ensemencés et plantés de légumes, avant la fin de la récolte.

2. Les réglemens et ordonnances de police sur la

chasse continueront d'être exécutés selon leur forme et teneur.

3. Les poursuites contre les contrevenans seront portées devant les tribunaux.

4. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales, les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police, les officiers de paix, la gendarmerie, les gardes champêtres et les préposés de la préfecture de police, sont chargés de tenir la main à son exécution.

Le Ministre d'état Préfet de police,
Signé Comte ANGLÈS.

Extrait du Code civil.

ART. 564. Les pigeons, lapins, poissons, qui passent dans un autre colombier, garenne ou étang, appartiennent au propriétaire de ces objets, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude et artifice.

715. La faculté *de chasser* ou *de pêcher* est réglée par des lois particulières.

Extrait du Code pénal.

ART. 28. Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps, du bannissement,

de la réclusion ou du carcan, sera déchu du droit de *port d'armes.*

42. Les tribunaux, jugeant correctionnellement, pourront, dans certains cas, interdire, en tout ou en partie, l'exercice du droit de *port d'armes.*

43. Les tribunaux ne prononceront l'interdiction mentionnée dans l'article précédent, que lorsqu'elle aura été autorisée ou ordonnée par une disposition particulière de la loi.

209. Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, est qualifiée, selon les circonstances, crime ou délit de rébellion.

210. Si elle a été commise par plus de vingt personnes armées, les coupables seront punis des travaux forcés à temps; et, s'il n'y a pas eu *port d'armes*, ils seront punis de la réclusion.

211. Si la rébellion a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus, jusqu'à vingt inclusivement, la peine sera la réclusion; s'il n'y a pas eu *port d'armes*, la peine sera un emprisonnement de six mois au moins et deux ans au plus.

212. Si la rébellion n'a été commise que par une ou deux personnes avec armes, elle sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans; et, si elle a eu lieu sans armes, d'un emprisonnement de six jours à six mois.

319. Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des réglemens, aura commis involontairement un homicide, ou en aura été involontairement la cause, sera puni

d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinquante francs à six cents francs.

320. S'il n'est résulté du défaut d'adresse ou de précaution que des blessures ou coups, l'emprisonnement sera de six jours à deux mois, et l'amende sera de seize francs à cent francs.

388. Quiconque aura volé dans les champs des chevaux ou bêtes de charge, de voiture ou de monture, gros et menus bestiaux, etc., sera puni de la réclusion.

Il en sera de même à l'égard du vol de poisson en étang, vivier ou réservoir.

452. Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, etc., ou des poissons dans les étangs, viviers ou réservoirs, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans, et d'une amende de seize francs à trois cents francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

453. Ceux qui, sans nécessité, auront tué l'un des animaux mentionnés au précédent article, seront punis ainsi qu'il suit :

Si le délit a été commis dans les bâtimens, enclos et dépendances, ou sur les terres dont le maître de l'animal tué était propriétaire, locataire, colon ou fermier, la peine sera un emprisonnement de deux mois à six mois.

S'il a été commis dans les lieux dont le coupable était propriétaire, locataire, colon ou fermier, l'emprisonnement sera de six jours à un mois.

S'il a été commis dans tout autre lieu, l'empri-

sonnement sera de quinze jours à six semaines.

Le *maximum* de la peine sera toujours prononcé en cas de violation de clôture.

454. Quiconque aura, sans nécessité, tué un animal domestique, dans un lieu dont celui à qui cet animal appartient est propriétaire, locataire, colon ou fermier, sera puni d'un emprisonnement de six jours au moins, et de six mois au plus.

S'il y a eu violation de clôture, le *maximum* de la peine sera prononcé.

VÉNERIE DE FRANCE.

M. le comte DE GIRARDIN, lieutenant-général, *grand-veneur.*

Chasse à courre.

M. le baron D'HANNEUCOURT, *commandant la vénerie.*

M. D'HYBOUVILLE, père, *premier lieutenant.*

M. le comte DE VIENNE, *deuxième lieutenant.*

M. le vicomte DE SAINT-PERN, *premier lieutenant honoraire.* } Pages.

M. D'HYBOUVILLE, fils, *second lieutenant honoraire.* } Pages.

Chasse à tir.

M. le comte DE GIRARDIN, *commandant les chasses et équipages du tir.*

M. le baron CASIN D'HONINCTHUN, *lieutenant.*

Voici le seul modèle de procès-verbal pour un Garde champêtre, que nous ayons à présenter, nous étant renfermés exclusivement dans les attributions de la chasse au tir.

Modèle d'un procès-verbal en fait de chasse.

L'an mil huit cent..... le..... jour du mois de..... environ sur les six heures du matin..... je..... garde de la forêt royale de...., demeurant à..... soussigné, certifie que parcourant ladite plaine, pour faire le devoir de ma charge, j'aurais aperçu le nommé.... habitant, lequel, avec un fusil et deux chiens courans, chassait dans l'arrondissement de.... sur les reins de la forêt de...., dans des blés récemment coupés, et d'autant qu'il n'a point qualité requise, je me serais approché de lui et lui aurais fait commandement de me remettre le fusil qu'il portait; ce qu'ayant refusé de faire, je l'aurais établi séquestre dudit fusil, et donné assignation au premier jour d'audience, qui sera le..... courant, pardevant, etc..... pour se voir condamner aux peines fixées par la loi; et en foi de ce, j'ai signé le présent.

VOCABULAIRE

ALPHABÉTIQUE ET EXPLICATIF

DES TERMES

De Vénerie, de Fauconnerie et de toute espèce de Chasse, entremêlé de quelques nouvelles INSTRUCTIONS PHARMACEUTIQUES *pour les maladies des chevaux et chiens de chasse*, etc.

A

ABANDONNER *l'oiseau*, lui donner la liberté quand il n'est plus bon à rien.

ABBAISSER, diminuer la nourriture de l'oiseau lorsqu'il est trop gras.

ABBAT *ou* ABBATIS, bœuf, cheval ou autre animal mis à mort par les loups.

ABBATTRE *l'oiseau*, le tenir dans les mains pour le médicamenter.

ABBATURES, plantes et herbes que le cerf abbat de son corps en passant.

ABBECHER *l'oiseau*, lui donner une partie du pât pour le faire revoler après.

ABBOIS, quand l'animal fatigué s'arrête devant les chiens qui abboient sur lui, on dit qu'*il tient les abbois*, ou qu'*il est aux abbois*.

Aborder *la remise*, lorsque la perdrix ou le faisan se jette dans une remise, on doit l'aborder sous le vent.

Accompagné, le cerf, pressé des chiens, *s'accompagne* d'autres cerfs, ou se mêle dans une harde de bêtes pour donner le change.

Accouer, vieux terme qui voulait dire s'approcher du cerf sur ses fins pour lui couper le jaret.

Accourcir *le trait*, le plier pour tenir le limier de plus court.

Accourres, plaines entre deux bois, ou l'on place les dogues et les lévriers qui doivent *coiffer* l'animal au déboucher.

Acculs, extrémités et recoins des forêts.

Acculs, partie des terriers des renards et blaireaux.

Acharner *l'oiseau sur le tiroir*, lui mettre de la chair dessus.

Adouée, une perdrix *adouée*, en termes de fauconnerie, veut dire *appariée, accouplée*, ce qui commence au mois de février.

Affaire, on dit qu'un oiseau ou un chien sont de *bonne affaire* lorsqu'ils font bien leur devoir.

Affaiter, dresser les oiseaux pour la chasse..

.. **Affriander** *les oiseaux*, les faire revenir sur le leurre avec du pât.

Aigle, c'est le plus grand et le plus fort de tous les oiseaux de proie; il y en a de différentes espèces, le plus fort de tous est l'*Aigle Royale*, qui pèse dix à douze livres, et ses ailes ont jusqu'à huit pieds d'ouvergure.

L'*Aigle à queue blanche* se tient dans les forêts et se nourrit de quadrupèdes.

Le *Huart* reste sur les étangs, où il fait sa nourriture ordinaire d'oiseaux, de coquillages et de poissons.

Le *Laemer-geyer* ou *Vautour des Agneaux* qui est commun dans les montagnes de Suisse, mange beaucoup de moutons.

L'aigle choisit les rochers les plus escarpés pour faire son aire ou son nid, qui a quelquefois six pieds de diamètre.

Aiglures ou Bigarrures, taches qui bigarrent le dessus du corps des oiseaux.

Aiguilée, maladie des faucons causée par des pous ou des vers.

Aiguillon, pointe qui se trouve au bout des fumées des bêtes fauves.

Aire, nid des oiseaux de proie.

Alais ou Alethes, oiseau de fauconnerie qui vient du Pérou, et qui est très-bon pour le vol de la perdrix.

Albrand, jeune canard sauvage qui n'est pas encore en état de voler.

Albrené, oiseau de proie qui a le pennage rompu ou manqué.

Alezan, *cheval*, c'est-à-dire dont le poil est roux ou canelle ; il y en a de plusieurs nuances ; les uns ont les crins blancs et d'autres noirs.

Allaites, tettes ou brannes de la louve.

Aller *d'assurance*, c'est lorsqu'un animal va au pas, le pied serré et sans crainte.

Aller *de bon temps* se dit d'un animal qui a passé depuis peu de temps.

Aller *de hautes erres*, lorsqu'il y a sept ou huit heures qu'il est passé.

Allier ou Hallier, filets pour prendre tous les oiseaux qui courent : ceux pour les cailles ont dix pouces de haut et trente pieds de large ; les mailles sont grandes à y passer le doigt, et il y a des piquets de deux pieds en deux pieds attachés dans les mailles pour tenir le filet droit comme une petite muraille, en les fichant en terre ; de chaque côté du filet il y a des mailles de la grandeur de l'animal que l'on veut y prendre, pour qu'il puisse passer dedans et se bourser dans celles qui sont à l'opposite, en y faisant entrer avec lui la partie du filet qu'il entraîne et qui, pour cet effet, est lâche et peut prêter.

Les alliers pour perdrix et faisan sont en proportion de la grosseur de ces oiseaux, et les piquets sont éloignés les uns des autres de trois pieds pour les perdrix, et de quatre pour les faisans. *Voyez* Tramail.

Allures, manière de marcher des animaux.

Alouette, oiseau très-commun et délicat à manger ; elle construit son nid à terre, et fait trois pontes par an, ordinairement en mai, en juin et en juillet ; chaque couvée est de cinq ou six œufs. On prend les alouettes de bien des manières ; la plus usitée est au miroir ou avec des appelans, dans des nappes ou filets : la meilleure saison pour cette chasse est aux mois de septembre et octobre, surtout lorsqu'il fait du soleil après une gelée blanche.

ALTÉRATION, maladie des chevaux, occasionée par la trop grande fatigue, qui leur échauffe le flanc. On prend une livre de miel avec deux picotins de son, que l'on mêle ensemble avec un peu d'eau tiède; on en fait quatre portions que l'on donne au cheval pendant quatre jours,

AMEUTER *les chiens*, les faire chasser ensemble.

A-MONT, mettre l'oiseau *à mont*, le jeter.

ANDOUILLER, c'est la première corne qui se trouve au bas du mairin du cerf de chaque côté, celles d'au-dessus se nomment sur-andouillers, chevillures, cornettes, etc.

APOLTRONIR *l'oiseau*, lui couper les ongles des pouces, c'est-à-dire des doigts de derrière, qui font sa force, et sans lesquels il n'est plus propre pour le gros gibier.

APPATS ou AMORCE, choses simples ou composées, que l'on emploie pour attirer le gibier; il y en a de toute espèce et pour toute sorte d'animaux; mais il serait trop long et peut-être dangereux d'en donner ici la composition.

APPEAU ou APPELANT, oiseau vivant dont on se sert pour appeler les autres. On nomme aussi *appeau* les espèces de filets dont on se sert pour attirer les animaux, en contrefaisant le son de leur voix; il y en a pour tous les animaux en général.

APPEL, ce que l'on sonne pour appeler son camarade, ou pour rassembler les chiens.

APPUYER, encourager les chiens de la voix ou de la trompe.

ARAIGNÉE, filet maillé en losanges, pour prendre

les oiseaux : les araignées que l'on emploie pour prendre les oiseaux de proie ont les mailles de deux ou trois pouces; et la hauteur de ces derniers est de quinze ou vingt pieds, sur douze de large.

Arbenne, oiseau de la grandeur et de la forme d'une perdrix; on en voit beaucoup sur les Alpes. Il a le bec noir et semblable à celui d'une poule; il a au-dessus des yeux, en place de sourcil, une petite caroncule rouge en forme de croissant; le mâle a une bande noire depuis le bec jusqu'aux oreilles, ses pattes ont des plumes jusqu'au bout des doigts, on lui a donné le nom de perdrix blanche, quoiqu'il ressemble plutôt à une gelinote.

Armer *un oiseau,* lui attacher des jets, des sonnettes, des vervelles, etc.

Arrêter, se dit d'un chien qui reste immobile dès qu'il voit ou sent le gibier; le braque et l'épagneul sont les chiens d'arrêt les plus aisés à dresser.

Assemblée, lieu assigné pour le rendez-vous, où se trouvent tous les chasseurs.

Assentiment, odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur la voie d'un animal.

Assommoir, machine pour prendre les bêtes puantes, voici la manière de les faire : on fiche en terre deux piquets fourchus, on a des bâtons de traverse dont un est posé sur les fourches des piquets; du milieu du premier bâton de traverse pend une corde au bout de laquelle on attache un morceau de bois aplati par le bas; entre le haut de ce morceau de bois et la corde, on place le second bâton de traverse, que l'on appuie comme les piquets; l'autre bout du morceau de bois sert à faire le jeu et la dé-

tente, en le mettant dans une petite coche que l'on a faite au bout de la latte ou bâton, et cette latte est arrêtée contre terre avec un pieu par un crochet ou par un bout de corde; les deux bâtons posent d'un bout à terre, et de l'autre entre les piquets sur le bâton de traverse inférieur qui est soutenu par la corde tendue; on charge les deux grands bâtons par le bout, d'une grosse pierre pour écraser l'animal qui, en passant par-dessous, détend la latte ou bâton; il faut entourer le tout de branchages pour ne laisser de passage à l'animal que par-dessous la pierre, où l'on aura laissé un vide pour qu'il traverse le piége. On peut mettre de l'appât sur la latte pour attirer les animaux. Au lieu des deux grands bâtons on peut mettre une planche. On tend ces machines, ainsi que les piéges sur les bords et dans les creux de fossés, dans les lieux que fréquentent les animaux.

Assurance, le cerf va d'assurance, c'est-à-dire marche le pied ferme et sans crainte.

Assurer *l'oiseau*, l'apprivoiser de manière qu'il ne s'effraie de rien.

Atanaire, ou Antannaire ou Sor, se dit d'un oiseau de proie qui est né de l'année précédente, et qui n'a pas encore mué.

Attaquer, mettre les chiens sur un animal et le lancer.

Atteinte, coup que le cheval se donne ou reçoit au pied ou à la jambe. Pour les guérir il faut brûler dessus de la poudre à canon.

Attrempé, se dit de l'oiseau de proie qui n'est ni gras ni maigre.

Attombisseur, oiseau qui attaque le premier le héron dans son vol.

Avaler *la botte* au limier, la lui ôter pour le laisser chasser en liberté.

Avancer, on dit qu'un cerf s'avance quand on voit par ses allures qu'il trotte.

Aubert, *cheval* dont le poil est un mélange confus de bai, de blanc et d'alezan.

Avillons, serres du pouce de l'oiseau; on dit ce faucon avillonne bien, c'est-à-dire serre bien du derrière.

Avives, inflammation qui fait enfler les glandes du cheval et lui coupe la respiration; elles proviennent d'avoir bu de l'eau trop vive ayant chaud. Il faut serrer avec des tenailles la glande et cogner dessus pour la meurtrir; ou bien faire une incision par laquelle on arrache les avives, puis on saigne le cheval sous la langue et au flanc, on lui fait avaler un demi-septier d'eau-de-vie ou de vin avec une demi-once de thériaque, et on lui donne un lavement.

Avorter, se dit d'une lice ou autre bête qui fait ses petits morts et avant terme.

Autour, oiseau de proie de la grosseur d'un chapon; il est brun, a la poitrine et le ventre blancs et parsémés de lignes noires; quoiqu'il prenne plus de gibier que tout autre oiseau de leurre, il n'est pas mis au rang des oiseaux de fauconnerie. Le mâle est d'un tiers plus petit que la femelle, d'où lui est venu le nom de tiercelet. On leur donne différens noms, suivant leur âge; celui qui est pris dans le nid s'appelle *autour niais; l'autour bran-*

chier est celui que l'on prend sur les branches lorsqu'il commence à voler; *l'autour passager* est celui que l'on prend au passage, et *l'autour fourcheret* celui qui est de moyenne taille. Les autours sont aisés à dresser, on peut se dispenser de les chaperonner.

Autourserie, chasse avec l'autour.

Autoursier, celui qui dresse les autours ou qui les fait voler.

Aze ou Haze, femelle du lièvre.

B

Babillard, chasseur ou chien qui crie à tort et à travers.

Bai, *cheval* qui a le poil couleur de châtaigne rougeâtre; il y en a de différentes nuances.

Balai, queue de l'oiseau de proie.

Balancer, les chiens balancent lorsqu'ils chassent avec crainte et incertitude.

Balancer se dit aussi d'un animal chassé qui ne se soutient plus et qui chancelle.

Balancer se dit encore de l'oiseau qui reste en l'air en observant sa proie.

Baliveau, jeune arbre qui a été réservé dans les coupes précédentes.

Bander *au vent*, se dit de l'oiseau qui se tient sur les chiens.

Bancs, lit des chiens dans le chenil.

Barbet, chien à long poil frisé, qui va naturellement à l'eau, et qui rapporte bien.

Barge, oiseau des marais salans, qui ressemble

au courlis, mais qui est plus petit et n'a pas le bec si long.

Bartavelle, perdrix rouge plus grosse que la perdrix rouge ordinaire.

Bas. *Voyez* **Mettre-bas.**

Bassets, chiens pour le renard, le blaireau et le lapin : il y en a à jambes droites et d'autres à jambes torses.

Batard, chien ou autre animal qui tient de deux espèces. On fait grand cas des chiens courans sortis d'un chien normand et d'une lice anglaise; ou d'un chien anglais et d'une lice normande, et que l'on nomme bâtards anglais ou normands.

Battre, on dit qu'un animal se fait battre lorsqu'il se fait chasser dans le même canton sans percer.

Battre-l'eau, le cerf et le chevreuil fatigués vont dans l'eau pour ruser et se rafraîchir, ce qu'on appelle *battre-l'eau.* Il y a une fanfare particulière pour annoncer que l'animal est à l'eau, et l'on n'en sonne la reprise que lorsqu'il en sort.

Battue, chasse au fusil, qui se fait avec des traqueurs au bois ou en plaine.

Baubis, chiens anglais, bas sur jambes et longs de corps; ils ont une gorge très-forte, et sont barbets à demi-poil avec la queue courte.

Bauge, lieu où les bêtes noires se couchent et reposent pendant le jour.

Beau-chasseur, on dit qu'un chien est beau-chasseur lorsqu'il crie bien dans la voie, et qu'il porte bien sa queue.

Bécasse, oiseau de passage, haut monté sur jambes, dont le bec est très-long; elles arrivent en

France vers la Toussaint, et repartent dans le carême ; elles se plaisent dans les forts taillis et dans les endroits marécageux. On en tue beaucoup au fusil, mais on en prend encore davantage au *collet* et à la *pantière* (1).

Bécasseau ou Cul-blanc, oiseau de la grosseur d'une alouette; son bec, qui a un pouce et demi de long, est d'un vert obscur; ses jambes et ses pieds sont de couleur de plomb verdâtre; on les trouve dans les endroits marécageux.

Bécassine, oiseau de marais un peu plus gros que le précédent, et plus bigarré; son bec a deux pouces et demi, est brun et noirâtre ; ses jambes et ses pieds sont d'un brun verdâtre. On en prend beaucoup au collet pendant l'automne.

Becfigue, petit oiseau gros comme une linotte, et très-délicat à manger quand il est gras, c'est-à-dire pendant la vendange, car il se nourrit de raisin et de fruits; il faut le prendre au collet, à la sauterelle ou de quelqu'autre manière, car on les massacr een les tirant.

Belette, petit animal long environ de six pouces et très-bas sur jambes, qui reste dans les trous, les fentes de murailles et les masures : elle se nourrit de souris, de taupes, d'œufs, etc.; elle a la dent très-pointue et venimeuse. On les prend au piége.

Bellement, mot que l'on crie aux chiens pour les faire chasser sa; ement.

(1) *Voyez* l'Aviceptologie, en général tout ce qui a trait aux piéges, filets et autres inventions pour prendre toute espèce d'oiseaux.

Bernache, espèce de canard plus gros que le canard ordinaire, que l'on trouve sur les bords de la mer.

Bêtes, en termes de vénerie, on nomme *têtes* les biches, *bêtes noires* les sangliers, et *bêtes carnassières* les loups, renards, putois, etc., et on nomme aussi *bêtes rousses* les sangliers depuis six mois jusqu'à un an, et *bêtes de compagnie* depuis un an jusqu'à deux.

Biche, femelle du cerf.

Bicle ou **Bigle**, chien anglais haut de quatorze ou quinze pouces.

Bilbaude, chasser à la bilbaude, fouler ou quêter avec les chiens dans plusieurs enceintes lorsqu'il n'y a rien de détourné.

Blaireau ou **Taisson**, quadrupède qui a la dent très-mauvaise, ainsi que les ongles, il vit sous terre, et les terriers sont ordinairement dans les bois; cet animal ne court pas vite, aussi ne le tue-t-on qu'à l'affût, et on le chasse sous terre avec des bassets pour le *fouiller*.

Bloc, perche sur laquelle on met les oiseaux de proie.

Bloquer, un oiseau bloque la perdrix, c'est-à-dire l'arrête en se tenant en l'air sans remuer les ailes.

Blottir, la perdrix, battue de l'oiseau ou arrêtée par un chien, se blottit, se tapit en se collant contre terre.

Bois, cornes de cerf.

Bois, *faire le bois*, aller en quête avec le limier pour détourner un animal.

*Toucher-au-*Bois, quand le cerf a refait sa tête, il va la frotter pour détacher la peau velue qui

la couvre; on appelle cela *toucher au bois* ou *frayer*.

Bond, saut d'une bête fauve.

Bondir, animal qui part à l'imprévu : on dit *bondir le change*.

Bosses, ce qui commence à pousser sur la tête du cerf lorsqu'il la refait.

Bourses, filets. *Voyez* Poches.

Bouquetin, bouc sauvage, très-commun sur les Alpes et sur les Pyrénées.

Bouquin; il faut, si l'on veut avoir beaucoup de levreaux, tuer, aux mois de janvier et février, des bouquins, car s'il y en a trop, ils écrasent les azes, et les tuent quelquefois.

Bouquiner, se dit du lièvre qui court les azes.

Boutis, trous que le sanglier fait en fouillant et renversant la terre; plus le sanglier est grand, plus ils sont profonds.

Boutoir, nez, groin du sanglier.

Bouton, orifice de la partie de la chienne, par où elle pisse et fait ses petits; il lui grossit quand elle est en chaleur.

Prendre le Bouton, se dit d'un oiseau qui se branche au haut des arbres.

Bouzards, fumées du cerf en mars, avril et mai, semblables à des bouses de vache.

Braconnier, destructeur et voleur de gibier.

Brailler, crier mal-à-propos.

Branchier, on donne ce nom aux faucons et autres oiseaux de leurre lorsqu'ils ne sont point pris dans leur nid, mais après qu'ils en sont sortis.

Brandes, plantes et bruyères qui se trouvent dans

les clairs et autour des forêts et dont les cerfs mangent les pointes et la fleur.

Braque, chien pour la chasse au tirer; on le dresse à arrêter et à rapporter.

Bréhaigne, vieille biche, ou autre femelle qui ne porte plus.

Bricole, filet de petite corde, ou de fil d'archal, fait en forme de bourse, qui sert à prendre les grandes bêtes.

Bricoler, un chien bricole quand il s'écarte à droite et à gauche sans *rester collé* sur la voie de l'animal qu'il chasse.

Bricoler, se dit aussi d'un cheval qui passe adroitement entre les spées et les arbres.

Brisées, branches que les valets de limiers et les veneurs cassent et jettent à terre pour marquer la voie de l'animal, on en met le gros bout du côté où l'animal a la tête tournée.

Brocard, chevreuil mâle.

Broches, première tête du chevreuil.

Brosses, paquet de poil qui vient aux bêtes fauves, sur le haut des canons des jambes de derrière en dehors.

Brousser, passer au travers du bois.

Brout, bourgeons et écorce du jeune bois que le cerf, le chevreuil et le daim mangent en avril et mai, et qui les enivre.

Brunir, le cerf brunit sa tête quand il en détache la peau velue qui la couvrait; et elle devient rouge, grise ou brune.

Bucher *l'oiseau*, c'est le mettre sur un bloc ou sur une perche.

Buffeter, lorsque l'oiseau donne un coup en passant au gibier, cela se dit *buffeter*.

Buisson, bois de peu d'étendue où le cerf se recèle d'ordinaire pour refaire sa tête.

Buisson-creux, donner buisson-creux, c'est faire rapport d'un animal rembuché dans une enceinte où l'on ne le trouve pas.

Buse, oiseau de proie gros comme une poule, qui se nourrit de lapins, de levreaux, de perdrix, de rats, de taupes et d'insectes.

Butor, espèce de héron gros comme un chapon, qui se tient sur les bords des étangs et dans les lieux marécageux : il crie en mettant son bec dans la boue et fait un bruit semblable au mugissement du taureau.

C

Caille, oiseau de passage qui arrive en avril et part au mois de septembre; on en tue beaucoup au fusil, et l'on en prend de toute sorte de manières, car il est très-amoureux, et on le fait venir où l'on veut en contrefaisant la voix de la femelle.

Canard sauvage, oiseau de rivière, qui ressemble beaucoup au canard domestique, quoiqu'il n'ait pas les jambes nouées comme ce dernier, mais plus minces et plus déliées, et de couleur orangée; on en tue beaucoup par les gelées aux ruisseaux et sources qui ne gèlent pas, où ils viennent pour manger du cresson et des insectes. Dans les lieux de grand passage on leur fait, au milieu des prairies et des roseaux, loin de tous arbres et haies, de grandes mares que l'on nomme des **Canardières**, où l'on met

quelque canard privé pour appeter les passans, et des gens, cachés dans des huttes de chaume que l'on construit aux coins de la canardière, les tuent à coups de fusil : on les prend aussi au collet, au filet et de différentes manières (1).

Canelude, curée de sucre, de cannelle et de moelle de héron, pour animer les oiseaux à la chasse du héron.

Canepetière, petite espèce d'*outarde*, qui n'est guère plus grosse qu'un canard : elle se nourrit d'herbes et de grains; on les trouve sur des tas de pierres dans les plaines.

Ça-revaut, cri pour annoncer que l'animal chassé retourne sur lui.

Carrefour, endroit où aboutissent plusieurs chemins.

Carnage, cheval mort, il est bon d'en faire manger de temps en temps aux chiens pour les purger.

Casemate, trou d'environ deux pieds de diamètre, dans lequel les blaireaux et renards font tête aux bassets.

Castagneux, petite espèce de plongeon.

Catterolles ou Raboulières, trous où les lapines font leurs petits, et qu'elles rebouchent tous les jours.

Catiches, caverne, ou retraite du loutre au bord des rivières et des étangs.

Cavée, lieu dans une forêt creux, et entouré de montagnes.

(1) Voyez, à cet égard, l'Avicéptologie.

Cavesson, pour dompter un cheval, et le mener en main.

Cendrée, très-petit plomb pour la chasse des bécassines et des petits oiseaux.

Cerceaux, pennes du bout de l'aile des oiseaux; les éperviers ont trois cerceaux, les autres oiseaux de proie n'en ont qu'un.

Cercelle ou Sarcelle, petite espèce de canard sauvage.

Cervaison, saison où le cerf est gras, depuis la fin de juin jusqu'à la mi-septembre.

Chair, les oiseaux et les chiens sont bien à la chair, c'est-à-dire, chassent bien.

Chaleur, d'une chienne ou d'une louve, temps où elles sont en amour.

Chambre du cerf, vieux terme pour dire son lit ou reposée pendant le jour.

Chamois, espèce de bouc et de chèvre sauvage; on en trouve beaucoup dans les Alpes et dans les Pyrénées.

Chancres, maladie des chiens et des oiseaux: lorsqu'un chien a des chancres aux oreilles, on brûle dessus de la poudre à canon. Si le mal est opiniâtre, on prend une demi-once de savon, autant d'huile de tartre, de soufre et de sel ammoniac et verdet, le tout incorporé ensemble avec du vinaigre blanc et de l'eau-forte; on en frotte le chancre neuf matins de suite: il y a des chancres pour lesquels il faut couper l'oreille au-dessus du chancre, encore revient-il quelquefois.

Change, prendre le change, c'est lorsque les chiens chassent un autre animal que celui qu'ils ont attaqué:

garder le change, c'est au contraire lorsque les chiens ne quittent pas l'animal de meute, quoiqu'il en parte d'autres devant eux.

Chanterelle, perdrix femelle que l'on nourrit en cage pour servir d'appeau et appeler les mâles dans les filets ou à la portée du fusil. On peut faire cette chasse depuis la fin de février jusqu'au mois d'août; l'heure d'y aller est trois quarts d'heure avant et après le lever et le coucher du soleil. C'est la meilleure façon d'écoqueter.

Chaperon, morceau de cuir dont on couvre la tête des oiseaux de leurre.

Charbonnières, places où l'on a fait du charbon et que les cerfs choisissent souvent pour jouer ou pour brunir leurs têtes.

Charrier, se dit de l'oiseau qui traîne le gibier ou le leurre.

Charrière, route dans les bois, par laquelle peut passer une charette.

Charogne, animal mort, puant et pourri.

Chat-huant, oiseau de nuit, de la grosseur d'un pigeon; il se retire dans lés trous de murs et dans les masures, et se nourrit de souris, de pigeonneaux et de menu gibier, etc.

Chat-harret, chat domestique qui, ayant commencé à chasser, et pris goût au gibier, se retire dans les bois et garennes, où il fait grand dégât de gibier et de volaille.

Chat-sauvage, espèce de chat gros comme un renard qui a toujours été sauvage; il est très-carnassier et très-méchant.

Chat-Putois, *voyez* Putois.

Chauve-souris, oiseau de nuit.

Chenil, lieu où sont renfermés les chiens, qui doit toujours être tenu très-propre.

Chevalier, oiseau gros comme une bécassine, que l'on trouve par bandes sur les bords de la mer.

Chevillée, on dit qu'une tête est bien chevillée lorsque les andouillers sont beaux, longs, bien plantés et bien tournés.

Chicots, éclats de bois ou de racines qui entrent dans la jambe ou dans le pied d'un cheval : prenez de l'ortie, pilez-la bien avec du vieux oing; faites fondre cet onguent et coulez-le dans la plaie.

Chiendent, herbe qui purge les chiens.

Choucas, corneille d'un noir cendré, qui n'est pas plus grosse qu'un pigeon ; on en voit grand nombre dans les vieilles tours et dans les clochers.

Chouettes, oiseau de nuit dont le plumage est très-bigarré et très-joli.

Choupille, chien pour la chasse au tirer.

Cigne, oiseau d'eau qui est tout blanc, à l'exception du bec et des pattes qui sont noires : la femelle est plus petite que le mâle, et les mamelons charnus qu'elle a à la base du bec ne sont pas si gros.

Cigogne, il y en a de plusieurs espèces, de brunes et de blanches : la brune est presque aussi grosse qu'un dinde : elles se nourrissent de serpens, de grenouilles, etc. Les gens de la campagne, qui imaginent qu'un nid de cigogne porte bonheur à la maison qu'elles choisissent pour le faire, mettent des roues sur le haut de leurs cheminées pour les engager à l'y construire.

Cimier, croupe ou reins des bêtes fauves.

CLABAUD, chien qui a les oreilles plates et longues.

CLAIRIÈRES, parties de bois dégarnies d'arbres.

CLAPIER, lieu entouré de murs, où l'on élève et nourrit des lapins pour peupler les garennes.

CLUSE, cri du fauconnier lorsque l'oiseau a remis la perdix.

COEFFÉ, on dit qu'un chien est bien coëffé lorsqu'il a l'oreille bien plantée et bien torsée.

COEFFER, dogues ou mâtins qui coëffent un loup ou un sanglier.

COLLÉ-A-LA-VOIE, chien qui ne s'écarte par de la piste de l'animal.

COLLETS, lacs coulans de corde ou de crin, que l'on tend dans les haies, sillons, rigoles, ou passages des animaux ou oiseaux que l'on veut y prendre. On en fait de fil d'archal ou de fer, pour les loups, sangliers, etc.; on les proportionne à la grosseur et à la force de l'animal: on les tend au-dessus de terre à leur portée; on les attache à une branche pliée en arc, dont le bout n'est arrêté que par une coche ou entaille faite à un arbre voisin, d'où la branche qui porte le collet se dégage, et en se relevant enlève le collet et l'animal. Il est à propos, lorsque l'on dresse ces piéges pour loup et renard, de se frotter les mains et la semelle des souliers de charogne, fiente, ou autre appât dont l'odeur attire ces animaux. (1)

COLLIER DE FORCE, collier garni de clous dont les

(1) Voyez l'AVICEPTOLOGIE.

pointes sont en dedans, et qui sont pour dresser les chiens de plaines.

Bêtes de Compagnie, sangliers à leur seconde année, qui vont par bande.

Chien de Confiance, qui ne prend pas le change.

Connil, *voyez* Lapin.

Connaissances, marques qui servent à distinguer et juger les animaux.

Connaisseur, celui qui juge bien un animal.

Contrepied, les chiens prennent le contrepied, lorsqu'au lieu d'aller du côté où va l'animal, ils vont de celui d'où il vient.

Coq-de-bruyères, oiseau qui vit des fruits et grains qu'il trouve dans les bois et dans les bruyères, il est gros comme un dinde.

Coq-de-perdrix, mâle de perdrix.

Cor-de-chasse, trompe; on dit *sonner du cor*, lorsque l'on sonne des tons de chiens ou des fanfares de chasse à pleine trompe, et *donner du cor* lorsque l'on sonne le radouci.

Cormoran, oiseau qui se tient sur la mer et à l'embouchure des rivières, il est plus gros que le canard, et sa couleur est d'un noir verdâtre.

Corneaux, chiens engendrés d'un mâtin et d'une chienne courante.

Corneille, il y en a de plusieurs espèces; tout le monde connaît ces oiseaux, ainsi que le Corbeau.

Cornette, houppe ou tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau.

Corsage, forme du corps des animaux.

Côtés, dehors du pied des bêtes fauves, depuis la pince jusqu'au talon.

Couard, chien poltron.

Couais, *tout couais*, terme pour faire taire les chiens qui crient mal-à-propos.

Chien Couchant, qui arrête et ne pousse point le gibier.

Coucou, oiseau plus gros et plus long qu'une tourterelle ; on pourrait le mettre au rang des oiseaux de proie, car il a quelque rapport avec l'épervier, il est vorace et carnassier comme lui, il se nourrit de charogne, de chenilles et d'insectes.

Couler, une chienne coule, c'est-à-dire, avorte.

Couple, corde de crin ou de chanvre, et quelquefois une chaîne avec deux colliers, pour coupler ou attacher les chiens deux à deux.

Coupler, le loup a couplé la louve, c'est-à-dire, qu'il l'a couverte ou lignée.

Courbature, maladie des chevaux ; il faut donner tous les jours au cheval, jusqu'à ce qu'il soit guéri, deux onces de foie d'antimoine dans du son mouillé.

Courlis ou Courlieu, il y en a de différentes espèces : ces oiseaux vivent de vers et d'insectes ; ils sont hauts sur jambes et ont le bec très-long.

Couronne, haut de la perche du cerf, quand elle est faite en forme de couronne, ce qui s'appelle tête couronnée.

Couronne du pâturon du cheval.

Couronne, duvet qui est autour du bec de l'oiseau.

Chien Courant, qui chasse pour forcer.

Courre, on dit ce pays est un *beau courre*, c'est-à-dire est beau et bon pour chasser.

Laisser Courre, chasser.

Coureurs, chevaux de chasse.

Courtoisie, faire la courtoisie aux autours, c'est leur laisser plumer leur gibier.

Couvée, temps de la couvée, mai et juin; il ne faut point inquiéter les perdrix ni autres oiseaux pendant le temps de la couvée.

Couvrir, on dit qu'une lice est couverte, pelottée ou pleine d'un chien.

Craie, maladie des oiseaux de proie.

Crainte, les chiens balancent et chassent avec crainte quand ils sont incertains et qu'ils craignent de faire une sottise.

Crapaud-volant, ou *Tête-chèvre*, oiseau gros comme une tourterelle, il se nourrit d'insectes qu'il ramasse en volant le bec ouvert.

Créance, chien de peu de créance, en qui l'on n'a pas grande confiance.

Créance, filière ou ficelle pour retenir l'oiseau qui n'est pas encore assuré.

Cresserelle, petite espèce d'épervier.

Croassement, cri du corbeau.

Croiser les chiens, traverser la voie de l'animal qu'ils chassent.

Croiser la race des chiens, faire couvrir une chienne d'une race par un chien d'une autre.

Croix *du cerf*, os croisé qui se trouve dans le cœur du cerf; on prétend qu'il est bon contre les palpitations.

Croler, se dit de l'oiseau qui se vide par le bas, c'est une preuve de santé.

Crouler *la queue*, se dit du cerf qui fuit.

Cures, pilules faites avec du coton et de la plume,

que l'on fait avaler aux oiseaux pour dessécher leurs flegmes.

Curée, régal que l'on fait aux chiens, en leur donnant à manger l'animal, ou partie de l'animal qu'ils ont pris. La *curée chaude* est celle qui se fait dans l'instant de la prise.

D

Daguer, se dit de l'oiseau qui va à tire d'aile.

Dagues, petites cornes qui viennent au cerf au commencement de sa seconde année ; et l'on nomme **Daguet** l'animal qui les porte.

Daim, animal qui se tient plus volontiers dans les parcs que dans les forêts.

Daintiers, testicules du cerf.

Danseur, chien qui voltige et qui ne se tient pas collé sur la voie.

Dartres. *Voyez* **Chancres**.

Debout, mettre un animal debout, le lancer.

Débuché, fanfare que l'on sonne lorsque l'animal chassé prend la plaine.

Débuché, on dit qu'un cerf, ou autre animal, débuche lorsqu'il sort du couvert pour prendre ou traverser la plaine.

Décéler, un cerf se décèle lorsqu'il quitte le buisson où il s'était retiré pour refaire sa tête.

Déchaperonner un oiseau de leurre, lui ôter son chaperon.

Déchaussures, égratignures que le loup fait à la terre après avoir jeté ses laissées.

Découpler, détacher les chiens pour leur donner la liberté de chasser.

Décousures, blessures de la défense du sanglier.

Dedans, mettre un chien ou un oiseau dedans, c'est le mettre en chasse.

Detortoir, bâton dont se servaient autrefois les veneurs pour parer les branches.

Défaut, moment où les chiens cessent de chasser, parce qu'ils ont perdu la voie.

Défenses, deux grosses et longues dents que les sangliers ont à la mâchoire inférieure.

Défenses, c'est beaucoup de monde rangé pour empêcher les loups de passer et les forcer à se précipiter dans les filets.

Degré, reprises de l'oiseau qui s'élève.

Déharder, débarrasser les chiens qui se prennent dans leurs couples ou dans la harde.

Delivre, un oiseau fort à delivre, c'est-à-dire qui n'a pas de corsage.

Démêler *la voie*, trouver la voie de l'animal de meute au milieu d'autres animaux.

Demeure, endroit fourré et commode pour retirer les animaux.

Démontée, on dit qu'une perdrix est démontée lorsqu'elle a une aile cassée.

Dentée, blessure d'un coup de dent.

Déployer *le trait*, entrer en quête.

Dépouiller, enlever la peau d'un animal.

Dérober *la voie*, on dit qu'un chien dérobe ou *cèle la voie*, lorsqu'ayant la tête de la meute, il chasse sans crier.

Dérober *les sonnettes*, oiseau qui s'écarte, qui part sans congé et emporte les sonnettes.

Dérocher ou **Déroquer**, oiseau qui, de ses cuisses

et de ses serres, tombe si fort sur un autre oiseau, qu'il lui rompt le vol et le fait tomber tout meurtri.

Derrière, terme pour arrêter les chiens et les faire rester derrière soi.

Descente, quand l'oiseau descend avec impétuosité sur son gibier pour l'assommer ; on appelle cela fondre en rondon : si la descente est douce et qu'il ne fasse que se laisser baisser, on dit qu'il file ou fond.

Détourner, aller au bois et découvrir, par le moyen d'un limier, le lieu où reste un animal et en faire l'enceinte pour le remettre.

Devants, lorsque l'on a perdu la voie, on prend les devants du côté où l'on présume que l'animal a passé.

Dix-cors, cerf qui à sept ans.

Dix-cors-jeunement, cerf de six ans.

Dogues, chiens dont on se sert pour assaillir et coiffer les sangliers et loups.

Donner l'animal aux chiens, les découpler dessus et le leur faire chasser.

Donner-a-courre, on dit, c'est un tel qui a *donné à courre*, c'est-à-dire qui a détourné et remis l'animal que l'on chasse.

Dorées, lorsque les fumées sont jaunes et luisantes, on dit qu'elles sont dorées.

Dresser, on dit qu'un animal dresse par les fuites, lorsque après avoir fait plusieurs ruses il fuit et perce droit devant lui.

Dresser un chien, lui apprendre à chasser, à arrêter, à rapporter, etc.

Droit, prendre, tenir ou avoir le droit, c'est-à-

dire que les chiens ne prennent pas le change et sont sur la bonne voie.

Droits *du Limier*, c'est la tête et le cœur de l'animal qu'on lui donne à la curée.

Duc, oiseau dont les Fauconniers se servent pour attirer le gibier.

Duvet, c'est ce qui couvre le dessous des plumes des oiseaux.

E

Ébat, mener les chiens à l'ébat, les promener.

Écoquer, dans le temps de l'apariade, on tue des coqs, dont le grand nombre serait nuisible à la couvée.

Écumer, l'oiseau écume lorsqu'il passe sur le gibier sans s'arrêter.

Écureuil, espèce de rat qui a la queue garnie de poil, qui la fait paraître aussi grosse et aussi longue que son corps : il fait son nid au haut des arbres, dans les trous desquels il se retire. Cet animal n'est pas carnassier; il vit de pommes, de noix et de fruits qu'il amasse l'été pour se nourrir pendant l'hiver.

Effilé, un chien s'effile pour chasser trop jeune, ou pour s'être donné quelqu'effort.

Efflanqué, un animal fatigué s'efflanque, c'est-à-dire que ses flancs se retirent et sont comme des cordes.

Égalé ou Égalures, se dit des oiseaux qui sont mouchetés.

Élan, espèce de cerf de la grandeur d'un cheval, qui se trouve dans les pays septentrionaux.

Élavé, poil qui n'a pas de couleur décidée et qui tire sur le gris sale.

Emble, allure du cheval et du cerf.

Embleur, cerf ou cheval qui va l'emble : dans cette allure son pied de derrière dépasse celui de devant de trois ou quatre doigts.

Embouchure, espèce d'entonnoir par lequel on souffle dans la trompe.

Emerillon, le plus petit de tous les oiseaux de leurre; il n'est guère plus gros qu'un merle, le dessus de sa tête est couverte de plumes d'un roux vineux qui ont chacune une ligne noire; il a le dessus du col, le dos, le croupion d'un roux vineux, rayé transversalement de noir; la gorge est d'un blanc roussâtre; de chaque côté de la tête il a une bande noirâtre; le ventre est roussâtre; les grandes plumes de l'aile sont noirâtres, et celles de la queue roussâtres avec des bandes transversales noires; la peau qui couvre la base du bec est jaune, le bec bleu et les pieds jaunes: il vole perdrix, caille, alouette, etc., le tiercelet est si petit qu'il ne peut voler que l'alouette et les petits oiseaux.

Emeu, excrément des oiseaux de proie.

Emouchet, c'est le mâle de l'*Épervier*.

Empaumure, haut de la tête du cerf qui ressemble à la paume de la main.

Empelotté, un oiseau est empelotté, c'est-à-dire, a mangé quelque chose d'indigeste ou n'a pu rendre ce qui lui bouche la mulette.

Empiété, se dit de l'autour qui emporte la proie à ses mains.

Empoisonner, pour empoisonner les loups, on

met dans un chien ou cheval mort, de la noix vomique en poudre, du verre pilé, de l'éponge et du saindoux.

Pour empoisonner les renards, on vide des boyaux de mouton ou de cochon, que l'on emplit d'une pâte faite avec de la noix vomique en poudre mêlée dans du saindoux, avec un peu de verre pilé ; on coupe ce boudin par morceaux d'un pouce et demi de long, qu'on lie par les deux bouts, et l'on place chaque bout de boudin sur une petite pierre plate, avec deux petites tuiles qui forment un toit pour le garantir de la pluie : ou bien on en fait des boulettes de la grosseur d'une noix, que l'on couvre de la moitié d'une coque d'œuf ; on met à côté un petit morceau de pain frit dans du saindoux avec un peu de galbanum et de camphre. Ces gobes se mettent dans le bois, et à l'entour à deux pas des chemins. Cet appât attire les renards de très-loin, et tous les matins il faut aller relever les gobes, et lorsque l'on en trouve de mangées, on suit la piste du renard, que l'on trouve mort à peu de distance de l'endroit où étaient les gobes. (1)

Enceinte, partie de bois dans laquelle est détourné l'animal.

Enclouure, c'est le même remède que pour les *chicots ;* mais comme le trou n'est pas si grand, il faut l'agrandir un peu, et lorsque l'on a fait couler l'onguent dedans, on bouche ce trou avec du suif ou de la cire.

(1) Voyez l'Aviceptologie, à ces articles, l'auteur y entre dans les plus grands développemens.

Enduire, on dit, cet oiseau enduit bien, c'est-à-dire, digère bien la chair.

Enfoncer, oiseau qui, fondant sur la proie, la pousse jusqu'à la remise.

Enguichure, entrée de la trompe dans laquelle on met l'embouchure.

Engravé, chien qui s'est écorché les pieds ou déraciné les ongles, ce qui provient de différentes causes: on étend des jaunes d'œufs, délayés avec du vinaigre et de la suie, sur de l'étoupe que l'on met sur un linge, dont on enveloppe le pied du chien: ou bien un ognon pilé dans un mortier, avec une pincée de suie et une de sel, et on exprime ce jus sur les crevasses, après avoir lavé le pied du chien avec du vin tiède.

Enlever *les chiens*, leur faire quitter une voie pour les mettre sur une autre; ou leur faire quitter leur voie en criant et courant.

Entes, peaux d'oiseaux empaillées, que l'on met au bout d'un piquet pour attirer les autres oiseaux aux piéges.

Entées, fumées qui se tiennent ensemble.

Entorse ou *mémarchure;* prenez une chopine de vin blanc, une demi-écuelle de farine de froment, une livre de saindoux, faites bouillir le tout et l'appliquez sur l'entorse dans un linge que vous nouez autour.

Entr'ouvert *ou* **Effort**; on fait nager le cheval à sec, on le saigne au col du côté malade, et on lui applique une émiellure faite de cette manière: demi-livre de cumin, autant de farine de lin, quatre onces de gomme arabique, deux onces de gomme

adragant, autant de camomille et de roses rouges, six onces de térébenthine, autant de miel, et une livre de vieux oing; faites bouillir le tout avec de la lie de vin rouge en cette manière : mettez dans un pot une pinte de lie et une livre de vieux oing, quand ils seront chauds, ajoutez-y le miel, la térébenthine, la gomme arabique et la gomme adragant pilées; le tout étant bien incorporé en le remuant, ôtez-le du feu et ajoutez-y le reste des drogues, remez bien tout cela, puis vous en chargez ou frottez le cheval : vous continuez de deux jours l'un, et quand vous voyez qu'il ne boîte plus, vous le déchargez; et s'il boîte encore, frottez-le deux ou trois fois avec de l'huile d'aspic, et l'émiellure par-dessus. On peut mêler le sang tiré au cheval avec l'émiellure, pour lui faire une charge.

ÉPAGNEUL, chien à long poil pour la chasse au fusil.

ÉPERVIER, oiseau de proie, gros comme un pigeon; la femelle a la tête, le dos, le croupion et les plumes scapulaires brunes, la gorge blanchâtre et variée de taches brunes, la poitrine, le ventre, les côtés et les jambes d'un blanc roussâtre varié de bandes brunes mêlées de roux : les plumes de l'aile sont brunes; la première penne de l'aîle est très-courte, la quatrième est la plus longue; celles de la queue sont d'un gris brun rayé de bandes brunes; la peau qui couvre la base du bec est d'un jaune vert, le bec bleuâtre et les pieds jaunes. Le mâle est plus petit que la femelle et a moins de roux. L'épervier se traite et dresse comme l'autour, c'est-à-dire, aisément: on les dresse au vol

du perdreau, de la caille et du petit gibier: en hiver on lui fait voler le merle, la grive, etc.

Epois, cors qui se trouvent au sommet de la tête du cerf.

Eponges, c'est ce qui forme le talon du cerf, du chevreuil, et de tous les animaux qui ont le pied fourchu.

Epreinte, fiente du loutre.

Equipage, le mot d'équipage de chasse comprend hommes, chevaux et chiens.

Ergoté, chien ergoté, qui a des ongles au-dessus du pied en-dedans.

Erres, ro ıte du cerf: on dit qu'il va de *hautes-erres*, quand il y a plusieurs heures qu'il est passé.

Esgail, rosée du matin.

Esclame, oiseau ou chien légèrement fait; on appelle au contraire goussaut, celui qui a l'air pesant, court et matériel.

Essimer *un oiseau*, le dégraisser en lui faisant prendre diverses cures.

Essorer, on dit qu'un oiseau s'essore lorsqu'il prend l'essor trop fort.

Etourneaux, *ou sansonnets*, oiseaux qui vont toujours en bande.

Etraq, Etraquer, suivre un animal par la neige jusqu'à sa reposée.

Etriqué, chien qui a peu de corps, et qui est haut sur jambes.

Etruplé, se dit des chiens qui ont un os de la hanche déplacé.

Eventer, prendre le vent, sentir de loin.

F

Faisan ; le faisan est gros comme un chapon, la partie supérieure de sa tête est d'un vert doré obscur, les côtés de la tête sont sans plumes et couverts de deux petits mamelons charnus d'un rouge très-vif : dans le temps de l'amour il a de chaque côté de la tête au-dessus des oreilles un petit bouquet de plumes d'un vert doré en forme de corne ; la gorge est d'un vert doré : la poule est plus grise que le coq. Ces oiseaux aiment les bois marécageux où il y a beaucoup d'herbes, et des buissons très-fourrés.

Faisanderie, enceinte de murs, dans laquelle on élève et entretient des faisans.

Faisandier, celui qui a soin des faisans.

Fanfare, airs que l'on sonne sur le cor, pour annoncer quelque chose.

Faon, petit du cerf, du chevreuil et du daim.

Farcin, maladie des chevaux ; il y en a de plusieurs espèces : le *farcin volant*, boutons qui viennent par tout le corps comme des clous : le *farcin cordé*, dureté en forme de corde qui vient entre cuir et chair le long des veines des cuisses et du ventre ; il se forme dans ces cordes des boutons qui jettent du pus au-dehors : le *farcin cul-de-poule*, gros boutons qui ressemblent au cul d'une poule : le *farcin intérieur*, boutons comme des clous qui attachent la peau à la chair, il vient presque toujours au devant du poitrail. Dès qu'on s'aperçoit du farcin, il faut tirer du sang au cheval,

et prendre le jus d'une poignée de plantin aquatique avec une chopine de vin blanc qu'on donne au cheval tous les matins, l'ayant tenu bridé deux heures avant et deux heures après : continuez cela huit jours. Pour sécher les boutons faites-lui une lessive avec une chopine de vinaigre, et deux poignées de cendre de sarment, que vous ferez bouillir pour en laver les boutons pendant trois ou quatre jours, après lesquels vous vous servez de l'onguent qui suit : demi-livre de mercure, quatre gros d'èllébore noir, autant de cantarides, quatre onces de stasis aigre, deux onces de vitriol calciné; tout cela réduit en poudre, vous l'incorporez avec deux livres de graisse dans un mortier, et l'on passe avec un pinceau, pendant trois jours de suite, de cet onguent sur les boutons ; et lorsque l'escarre est tombée on frotte la place avec du jus d'éclaire, et pardessus le tout on met de la chaux vive en poudre, ou blanc d'Espagne, jusqu'à parfaite guérison.

Faucon, il tient le premier rang parmi les oiseaux de leurre ; il y en a de différentes espèces : le faucon ordinaire est gros comme une poule, il a le dessus du corps brun, la gorge d'un blanc sale, tachetée de roussâtre ainsi que le ventre et les jambes; l'iris des yeux et la membrane qui couvre la base du bec sont jaunes, le bec d'un cendré bleuâtre, les pieds et les doigts d'un jaune tirant sur le verd : sa première année, il est roux et sa couleur change avec l'âge. Les faucons blancs sont les plus rares et les plus estimés; la plupart viennent d'Islande.

Fauconnerie, art de dresser, et d'instruire à la

volerie, non-seulement les faucons, mais tous les oiseaux de leurre comme *le sacre, le lanier, le gerfaut, l'ébereau et l'hémerillon*. Il serait trop long de traiter ici cette partie que l'on peut trouver très-bien détaillée dans plusieurs livres.

Fauconnier, celui qui a soin des oiseaux.

Fau-perdrieu, oiseau de proie plus grand qu'un milan.

Faux-fuiant, petit sentier dans le bois pour les gens de pied.

Faux-marcher, se dit de la biche qui marche en biaisant, ou du cerf après qu'il a mis bas sa tête.

Faux-marqué, ou *mal semé*, cerf qui a plus de cors d'un côté que de l'autre.

Faux-rembuchement, lorsqu'un cerf feint de vouloir se rembucher dans un fort et qu'il en sort pour aller se mettre à la reposée dans un autre.

Filandres, maladie des oiseaux.

Filandres, crêpes ou toiles d'araignée qui s'attachent sur la voie de l'animal, et qui la ferait juger de hautes erres, quoiqu'elle soit de bon temps.

Filets *du cerf*, c'est la chair qui se lève au-dessus des reins: les *petits filets*, ou *filets mignons*, se lèvent en-dedans.

Filets, pour prendre les oiseaux, et autres animaux; il y en a de bien des espèces.

Filière, ficelle d'environ dix toises de long, qui est attachée au pied de l'oiseau jusqu'à ce qu'il soit assuré; on l'appelle aussi *créance*, ou *tiens-le-bien*.

Fins, on dit qu'un animal chassé est sur ses fins, c'est-à-dire, prêt à être forcé.

Flatrer, appliquer un fer rouge sur le front des chiens pour les sauver de la rage.

Flatrer, un lièvre et un loup se flatrent, c'est-à-dire, se couchent à plat sur le ventre.

Flatrure, place où le loup ou le lièvre chassés s'arrêtent et se mettent sur le ventre.

Forbure ou **Fourbure**, faites saigner à la veine du col le cheval forbu, que vous tenez dans l'eau jusqu'au-dessus du genou, et faites-lui avaler une pinte de vin blanc, avec une once d'*assa fœtida*. Le foin et l'avoine sont contraires au cheval forbu ; il ne lui faut que du son mouillé, de la paille de froment et de l'eau blanche.

Forhu, tons qui se sonnent avec force pour enlever les chiens et les faire venir à soi.

Forhu, parties intérieures du cerf, que l'on donne aux chiens au bout d'une fourche, après qu'ils ont fait curée du coffre.

For-longer, c'est lorsqu'un animal prend une grande avance devant les chiens.

Forme, gîte du renard ou du lièvre.

Formées, fumées dures et bien faites.

Fort, canton de bois épais et fourré.

Fort-trait, se dit d'un cheval qui, par fatigue ou autrement, devient étroit de boyau : dès qu'on s'en aperçoit il faut le saigner de la veine du col, et le lendemain lui graisser les nerfs avec deux onces de *populeum*, autant d'*altea*, et autant d'*onguent rosa:* on mêle le tout ensemble à froid.

Fouiller, quand on croit qu'il y a des renards ou blaireaux dans un terrier, on y va avec des bassets et des outils; on fait entrer les bassets dans la ga-

renne, après avoir posté du monde à tous les trous qu'il suffit de boucher avec des morceaux de bois pour ne pas ôter la respiration aux chiens, à qui l'on parle en ces termes, en frappant des mains : *Coule à ly bassets, coule à ly, hou hou... hou hou...* ; l'animal pour l'ordinaire commence à tenir aux chiens dans la *maire*, alors on frappe sur la terre au-dessus de lui pour accélérer sa retraite, et encourager les chiens auxquels on parle toujours par la gueule du terrier; mais bientôt l'animal fatigué fait sa retraite dans l'*accul*, après s'être encore défendu à l'entrée de la *fusée;* quand, par le travail des chiens, on juge l'animal acculé, pour lors on commence la tranchée, qui ne doit jamais s'ouvrir le long de la fusée, mais en croix sur la fusée; quand on sent que l'on approche de l'animal, on est sur ses gardes pour l'empêcher de forcer et de se sauver, et l'on s'apprête à le saisir avec des tenailles.

Fouillures, boutis, travail du sanglier.

Fouine, espèce de martre grosse comme un chat, mais plus longue et plus basse sur jambes ; elle est d'une couleur fauve tirant sur le noir: elle est très-friande d'œufs; elle mange pigeons, poules, dindons et toutes sortes de volailles et de gibier; on la prend aisément aux piéges.

Foulées *ou* Foulures, gazons ou herbes sur lesquels les animaux ont passé.

Fouler, quêter avec les chiens lorsque l'on n'a point de brisée et rien de détourné.

Fouler, lorsqu'un animal est pris ou mort, on le laisse fouler ou piller aux chiens.

Foulque *ou* Morelle, grosse espèce de poule

d'eau, d'un brun cendré, qui à un gros mamelon charnu sur la tête.

Fraisaie, petite espèce de *chat-huant.*

Fraise, cercle pierreux et raboteux qui entoure la meule des bêtes fauves.

Francolin, oiseau, de la grosseur et de la forme à peu près d'une perdrix rouge, on en trouve beaucoup dans les Alpes et en Auvergne.

Frapper *à la brisée*, faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

Frapper *à-route*, faire suite avec le limier.

Frayoirs, arbres et branches contre lesquelles les cerfs vont frayer.

Fuir, on dit qu'un animal s'en va fuyant pour dire qu'il galope.

Fuites, voie du cerf qui va fuyant.

Fumées, fiente des bêtes fauves.

Fumer, il y a plusieurs manières de fumer les renards : les uns prennent des mèches de coton de la grosseur du petit doigt, que l'on imbibe dans de l'huile de soufre où l'on jette du verre pilé, on les roule pendant qu'elles sont chaudes dans de l'orpin en poudre, ou arsenic jaune: on fait une pâte liquide de vinaigre fort et de poudre à canon, dans laquelle on trempe plusieurs fois les mèches jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de cette dernière composition ; puis on met tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'urine, des morceaux de linge dont on enveloppe chaque mèche : on bouche tous les trous au-dessous du vent à l'exception de celui dans lequel on met la mèche que l'on allume, et dont la fumée fait sortir tout ce qui se trouve dans

le terrier; c'est alors qu'on tue les renards à coups de fusil, ou que l'on les prend dans des pannaux, ou dans des bourses que l'on a mises sur toutes les gueules. Il y en a qui bouchent généralement toutes les gueules, même celle par laquelle on a mis les mèches, et qui reviennent le lendemain chercher les renards que l'on trouve étouffés à l'entrée du terrier.

Furet, espèce de belette, ennemi déclaré des lapins; il y en a de fauves et de blancs; on les nourrit avec du lait dans lequel on met de la mie de pain; on les loge dans des tonneaux sur de la paille: on les porte à la chasse dans un sac, et on les lâche dans le terrier après l'avoir entouré de panneaux, ou en avoir couvert les gueules avec des bourses, dans lesquelles les lapins se prennent en voulant se sauver du furet. Il arrive quelquefois qu'un furet s'endort dans le terrier, après avoir bu le sang d'un lapin qu'il a étranglé; dans cette occasion on allume du feu à un des trous du terrier, et la fumée réveille le furet et le fait sortir. Quelques chasseurs lui attachent un grelot au cou, d'autres lui liment les dents.

Il faut mieux le faire coucher sur des chiffons, que sur la paille, parce qu'il s'amuse à la mâchonner, et qu'il s'étrangle souvent avec.

Fusée, partie du terrier des renards.

Fusée, vermiller en fusée, c'est lorsque le sanglier fait une espèce de sillon en vermillant.

Fuster, se dit de l'oiseau qui s'échappe, et qui évite le piége.

Futaie, bois qui a plus de 40 ans; le bois de

40 ans se nomme *futaie sur taillis;* depuis 40 jusqu'à 60 ans, *demi-futaie;* entre 60 et 120 ans, *jeune et demi-futaie;* au-dessus de 200 ans, *haute futaie sur le retour.*

G

Gabets, tons, ou gros vers qui rongent le cerf entre cuir et chair.

Gagnages, terres ensemencées dans lesquelles les animaux vont faire leur nuit.

Gale, les chiens, surtout ceux qui sont enfermés dans un chenil, sont très-sujets à devenir galeux. Il y a quatre espèces de gale; la gale rouge et menue qui fait enfler la jambe des chiens: la gale dartrée qui vient large comme la main, et leur enlève la peau; la gale commune et la gale noire, qui est sous la peau et fait tomber le poil: pour guérir les chiens, il faut les purger et saigner, puis les mettre sous l'onguent qui suit: quatre livres d'huile de noix, deux livres de vieux oing, une livre et demie de vinaigre, et trois livres de miel; vous faites tout bouillir ensemble, puis vous y ajoutez deux livres de poix, autant de résine, et une demi-livre de cire; quand tout est fondu ensemble on jette dedans une livre et demie de soufre, deux livres de couperose, une livre de verdet, et après avoir bien remué le tout, on en frotte les chiens. Il faut les laisser sous l'onguent pendant quatre jours, au bout desquels on les savonne bien.

Le meilleur onguent pour la gale est tout simplement du cambouis, que l'on fait chauffe, et dont

on frotte les chiens : au bout de trois jours on les promène à la rosée, ou bien on les savonne.

Quand la gale n'est pas invétérée, il suffit, après avoir saigné et purgé les chiens, de les frotter avec de l'huile de noix, du vieux oing et du soufre, dont on fait un onguent, que l'on emploie pendant qu'il est chaud, pour qu'il pénètre mieux.

Gardes, ergots du sanglier au-dessus du talon.

Garenne, lieu où on entretient beaucoup de lapins.

Garre-garre, cri pour annoncer que le cerf part de la reposée, et qu'on l'a entendu.

Garrot, quand un cheval est blessé sur le garrot, on frotte le mal avec de l'eau-de-vie et du savon : mais si la plaie est considérable on mêle, en le battant à froid, une demi-livre de populeum, et un quarteron de miel, avec autant de savon qu'on met dans un verre d'esprit-de-vin, et on graisse la plaie avec cet onguent.

Gelinotte, poule des bois.

Gerfaut, c'est le plus gros des oiseaux de fauconnerie; il est beaucoup plus blanc que le faucon: son bec et ses pieds sont d'un cendré bleuâtre : il a la main très-grande et très-forte; il vole le milan, le héron, l'outarde, la grue, et tout le gros gibier; il craint le chaud, mange beaucoup, et il lui faut autant de chair qu'à trois *sacres*.

Gibier, nom que l'on donne aux quadrupèdes, et aux oiseaux que recherchent les chasseurs.

Giboyer, chasser au fusil.

Gite, place où repose le lièvre dans le jour.

Glu, substance très-collante, que l'on tire de

l'écorce du houx, du fruit du guy, ou des sebestes: on s'en sert pour prendre les oiseaux.

Gluaux, petites verges d'osier enduites de glu, que l'on place pour la pipée.

Goiland, oiseau qui se trouve sur les bords de la mer, où il se nourrit de poissons et coquillages.

Gorge, on dit qu'un chien a une belle gorge, pour dire qu'il crie bien.

Gorge, donner gorge aux oiseaux de proie, leur donner à manger.

Gourme, maladie des jeunes chevaux.

Goussaut, oiseau ou chien trop court et pesamment construit.

Goutières, raies creuses qui sont le long de la perche ou mérain de la tête des cerfs, des daims et des chevreuils.

Grais, les deux grosses dents que les sangliers ont à la machoire supérieure.

Gras-fondure, maladie des chevaux dont très-peu guérissent : celui qui en est attaqué, râle, a la bouche écumante, ne mange pas, se couche, se lève et regarde son flanc; dès qu'on s'en aperçoit, il faut lui mettre la main dans le corps par le fondement, et en tirer la fiente qui a l'air d'être enveloppée de graisse : on saigne ensuite le cheval, et une demi-heure après on lui donne des lavemens de lait, et pour breuvage trois chopines de tisane dans laquelle on mêle une once de cordiale et un quarteron de miel.

Grêle, sonner du grêle, c'est sonner des tons perçans et hautains.

Grêle, un chien a la queue grêle, c'est-à-dire dégarnie de poil, et mince par le bout.

Grisard, canard de mer gros commne une oie.

Grive, il y en a de plusieurs espèces; le meilleur temps pour les tuer ou prendre, est pendant la vendange.

Grue, oiseau de passage.

Gruyer, oiseau dressé pour la grue.

Gueule, chien chaud de gueule, qui crie sur la moindre voie, ou dès qu'il voit les autres s'agiter et mettre le nez à terre.

Guinder, se dit des oiseaux de proie qui s'élèvent extrêmement haut.

Harde, troupe d'animaux rassemblés.

H

Hagard, chien ou oiseau farouche.

Haire, jeune cerf d'un an.

Hallaly, moment où l'on prend l'animal et où les chiens le portent à terre.

Hallaly, fanfare que l'on sonne pour annoncer que l'animal se rend.

Hampe *du cerf*, sa poitrine : on la lève quand le cerf est en venaison, et elle est très-bonne à manger.

Harde *de chiens*, plusieurs couples de chiens attachés ensemble.

Harde, longue corde qui sert à mener les chiens pour un relais.

Hardouées, sepées de menus bois que les cerfs brisent et tordent comme des harres.

Haze, femelle du lièvre.

Haussepié, lac coulant que l'on tend ordinairement pour le loup.

Hausser le nez à son limier, c'est lui faire rapprocher une vieille voie.

Haut-nez, chien de haut nez, qui a le nez fin et qui rapproche et suit une voie, quoique de hautes-erres.

Hautes-erres. *Voyez* Erres.

Haye, cri pour arrêter les chiens qui font une sottise et lorsqu'ils ne sont point sur l'animal de meute.

Hermine, espèce de belette dont le poil est blanc et la queue noire.

Héron, oiseau de marais qui vit de poisson.

Herpailles, nombre de biches assemblées.

Hibou, oiseau de nuit.

Hobereau, oiseau de leurre qui n'est pas si gros qu'un pigeon; il a l'iris des yeux et les mains jaunes, et le bec bleuâtre : il prend cailles, allouettes et perdreaux.

Hou-l'eau, terme pour engager les chiens à boire.

Houpper, *vieux terme* pour dire appeler.

Hourrets, mauvais chiens.

Hourvary, on dit qu'un animal fait un hourvary lorsqu'il ruse pour tromper les chiens et retourner sur ses mêmes voies.

Hourvary, cri pour redresser les chiens, et on leur sonne un hourvary.

Houzures, crottes que le sanglier met sur les branches où il se frotte.

Huppe ou puput, oiseau très-joli.

Hure, tête du sanglier.

Hurlement, cri du loup.

J

Jappemens, cri du chien.

Jarret, partie de l'animal qui sépare la cuisse, de la jambe. On dit qu'un chien a beaucoup de jarret, pour dire qu'il court vite et long-temps.

Javart, humeur qui se résout en apostume au pâturon, sous le boulet, et quelquefois sous la corne du cheval; ce dernier s'appelle *javart encorné*: prenez deux onces de vert-de-gris, autant de vitriol, de bon vinaigre et de suif de mouton; faites cuire tout ensemble, et mettez de cet onguent sur le javart.

Jet, entrave que l'on met au pied de l'oiseau.

Jeter, un cerf jette ses fumées, c'est-à-dire se vide.

Jeter sa tête, le cerf jette tous les ans sa tête, *la met bas* au mois d'avril.

Jouette, trou que le lapin fait en jouant et qui n'a pas de profondeur.

Isabelle, cheval qui a le poil jaune; on distingue les nuances en doré, en commun, en clair, en foncé, etc., et les crins blancs ou noirs.

Judelle, espèce de poule d'eau.

L

Laie, femelle des sangliers.

Ladre, nom que l'on donne aux lièvres qui habitent les endroits marécageux.

Laissées, fientes du loup.

Laisses, fientes du sanglier.

Lambeaux, morceaux de peau velue qui couvrait la tête du cerf dans sa renaissance, et qui se détachent lorsqu'il touche au bois.

Lancé, être au lancé, voir attaquer.

Lancer, faire partir les bêtes fauves de la *reposée*, le loup du *liteau*, le lièvre du gîte, et les bêtes noires de la bauge.

Landes, terres aux environs des forêts, où il ne pousse que de mauvaises herbes, ou de la lande.

Laneret, c'est le mâle du *lanier*.

Lanier, oiseau plus petit que le faucon ordinaire: il vole la perdrix et le lièvre : la plupart des laniers viennent de Sicile; il peut bien se faire qu'on lui ait donné le nom de lanier parce qu'il a beaucoup de plumes molles, et en forme de laine.

Lapin, le lapin de garenne est un animal sauvage, qui se trouve dans les garennes, dans les bois, dans les haies, et quelquefois en rase campagne, où il creuse des terriers; il est plus petit que les lapins de clapier, et que ceux que l'on élève dans des tonneaux; il est presque toujours gris cendré. Cet animal pullule beaucoup; il fait des petits dès l'âge de six mois, et en fait quatre fois par an, et pour l'ordinaire de quatre à sept à chaque portée; lorsque la lapine est prête à mettre bas, si elle ne fait pas ses petits dans le terrier, ce qui est très-ordinaire, car elle craint que les gros lapins ne les mangent, elle fait une raboulière, c'est-à-dire un trou à l'écart, ou bien elle bat une place dans les grains sous des chardons ou sous quelque racine sur le bord du bois, et à force de se gratter, s'arrache le poil du

ventre pour former avec de la mousse un lit sur lequel elle fait ses petits.

Larmiers du cerf, ce sont les deux cavités qu'il a au-dessous des yeux, d'où coule une humeur gluante.

Lassières, filets pour prendre les loups, c'est une poche en bourse semblable à celles que l'on tend sur les terriers pour prendre les lapins, avec la différence qu'une lassière à six pieds en carré, et les mailles six pouces; la ficelle dont on la fait a trois lignes de diamètres; et la corde sur laquelle elle est montée est grosse comme le pouce : quand un loup s'est jeté dedans, plus il fait d'efforts pour en sortir, plus il se bourse et s'y enferme. Pour tendre les lassières, il faut quelque fossé ou haie bien fourrée, à laquelle on laisse quelques trous dans lesquels on tend ces bourses, pour conduire dedans les loups de la même manière qu'on les conduit dans les rets.

Lévrier, espèce de chien très-léger; il y en a de différentes grandeurs; les uns sont pour le lièvre, les autres pour le loup et les grandes bêtes.

Leurre, figure d'oiseau ou peau de lièvre dont on se sert pour réclamer les oiseaux.

Lice, chienne propre pour tirer race.

Lignier, le loup ligne la louve, c'est-à-dire l'accouple ou la couvre.

Limier, chien pour quêter.

Liteau, place où les loups reposent.

Livrée, marques et barres que les faons et marcassins ont sur le corps jusqu'à six mois.

Longer un chemin, le suivre quelque temps sans rentrer à droite ni à gauche.

Loutre, quadrupède amphibie, gros comme un renard, mais plus ramassé; il est châtain, a la tête, les yeux et les dents du rat, le mufle d'un chien, la gueule très-fendue et armée de huit dents mâchelières à chaque côté; il se sert, comme le singe, de ses pieds de devant pour manger; il a ceux de derrière faits comme une oie, il se nourrit de poisson dont il fait grande destruction, aussi cherche-t-on tous les moyens pour le détruire : on le chasse avec des bassets, des briquets ou des chiens de plaine qui ne craignent pas l'eau : on leur tend des pièges, qu'il ne faut pas attacher avec une corde, car le loutre la couperait et emporterait le piége, mais avec une petite chaîne au bout de laquelle on met un morceau de liège. La peau du loutre sert, comme celle du castor, pour faire des chapeaux, aussi se vend-elle très-cher.

Louvart ou **Louveteau**, jeune loup.

Louve, femelle du loup.

Louveterie, équipage pour la chasse des loups

M

Macreuse, espèce de poule d'eau qui se trouve sur les bords de la mer; le mâle est noir, et la femelle, qui se nomme *bisette*, est grise.

Maillé; on dit qu'un perdreau est maillé lorsqu'il est couvert de mouchetures.

Mal-mené, un animal est mal-mené lorsque ses forces s'épuisent.

Mal-moulues, fumées mal digérées.

Mal-semé, tête du cerf dont les andouillers ne sont point égaux en nombre de chaque côté.

Mangeure, nourriture des sangliers.

Manteau, couleur des plumes des oiseaux, ou pelage des chiens.

Marouette, petit râle d'eau.

Marcassin, jeune sanglier, jusqu'à six mois.

Martre, espèce de fouine.

Martelées, fumées bien formées.

Marteler, se dit des oiseaux de proie qui construisent leur nid.

Martin-pêcheur, oiseau d'un bleu luisant, qui se trouve le long des ruisseaux.

Massacre, crâne du cerf avec le bois.

Mauviette, espèce d'alouette.

Matins, chiens pour fusiller le loup, le sanglier, et tous les animaux des forêts.

Menée, un chien a une belle menée, c'est-à-dire chasse droit et crie bien; on appelle, en vénerie, *menée*, la droite route d'un animal.

Menus-droits du cef: la langue, le mufle, les oreilles, les daintiers, les petits filets, etc.

Mérain, tronc ou perche de la tête du cerf.

Merier, petit oiseau très-délicat à manger.

Merle, oiseau très-connu.

Mettre-bas, les cerfs mettent bas en quittant leur bois.

Mettre-bas, les animaux mettent bas, c'est-à-dire font leurs petits.

Meule, rond pierreux d'où sort la perche de la tête du cerf.

Meute, assemblage de chiens courans.

Chiens de Meute, ce sont les premiers qu'on lâche pour lancer.

Vieille Meute, premier relais que l'on donne après la meute.

Milan, oiseau de rapine plus gros qu'un pigeon; il se nourrit de rats, de taupes, de sauterelles, d'oiseaux, de pigeons, etc.

Miroir. *Voyez* Nappes (1).

Moquettes, fumées du chevreuil.

Morelle, oiseau de rivière.

Morfondure, maladie des chevaux, qui, négligée, peut dégénérer en morve : il faut les tenir chaudement, leur mettre sous la gorge une peau d'agneau, les graisser avec de l'huile de laurier et de l'onguent althea; on leur donne pour breuvage deux gros de poivre, une once de cannelle, autant de gingembre, deux gros de gérofle, deux gros de muscade, le tout pulvérisé; on y ajoute une once d'huile d'olive, et on lui fait prendre tout cela mêlé dans une chopine de vin blanc.

Morve, écoulement d'humeurs puantes, blanches, rouges, jaunes ou verdâtres, par le nez du cheval. Bien des gens prétendent avoir des remèdes pour ce mal, mais je n'en ai jamais vu réussir aucun.

Mouée, sang mêlé avec du lait et du pain, dont on fait curée aux chiens.

(1) L'Avicéptologie entre dans les plus grands détails sur ces deux objets.

nent le corbeau, la corneille, la pie, le geai, la hupe, l'étourneau, le merle, etc.

5°. Les *demi-oiseaux aquatiques*, le héron, le butor, le flamand, le courlis, le vanneau, la bécassine, et plusieurs autres.

6°. Les *oiseaux aquatiques*, tels que le canard, les oies, poules-d'eau, judelles, macreuses, etc.

7°. Les *oiseaux grattans*, comme faisans, perdrix, gelinottes, etc.

8°. Et enfin tous les *oiseaux de passage*, tels que les bécasses, pluviers, grives, ramiers, cailles, etc.

Oie-sauvage, oiseau de passage, qui ressemble à l'oie domestique : ils arrivent l'hiver par bandes et se tiennent sur les étangs et dans les *blés* verts, qu'ils brûlent de leur fiente; ils sont très-méfians.

Oiseler un oiseau, le dresser pour le vol.

Ongles, pinces des bêtes à pied fourchu.

Ordre, espèce et qualité des chiens.

Ortolan, oiseau très-bon à manger.

Os *du cerf*, ses ergots.

Outarde, oiseau gros comme une oie; on les trouve par bandes dans les grandes plaines, où elles se nourrissent d'herbes et de grains.

Outre-passer, s'emporter au-delà des voies.

P

Pantière, filet pour prendre les oiseaux, et surtout les bécasses; on en fait de bien des façons.

Parc, bois ou terrain, clos de murs ou de haies.

PAREMENT, chair qui vient par-dessus la venaison du cerf, des deux côtés du corps.

PASSÉE, place où les animaux ont coutume de passer.

PASSÉE, grand filet que l'on tend entre deux grands arbres dans les clairières des bois où l'on remarque que passent les bécasses : c'est une espèce de pantière.

PAT, nourriture de l'oiseau.

PAT, farine et son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATER, le lièvre pâte, c'est-à-dire, emporte de la crotte à ses pattes quand il a plu.

PAVILLON, le côté le plus large de la trompe.

PAIS, grand pais, grand bois.

PELAGE, couleur du poil des animaux.

PELOTTÉE, lice couverte d'un chien.

PELOUSE, terrain où il n'y a que de l'herbe.

PENNES, grandes plumes de l'aile et de la queue des oiseaux de proie.

PERCER, un animal perce, tire de long.

PERCER au fort, piquer au fort, passer à travers les endroits les plus fourrés.

PERCHE ou *mérain*, partie de la tête du cerf, d'où sortent les andouillers et chevillures.

PERDRIX, oiseau très-commun en France, surtout la perdrix grise, qui n'est pas si grosse que la rouge; il y a plusieurs espèces de perdrix grises et de perdrix rouges.

PERLÉE, tête garnie de perlures.

PERLURES, espèce de croûte raboteuse et en forme

de perles, qui est aussi dure que le reste de la tête du cerf.

Pic-de-terre, *Syriot* ou *Grisette*, petit oiseau de passage, qui a le bec et les jambes plus courtes, et qui est plus petit que la moyenne bécassine; son plumage est d'un brun noir, excepté le ventre et le bout des ailes qui sont blancs : on les trouve aux mois d'août, septembre et octobre, au bord des marais : ils vont par bandes et sont difficiles à approcher; mais dès qu'il y en a un de blessé, faites-le crier, il fera venir tous les autres.

Pie, oiseau qu'il est nécessaire de détruire, car il n'est bon à rien et détruit beaucoup; une pie mangera dans un jour tous les œufs d'un nid de perdrix; elle mange aussi les petits perdreaux et les levreteaux : il est étonnant qu'on ne détruise pas ces oiseaux, ce qui serait très-aisé, car ils choisissent, pour construire leur nid qui est très-gros, des arbres écartés, et pour l'ordinaire voisins des maisons; on pourrait donc obliger le propriétaire de l'arbre de jeter le nid à bas, ou d'avertir le garde-chasse; et faute par lui de l'avoir fait, le mettre à un écu d'amende.

Pierrures, c'est la même chose que *Perlures*.

Piéges, il y en a de plusieurs formes et de diverses grandeurs, suivant la force de l'animal que l'on y veut prendre : les piéges à loup sont les plus forts, ils ont quatre ou cinq pieds de tour quand ils sont tendus, et tiennent à une chaîne de fer longue de trois pieds, au bout de laquelle il y a une barre de fer avec des crochets au bout pour empêcher le loup d'entraîner trop loin son piége, car il ne

faut pas que le piége soit attaché, l'animal y laisserait sa patte; c'est ce qui fait que l'on voit quelquefois des loups qui n'ont que trois jambes : on tend les piéges sur les bords des fossés et les coulées où l'on reconnaît que les animaux passent souvent : on doit toujours être ganté pour toucher le piége : il faut le détendre tous les matins pour éviter les accidens.

Pigache, nom que l'on donne au sanglier qui a un ongle plus long que l'autre.

Pigeon-ramier, il est plus gros et plus long que le pigeon domestique : on les voit passer par bandes en automne et au printemps.

Pinces, bout des ongles ou du pied de tous les animaux à pied fourchu.

Pipée, invention pour prendre les oiseaux.

Piqueur, veneur qui appuie et suit les chiens, qui a soin de la meute et conduit la chasse.

Piquer, suivre les chiens.

Pisser, pour faire pisser les chiens, prenez cinq ou six raves, une poignée de feuilles de guimauve, autant d'asperge, de fenouil et de pissenlit, faites bouillir le tout avec du vin blanc jusqu'à réduction d'un tiers, et le faites avaler au chien qui a la rétention.

Piste, suivre la piste d'un animal, le suivre pied pour pied.

Pistolet *de botte*, petit fusil dont la crosse est brisée, et que les piqueurs du vautrait portent dans la botte.

Plaies, lorsque les chiens ont quelques plaies il

n'y a pas de baume plus souverain que du jus de feuilles de choux rouges.

PLATEAUX, fumées du cerf au printemps.

PLONGEON, oiseau aquatique.

PLUVIER, le *pluvier doré* est gros comme une tourterelle; ils sont très-bons à manger après les gelées : ils viennent en abondance dans les pays où les rivières sont débordées; on en prend beaucoup au filet. Le *pluvier gris* ou *guignard*, est plus petit que le pluvier doré.

POCHES, filets en forme de bourses, qui servent pour fureter les lapins qui, en donnant dedans, le ferment et s'y prennent comme dans un sac.

POINTE, un animal chassé fait une pointe, c'est-à-dire, perce devant lui sans se détourner.

POIVRER *l'oiseau*, le laver avec de l'eau du poivre quand il a la gale ou de la vermine.

PORCHAISON, temps où les sangliers sont gras.

PORTÉES, branches que l'animal renverse en passant dans le bois, et qui marquent sa hauteur, sa grosseur et de quel côté il a la tête tournée.

PORTÉE de loup ou de chien, nombre des petits que la mère met au monde.

PORTIÈRE, lice dont on tire race : les Anglais ne font point chasser leurs *lices portières;* mais les laissent en liberté à la maison.

POULE-D'EAU, il y en a de différentes grosseurs; cet oiseau est presque toujours dans l'eau, et vole pesamment et très-peu.

POURCHASSER, rapprocher un animal qui a beaucoup d'avance, ou qui a été forlongé.

POUSSE, la pousse vient aux chevaux, quand,

avec beaucoup de repos, on leur donne des nourritures trop chaudes, ou qu'on les fait boire ayant chaud, ou qu'on les a trop poussés; elle est héréditaire; il n'y a pas plus de remède que pour la morve.

Q

Quaccendre, flux du ventre des loups et des chiens.

Quartannier, sanglier qui a quatre ans.

Quatrième-tête, cerf de cinq ans.

Quête, se mettre en quête, déployer le trait à son limier.

Quête, tons que l'ou sonne pour faire quêter les chiens.

Quinteux, chien, ou oiseau capricieux.

R

Rabbat, faire un rabbat au bois ou en plaine, embrasser un terrain où il y a à un bout des tireurs, et à l'autre des gens qui marchent droit aux tireurs, pour leur faire passer le gibier.

Rabbatre, un limier se rabbat lorsqu'il donne quelque connaissance à celui qui le mène.

Racannette, petite espèce de canard.

Rachée, souche de bois qui a été coupée, et sur laquelle il repousse des branches.

Rage, la plus dangereuse de toutes les maladies des chiens : il y a sept espèces de rage ; la première est la rage *chaude*, ou rage *enragée;* les chiens qui en sont attaqués crient et hurlent d'une voix

cassée et enrouée; ils courent sans connaissance et mordent tout ce qu'ils rencontrent; ils meurent ordinairement de cette rage en trois jours.

La seconde est la rage *courante*, qui ne diffère de la première qu'en ce qu'ils ne mordent pas les hommes, mais seulement les chiens. Ces deux espèces sont incurables, mais on peut guérir des cinq autres, qui sont la rage *mue*, que l'on connaît quand les chiens ne veulent pas manger, qu'ils ont la gueule ouverte et mettent la patte dedans comme s'ils étaient en ossés et qu'ils cherchent les lieux frais.

La rage *tombante;* ils ne peuvent se tenir sur leurs jambes; ils chancellent, et tombent.

La rage *efflanquée;* ils ont les flancs serrés et battans, la tête et le regard bas; ils lèvent les pieds très-haut et chancellent.

La rage *endormie;* ils sont toujours couchés; ils ont le regard triste et sont comme anéantis.

La rage *de tête* ou *rhumatique*, fait enfler la tête, leurs yeux sont jaunes et paraissent leur sortir de la tête.

Remède pour la rage mue.

Prenez deux onces de racine de passe-rage, deux onces de jus de feuilles d'ellébore noir, deux onces de jus de rhue; mêlez ces jus ensemble avec autant de vin blanc; passez le tout dans un linge, et le mettez dans un verre dans lequel vous jettez deux dragmes de scamonée, et faites avaler cette médecide au cLien, que vous faites après saigner de la

gueule en lui coupant avec un couteau deux ou trois dentelures de la mâchoire supérieure : on laisse ensuite reposer le chien sur la paille, où il se guérit.

Pour la rage tombante.

Deux onces de péone, deux onces de jus de racine de parc, deux onces de jus de croisette, quatre dragmes de stafiacre en poudre : vous faites avaler le tout ensemble au chien malade.

Pour la rage endormie.

Trois onces de jus d'absinthe, une once d'aloès en poudre, une once de poudre de corne de cerf brûlée, deux dragmes d'agaric : mêlez le tout dans trois onces de vin blanc que vous faites avaler au chien.

Pour la rage de tête.

Trois onces de jus de racine de fenouil, deux onces de jus de gui qui croît sur l'aube-épine, autant de jus de lierre, deux onces de poudre de racine de polipode; on fait bouillir le tout avec du vin blanc, et on le fait avaler au chien.

Pour toutes les rages.

Un très-bon remède pour toutes les rages, c'est huit dragmes de jus d'herbe nommée corne de cerf ou dent de chien, que vous lui faites avaler avec un peu de sel.

Ragot, sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

Railés; on dit que des chiens sont bien railés, lorsqu'ils sont tous de même taille.

RAIRE, cri du cerf dans le temps du rut.

RALE, *de genet, râle rouge*, ou *roi de caille*, oiseau très-bon à manger, surtout lorsqu'il est gras; il court très-vite, mais il vole pesamment.

Le *râle d'eau*, qui lui ressemble par la forme, mais qui est plus brun, se trouve le long des fossés pleins d'eau et des ruisseaux.

RALLIER, faire joindre au gros de la meute les chiens qui sont restés derrière.

RAMEUTER, arrêter les chiens qui ont la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble.

RANDONNÉE, circuit que fait l'animal.

RANGIER *ou* RENNE, il ressemble au cerf, a la tête plus grande et plus chevillée; il y en a qui portent soixante cors.

RAPPORT, le valet de limier fait son rapport de ce qu'il a trouvé dans sa quête.

RAPPROCHER, les chiens font un beau rapprocher, lorsqu'ils ont suivi long-temps la voie d'un animal passé de hautes-erres, et qu'ils sont parvenus à le lancer.

RAPPROCHER, suivre pied-à-pied la voie d'un animal qui a beaucoup de devant.

RASER, se dit de l'oiseau qui vole de plein.

Raser, se dit aussi de la perdrix qui se couche à plat à la vue de l'oiseau ou du chien. On dit qu'un lièvre se *rase*, lorsqu'il se couche comme s'il était au gîte pour n'être pas vu.

RASER-LE-TAPIS, se dit d'un cheval qui ne lève pas les pieds en marchant.

RAT-D'EAU, animal qui vit sur terre et dans l'eau;

il fait son trou le long des ruisseaux : plusieurs personnes les mangent.

Ravalée, un cerf a la jambe ravalée quand ses os sont très-rabaissés vers le talon.

Rabattre, *ses voies*, animal qui passe et repasse plusieurs fois dans les mêmes endroits.

Rebattre, un chien rebat, c'est-à-dire, retourne sur lui, quoique l'animal perce en avant ; ou reste à la même place à crier sans raison.

Rebaudir, se dit des chiens qui font les beaux, et placent leur queue sur leurs reins.

Recéler, un animal se recèle lorsqu'il reste deux ou trois jours sans sortir du même fort.

Réclamer, appeler à soi les chiens ou les oiseaux.

Refait, nouvelle tête des bêtes fauves.

Refuite, lieu par lequel les animaux ont coutume de passer.

Regalis, place où le chevreuil a gratté du pied.

Relais, chevaux ou chiens que l'on place sur les refuites des animaux que l'on chasse, pour les prendre au besoin, et remplacer ou aider ceux qui sont fatigués.

Relais-volant, relais qui suit la chasse, pour le donner sûrement.

Relaisser ; les animaux chassés se relaissent ; c'est-à-dire, s'arrêtent et se couchent après avoir pris de l'avance sur les chiens.

Relayer, changer de cheval.

Relancer, faire repartir l'animal qui s'était remis après avoir été couru.

Relevé *d'une bête*, c'est quand elle se lève et

sort du lieu où elle a reposé le jour : on dit, voies ou fumées du relevé du soir, c'est-à-dire, du commencement de la nuit.

Relever *un défaut*, retrouver la bonne voie.

Rembuchement, rentrée d'un animal dans le fort.

Rembucher, faire suite d'un animal, avec son limier, et le détourner.

Remise, place ou le gibier s'arrête après qu'on l'a fait lever. On appelle aussi *Remise* un terrain planté en bois dans une plaine, pour servir de retraite au gibier.

Remontrer ; un limier en remontre, c'est-à-dire, fait connaître qu'il trouve une voie.

Renardeau, jeune renard.

Rencontrer, les chiens rencontrent, c'est-à-dire, trouvent une voie.

Rendez-vous, lieu de l'assemblée.

Rendonnée, circuit que l'animal fait autour de l'endroit où il a été attaqué.

Rentrée, c'est l'heure à laquelle le gibier rentre au bois, ou le lieu par lequel il rentre.

Repaire, crotte de lièvre.

Reposée, place où le cerf se couche le matin, et dans laquelle il reste pendant le jour.

Réprendre, un chien reprend bien, c'est-à-dire qu'il retrouve bien la voie.

Requêté, ton que l'on sonne pour faire travailler les chiens dans un défaut.

Requêter, chercher à retrouver et relancer l'animal que l'on a attaqué.

Ressui, le cerf, mouillé de la rosée, se jette sur le ventre à l'entrée du fort, pour se sécher au soleil

levant, et une heure après se relève pour aller prendre sa reposée.

Ressuyant, vent ressuyant, c'est-à-dire, sec, aigre et piquant.

Retour, un animal fait un retour en revenant sur lui par les mêmes voies.

Rets, grand filet pour les loups; il a huit pieds de haut, et quatre ou cinq cents de long : il est de ficelle de trois lignes de diamètre, et les mailles ont cinq ou six pouces en carré, il est monté, haut et bas, sur des landons que l'on nomme cables; celui d'en bas est attaché avec des crocs fichés en terre, et celui d'en haut est porté sur des fourches placées l'une d'un côté, l'autre de l'autre; on fait aux environs de l'endroit une battue, et les loups qui sont dans l'enceinte viennent donner dans les rets où ils se prennent en en faisant tomber une partie dans laquelle ils s'enveloppent.

Retrait, cerf qui, étant mal mené, retire sa langue en dedans, et de fauve qu'il était, devient presque noir.

Retraite, tons que l'on sonne après la chasse pour s'en revenir. Lorsque l'on a pris, on sonne la retraite fanfarée.

Revenu-de-tête, c'est lorsque la tête du cerf est tout-à-fait revenue.

Revêtues-de-queue, les perdreaux sont revêtus de queues à la fin de juillet, ou au commencement d'août.

Revoir *d'un animal*, apercevoir ses pas.

Revoir, *beau revoir*, beau terrain sur lequel les voies sont bien imprimées.

Ridées, les fumées des vieux cerfs et des vieilles biches, sont ridées.

Rider, un chien ride, lorsqu'il suit la voie d'un animal sans crier.

Rides, plis que les vieux sangliers ont entre les gardes et le talon, qui s'impriment en terre.

Robe, couleur du poil d'un chien.

Rompre, empêcher les chiens de chasser.

Rondon; on dit qu'un oiseau fond en rondon, descend avec impétuosité sur le gibier.

Ronge, faire son ronge, remâcher et digérer son viandis.

Rouan, cheval dont le poil est mélangé de blanc, de gris sale et de bai : on distingue ensuite les différentes nuances en rouan vineux, rouan ordinaire et rouan cape-de-maure.

Rouge, maladie des chiens et des oiseaux.

Rouge, espèce de canard très-bon à manger.

Rougegorge, petit oiseau très-délicat.

Rougeures, on revoit d'un cerf par les rougeures, c'est-à-dire par le sang que le bois refait laisse aux branches.

Routailler, chasser un animal avec un chien que l'on tient au trait.

Rubican, lorsqu'un cheval bai, noir, ou alezan, a des poils blancs parsemés sur le corps, on dit qu'il a du rubican.

Ruminer, le cerf remâche, rumine comme le bœuf.

Ruses, moyens que l'animal chassé emploie pour tromper les chiens et s'en défaire.

Rut, amour des animaux sauvages.

S

Saccade, donner une saccade à son limier, en tirant le trait lorsqu'il se rabbat de mauvaises voies, ou que l'on voit qu'il va crier.

Sacre, oiseau de leurre qui tient le milieu pour la grosseur entre le faucon et le gerfaut, il est plus difficile à traiter que les autres oiseaux ; on l'emploie pour l'ordinaire au vol du milan, du héron, et tout le gros gibier ; le mâle se nomme sacret. Il faut en avoir grand soin pour ne pas le perdre pendant la mue, car il se charge trop de graisse ; et dans les mois de mars et avril il faut le paître de chevreau, d'agneau et d'autre chair de lait.

Saigner, pour saigner les chiens, on prend une lancette ou une flâme, et on les saigne des mêmes veines que les chevaux. Quand il n'y a point de raison qui exige que l'on saigne le chien dans un autre endroit, on le saigne au col que l'on noue auprès des épaules avec un cordon, ce qui lui fait enfler la veine de laquelle on tire du sang : quand on en a suffisamment tiré, on rattache les deux côtés de la saignée, qui s'arrête dès qu'on dénoue le cordon, avec une épingle que l'on fait entrer et rentrer dans la peau.

S'avancer, un cerf s'avance, c'est-à-dire, trotte.

Saurage, première année d'un oiseau ; son pennage est roux pendant l'année du saurage.

Sauterelles, piéges que l'on tend pour les petits oiseaux, on y prend aussi des grives et des merles.

Seconde-tête, cerf de trois ans.

Sentiment, odeur qui frappe le nez du chien.

Serrer-de-près, suivre de près.

Serres, ongles des oiseaux de proie.

Siffler, sifflement que fait le limier quand il sent qu'il est près de l'animal dont il fait suite.

Siller, coudre avec une aiguillée de fil les paupières d'un oiseau de proie.

Six-chiens, relais composé des vieux chiens, que l'on donne sur les fins de l'animal.

Sole, dessous du pied des animaux.

Sonner, donner du cor.

Souffler-au-poil, c'est lorsque les chiens suivent de très-près un animal.

Souillard, place où le sanglier a pris souille.

Souille, le sanglier prend souille, c'est-à-dire, se couche dans l'eau ou dans la boue.

Suite, faire suite, suivre avec le limier.

Suites ou Luites, testicules du sanglier.

Sur-aller, lorsque le limier passe sur les voies d'un animal sans s'en rabbattre.

Sur-neigées, voies où la neige a tombé.

Sur-pluées, voies dans lesquelles il a plu.

T

Talon, derrière du pied des animaux.

Tayaux, on crie tayaux, lorsque l'on voit le cerf par corps.

Tect ou Tet, partie de l'os frontal sur laquelle le cerf a son bois planté.

Temps, revoir de bon temps, trouver une voie de la nuit, ou d'un animal qui vient de passer, et si elle était d'un jour ou deux, on dirait que c'est de vieux temps.

TENIR *la voie*, suivre bien la voie.

TENIR *les abbois*, c'est lorsque l'animal s'arrête au milieu des chiens qui crient dessus.

TERRIER, description d'un terrier : les *gueules* qui paraissent au-dehors, sont les entrées des avenues ou chemins couverts qui conduisent aux *maires*, noms des carrefours ou places ovales qui ont deux, trois, ou quatre pieds de diamètre. Outre les chemins qui aboutissent de dehors aux maires, il y a encore un trou très-étroit qui a trois pieds de long et que l'on appelle *fusée*, qui conduit à *l'accul*; quelquefois cette fusée est droite, mais le plus souvent elle est courbe. L'*accul* est une place ronde de douze ou quinze pouces de haut sur deux pieds et demi de large, et qui n'a d'autre débouché que la fusée. Voilà comme sont faits tous les terriers de renards et blaireaux; ceux des lapins ne sont pas si grands ni si compliqués.

TÊTE, bois ou cornes des bêtes fauves.

TÊTE, faire la tête d'un oiseau, l'accoutumer au chaperon.

TIERCELET, mâle des oiseaux de proie, il est d'un tiers plus petit que la femelle.

TIRASSE, filet.

TIRER DE LONG, tirer le long, percer en avant sans s'arrêter.

TIRER, chasse au tirer, chasse au fusil.

TIROIR, paire d'aîles qui sert aux fauconniers pour rappeler l'oiseau sur le poing.

TOILES, grandes pièces de toiles bordées de grosses cordes, que l'on tend autour d'une enceinte, pour prendre les animaux qui s'y trouvent.

Tonnelle, grand filet pour prendre les perdrix.

Torches, fumées à demi formées et prêtes à se détacher.

Torsée, un chien a l'oreille torsée, c'est-à-dire bien placée et faisant le tire-bouchon.

Toucher au bois, ou frayer; le cerf fraye quand il détache la peau velue qui couvrait son bois, ou sa tête nouvellement refaite.

Tourde, espèce de grive.

Tourterelle, oiseau très-connu.

Tout-couais, terme pour faire taire les chiens qui crient mal-à-propos.

Trace, pied du sanglier et du loutre.

Traîne, perdreaux en traîne, petits qui ne peuvent pas encore voler; et si l'on tombe dessus, la mère vole bas, en criant et faisant la blessée.

Traînée, pour mettre dedans les jeunes chiens; on fait traîner au bout d'une corde, un pied, ou une épaule de l'animal pour lequel on le destine, et on les fait chasser cette voie. Les personnes qui n'ont pas une étendue de bois assez considérable pour chasser, lorsqu'il y a des grains sur terre, sans craindre les débuchés, peuvent chasser des traînées, pour tenir leur équipage en haleine.

Trait, longue corde que l'on attache à la botte du limier, pour le mener en quête.

Tramail, filet composé de trois rangs de mailles les unes sur les autres.

Tranchans, côté du pied du sanglier.

Tranchée, trou en long, que l'on fait pour fouiller les renards et blaireaux.

Tranchées, colique de chevaux: quand elles pro-

viennent d'avoir mangé trop de grains, il faut donner au cheval un lavement; et après qu'il l'a rendu, on lui fait avaler, dans une chopine d'eau-de-vie, une once de thériaque délayé, puis on le promène. Si elles viennent de ce qu'il ne peut pisser, on le saigne, puis on lui tire la verge, que l'on poudre de sel tout autour, on la lui laisse retirer, puis on lui frotte le fourreau, et à une jument la nature, avec de l'huile d'olive, dans laquelle on broie de l'ail cru; et après on lui donne un lavement, et on lui fait boire quatre onces d'huile de noix, autant de miel-rosat, deux onces de térébenthine, que l'on a mêlés sur le feu, et on le promène.

Si les *tranchées* sont occasionées par des vents, saignez le cheval, donnez-lui un lavement, et faites-lui prendre ce breuvage, de thériaque, galanga, spica nardi et imperatoire, de chacun une once; gingembre, demi-once; anis, deux gros; pulvérisez ce qui est solide, et le mêlez dans une pinte de vin blanc que vous faites boire au cheval.

Quant aux *tranchées rouges*, il n'y a point de remède, et le cheval en meurt ordinairement.

Traquenard, piége que l'on tend pour les animaux nuisibles.

Traque, *battue* ou *rabbat*.

Travail *du sanglier*, endroit où il a fouillé et renversé la terre.

Troisième tête, cerf de quatre ans.

Troller, quêter avec les chiens pour lancer un animal, lorsqu'il n'y a en point de détourné.

V

Vaines, fumées légères et mal formées.

Valet de chiens, celui qui a soin des chiens.

Valet de limier, celui qui va détourner.

Valoir, se faire valoir, se dit d'un animal qui dans un terrain gras, a imprimé son pied et sa jambe, de manière à le faire juger plus fort qu'il ne l'est en effet.

Vanneau, oiseau, demi-aquatique; on les trouve ordinairement près des étangs et dans les marais, où ils se nourrissent d'insectes.

Vannes, grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

Va-outre, terme que l'on emploie pour faire aller son limier en avant.

Vary-revary, ce que l'on crie aux chiens quand l'animal a fait un retour.

Vautour, grand oiseau de proie; il y en a de beaucoup d'espèces différentes.

Vautrai, chasses des bêtes noires.

Vaut-vent, un animal s'en va à vaut-vent, lorsqu'il s'en va le vent au cul.

Vay-le-cy-allais, ce que l'on crie lorsque l'on revoit du sanglier.

Venaison, chair et graisse du cerf.

Vénerie, art de chasser.

Velcy-revary-volcets, se crie lorsqu'un cerf ruse, et revient dans ses mêmes voies.

Venins, pour les chiens mordus de serpens, et d'autres bêtes venimeuses, prenez de la croisette,

de la rhue, des feuilles de cassis, de bouillon blanc, du genêt et de la menthe; pilez le tout, et le faites bouillir pendant une heure dans du vin blanc; puis vous le passez, et mettez dissoudre dans la décoction une once de thériaque; on fait avaler au chien un verre de cette drogue; puis on lave la plaie, sur laquelle on applique une feuille de bouillon blanc.

Vermiller, c'est lorsque le sanglier fouille en terre pour y chercher des vers.

Vervelles, anneaux ou plaques que l'on attache aux pieds des oiseaux, et sur lesquelles sont empreintes les armes, ou le nom de leur maître.

Viandis, pâture des bêtes fauves.

Vieille-meute, premier relais qui se donne après les chiens de meute.

Vlaau, ce que l'on crie pour la vue du sanglier.

Vlaoo, pour la vue du loup.

Vloo, pour la vue du lièvre.

Voie, endroit par où va l'animal.

Vol, on appelle *chasse du vol*, la chasse que l'on fait avec les oiseaux de leurre.

Vue, on sonne la vue, lorsqu'on voit l'animal par corps.

Vuider, les chiens se vuident, c'est-à-dire jettent leurs excrémens.

Vuider l'*enceinte*, c'est lorsqu'un animal sort de la partie des bois dans laquelle il était remis.

CONCLUSION.

CHASSEURS, qu'une noble émulation enflamme, voilà quels sont les PRINCIPES, les INSTRUCTIONS que nous avons cru pouvoir vous soumettre après les veilles, les recherches les plus minutieuses, soit en nous entourant des conseils, des renseignemens des meilleurs GARDES-CHASSE, soit en puisant la connaissance des mœurs et l'HISTOIRE NATURELLE des animaux dans les œuvres des naturalistes les plus accrédités ; soit enfin en tirant nos propres lumières, de notre propre expérience, des faits, des observations irrécusables.

Formant une RÉUNION DE CHASSEURS DE PROFESSION, il nous a été plus facile et plus avantageux à la fois, de composer un ouvrage où chacun venait apporter le tribut de ses remarques et de ses longs travaux. M. C. KRESZ, *aîné* (1), principalement, a dirigé la composition de cette THÉORIE avec cette supériorité de connaissances que le

(1) Rue Greneta, n°. 36.

gouvernement même, comme nous l'avons déjà dit, reconnue, en accordant des brevets authentiques à toutes ses nombreuses et admirables inventions.

Sans contredit, ce serait une illusion que de s'imaginer qu'avec des THÉORIES, les meilleures qu'elles puissent être d'ailleurs, on aurait lieu de se flatter de faire de très-rapides progrès; c'est en se levant avec l'aurore, c'est en épiant soi-même à l'affût les ruses et toutes les allures des quadrupèdes, des volatiles, c'est en multipliant, en exerçant mille et mille fois son *tir*, qu'on parviendra insensiblement à cette habileté, à cette justesse de coup-d'œil qui constituent le grand chasseur; car il en sera naturellement de même pour tous les exercices qui font partie de la GYMNASTIQUE: monter à cheval, faire des armes, nager, danser, tous ces talens ne s'apprennent pas entièrement dans des livres; l'activité, le courage, combinés d'ailleurs avec les ouvrages ÉLÉMENTAIRES et THÉORIQUES, voilà, voilà les moyens uniques d'acquérir une certaine supériorité. Consultez à cet égard *MM. le Comte Desgraviers*, *Verrier de la Couterie*, *Mersan-Magné de Murolles*, l'EN-

CYCLOPÉDIE elle-même *par chapitres de matières*, tous vous diront, élèves, qu'il faut se lever de grand matin, brûler cent cartouches, surtout s'associer à d'autres chasseurs de profession, et se laisser guider par leurs sages conseils, pour être en peu de temps d'une certaine force.

Il est bon encore de s'exercer souvent au pistolet, de se rappeler à cet égard le degré d'adresse prodigieuse à laquelle était parvenu le célèbre *Saint-Georges*, qui, après avoir jeté un écu de six frans, le perçait au milieu de la balle d'un pistolet; ensuite, plaçant une orange sur la tête de son jockei, mettait, à vingt pas de distance, une balle dans cette même orange, sans que ce même jockei, habitué à ces épreuves si périlleuses, ait jamais craint pour sa vie.

La main une fois familiarisée avec le *tir* de toutes sortes de fusils, à un, deux ou quatre coups, à piston, à pierres et tant d'autres, vous vous jouez en quelque sorte du gibier et le pelottez chaque fois sous vos coups. AINSI, DE L'EXERCICE, ET ENCORE DE L'EXERCICE! tel est le grand, l'unique secret.

Après avoir revu une dernière fois notre

THÉORIE GÉNÉRALE DE TOUTES LES CHASSES AU FUSIL, POUR GIBIER A POIL ET A PLUME, ET DES GRANDES CHASSES, être entrés dans les plus minutieux détails de la NOUVELLE FABRICATION des armes de toute espèce en fait de chasse; des RACES DES CHIENS, leur éducation, leurs maladies, LEUR TRAITEMENT, LA GRANDE CHASSE DES SOUVERAINS, DES PRINCES, et enfin avoir clos notre œuvre par la législation applicable à la vénerie, ainsi qu'un VOCABULAIRE des termes de chasses, et tous les *airs* notés si nécessaires aux piqueurs, pouvons-nous, avec quelque raison, nous flatter que le LIBRAIRE-ÉDITEUR verra nos soins couronnés de quelque succès, et que, sous les auspices de M. C. KRESZ, le public voudra bien honorer d'une juste préférence une THÉORIE qui, non seulement sous le rapport de l'agrément, est ornée de gravures pittoresques et autres d'une véritable utilité, mais encore renferme des préceptes utiles, avec les instructions les plus nouvelles, les plus contemporaines du siècle? C'est du moins la digne récompense que nous espérons recueillir de tous nos soins, heureux que le public, après y avoir trouvé de la *clarté*, de la *précision*, de *vrais principes*,

et même un style agréable, honore les auteurs d'un assez beau succès, pour que M. Corbet, se trouve agréablement obligé de faire suivre bientôt cette première édition de plusieurs autres; alors on retoucherait encore l'ouvrage, étant toujours jaloux de mériter l'application du précepte d'Horace :

« *Miscere utile dulci......* »

FIN.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V,

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII ET DERNIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

FANFARES de CHASSE.

LA QUÊTE

Ton que l'on sonne après avoir decouplé les chiens.





P.er TON DE CHIENS.

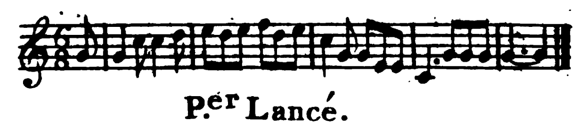
On le sonne pendant que les chiens chassent.





Gravée par M.elle F. PIGOREAU.

Autre ton suivant la chasse.

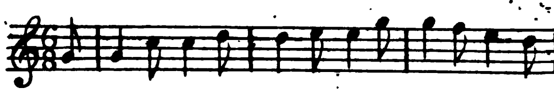


P.er Lancé.



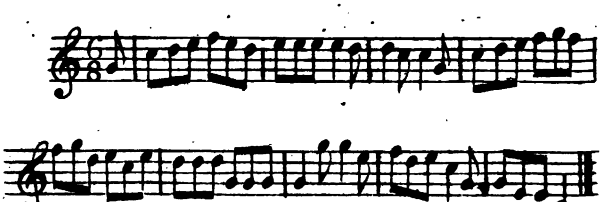


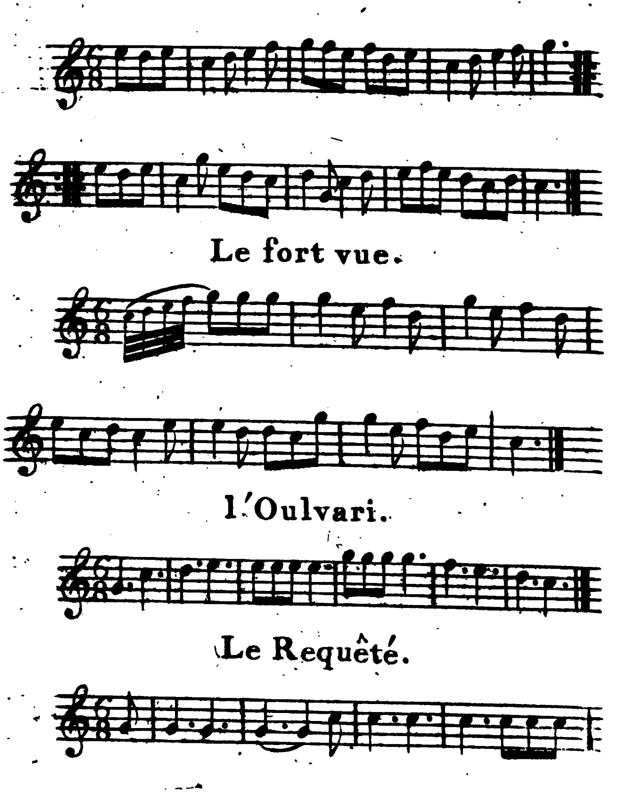
Quand les chiens vont bien.



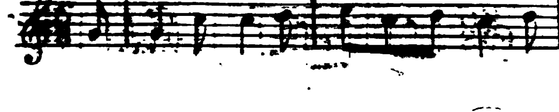


P.ere Vue.




Le Débuché.
Le fort vue.
l'Oulvari.
Le Requêté.

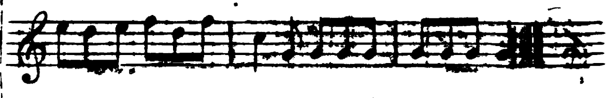






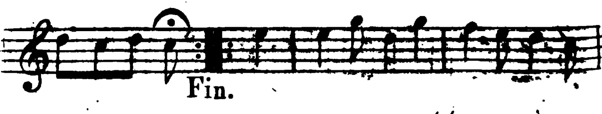
Le Relancé.

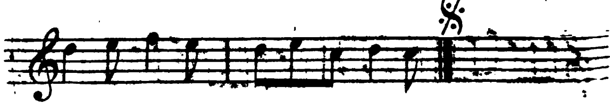




Quand le cerf est à l'eau.







Quand le cerf sort de l'eau.



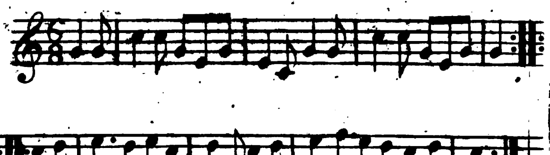


l'Appel.

Retraite manquée.

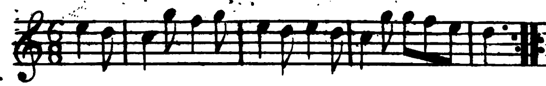
l'Ancienne Vue.

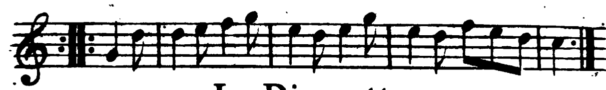
Autre retraite prise.



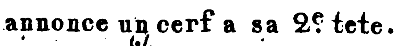


Fanfare de la Reine
quand on court un daguet.



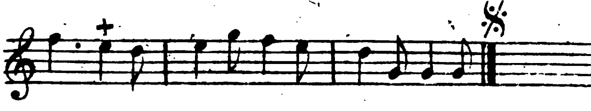


La Discrette
annonce un cerf a sa 2e tete.









La Dauphine.

en annonce un a sa 3.me tête.

La Louise en annonce un a sa 4.me tête.

Fanfare du Sanglier.




Cette Fanfare signifie que le Cerf change de refuite.
Corno I°
Corno 2°
Le laisse courre royal.
Corno I°
Corno 2°

La St Hubert.

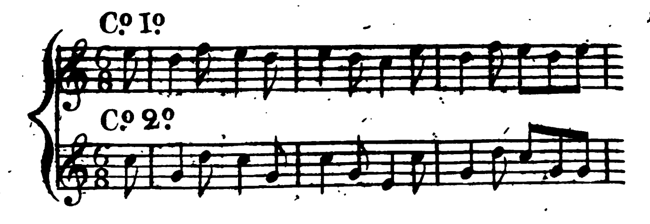


La Fontainebleau.

C.º I.º

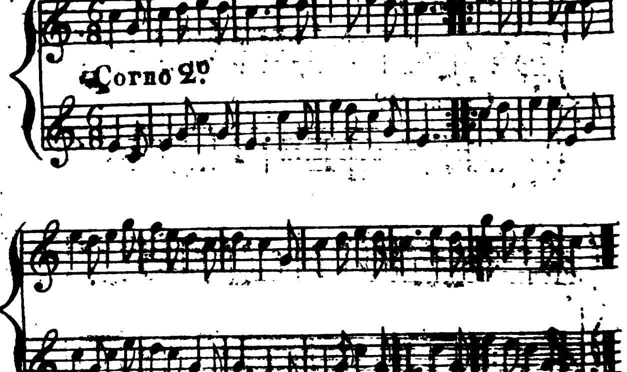
C.º 2.º

La Compiegne.

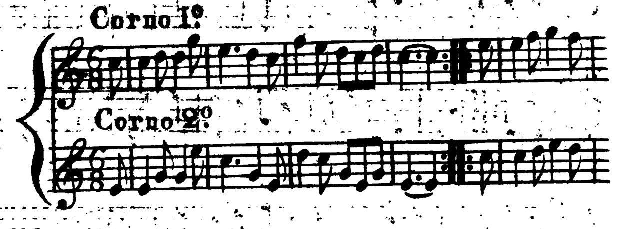


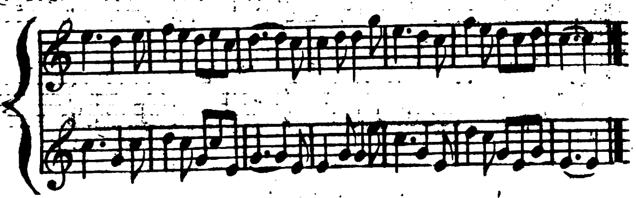


La Silvie.



La Rambouillet.





La Dombe.

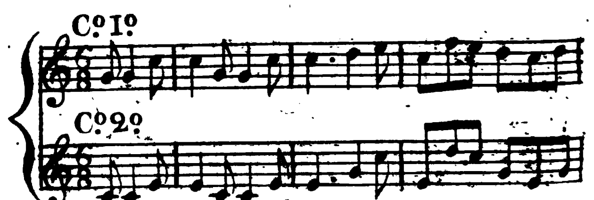


La Petit Bourg.

C.º I.º

C.º 2.º

Lazur.





La Charlotte.

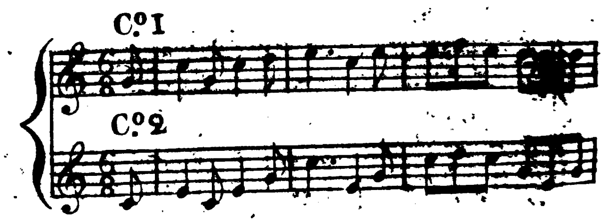


Laziniere.

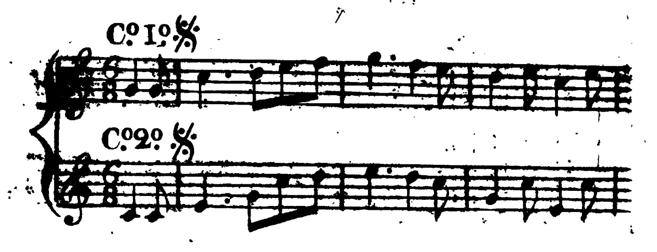
C.º 1º

C.º 2º

La Dampiere.



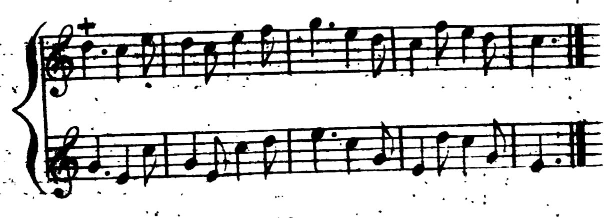
La Bretonne.




Fin.


La Choisy.

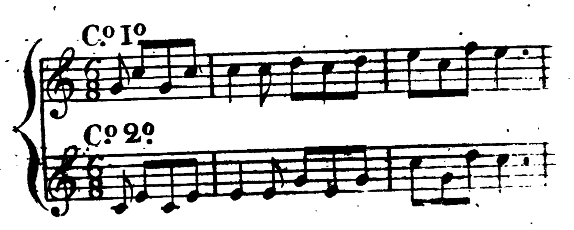

C.º 1.º
C.º 2.º



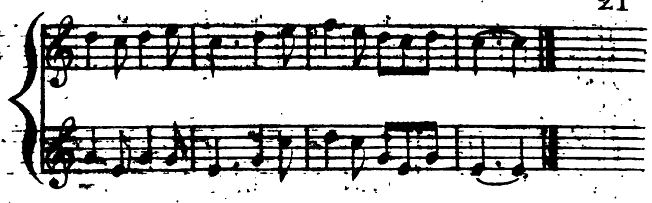
La Chartre.



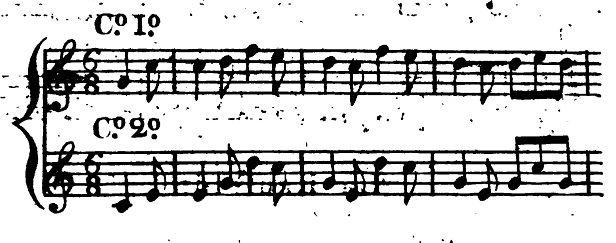
La Suriray.

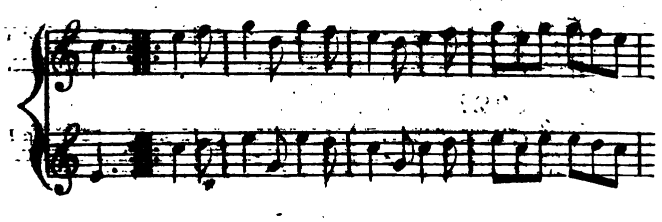


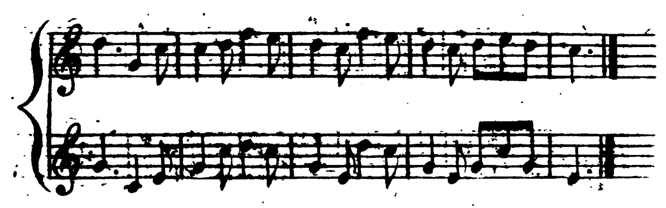

La Laufeld.
C.o I.o
C.o 2.o



La Ire Chantilli.

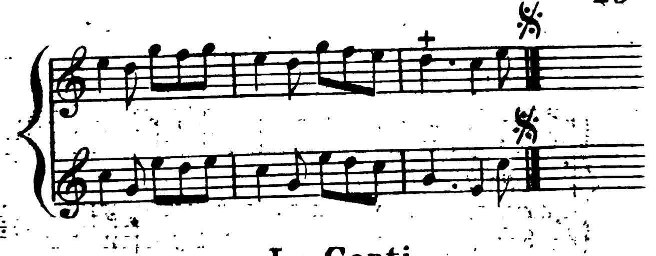




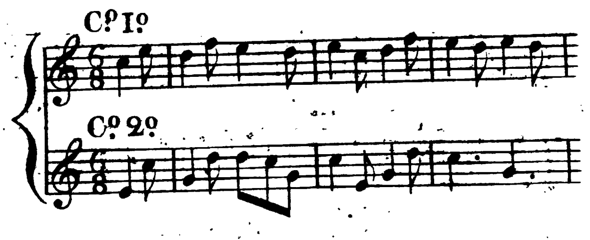


Fanfare du Daim.





La Conti.





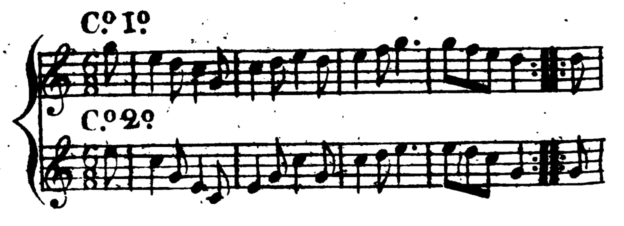


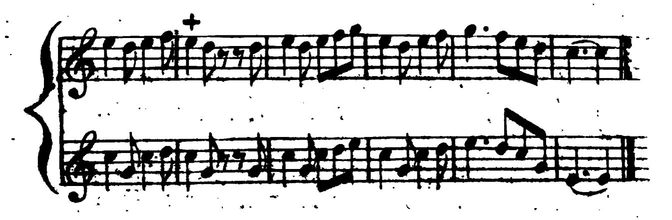
La Philisbourg.

Cº. 1º.

Cº. 2º.

La Convalescence de Mgr. le Dauphin.





Fanfare des Veneurs.

C.° I.°

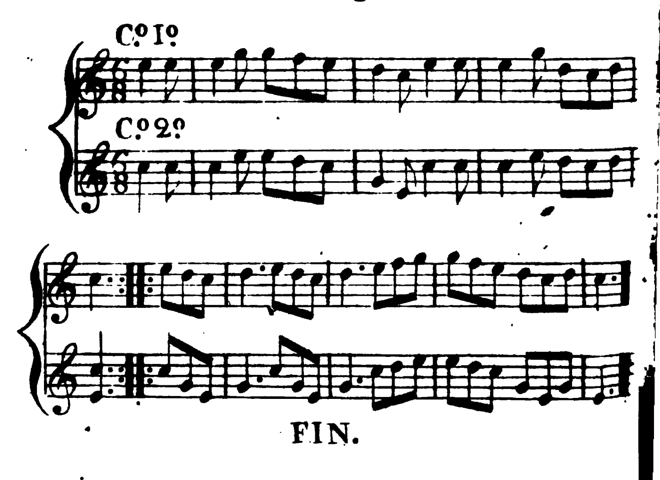
C.° 2.°

Fin.

Le point du jour.



Le Carignan.



FIN.



